JOURNAL ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME VI.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ÉD. BIOT, BOTTA, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN, DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER PURGSTALL, A. JAUBERT, STAN. JULIEN, DE SLANE, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD, SÉDILLOT, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME VI.

PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLV.

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1845.

PROCÈS-VERBAL

De la séance générale de la Société asiatique du 17 juin 1845.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Caussin de Perceval, vice-président de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 1844 est lu; la rédaction en est adoptée.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société:

MM. Laas d'Aguen;
L'abbé André.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société:

Par l'Éditeur: La seconde livraison du *Commentaire du Coran*, de Beidhâwi, publié par M. Fleischer. 1 vol. in-4°. 1845.

Par l'Éditeur. *Samachscharii Lexicon arabicum persicum*, ed. Wetzstein, part. II. Leipsig, 1844, in-4°.

Par l'Auteur. *Traité de chimie*, de M. Perron, en arabe, à l'usage de l'École de médecine du Caire. Imprimé à Boulac, 1845, 2 vol. grand in-8°.

Journal des Savants. Mai 1845, in-4°.

Bulletin de la Société de géographie, n[os] 16 et 17. Paris, 1845, in-8°.

Par le Traducteur. *Proclamation de lord Ellenborough, au sujet des portes du temple de Somnath*, par M. Garcin de Tassy, Paris, 1845, in-8°. (Extrait du Journal asiatique.)

Par l'Auteur. *Observations sur une note de M. Reinhart Dozy*, par M. Vincent. Paris, 1845, in-8°. (Extrait du Journal asiatique.)

On donne lecture d'une lettre de M. Jomard, par laquelle il annonce l'envoi du Traité de chimie de M. Perron, en 2 vol. in-8°. Les remercîments de la Société seront adressés à M. Jomard.

Il est donné lecture du Rapport de M. Mohl, secrétaire-adjoint de la Société, sur les travaux du Conseil pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. Reinaud fait, au nom de la Commission des censeurs, un rapport sur les comptes de l'année dernière. La Commission adopte les conclusions de ce rapport, approuve les comptes et vote des remercîments au trésorier et à la Commission des fonds.

On procède, conformément au règlement, au remplacement des membres sortants du Conseil, et le dépouillement du scrutin donne les nominations suivantes :

Président : M. Amédée Jaubert.

Vice-Présidents : MM. le comte de Lasteyrie et Caussin de Perceval.

Secrétaire : M. Eugène Burnouf.

Secrétaire-adjoint : M. Mohl.

Trésorier : M. F. Lajard.

Membres composant la Commission des fonds : MM. Eyriès, Mohl et Landresse.

Membres du Conseil : MM. Dubeux, Garcin de Tassy, Stanislas Julien, Reinaud, Bianchi, Hase, Langlois, Th. Pavie.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Biberstein.

Censeurs : MM. Reinaud, Bianchi.

La séance est levée à deux heures.

Pour copie conforme :

Eug. BURNOUF,

Secrétaire.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 1845.

PROTECTEUR.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,
ROI DES FRANÇAIS.

PRÉSIDENT.

M. Amédée Jaubert.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le comte de Lasteyrie.
Caussin de Perceval.

SECRÉTAIRE.

M. Eugène Burnouf.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. Mohl.

TRÉSORIER.

M. F. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Eyriès.
Mohl.
Landresse.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Grangeret de Lagrange.
le baron de Slane.
Marcel.
Bazin.
l'abbé Bargès.
Defrémery.
Régnier.
Eichhoff.
Troyer.
Noël Desvergers.
Biot.
Longpérier.
Dulaurier.
Ampère.
de Saulcy.
Dubeux.
Garcin de Tassy.
Stanislas Julien.
Reinaud.
Bianchi.
Hase.
Langlois.
Pavie.

CENSEURS.

MM. REINAUD.
BIANCHI.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. KAZIMIRSKI DE BIBERSTEIN.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. BERNARD, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

Sur les travaux du Conseil pendant l'année 1844-1845, fait à la séance générale de la Société, le 17 juin 1845, par M. Jules Mohl.

Messieurs,

Depuis votre dernière séance générale, il n'est survenu aucun événement qui ait exercé une influence notable sur la situation de la Société asiatique. On aurait pu craindre que les changements successifs qu'a amenés dans votre agence le décès de M. Cassin n'eussent occasionné quelque dérangement dans vos affaires; mais votre Commission des fonds, en faisant un sacrifice de temps assez considérable, a pu obvier aux inconvénients qui résultaient de l'incertitude de cette situation, et aujourd'hui l'agence est constituée de manière à nous donner l'espoir que la surveillance ordinaire de vos commissions suffira pour maintenir l'ordre dans votre administration.

Mais au-dessous du courant régulier de vos affaires, qui ne diffère pas notablement d'une année à l'autre, il se manifeste un mouvement qui provient des progrès généraux des études orientales et dont l'influence se fait naturellement sentir avant

tout dans votre Société. Ce mouvement se montre principalement dans l'accroissement incessant des travaux qui sont remis à la Commission du Journal, et qui augmentent d'année en année, non-seulement en nombre, mais en étendue et en importance. Si l'on jette les yeux sur les mémoires qui remplissent les dernières années de votre Journal, on y remarquera plusieurs séries d'articles dont chacune aurait pu former une publication à part. Autrefois, et il n'y a pas longtemps encore, quand on entreprenait un travail sur un point quelconque de la littérature orientale, on était à peu près sûr de ne s'y rencontrer avec personne, et on pouvait s'en occuper à loisir, comme de sa chose propre. Aujourd'hui, grâce à l'impulsion donnée à ces études, on est plus pressé de publier, car on doit s'attendre à ce que les mêmes raisons scientifiques qui ont déterminé un auteur à traiter un sujet, auront engagé d'autres savants à s'en occuper également.

Cette concurrence, signe de la vie d'une science, est toute à son profit; mais elle impose à une Société comme la vôtre de nouveaux devoirs. Le cadre du Journal, quoiqu'il ait été presque doublé depuis notre fondation, ne suffit plus à l'activité de votre travail, et le Conseil de la Société aura sans doute de nouvelles mesures à prendre pour mettre le Journal asiatique en état de satisfaire à ce mouvement qui le déborde aujourd'hui. C'est une tâche qui offre de grandes difficultés, mais on peut espérer de les vaincre graduellement.

Le Conseil a fait, dans l'année qui vient de s'écouler, une grande perte dans la personne de M. Fauriel, un des fondateurs de la Société. Ce n'est pas ici le lieu de dire tout ce que la science a perdu par la mort de ce grand savant. La curiosité insatiable de son esprit l'avait porté à faire une étude très-sérieuse des littératures sanscrite et arabe. Il s'en occupait, comme de celles de l'Europe ancienne et moderne, pour y chercher l'histoire de la civilisation et les traces obscures de l'origine des idées qui ont gouverné le monde. Il a laissé sur ces deux littératures des travaux très-considérables, mais qui n'étaient point destinés à être publiés; c'étaient des matériaux dont le résultat entrait dans ses ouvrages, sans ostentation, et là seulement où le sujet l'exigeait. On sait quel usage il a fait, dans son histoire de la Gaule méridionale, de la littérature arabe, pour éclaircir une partie de l'histoire de la France et de l'Espagne, et l'on verra, dans les cours qu'il a faits à la Sorbonne et qui vont être imprimés, avec quelle sagacité il emprunte à l'histoire littéraire de l'Orient des faits destinés à porter la lumière dans les parties les plus obscures de l'histoire des lettres en Europe. M. Fauriel, dans son testament, a donné à la Société asiatique une preuve de l'intérêt qu'il prenait à ses travaux, en lui léguant tous les livres orientaux de sa bibliothèque, qui était surtout riche en ouvrages imprimés dans l'Inde. Ce legs pourra être remis à la Société très-prochainement.

La Société vient de perdre encore plus récemment un de ses plus illustres membres étrangers, M. Guillaume Schlegel. Je n'ai pas à rappeler les travaux de critique, d'érudition et de littérature qui ont rendu son nom européen; je ne puis dire que quelques mots sur ses études orientales. M. Schlegel a eu, dans un âge où il était déjà célèbre, le courage de recommencer, pour ainsi dire, sa vie littéraire, et de se jeter avec l'ardeur d'un jeune homme dans les travaux difficiles de la littérature sanscrite, alors si peu accessible. Il se rendit bientôt maître de cette langue, fonda l'enseignement de la littérature indienne à Bonn, commença une édition du Râmayâna, dont deux volumes, précédés d'une introduction très-remarquable, ont paru; fit graver les premiers caractères sanscrits qui aient été exécutés en Europe, et dévoua les vingt dernières années de sa vie entièrement à ses études orientales, dans lesquelles il se distingua par la même sagacité, la même finesse d'esprit et le même tact littéraire qui avaient fait sa gloire dans les grands travaux critiques de la première moitié de sa vie. Les infirmités croissantes d'un âge avancé l'ont empêché de terminer son édition du Râmayâna; mais on peut espérer que M. Lassen, qu'il s'était associé dès le commencement de cet ouvrage, trouvera au milieu de ses nombreux et importants travaux le temps de l'achever.

Votre Société a maintenu les rapports les plus

amicaux avec les autres Sociétés asiatiques, et le nombre toujours croissant de ces associations est un nouvel indice de l'intérêt qu'excitent de plus en plus les études orientales.

La Société de Calcutta[1] continue ses travaux, et son Journal paraît régulièrement. Elle a été pendant longtemps seule dans l'Inde à défendre les intérêts de la science contre l'indifférence des gouverneurs généraux, préoccupés de soins plus pressants et aveuglés par le désir de substituer l'anglais, comme langue savante, aux anciennes langues du pays. On a tout lieu d'espérer que le gouverneur général actuel, Sir H. Hardinge, qui s'occupe avec le zèle le plus généreux de l'éducation de toutes les classes du peuple indien, aidera la Société asiatique dans ses efforts pour ne pas laisser tomber dans l'oubli les restes du savoir antique de l'Inde.

La Société de Madras paraît avoir renoncé pour le moment à faire paraître son Journal. Quelles que soient les causes qui ont amené cet abandon, il est à désirer que cette compagnie reprenne la publication de ses travaux, car les provinces qui forment le ressort naturel de ses observations, offrent des matériaux pour la solution de beaucoup de questions importantes sur l'ancienne histoire de l'Inde. Les Brahmanes ne sont jamais parvenus à effacer dans le Deccan les langues et une partie

[1] *Journal of the Asiatic Society of Bengal.* Calcutta, in-8°. Le dernier numéro qu'on ait reçu à Paris est le 149, ancienne série, ou 65, nouvelle série.

des institutions des aborigènes, et on ne peut retrouver que là les traces de l'état de la péninsule avant l'arrivée de la race sanscrite. Ce problème a occupé la Société de Bombai, et de savants missionnaires lui ont fourni quelques mémoires très-curieux sur ce sujet, qu'elle a insérés dans son Journal[1], publication qui acquiert de plus en plus d'importance. La Société de Bombai n'aura certainement qu'à s'applaudir de la résolution qu'elle a prise de recommencer à faire paraître elle-même les travaux de ses membres. Les corps savants ne peuvent vivre qu'en mettant sans cesse sous les yeux du public le résultat de leurs recherches.

La Société de géographie de Bombai qui, elle aussi, avait pendant quelques années envoyé ses mémoires en Angleterre, pour y être insérés dans le Journal de la Société géographique de Londres, a trouvé nécessaire, depuis 1836, de les publier directement[2], et les lettres orientales lui doivent, à partir de cette époque, une suite de travaux très-importants sur l'histoire et la géographie de la côte de Malabar, de la vallée de l'Indus, de l'Afghanistan, de la Perse et de l'Arabie. Depuis longtemps

[1] *Journal of the Bombay branch of the Royal Asiatic Society*. Bombai, in-8. On a reçu à Paris six numéros de ce journal.

[2] *Transactions of the Bombay Geographical Society*. Bombai, in-8°, 1837-1843. Il est difficile d'indiquer ce qu'il faut pour former un exemplaire complet de cette collection, car les cahiers se suivent sans aucun numéro d'ordre, et les premiers ont été réimprimés en 1844 en un volume. Tout ce qui a paru jusqu'ici forme quatre forts volumes.

vous désiriez posséder ces Transactions; la Société de Bombai a bien voulu vous en envoyer un exemplaire complet, de sorte que nous n'avons plus, en la remerciant, qu'à lui exprimer le vœu d'en voir établir un dépôt en Europe, où les bibliothèques et les savants puissent se procurer cette importante collection. Je sais que l'avantage pécuniaire que les Sociétés retirent de ces dépôts lointains est presque nul, mais il importe à la science et à la gloire des corps savants que leurs travaux soient accessibles à quiconque s'occupe d'une branche du savoir qu'ils peuvent servir à éclaircir.

La Société des arts et des sciences de Batavia[1] nous a fait parvenir deux nouveaux volumes de ses mémoires, dont l'un contient un vocabulaire d'un dialecte de Formose, l'autre le texte et la traduction d'un poëme malai, par M. Van Hoevell, et un mémoire sur les ruines très-curieuses d'un ancien temple sivaïte trouvé à Soko, dans l'île de Java. La description de ce temple, que l'on doit à M. Van der Vlies, est accompagnée de planches représentant les restes de l'édifice, les sculptures dont il était orné, et une copie des inscriptions que l'on y a trouvées, avec un alphabet pour les lire, et leur traduction.

La Société asiatique de Londres a publié le XV^e

[1] *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap.* Batavia, in-8°, 1842, vol. XVIII (pag. 47 et 487), et 1843, vol. XIX (pag. XCVIII, 128; XLII, 177 et 121 avec 20 pl.).

volume de son Journal[1], et le Comité des traductions et celui des textes orientaux ont fait paraître plusieurs ouvrages sur lesquels j'aurai à revenir plus tard.

L'association littéraire d'Égypte a publié à Alexandrie la première partie de ses mémoires[2], qui se composent surtout de travaux géographiques sur l'Égypte, la Nubie et l'Abyssinie. Cette Société a établi une atelier de lithographie et a préparé une collection intitulée *Miscellanea hieroglyphica ;* mais les difficultés matérielles qu'elle a rencontrées et le défaut de ressources dans le pays ne lui ont pas encore permis de la faire paraître malgré tous les efforts qu'elle a faits.

Nous n'avons reçu aucune nouvelle production de la Société orientale américaine. La Société asiatique allemande, qui a tenu à Leipzig, au mois d'octobre dernier, sa première assemblée, est occupée à s'organiser et à se centraliser. Elle se réunira cette année à Darmstadt, où elle se constituera sans doute définitivement. Il est probable que ses séances annuelles auront lieu tour à tour dans les différents centres du savoir en Allemagne, tandis que le siege de son administration sera fixé à Berlin, où paraîtra son Journal, le gouvernement prussien lui ayant offert pour cela les secours dont elle aurait besoin.

[1] *The Journal of the Royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland*, n° xv (en deux parties), Londres, in-8°, 1844.

[2] *Miscellanea ægyptiaca, anno 1842. Ægyptiaca consociatio litteraria.* Alexandrie, grand in-8° (1[illegible] pages). Il y en a un dépôt à Paris, chez M. Leleux, libraire.

La division de l'Allemagne et la position excentrique de Berlin rendent cet arrangement presque indispensable. D'un autre côté, le gouvernement autrichien parait s'être décidé à son tour à encourager les études orientales, pour lesquelles il n'avait jusqu'à présent fait que très-peu de chose. L'imprimerie impériale de Vienne fait des préparatifs qui semblent annoncer des plans littéraires de beaucoup d'importance; les employés de cet établissement suivent des cours des langues diverses de l'Asie, depuis l'arabe jusqu'au japonais, et l'on exécute la gravure des caractères de toutes les écritures orientales; mais on ne sait pas encore comment seront appliquées les ressources que l'on se crée dans ce moment en Autriche.

Enfin, il a été fondé à Londres une nouvelle Société, sous le titre de *Société Syro-Égyptienne*, dont le but est de servir de point de réunion à tous ceux qui ont voyagé dans les pays de race sémitique, et de publier leurs recherches sur cette grande et importante branche de l'archéologie orientale. Cette Société parait n'avoir encore rien publié.

J'arrive maintenant à l'énumération des ouvrages orientaux qui ont paru depuis votre dernière séance, et je commence, comme à l'ordinaire, par la littérature arabe.

M. Gottwaldt, à Saint-Pétersbourg, a publié le texte de la Chronique de Hamzah d'Isfahan[1]. Cet

[1] *Hamzæ Ispahanensis Annalium libri X*, edid. I. M. E. Gottwaldt,

auteur du x^e siècle est un des premiers parmi les Arabes qui ait essayé d'écrire une histoire universelle, telle que la comportaient les connaissances de son temps, et de la baser sur un système de chronologie comparée. Son ouvrage devint bientôt célèbre et acquit une grande autorité chez les Arabes. Il est vrai que, lorsqu'on commença à s'en servir en Europe, on lui reprocha un grand manque de critique; mais il est juste de faire observer que l'état des sciences historiques, à l'époque où il vivait, n'offrait à l'auteur que fort peu de moyens pour contrôler les sources dont il se servait, et que des erreurs, même fort graves, dans un sujet aussi vaste et aussi difficile, n'ont pas le droit de nous étonner. De plus, M. Gottwaldt cherche à établir qu'une partie des fautes qu'on a reprochées à son auteur proviennent du copiste du seul manuscrit dont on s'était servi avant lui. Dans tous les cas, les sources où avait puisé Hamzah étant en grande partie perdues, on est trop heureux de retrouver dans son ouvrage les données historiques et chronologiques de ses devanciers, et c'est à la science européenne de les juger et de les mieux coordonner. Hamzah avait attiré de bonne heure l'attention des orientalistes; Reiske, Schultens, Rasmussen et M. Gottwaldt lui-même avaient publié divers chapitres de son ouvrage; mais une édition complète et correcte était un véritable besoin que M. Gottwaldt est venu

tom. I, textus arabicus. Saint-Pétersbourg, in-8°, 1844 (XXVIII et 243 pag.).

satisfaire. Il se propose de faire suivre le texte d'une traduction latine et d'un commentaire.

M. Reinaud a réuni en un volume les extraits d'auteurs arabes et persans relatifs à l'histoire de l'Inde [1] qu'il avait insérés d'abord dans votre Journal. Tout le monde sait que le grand défaut de la littérature indienne consiste dans l'absence presque entière de données chronologiques pour les temps un peu reculés. On peut établir par les ouvrages brahmaniques une chronologie relative, déterminer que tel fait est antérieur à tel autre ; mais on ne peut leur assigner une date absolue. Il est vrai que la littérature des Bouddhistes remédie à un certain degré à ce défaut, et qu'elle donne un nombre considérable de synchronismes ; mais dans une matière si vaste tout nouveau secours est précieux. En général, les peuples étrangers ont mal compris l'Inde, et ce qu'ils en disent est ordinairement à côté de ce qui nous intéresse le plus dans l'histoire de ce pays ; mais un fait positif, rapporté par un étranger, sert toujours à établir un synchronisme et à donner une date fixe à un nom ou à un incident autour desquels une foule de faits relatifs à l'histoire indigène peuvent se grouper. Quel parti la critique historique n'a-t-elle pas tiré de ce que les Grecs, et plus encore de ce que les voyageurs chinois nous ont dit de l'Inde ! Il était donc naturel qu'on s'adressât aussi aux Arabes, quoique

[1] *Fragments arabes et persans inédits relatifs à l'Inde*, recueillis par M. Reinaud. Paris, 1845, in-8° (xxxv et 228 pages).

venus les derniers. C'est dans cet esprit que M. Gildemeister a publié, il y a quelques années, une collection des passages les plus importants des auteurs arabes sur l'Inde; et aujourd'hui M. Reinaud nous donne le résultat de ses recherches historiques et géographiques sur le même sujet, en les appuyant sur les textes qu'il a découverts. M. Reinaud annonce dans sa préface un mémoire étendu sur l'état de l'Inde avant le xi^e^ siècle de notre ère, mémoire dont il a déjà lu une grande partie dans les séances de l'Académie des inscriptions.

Les ouvrages historiques arabes, dont les commencements avaient paru dans ces dernières années, ont presque tous fait des progrès : ainsi, M. Wustenfeld a publié le septième cahier des biographies d'Abou Zakariah al-Nawawi [1], M. Kosegarten la cinquième livraison du *Kitab al-aghani* [2], et le Comité des traductions de Londres est sur le point de faire paraître la première moitié du troisième volume du Dictionnaire biographique d'Ibn-Khallikan [3], traduit par M. de Slane. Ce savant lui-même a été envoyé par le gouvernement français à Constantinople, pour acheter, ou faire copier dans les bibliothèques des

[1] *The biographical Dictionary*, by Abu-Zakariya-Yahya el-Nawawi, edited by Wüstenfeld. Part. VII. Göttingen, 1844, in-8° (pag. 577 à 672).

[2] *Alii Isfahanensis Liber cantilenarum*, edidit Kosegarten. Fasc. V. Greifswalde, 1844, in-4°.

[3] *Ibn-Khallikan's biographical Dictionary*, translated by baron Mac Guckin de Slane. Paris, 1845, in-4°, vol. III, part. I (384 pag.).

mosquées, les manuscrits arabes qui manquent à la Bibliothèque royale, et l'on ne peut qu'applaudir au but de ce voyage ainsi qu'au choix du voyageur.

Avant de quitter la littérature historique des Arabes, je crois devoir annoncer la publication prochaine d'un ouvrage qui est vivement désiré par tous les hommes qui s'intéressent au progrès des lettres ; c'est l'édition des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun que prépare M. Quatremère. Ibn-Khaldoun est, de tous les auteurs arabes, celui qui a l'esprit le plus large ; son génie est très-supérieur à celui de son temps et de sa nation, et l'on est tout étonné de trouver, parmi les chroniqueurs et les beaux esprits qui forment les deux classes principales des historiens arabes, un homme recherchant les lois qui gouvernent le développement et décident du sort des races humaines. On a publié depuis vingt ans de nombreux extraits du grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun, le gouvernement piémontais a fait commencer par feu M. Arri une édition de la partie qui traite de l'histoire ancienne ; le gouvernement français a chargé M. de Slane de publier ce qui concerne l'histoire des Berbers ; M. Schulz avait préparé une édition des Prolégomènes, que son voyage en Perse l'empêcha de mettre sous presse ; et aujourd'hui M. Quatremère va publier le texte et la traduction de ces Prolégomènes dans la collection des Notices et Extraits. C'est dans cette partie de son travail qu'Ibn-Khaldoun a consigné ses principes

de critique et ses vues générales, et il n'y a peut-être aucun ouvrage oriental qui soit aussi propre à être goûté par des lecteurs européens que celui-ci, qui est l'œuvre d'un esprit, si je puis m'exprimer ainsi, tout européen.

L'étude du Koran a fait un progrès important par la publication du commentaire de Beidhawi que M. Fleischer vient de commencer à Leipsig[1]. Beidhawi, auteur du XIII[e] siècle de notre ère, était un des plus grands grammairiens arabes, et *les Lumières du Koran et les mystères de son interprétation*, tel est le titre de son commentaire, sont une mine inépuisable de recherches grammaticales et de traditions musulmanes. On ne pouvait trouver, pour ce livre important et difficile, un éditeur plus consciencieux et plus maître de son sujet que M. Fleischer, qui s'est dévoué à ce grand travail pendant un nombre considérable d'années. M. Weil, à Heidelberg, a publié deux petits ouvrages qui se rattachent à l'étude du Koran. Le premier est une introduction historique et critique[2], qui se compose en partie d'un extrait de la vie de Mahomet du même auteur, en partie d'un supplément à cet ouvrage, surtout pour le chapitre qui traite de la critique du Koran, de la formation de ce livre et de

[1] *Beidhawii commentarius in Coranum, ex codicibus Parisiensibus, Dresdensibus et Lipsiensibus*, ed. indicibusque instruxit H. Fleischer. Fascicul. I et II. Leipzig, 1844-1845, in-4° (320 pag.).

[2] *Historisch-kritische Einleitung in den Koran*, von D[r] G. Weil. Bielefeld, 1844, in-12 (XII et 121 pag.).

la succession chronologique des chapitres et des versets déplacés. Le second ouvrage de M. Weil est intitulé *Légendes bibliques des musulmans*, compilées d'après des sources arabes et comparées aux traditions juives[1]. Quiconque a lu une seule page du Koran, sait que ce livre est rempli d'allusions à des légendes juives sur des personnages du vieux Testament. Ces légendes n'ont aucune valeur historique, mais leur connaissance est indispensable à l'intelligence du Koran, et M. Weil a rendu service aux lecteurs de ce livre qui ne peuvent recourir aux commentaires originaux, en les tirant de divers recueils de traditions arabes et en les réunissant dans une espèce de manuel.

Les sciences des Arabes ont été l'objet des études de plusieurs savants; ainsi, l'histoire des mathématiques chez les Arabes a fourni à M. Sédillot la matière d'un ouvrage dont il vient de faire paraître le premier volume[2]. L'objet de l'auteur est de prouver, par l'examen comparé des monuments, que l'école de Baghdad a su perfectionner les connaissances en astronomie, en mathématiques et en géographie, dont elle avait reçu le dépôt des Grecs. Il recherche de plus quelle a été la part des Indiens et des Chinois dans les progrès des sciences exactes. Une partie des

[1] *Biblische Legenden der Muselmänner*, von Dr G. Weil. Frankfurt, 1845, in-8° (298 pag.).

[2] *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux*, par M. L. A. Sédillot. Paris, 1845, in-8° (466 pag. Le volume n'est pas achevé).

mémoires qui composent cet ouvrage avaient déjà paru séparément dans divers recueils scientifiques et quelques-unes des opinions émises par M. Sédillot ont donné lieu à une polémique qui ne paraît pas encore épuisée.

M. de Sontheimer, à Stuttgart, a publié la traduction allemande du cinquième livre du Canon d'Avicenne[1], qui traite des remèdes composés des Arabes. Il a complété par cet ouvrage sa traduction du grand Traité d'Ibn-Beithar sur les *simples*. On peut dire que c'est la première fois que cette partie des œuvres d'Avicenne paraît dans une langue européenne, car la traduction qu'en a publiée au XVI^e siècle Gérard de Cremone est trop inexacte pour pouvoir être comptée. Les deux ouvrages de M. de Sontheimer embrassent toute la matière médicale des Arabes, et fournissent de riches matériaux pour l'appréciation des progrès que ce peuple avait faits dans une science dans laquelle il fut pendant des siècles le maître de l'Europe.

M. Favé, capitaine d'artillerie, qui s'occupait depuis longtemps d'un ouvrage sur l'histoire de l'artillerie, ayant consulté M. Reinaud sur les machines de guerre des Arabes, M. Reinaud lui communiqua les matériaux qu'il possédait sur cette question, et traduisit un ouvrage du XIII^e siècle, par Hassan el-Rammah, sur l'art de la guerre. Le résultat du travail

[1] *Zusammengesezte Heilmittel der Araber nach dem fünften Buch des Canon von Ebn-Sina*, übersezt von D^r Sontheimer, Fribourg, 1845, in-8° (288 pag.).

des deux collaborateurs fut un traité sur l'origine de la poudre à canon[1], traité qui vient de paraître, et qui forme la première partie de l'Histoire de l'artillerie de M. Favé. Il ressort de ce travail que, selon toute probabilité, la poudre à base de salpêtre fut inventée par les Chinois, et employée par eux aux feux de guerre; que les Arabes et les Grecs la leur ont empruntée et en ont perfectionné tous les deux les applications; mais que l'artillerie, c'est-à-dire l'emploi de la qualité explosive de cette poudre, ne fut découverte qu'en Europe, vers la fin du XIII^e siècle. C'est un livre curieux, dans lequel on trouvera plusieurs données nouvelles sur l'histoire de la chimie chez les Arabes, et où l'on observera avec intérêt la sagacité avec laquelle M. Favé a su appliquer les connaissances pratiques et scientifiques qu'exige son arme à l'explication des textes orientaux et grecs qui traitent des feux de guerre.

M. le baron de Hammer a publié un petit volume en arabe et en allemand, portant le titre de *Rendez-vous de la prière*[2], et contenant sept prières en prose rimée, pour différentes heures de la journée. M. de Hammer ne s'explique pas sur l'origine de ce volume, qui me paraît entièrement composé par lui-même et publié en commémoration d'un deuil de

[1] *Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon*, par M. Reinaud et M. le capitaine d'artillerie Favé. Paris, 1845, in-8° (287 pag. et 17 pl.).

[2] *Zeitwarte des Gebets, in sieben Tageszeiten. Ein Gebetbuch arabisch und deutsch herausgegeben*, von Hammer-Purgstall. Vienne, 1844, in-8° (56 et 76 pag).

famille. Je passe avec un silence respectueux devant ce monument d'une pieuse tendresse.

Les ouvrages destinés à faciliter la connaissance de la langue arabe sont assez nombreux et témoignent de l'extension croissante que prend cette étude. M. Caussin de Perceval a publié la troisième édition de son excellente Grammaire arabe vulgaire[1]. M. Bled de Braine a fait paraître un Cours d'arabe[2], composé d'une grammaire et d'exercices, et destiné aux Européens établis en Algérie et dans le reste du nord de l'Afrique. Votre bibliothécaire, M. Kazimirski de Biberstein, a commencé la publication d'un Dictionnaire arabe-français[3], qui contiendra dans un fort volume in-8° tout ce qui est indispensable pour l'intelligence des textes arabes anciens et modernes. M. Berggren a fait paraître, à Upsal, comme supplément à ses voyages en Orient, un Guide français-arabe[4], en forme de dictionnaire, dans lequel il explique les mots et les phrases les plus usités en Syrie et en Égypte. M. Berggren n'est peut-être pas assez philologue pour faire un dictionnaire parfait, mais son ouvrage donne, néanmoins,

[1] *Grammaire arabe vulgaire, pour les dialectes d'Orient et de Barbarie*, par M. Caussin de Perceval. Paris, 1844, in-8° (175 pages).

[2] *Cours synthétique, analytique et pratique de la langue arabe, où les dialectes vulgaires africains d'Alger, de Maroc, de Tunis et d'Égypte, sont enseignés sans maître*, par J. F. Bled de Braine. Paris, 1844, in-8°. Doudey-Dupré. (Non achevé, l'ouvrage aura 28 feuilles.)

[3] *Dictionnaire arabe-français*, par Kazimirski de Biberstein. Paris, 1845, in-8°. (Il en a paru 2 livraisons.)

[4] *Guide français-arabe vulgaire des voyageurs et des Francs en Syrie et en Égypte*, par J. Berggren. Upsale, 1844, in-4°. (921 pag.)

plus que n'en promet le titre. Il contient beaucoup de termes techniques et une quantité de renseignements sur les mœurs et la géographie, qu'on chercherait en vain autre part. Ainsi, on trouve sous le mot *cuisine* la description de tous les mets arabes; à propos des mots *itinéraires*, *Syrie*, *désert* et autres, il entre dans de longs détails géographiques; il ajoute, de plus, à la fin, un droguier assez étendu et que l'on consultera avec fruit en le comparant à celui que M. de Sontheimer a inséré à la fin de sa traduction d'Avicenne dont je viens de parler. Enfin, il se prépare au Caire deux grands ouvrages lexicographiques. L'un est une réimpression du *Kamous*; l'édition de ce dictionnaire, publiée à Calcutta, est devenue extrêmement rare; celle qu'on dit avoir été lithographiée à Bombay est à peu près inconnue hors de l'Inde, de sorte que la nouvelle édition qu'annonce M. Walmass, au Caire[1], sera un grand service rendu aux savants d'Europe. M. Perron, directeur de l'école de médecine au Caire, et dont vous connaissez les travaux sur les anciens Arabes, s'est chargé de la rédaction du texte; et, un des plus savants scheikhs du Caire, Mohammed-el-Tounsy, s'occupera de la révision des épreuves. Le second ouvrage lexicographique entrepris au Caire, est un grand trésor de la langue arabe auquel M. Lane travaille depuis quelques années et pour lequel il s'est asso-

[1] Cette édition du *Kamous* sera imprimée à Boulak et formera un volume in-folio. On peut souscrire chez M. Duprat, libraire à Paris. Le prix de souscription est de 75 francs.

cié le scheikh Ibrahim-al-Deisouki. La parfaite intelligence de la langue, soit ancienne soit moderne, dont M. Lane a donné tant de preuves, fait concevoir les plus grandes espérances de ce travail.

Il me reste à dire quels sont les travaux qui, pour les autres dialectes sémitiques, ont contribué à enrichir les lettres orientales. M. Dietrich, à Marburg, a publié, sous le titre de : *Mémoires sur l'étymologie des mots sémitiques*[1], un volume contenant trois dissertations qui traitent des noms des herbes et des roseaux, des noms des parties du corps, et de ceux des racines anormales. Les principes de l'auteur, en matière d'étymologie, sont très-sages, et il les applique avec savoir et sagacité.

M. Kaempf, à Halle, a fait imprimer le texte et la traduction allemande des premières Séances du Taschkemouni de Charisi[2]. C'est un livre curieux sous plusieurs rapports. Jehuda-ben-Salomo-el-Charisi était un juif espagnol du XIII^e^ siècle, élevé dans les écoles arabes, comme tous les savants de son temps et de sa nation; profondément imbu du goût et du savoir des Arabes, et, en même temps, jaloux de leur prééminence littéraire, il se proposa de prouver que l'hébreu était une langue aussi riche et aussi capable de se prêter à tous les besoins de la littérature que l'arabe, et il composa, sous le titre

[1] *Abhandlungen für semitische Sprachforschung*, von F. E. C. Dietrich. Leipzig, 1844, in-8°. (350 pag.).

[2] *Die ersten Makamen aus dem Tachkemoni des Charisi*, von D^r^ Kaempf. Berlin, 1845, in-8°. (180 pag.)

de *Taschkemouni*, un ouvrage par lequel il espérait réveiller le patriotisme littéraire des juifs. Mais il était lui-même tellement sous le joug de l'esprit arabe, qu'il n'a su faire de sa protestation qu'un pastiche des Séances de Hariri; il les imita avec beaucoup de bonheur, employa tous les raffinements de la langue pour égaler son modèle en jeux de mots et en traits d'esprit, et produisit un ouvrage réellement remarquable, mais bien peu propre à émanciper les juifs de la domination savante des Arabes. Le texte hébreu de cet ouvrage a été publié plusieurs fois, mais sans critique et sans commentaire. M. Kaempf donne, d'après d'anciens manuscrits, le texte de l'introduction et des premières séances, accompagné de notes et d'une traduction allemande rimée, et précédé d'une préface dans laquelle il traite de la vie de l'auteur, du genre de poésie qu'il cultivait et de la métrique hébraïque.

C'est peut-être ici que je puis le mieux placer la mention du Dictionnaire berbère[1] que le ministère de la guerre fait publier et dont le premier volume a paru. On se rappelle que le gouvernement a nommé, il y a quelques années, une commission à laquelle il adjoignit Sidi-Ahmed, imam de Bougie. Cette commission trouva que les différences entre les dialectes berbères étaient assez grandes pour qu'il fût à désirer de publier un dictionnaire particulier

[1] *Dictionnaire français-berbère*, *dialecte écrit et parlé par les Kabailes de la division d'Alger*, ouvrage composé par ordre du ministre de la guerre. Paris, 1844, grand in-8°. (656 pag.)

pour chacune des grandes divisions de cette population. Le volume qui a paru contient le dialecte des Berbères de Bougie, d'Alger et de la chaine de l'Atlas, jusqu'à Médéah. Le volume suivant paraît être destiné au dialecte des Berbères de Constantine. On ne pourra juger si ce système est réellement le meilleur que lorsque plusieurs de ces vocabulaires auront vu le jour.

Avant de quitter la littérature des peuples sémitiques, j'ai à dire quelques mots sur ce qui a été fait pour la publication des inscriptions himyarites de M. Arnaud. Votre conseil a trouvé nécessaire de faire graver un caractère himyarite, et M. Lebrun, directeur de l'Imprimerie royale, toujours empressé de favoriser vos études, a fait exécuter des types qui servent en ce moment à l'impression des inscriptions. Le voyage de M. Arnaud à Mareb, qui a paru dans votre Journal[1], montre combien le Yémen est encore riche en inscriptions qui pourraient mettre la critique européenne en état de rétablir l'histoire ancienne de ce pays. Les difficultés pour les obtenir sont extrêmement grandes, mais, si quelqu'un peut les vaincre, c'est M. Arnaud, à qui ses habitudes permettent de voyager comme un Arabe; et qui, par ses anciennes relations à Sanna, est assuré d'autant de protection qu'on peut en obtenir dans ce pays presque sauvage, et nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'il plaise au gou-

[1] Voyez le Voyage de M. Arnaud, dans le Journal asiatique, année 1845, mois de mars et d'avril.

vernement français de le mettre en état de recommencer son exploration du Yémen. Il s'agit d'un chapitre entier, et d'un chapitre très-important, à ajouter à l'histoire ancienne.

En nous tournant vers l'Orient, nous trouvons toutes les questions qui se rattachent aux grands empires de la Mésopotamie et de la Perse soulevées de nouveau à l'aide de matériaux plus abondants. J'ai à peine besoin de vous rendre compte des progrès et de l'achèvement des fouilles de M. Botta[1], qui ont mis au jour tout un palais assyrien. Depuis votre dernière séance générale, les travaux ont marché avec la plus grande rapidité; des secours plus efficaces, et la présence de M. Flandin, ont permis d'employer jusqu'à deux cents ouvriers, et vous apprendrez avec satisfaction que ces travaux ont nourri pendant une année tout ce qui restait de la tribu nestorienne indépendante, que les Kurdes avaient massacrée. Deux mille mètres de murs couverts d'inscriptions et de sculptures ont été déblayés, cent trente bas-reliefs dessinés par M. Flandin, deux cents inscriptions copiées par M. Botta, et les sculptures les mieux conservées ont été embarquées par lui sur des radeaux pour descendre le Tigre jusqu'à Bassora, où elles seront prises par une gabare de la marine royale et ame-

[1] *Lettres de M. Botta sur ses découvertes à Khorsabad, près de Ninive*, publiées par M. Mohl. Paris, 1845, in-8°. (xi, 72 pages et 55 planches.)

nées à Paris. D'après les dernières lettres de M. Botta, tous les radeaux étaient arrivés heureusement à Baghdad, et il ne restait plus à expédier que deux taureaux et deux statues d'hommes étouffant des lions dans leurs bras. Il est à craindre que l'étiage du Tigre soit trop bas en été pour qu'on puisse embarquer avant le printemps prochain ces monolithes énormes. M. Botta va arriver à Paris, où il rédigera la description de sa découverte ; les dessins des sculptures et les copies des inscriptions seront gravés et fourniront à l'étude des savants des matériaux aussi riches qu'inespérés. On ne lit pas encore les inscriptions assyriennes, mais il est permis d'espérer qu'on y parviendra à l'aide des inscriptions bilingues et trilingues de Persépolis. Il paraît probable aujourd'hui que l'écriture cunéiforme a été inventée à Babylone, transportée de là à Ninive et appliquée à la langue assyrienne, puis portée, plus tard, à Ecbatane et appliquée à la langue médique, et enfin adaptée au persan, à Persépolis. Dans chacune de ces applications, cette écriture, originairement syllabique et très-compliquée, paraît s'être simplifiée petit à petit jusqu'à ce qu'elle soit devenue alphabétique à Persépolis.

La nature des choses indique que, pour arriver à la déchiffrer, nous devons remonter en sens inverse, et aller du caractère le plus simple au plus compliqué. C'est cette marche qui déjà a été suivie. Depuis que M. Burnouf a rendu accessible l'ancienne langue persane, lui et M. Lassen l'ont ap-

pliquée à la lecture du caractère persépolitain, et cette branche d'études vient de recevoir de grands développements, et est sur le point d'en recevoir de plus grands encore. M. Lassen a publié les inscriptions persépolitaines[1] que M. Westergaard a rapportées de son voyage, et il les a commentées avec son savoir et sa sagacité ordinaires. Sa publication a été soumise à une critique rigoureuse de la part de M. Holtzmann[2], à Carlsruhe; malheureusement, ce travail, qui n'est pas sans mérite, est écrit avec une acrimonie qu'on ne peut voir sans regret.

On ne possède jusqu'à présent qu'une vingtaine d'inscriptions en caractères cunéiformes persépolitains, et elles sont, en partie, frustes ou très-courtes. C'est trop peu pour pouvoir résoudre avec sécurité toutes les difficultés que présente leur déchiffrement; mais nous allons avoir prochainement l'immense inscription de Bisitoun, qui à elle seule contient, dans quatre cent cinquante lignes, autant de matière que toutes les autres réunies. M. Rawlinson, grâce à des circonstances favorables, a pu copier, il y a quelques années, cette inscription, qui est d'un accès extrêmement difficile. Il en a envoyé une copie, accompagnée d'une traduction, à Londres, où la Société asiatique se propose de la

[1] *Die altpersischen Keilinschriften*, von Lassen. Bonn, 1844, in-8° (188 pag.). Ce mémoire forme le premier cahier du volume VI du journal intitulé : *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlands.*

[2] *Beitraege zur Erklärung der persischen Keilinschriften*, von A. Holtzmann. cah. I. Carlsruhe, 1845, in-8° (152 pag.).

publier. Elle est l'œuvre de Darius Hystaspes, qui l'a fait graver avant son expédition contre les Scythes, et qui y a consigné la généalogie des Achæménides, l'énumération des provinces et des mers de son empire, la liste et les noms des rois qu'il avait vaincus et dont on voit les figures sur le bas-relief qui surmonte l'inscription. Quelque grande que soit l'importance de ce monument pour l'histoire et la langue de la Perse antique, on pouvait espérer qu'il nous rendrait un immense service de plus en offrant une large base pour le déchiffrement des autres systèmes d'écritures cunéiformes; car il se compose de trois colonnes qui contiennent le même texte en persan, en médique et en babylonien. Malheureusement, ces deux dernières ont beaucoup souffert, et M. Rawlinson n'a pu cópier que le tiers de la colonne médique et le dixième de la colonne babylonienne. Néanmoins, les cent cinquante lignes qui restent de la seconde colonne offrent encore des matériaux considérables pour le déchiffrement du caractère médique, et M. Rawlinson en a tiré un alphabet qu'il ne publie pas encore, parce qu'il n'en est pas entièrement satisfait, mais qui fournira certainement des éléments considérables pour la lecture de ce système cunéiforme. M. Westergaard imprime dans ce moment, à Bonn, un traité sur le même sujet, basé sur les inscriptions médiques qu'il a rapportées de ses voyages. Chaque pas qu'on fera dans cette direction rapprochera le moment où l'on pourra aborder la lecture du caractère assyrien;

c'est un problème des plus difficiles à résoudre, et qui défiera peut-être encore longtemps la sagacité des savants, mais qui est d'un intérêt extrême à cause de l'antiquité et de la quantité des inscriptions assyriennes que nous devons à Schulz et à M. Botta.

L'étude du zend a fait quelques progrès. La Société asiatique de Bombai a continué son édition du Zend-Avesta en caractères guzarati, et nous en a envoyé trois nouveaux volumes contenant l'Izeschné [1] et le Vispered [2]. M. Windischman, à Munich, a publié un travail sur le *Homa* [3], et M. Burnouf, avec des matériaux plus amples, a traité le même sujet dans une série d'articles qui paraissent dans le Journal asiatique [4], et dont l'ensemble formera la continuation de son commentaire sur le Yaçna. Le *Homa* est effectivement une des parties les plus curieuses de la doctrine de Zoroastre, parce que c'est une de celles qui nous permettent de saisir le plus clairement les rapports entre les Védas et le Zend-

[1] *The Yaçna of the Parsis in the zand language but gujarati character with a gujarati translation, paraphrase and comment; according to the traditional interpretation of the Zoroastrians*, by the late Framji Aspandiarji and other Dasturs; lithographed for the Bombay branch of the Royal Asiatic Society, by Appa Rama. 2 vol. in-8°, 1843 (t. I, 500 pag. t. II, 485 pag.).

[2] *The Vispard of the Parsis in the zand language but gujarati character*, etc. Bombay, 1843, in-8° (137 pag.).

[3] *Ueber den Soma-Cultus der Arier*, von Dr F. Windischmann. Munich, 1844, in-4° (18 pag.). Tiré des Mémoires de l'Académie de Munich.

[4] *Le dieu Homa* (articles de M. Burnouf, dans le Journal asiatique de 1844 et 45).

Avesta, de fixer le point où la doctrine persane s'est séparée de celle des Védas, et de suivre les phases de la transformation que les prédécesseurs de Zoroastre et Zoroastre lui-même lui ont fait subir.

Le pehlewi n'a été l'objet que d'une seule dissertation de M. Müller[1], à Munich; mais elle est d'un grand intérêt. L'auteur y examine, d'après les livres pehlewis, le point principal de la théologie zoroastrienne, c'est-à-dire, le rapport entre Ormuzd et le *temps infini*. Anquetil avait cru que le *temps* était regardé, par les Persans, comme l'Unité absolue dont procédaient, d'un côté, Ormuzd, de l'autre Ahriman; mais M. Müller prouve que, dans la doctrine officielle de l'époque des Sassanides, Ormuzd était regardé comme le maître suprême, et le *temps* comme un élément de la création des êtres. Il est à regretter que le manque de caractères pehlewis ait empêché jusqu'à présent M. Müller de publier l'édition du Bundehesch qu'il a préparée, que personne aujourd'hui ne pourrait exécuter aussi bien que lui, et qui relèverait l'étude du pehlewi. Il est assez probable qu'on aura besoin de cette langue pour l'étude des inscriptions cunéiformes; car il est difficile de croire qu'aucun des trois ou quatre idiomes, encore cachés sous le voile des différents systèmes de cette écriture, n'appartienne pas à cet antique mélange des langues sémitiques et ariennes.

[1] *Untersuchungen über den Anfang des Bundehesch*, von Dr Joseph Müller. Part. 1. Munich, 1844, in-4° (30 pag.). Tiré des Mémoires de l'Académie de Munich.

La littérature persane proprement dite s'est enrichie de quelques travaux. M. Defrémery a fait paraître le texte et la traduction de l'histoire de la dynastie des Samanides par Mirkhond[1]. M. Wilken avait déjà publié, en 1808, ce même texte; mais il n'avait qu'un seul et médiocre manuscrit, de sorte que la nouvelle édition, beaucoup plus correcte et accompagnée d'une traduction plus exacte, sera bien reçue par tous ceux qui s'occupent de cette époque curieuse du khalifat, d'autant plus que M. Defrémery a pris soin de compléter le récit très-inégal de Mirkhond par de nombreux extraits tirés d'historiens arabes et persans inédits. Un autre chapitre de Mirkhond, l'histoire des Sassanides[2], a été publié pour faire partie des chrestomathies à l'usage de l'école des langues orientales vivantes de Paris. J'aurais dû déjà l'annoncer dans le Rapport de l'année dernière; mais je n'en avais pas eu connaissance. Il y a longtemps que ce chapitre de Mirkhond est connu par la traduction de S. de Sacy; mais le texte n'en avait jamais été imprimé. Toutes ces publications partielles sont autant d'acheminements vers une édition complète du grand ouvrage de cet historien médiocre, mais presque indispensable.

M. Bland a publié à Londres le premier cahier

[1] *Histoire des Samanides*, par Mirkhond; texte persan, traduit et accompagné de notes critiques, historiques et géographiques, par M. Defrémery. Paris, 1845, in-8° (296 pag.)

[2] *Chrestomathies orientales. Histoire des Sassanides*, par Mirkhond, texte persan. Paris, 1843, in-8° (110 pag.).

de l'histoire des poëtes persans [1], composée sous le titre de *Temple du feu*, par Lutf Ali Khan, poëte persan du XVII[e] siècle. M. Bland avait déjà rendu un compte détaillé de cet ouvrage dans le Journal de la Société asiatique de Londres; il a depuis ce temps réuni tous les manuscrits connus du *Temple du feu*, et en a commencé une édition. Lutf Ali Khan traite d'abord des poëtes antérieurs par ordre géographique, ensuite de ses contemporains, et finalement de ses propres œuvres poétiques. Il a accumulé ainsi les biographies de plus de huit cents poëtes et il donne quelques extraits des ouvrages de chacun. La publication de ce livre est une entreprise utile, moins à cause des extraits d'une quantité de poëtes oubliés qu'il contient, que parce qu'une collection aussi considérable de biographies renferme nécessairement une foule de dates et de renseignements qui peuvent servir à éclaircir des points douteux dans l'histoire.

Le colonel Miles a publié, aux frais du Comité des traductions, la vie de Tipou Sahib par Mir Husseïn Ali Khan de Kirman [2], qui forme la suite de la vie de Hyder Ali par le même auteur, dont M. Miles avait déjà donné la traduction. Ces deux ouvrages paraissent avoir été composés sur les instances des

[1] *The Atesch Kedah, or fire-temple*, by Hajji Lutf Ali Beg, of Isfahan, now first edited by N. Bland. London, 1844, in-8° (40 pag.).

[2] *The History of the reign of Tipu Sultan*, by Mir Hussein Ali Khan Kirmani, translated by Colonel Miles. London, 1844, in-8° (291 pag.).

fils de Tipou et sont écrits dans le style enflé des panégyristes orientaux. Il n'est pas sans intérêt de voir comment des événements qui nous sont si bien connus par les rapports des Anglais, sont représentés par un partisan du côté ennemi, et l'histoire de cette époque pourra certainement y découvrir quelques faits nouveaux, ainsi que l'explication de quelques événements dont on ne possédait pas la clef. Néanmoins il aurait fallu un homme plus intelligent que Mir Ali pour nous donner un tableau fidèle des plans politiques et de l'administration de Tipou, et des causes réelles de sa chute.

M. Wetzstein, à Leipzig, a fait paraître la seconde partie de son édition lithographiée du Dictionnaire arabe-persan de Zamakhschari [1]; la troisième est promise prochainement, et l'ouvrage sera terminé par un glossaire alphabétique, appendice indispensable pour un dictionnaire arrangé selon l'ordre des matières. M. Duncan Forbes, à Londres, a publié une seconde édition de sa Grammaire persane [2], suivie d'une collection de fables et d'un vocabulaire. Ce livre a le mérite de contenir dans un petit nombre de pages tout ce qui est indispensable à un commençant.

Enfin, M. Chodzko, qui, pendant son long séjour en Perse, s'est occupé avec beaucoup de suite

[1] *Samachschari Lexicon arabicum persicum*, edidit Wetzstein. Leipzig, 1844, in-4° (pag. 86-179).

[2] *A Grammar of the Persian language*, by Duncan Forbes. Second edition. Londres, 1844, in-8° (pag. 90, 40 et 24).

de la littérature populaire de ce pays, et à qui nous devons la curieuse collection des chants de Kuroglou, a commencé à publier ses Études sur le théâtre persan[1]. Tout le monde savait que les Persans, seuls de tous les musulmans, avaient une espèce de théâtre, ou plutôt qu'ils jouaient, en commémoration du meurtre des enfants d'Ali, des mystères appelés *taziés*. Mais M. Chodzko est le premier qui se soit donné la peine de recueillir ces pièces et de nous faire connaître l'organisation du théâtre persan, ainsi que les différents genres dont se compose son répertoire. Il a rapporté de Perse, outre des farces populaires, une ample collection de *taziés* qui faisait partie de la bibliothèque de Feth Ali Schah, et que le directeur du théâtre de la cour lui céda, et il a publié la traduction de quelques-unes de ces pièces, en promettant de nous donner par la suite de plus amples moyens d'apprécier cette branche singulière de la litterature persane.

En quittant la Perse, nous touchons à l'Afghanistan, qui a été pendant quelques années le théâtre de si grandes découvertes. L'innombrable quantité de médailles et d'inscriptions qu'on y a trouvées tout à coup a, grâce au savoir et à la merveilleuse sagacité de M. James Prinsep, versé des flots de lumières sur une des parties les plus inconnues de l'histoire, sur la fin de l'empire bactrien et sur les

[1] *Le théâtre en Perse*, par Alex. Chodzko. Paris, 1844, in-8° (48 pag.). Tiré de la Revue indépendante.

dynasties tant barbares qu'indiennes qui lui ont succédé. La mort n'a pas permis à M. James Prinsep d'épuiser un si riche sujet; mais son frère, M. Thoby Prinsep, a trouvé dans ses papiers des matériaux inédits dont il a publié la première partie [1], qui forme à la fois un résumé et un supplément de ses mémoires sur les antiquités bactriennes, et qui est accompagné des planches qu'il avait encore gravées lui-même. M. Prinsep nous fait espérer un autre volume qui contiendra des suppléments posthumes aux mémoires de son frère sur les antiquités indiennes. Aujourd'hui les circonstances politiques ont interrompu pour quelque temps le cours des recherches archéologiques dans les pays Afghans; mais la première récolte a été si abondante, qu'elle est loin d'être épuisée, et les collections de M. Masson surtout contiennent encore beaucoup d'inscriptions inédites dont la Société asiatique de Londres est sur le point de publier quelques-unes.

Dans la littérature indienne proprement dite règne une activité qui s'accroît d'année en année et qui promet d'éclaircir, dans un temps comparativement court, même les parties les plus obscures de ces études. Le grand intérêt qui s'attache à la littérature sanscrite consiste dans les moyens qu'elle nous donne de remonter à l'origine des langues et des

[1] *Note on the historical results deducible from recent discoveries in Afghanistan*, by H. T. Prinsep. Londres, 1844, in-8° (124 pag. et 17 planches).

idées qui distinguent la race indienne et les peuples qui en descendent de toutes les autres races. Grâce aux travaux de M. Bopp et des savants qui ont marché sur ses traces, on peut suivre aujourd'hui l'histoire des langues indo-germaniques et presque l'histoire de chaque mot; mais l'histoire des idées est encore peu avancée. La race indienne est la seule des races humaines qui ait montré une véritable aptitude philosophique, et c'est ce qui explique sa supériorité sur toutes les autres; mais, quelque bien douée qu'elle fût, elle n'a réussi à créer les idées sur lesquelles repose notre civilisation que par un travail lent et laborieux, et la forme qu'elle a fini par leur donner se ressent des efforts qu'elle a faits pour y parvenir. Rien n'est plus difficile, mais aussi rien ne peut être plus intéressant que de remonter à leur origine, et heureusement la littérature indienne nous en fournit les moyens. Nous trouvons dans les Védas les couches presque primitives, si je puis m'exprimer ainsi, de la pensée de cette branche de l'espèce humaine, et de là nous pouvons la suivre grandissant, s'éclaircissant et se formulant dans des systèmes philosophiques et religieux, dans la législation, dans la poésie et dans les sciences; formant dans l'Inde même une société civilisée, et exerçant sur le reste du monde une influence immense par les peuples qui se sont détachés, en différents temps, de la race mère, et qui ont développé de leur côté et à leur manière les tendances qu'ils en avaient héritées.

On ne peut donc que se réjouir en voyant les efforts qu'on fait aujourd'hui de tous les côtés pour rendre accessibles les Védas et les ouvrages qui s'y rattachent. M. Wilson promet la continuation du *Rigvéda*, commencé par Rosen et interrompu par sa mort prématurée; M. Langlois s'occupe d'une traduction entière du même Véda, le plus ancien et de beaucoup le plus important de tous. M. Benfey annonce une nouvelle édition du *Samavéda*, d'après des manuscrits que M. Stevenson n'a pas eus à sa disposition, et il espère qu'elle pourra servir à la critique du *Rigvéda*: car il a fait la remarque que les nombreux hymnes de ce dernier, que contient le *Samavéda*, présentent une rédaction autre, et, à ce qu'il paraît, plus ancienne que le *Rigvéda* dans sa forme actuelle.

M. Poley a publié à Bonn le texte de cinq Upanischads [1], dont quatre avaient déjà paru dans l'édition lithographiée qu'il avait autrefois commencée à Paris. Le cinquième, qui était inédit, est le *Vriharanyaka*, un des plus considérables et des plus importants de tous les Upanischads. M. Poley n'a accompagné son édition que d'un petit nombre de notes; mais il promet une traduction, ce qui est tout à fait nécessaire. M. Windischmann annonce un travail sur le *Tchandogya*, un des Upanischads qui se rattachent au *Samavéda*. Colebrooke en a fait

[1] *Vrihadaranyakam, Kathakam, Iça, Kena, Mundakam, oder fünf Upanishads aus dem Jagur, Sama, und Atharva-Veda*, herausgegeben von Poley. Bonn, 1844, in-8° (142 pag).

connaître quelques fragments qui permettent d'apprécier toute l'importance philosophique de ce morceau, composé, comme tous les Upanischads, dans le but de tirer des hymnes des Védas un dogme plus ou moins complet et systématique.

Un autre travail védique d'un grand intérêt est la publication du Nirukta, annoncée par M. Roth de Tubingen. Dans l'antiquité même, on a senti dans l'Inde l'utilité de commenter les Védas, ce qui a produit une suite de travaux d'interprétation, dont les plus anciens sont, sans aucun doute, basés sur le sens attribué par la tradition aux passages qui étaient devenus obscurs, quoique les grammairiens affectent toujours d'en donner des raisons étymologiques. Un des plus anciens de ces ouvrages est le Nirukta de Yaska. La forme de ce livre est bizarre; ce n'est pas un commentaire sur les Védas, c'est un commentaire sur un lexique de mots védiques rédigé par ordre de matières. Le Nirukta cite et commente les passages des Védas dans lesquels se trouvent les mots qui composent le lexique, et forme ainsi indirectement un commentaire sur les Védas mêmes, et un exposé presque dogmatique de leur contenu, entremêlé de discussions grammaticales. Il paraît être antérieur aux commentaires des Védas actuellement en usage, et il est presque indispensable pour l'intelligence des hymnes. M. Roth rend un service incontestable à l'étude des antiquités indiennes en se chargeant de publier et d'expliquer ce livre. Il a pu heureusement mettre à profit un

excellent commentaire sur le Nirukta, par Durga Sinha, que la Bibliothèque royale doit aux soins de la Société asiatique de Calcutta.

M. Goldstücker annonce un ouvrage qui se rattache à l'étude des Védas, quoiqu'il ne soit pas strictement consacré à la littérature védique: c'est une exposition de la philosophie Mimansa. Chez les Indiens, comme chez tous les peuples dont la civilisation repose sur une base unique, la philosophie et la théologie se tiennent de beaucoup plus près que chez les peuples à civilisation mixte; mais aucun des systèmes philosophiques des Brâhmanes ne se lie aussi étroitement aux Védas que le Mimansa. C'est une espèce de scolastique appuyée sur les termes mêmes des hymnes, et dans laquelle la théorie philosophique commence à se formuler et à rompre, par l'abstraction, le cercle trop rigide de la lettre sacrée. M. Goldtsücker publiera les axiomes de Djaimini, fondateur du Mimansa et le commentaire de Madhawa, ce qui nous donnera la première et la dernière des phases qu'a parcourues cette philosophie.

Parmi les travaux qui se rapportent à la poésie indienne, j'ai à annoncer avant tout que le troisième volume du texte du Râmâyana, publié par M. Gorresio, est achevé et paraitra sous peu de jours. M. Gorresio entre avec ce volume dans la partie inédite de son auteur. L'édition entière du texte formera cinq volumes; mais M. Gorresio se propose de commencer maintenant la publication

de la traduction italienne, et de faire paraître alternativement les volumes du texte et de la traduction. Le Mahabharat aussi paraît à la fin avoir trouvé son traducteur. M. Goldstücker annonce le premier volume d'une traduction allemande complète de cet immense poëme, accompagnée de notes, de tables des matières et d'une introduction générale. C'est une entreprise colossale, mais il y a peu d'ouvrages orientaux qu'il soit aussi important de faire connaître que ce grand dépôt de traditions de tout genre. Si M. Wilkins avait publié, il y a quarante ans, la traduction du Mahabharat qu'il avait à peu près achevée, nous serions plus avancés dans la connaissance de l'Inde antique que nous ne le sommes aujourd'hui. Mais, puisque l'indifférence de l'auteur et celle de ses compatriotes ont oublié ce travail dans la poussière d'une bibliothèque, il est temps qu'un autre, plus ardent, rende ce service à l'Europe savante.

M. Stenzler fait imprimer à Bonn une édition critique et un commentaire du Mritchakata. Tout le monde connaît, par la traduction de M. Wilson, ce drame du Chariot d'argile, qui est, non-seulement l'un des plus beaux du théâtre hindou, mais une des œuvres les plus gracieuses que la littérature d'aucun pays ait produites. M. Brockhaus, qui avait déjà publié le texte du Tchandrodaya [1], drame métaphysique et allégorique, et un des poëmes les plus

[1] *Prabodha Chandrodaya Krishna Misri Comœdia*, edidit scholiisque instruxit H. Brockhaus. Leipzig, 1845, in-8° (120 et 136 pag.).

étranges qu'ait pu concevoir un peuple doué d'imagination et nourri de métaphysique, vient de faire paraître un double commentaire sanscrit de ce curieux ouvrage. On ne connaissait jusqu'à présent ce drame que par la traduction de M. Taylor. M. Brockhaus a imprimé le texte du drame en caractères dévanagari, et les scolies en transcription latine. C'est un système très-recommandable, car, quoique la reproduction en caractères latins des textes sanscrits ait de graves inconvénients, il n'en est pas ainsi des scolies, qui ne sont destinées naturellement qu'aux personnes déjà exercées.

M. Yates a publié, à Calcutta, une nouvelle édition du Nalodaya [1]; c'est un poëme moderne dont le sujet est le même que celui de l'épisode du Mahabharat, le Nala, que M. Bopp a fait connaître. M. Benary, à Berlin, en avait déjà publié le texte avec un commentaire. M. Yates a fait précéder son édition d'une dissertation sur la métrique, ce qui est d'autant plus à propos, que les artifices de la versification jouent un grand rôle dans ce poëme, rempli d'allitérations, de jeux de mots, de traits d'esprit, et de tous les raffinements de forme et de langage par lesquels les littératures, dans leurs époques de décadence, cherchent à échapper à la mort qui les menace.

Enfin, M. Kosegarten, à Greifswalde, est sur le

[1] *The Nalodaya, or history of king Nala, a sanscrit poem of Kalidasa, accompanied with a metrical translation, an Essay on alliteration, etc.* by W. Yates. Calcutta, 1844, in-8° (xi et 404 pag.).

point de publier le texte sanscrit du Pantchatantra. Cet antique recueil de fables est le seul ouvrage proprement populaire de la littérature sanscrite. Il a été traduit dans tous les dialectes de l'Inde, en pehlewi, en arabe, en persan et en turc, et est certainement un des livres dont l'influence s'est étendue le plus loin. On connaissait en Europe presque toutes ces traductions, ou plutôt ces rédactions dans d'autres langues, mais on ne savait de l'original que ce qu'en a dit M. Wilson dans un très-intéressant mémoire inséré dans les Transactions de la Société asiatique de Londres, et qui fait pressentir tout l'intérêt que doit offrir la publication du texte même de cette célèbre production.

Les sciences des Hindous ont été l'objet de plusieurs publications, que j'ai le regret de ne pas pouvoir annoncer, parce que je n'ai pas réussi à me les procurer; ainsi, il a paru, à Calcutta plusieurs travaux, que l'on dit importants, sur l'astronomie indienne, mais je ne pourrais pas même en indiquer les titres avec une exactitude suffisante; le seul ouvrage qui traite d'une science indienne, et qui soit venu à ma connaissance, est la traduction latine du *Susruta*[1], dont M. Hessler a publié la première partie à Erlangen. La Société asiatique de Calcutta avait publié le texte de ce

[1] *Susrutas Ayurvedas, id est medicinæ systema a venerabili d'Hanvantare demonstratum, a Susruta discipulo compositum, nunc primum a sanscrita in latinum vertit*, Fr. Hessler. Erlangæ, 1844, in-8° (206 pag.).

curieux système de médecine, qui date d'une antiquité fort haute, quoiqu'on ne puisse pas lui assigner une date exacte. Ce livre a joué dans l'Inde le rôle que les ouvrages d'Hippocrate ont joué en Europe; c'est le produit d'observations traditionnelles sur les maladies et les remèdes, réduites en système par un esprit philosophique; il remplit, non-seulement une lacune considérable dans l'histoire des sciences, mais encore il est digne de l'étude attentive de l'historien, parce qu'il contient nécessairement une quantité d'indications extrêmement importantes pour l'histoire de la civilisation indienne.

Cette activité dans les études relatives à la littérature sanscrite suppose naturellement et provoque une activité analogue dans l'étude de la langue même. Aussi, voyons-nous paraître ou annoncer de nombreux ouvrages de lexicographie et de grammaire. M. Langlois vient de publier le second volume de l'édition de l'Amarakôcha [1] commencée par feu M. Loiseleur-Deslongchamps. M. Langlois donne, dans ce volume, les index alphabétiques, d'abord en sanscrit, ensuite en français, sans lesquels on ne pourrait se servir de l'ouvrage original qu'avec beaucoup de difficulté. C'est le seul dictionnaire sanscrit-français qui existe jusqu'à présent. M. Rieu annonce la publication d'un autre dictionnaire sanscrit original, c'est le *Hematchandra koscha*,

[1] *Amarakôcha, ou Vocabulaire d'Amarasinha*, publié par Loiseleur-Deslongchamps. Vol. II. Paris, 1845, in-8° (XVI et 360 pag.).

dont le texte a paru, il y a une trentaine d'années, à Calcutta, mais sans commentaire et sans traduction; ce texte est d'ailleurs devenu si rare, que cette circonstance seule aurait suffi pour rendre désirable une nouvelle édition d'un livre qui a de l'importance, non-seulement parce qu'il complète et rectifie l'Amarakôcha, mais surtout parce que son auteur est bouddhiste et nous indique le sens particulier que prennent certains mots quand ils sont employés par des écrivains de cette secte.

M. Bopp vient de nous donner un nouveau fascicule de la seconde édition de son Glossaire sanscrit[1]. Le but de M. Bopp, en publiant cet ouvrage, avait été, avant tout, de faciliter aux commençants la lecture des textes sanscrits imprimés jusqu'alors en Europe. Mais M. Bopp a su donner à cette seconde édition une importance très-supérieure à ce que promet son titre, en y incorporant les résultats principaux de ses travaux sur la comparaison des langues. C'est la grande gloire de M. Bopp d'avoir créé la science des étymologies, de l'avoir tirée de l'arbitraire, réduite à des règles certaines et appliquée à la comparaison de toutes les langues qui composent la famille indo-germanique. On ne peut assez admirer les progrès qu'on lui doit dans cette science, quand on compare la certitude et, en même temps, la délicatesse des procédés étymologiques d'aujourd'hui à ces comparaisons fantastiques

[1] Glossarium sanscritum, à Fr. Bopp. Berlin, 1844, in-4° (174 pag.)

de sons qui passaient, il y a trente ans encore, pour des étymologies.

M. Desgranges vient de terminer, à Paris, l'impression du premier volume d'une grammaire sanscrite[1], la première qui paraisse en français. L'auteur, un des plus anciens disciples de M. Chézy, a consacré de longues années à la rédaction de cet ouvrage, dans lequel il a réuni tout ce que renferment les grammaires de Carey et de Wilkins. L'étendue fort considérable de ce travail fait espérer qu'il contiendra un système grammatical très-complet.

M. Bœthlingk a publié, dans les Transactions de l'Académie de Saint-Pétersbourg, trois mémoires très-développés sur autant de points importants de la grammaire sanscrite; le premier sur l'accent[2], le second sur la déclinaison[3] et le troisième sur la formation des mots à l'aide de certains suffixes peu communs[4]. Le système de ce savant consiste à puiser les règles exclusivement dans les œuvres des grammairiens indiens, mais sans s'astreindre à leur méthode; son but est d'arriver ainsi à la composition d'une grammaire sanscrite parfaitement authentique, et, dans l'état

[1] *Grammaire sanscrite-française*, par M. Desgranges. Vol. I. Paris, 1845, in-4° (XLII et 588 pag.).

[2] *Ein erster Versuch über den Accent im Sanscrit*, von Boethlingk. Saint-Pétersbourg, 1843, in-4° (114 pag.). Tiré des Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Tom. VII.

[3] *Die Declination im Sanscrit*. Saint-Pétersbourg, 1844, in-4° (98 pag.). Tiré des Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

[4] *Die Unadi affixe*. Saint-Pétersbourg, 1844, in-4° (156 pag.). Tiré des Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

actuel de nos connaissances, une pareille tentative est d'une utilité incontestable. Ces mémoires se distinguent d'ailleurs par un savoir sûr et une exactitude rigoureuse; seulement, il est peut-être à regretter que M. Bœthlingk ne songe pas assez à faciliter aux commençants, par de plus amples explications, l'accès des documents qu'il réunit et dont l'étude est indispensable pour acquérir une connaissance approfondie de la langue sanscrite.

La partie bouddhique de la littérature indienne ne s'est enrichie, dans le courant de l'année, que d'un seul ouvrage, mais d'un ouvrage capital; c'est le premier volume de l'Introduction à l'histoire du Buddhisme indien par M. Burnouf[1]. Je ne puis analyser, même sommairement, un livre aussi important, aussi rempli de faits nouveaux, et je suis obligé de me borner à dire quelques mots sur le but que l'auteur s'est proposé, et sur les résultats qu'il a obtenus. Lorsque, il y a vingt ans environ, le bouddhisme commença à attirer l'attention des savants, ils rencontrèrent partout, depuis le Japon jusqu'au lac Aral, depuis la Sibérie jusqu'à Ceylan, des nations bouddhiques, dont ils se mirent à étudier les croyances, chacun dans les livres de la nation qui faisait l'objet spécial de ses études : M. Rémusat chez les Chinois, M. Schmidt chez les Mongols, M. Turnour à Ceylan, M. Csoma de Körös au Thibet, M. Hodgson dans le Népal. Le résultat fut,

[1] *Introduction à l'histoire du Buddhisme indien*, par E. Burnouf. Vol. I. Paris, 1844, in-4° (647 pag.).

que le bouddhisme, qu'on avait considéré, pour ainsi dire, comme homogène, ne parut plus avoir aucune unité, et sembla parcourir toute l'échelle des doctrines qui séparent le spiritualisme le plus raffiné du matérialisme le plus grossier. Il était évident qu'on se trouvait en face d'un problème plus compliqué qu'on ne l'avait supposé; mais où en chercher la solution? car la richesse même et la multiplicité des matériaux paraissaient rendre impossible qu'un seul homme pût étudier une littérature si variée, écrite en tant de langues, s'étendant sur la moitié de l'Asie, et embrassant une période de vingt-cinq siècles. On pouvait bien conjecturer que les véritables sources des doctrines bouddhiques ne devaient se trouver que dans les livres sanscrits du Népal, ou dans les livres pâlis de Ceylan; il était évident que les livres sacrés d'une religion née dans l'Inde ne pouvaient être écrits que dans une langue indienne; et, même en réduisant le problème à ces termes, on avait deux corps d'ouvrages rédigés dans les deux dialectes sacrés de l'Inde, mais différant considérablement et ne provenant apparemment pas l'un de l'autre. M. Burnouf sentit que la vérité ne pouvait sortir que de la comparaison critique de ces deux sources, et personne n'était plus heureusement placé que lui pour la faire; il avait commencé sa carrière littéraire par une grammaire pâlie, et, n'ayant jamais abandonné cette étude, il s'était peu à peu procuré un grand nombre d'ouvrages bouddhiques composés en cette

langue; d'un autre côté, M. Hodgson avait eu la générosité de donner à votre Société une partie des livres bouddhiques sanscrits qu'il avait découverts dans le Népal; et de faire copier le reste sur votre demande, de sorte que M. Burnouf se trouvait ainsi en possession de tous les éléments de la question. Il se mit alors à classer les ouvrages qui composent les deux collections, à séparer les livres sacrés de ceux qui portent des noms d'auteurs; à les analyser un à un, et à déterminer le point de vue théologique particulier à chaque classe et à chaque ouvrage. Il parvint ainsi à débrouiller ce chaos, à découvrir les phases par lesquelles avait passé la doctrine bouddhique, à fixer les rapports entre les livres sanscrits et pâlis, les uns et les autres également authentiques, mais résultant de rédactions adoptées dans des conciles différents. Il acquit la certitude que les littératures bouddhiques de la Chine, du Thibet et de la Tartarie, se rattachaient aux livres sanscrits, et celle des pays méridionaux aux livres pâlis, et il est parvenu ainsi à donner le moyen de classer les ouvrages bouddhiques dans quelque langue qu'ils soient composés. Le volume qui vient de paraître contient l'analyse et la critique des livres du Népal; le second traitera des livres écrits en pâli, de la comparaison des deux collections et de l'histoire des origines du bouddhisme.

Je n'ai que peu de choses à dire des littératures qui se rattachent au sanscrit. M. Duncan Forbes

vient de publier à Londres une nouvelle édition du *Bagh-o-Bahar*, qui est la plus élégante des traductions faites en Hindoutani, de la collection des contes intitulés les *Quatre Derwischs*, et composés originairement en persan, par Khosrou de Dehli.

M. Shakespear a fait paraître, aussi à Londres, une nouvelle édition de son Manuel de la langue hindoustanie[1], contenant une grammaire et un vocabulaire, des dialogues et des anecdotes en caractères persans et hindous, des instructions pour traduire de l'anglais en hindoustani, et une liste de termes techniques militaires; enfin, tout ce qu'il faut pour l'emploi usuel de ce dialecte, autant qu'un livre peut l'enseigner.

M. Pavie annonce une traduction française de la chronique d'Assam, écrite originairement en persan et traduite en hindoustani, mais qui n'est pas, à proprement parler, une chronique; c'est l'histoire de l'expédition qu'Aurengzib fit faire, en 1661, dans l'Assam, par Mir Djoumla. Cet ouvrage, à en juger par une notice insérée dans les Recherches asiatiques, paraît avoir de l'intérêt pour l'histoire d'une province aussi peu connue que l'Assam.

Enfin, M. Pott a publié à Leipzig un travail sur la langue des Bohémiens[2], langue que l'on sait, depuis Grellman, être dérivée du sanscrit, mais que l'on

[1] *An Introduction to the hindustani language*, by John Shakespear. Londres, 1845, in-8° (564 pag.)

[2] *Die Zigeuner in Europa und Asien*, von Dr A. F. Pott. Vol. I. Halle, 1844, in-8° (476 pag.)

n'avait jamais étudiée avec le soin que M. Pott y a mis. Il y a employé toutes les ressources de la grammaire comparée et les richesses des dictionnaires de toutes les langues indo-germaniques, et il faut convenir qu'il a prouvé sa thèse de manière à ce que personne ne soit tenté de la mettre en doute; toutefois, on ne peut s'empêcher de penser que les moyens dépassent le but qu'on a voulu atteindre et qu'il y a un peu abus de savoir à consacrer deux gros volumes au dialecte des Bohémiens.

La littérature malaie n'a été, autant que j'ai pu l'apprendre, l'objet que de deux publications. La première est un poëme intitulé *Bidasari*, dont M. Van Hoevell a publié le texte et une traduction accompagnée de notes[1]. C'est un conte romanesque, dont la rédaction actuelle est certainement d'une date postérieure à la conversion des Javanais à l'islam, mais dont le fond est peut-être indien, ou date au moins du temps où l'influence et les croyances indiennes étaient encore prédominantes à Java. Ce poëme contient près de sept mille vers, et paraît avoir un mérite de style qui doit donner de la valeur à cette publication pour tous ceux qui s'occupent de la langue malaie. La seconde publication est la collection des lois maritimes des peuples malais, par M. Dulaurier. On pouvait s'attendre à ce qu'une population de marins comme celle des différentes tribus

[1] *Sjair Bidasari, een oorspronkelijk maleisch Gedicht uitgegeven door*, van Hoevell. Batavia, 1843, 8° (XLII, 162 et 421 pag.). Tiré des Mémoires de l'Académie de Batavia. Vol. XIX.

malaies, ait adopté de bonne heure des règles propres à prévenir ou terminer les discussions qui devaient naître à tout instant. Aussi a-t-on trouvé un assez grand nombre de codes maritimes dans les différents états de l'archipel malai. M. Raffles en avait publié une compilation plutôt qu'une traduction, et les Anglais de Singapour avaient imprimé le texte du code des Bouguis. M. Dulaurier[1] a réuni les codes de Malacca, de Macassar et celui des Bouguis et les a publiés, accompagnés d'une traduction et d'un commentaire. Ces lois, dont la rédaction actuelle remonte en partie au XII^e^ siècle, mais dont le fond paraît beaucoup plus ancien, contiennent accessoirement de nombreuses données dont l'histoire aura à tenir compte. Le code des Bouguis est imprimé avec un caractère bougui, que l'Imprimerie royale a fait graver pour cet ouvrage, et qui est le seul que l'on possède en Europe.

J'arrive à la littérature chinoise. M. E. Biot travaille depuis longtemps à une traduction du Tchéou-li ou livre des rites de la dynastie des Tchéou, qui passe pour avoir été composé au XII^e^ siècle avant notre ère, par Tchéou-kong ou par son ordre. C'est un ouvrage d'une grande valeur historique, car on sait que chez les Chinois les rites jouent dans l'état un rôle bien plus important que nulle autre part,

[1] *Droit maritime de la mer des Indes*, publié et traduit par M. Dulaurier. Paris, 1845, in-4° (95 pag.). Tiré du 6° volume de la Collection de lois maritimes, par M. Pardessus.

et un livre des rites embrasse chez eux nécessairement toute l'organisation du gouvernement. M. Biot ne publie pas encore sa traduction, mais il a commencé à faire paraître une série de travaux historiques, basés sur les données que lui a fournies le Tchéou-li. Ainsi il a fait insérer dans les Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie des inscriptions, un exposé de la constitution politique de la Chine, au XII[e] siècle avant notre ère[1], telle qu'elle fut fondée par les Tchéou. Cette dynastie elle-même ne prétendait que remettre en pratique les anciens usages de l'empire, comme c'est l'habitude en Chine, où chaque révolution veut n'être qu'une restauration; mais sans aucun doute il se cachait un grand nombre d'innovations sous ce respect pour l'antiquité, et de restauration en restauration l'empire chinois a suivi le sort de tous les états, et a entièrement changé de face dans le courant des siècles. Quoi qu'il en soit, l'arrivée au pouvoir des premiers empereurs de la dynastie des Tchéou forme un excellent point de départ pour faire l'histoire des institutions des Chinois; car, à dater de cette époque, on possède des matériaux positifs pour suivre le développement de l'organisation civile et politique de l'empire. M. Biot annonce la publication prochaine d'une nouvelle partie de ces recherches, qui doit traiter de l'histoire de l'instruc-

[1] *Mémoire sur la constitution politique de la Chine au XII[e] siècle avant notre ère*, par M. É. Biot. Paris, 1844, in-4° (45 pag.). Extrait du tome II des Mémoires des Savants divers.

tion publique en Chine, à partir du XII[e] siècle avant notre ère.

M. Pauthier a fait paraître une esquisse de l'histoire de la philosophie chinoise[1]. Il divise son sujet en trois époques : les origines de la philosophie, qu'il fait remonter jusqu'à Fo-hi; l'époque de Lao-tseu et de Confucius; enfin, l'époque moderne de Tchou-hi et de ses successeurs. C'est un vaste sujet, encore bien peu étudié, car, dans ce que l'on connaît jusqu'à présent des ouvrages des philosophes chinois, il n'y a vraiment que le *Tao-te-king* qui mérite d'être cité comme œuvre philosophique, et il n'est pas certain que les idées qui forment le fond de cet ouvrage ne soient un emprunt fait à l'Inde. La nation chinoise n'est évidemment pas douée d'un sentiment philosophique bien profond, car s'il en était autrement elle ne se serait pas contentée de la morale politique de Confucius; il est néanmoins à désirer que les œuvres des neuf philosophes classiques, qui nous sont encore inconnues, de même que celles de Tchou-hi, soient traduites, pour que l'on puisse juger exactement comment les esprits d'élite de ce pays ont tâché de résoudre les grandes questions philosophiques.

M. Endlicher, à Vienne, a fait imprimer le premier volume d'une grammaire chinoise[2], la pre-

[1] *Esquisse d'une histoire de la philosophie chinoise*, par G. Pauthier. Paris, 1844, in-8° (68 pag.). Extr. de la Revue indépendante.

[2] *Anfangsgründe der chinesischen Grammatik*, von A. Endlicher. Vienne, 1845, in-8° (280 pag.).

mière qui paraisse en Allemagne. L'auteur a fait un usage très-consciencieux de tous les travaux antérieurs sur cette matière; il traite surtout avec beaucoup de soin la théorie des prépositions, qui est si importante pour la syntaxe chinoise. S'il y a quelque chose à regretter dans cet ouvrage, c'est peut-être les trop grands détails dans lesquels l'auteur est entré au sujet des sons et de l'écriture, qui sont des hors d'œuvre dans une grammaire.

M. Schott, à Berlin, a publié un vocabulaire chinois[1], ou plutôt le catalogue des caractères dont M. Gutzlaff a fait présent à l'académie de Berlin, lesquels d'ailleurs ne sont pas choisis de manière à dispenser, même un commençant, de l'emploi d'un dictionnaire plus ample. Il sera au reste facile à l'académie de Berlin d'augmenter, à mesure des besoins, ce premier fonds de caractères chinois, et de le compléter de manière à ce qu'il puisse servir à l'impression des textes.

Enfin, il a paru à Paris, sans nom d'auteur, et sous le titre d'*Exercices progressifs sur les clefs et les phonétiques de la langue chinoise*[2], un petit manuel qui fait partie des chrestomathies destinées à l'École des langues orientales vivantes. Les exercices sont suivis d'un choix de phrases familières et de dialogues. Ce petit livre, convenablement calculé pour

[1] *Vocabularium sinicum*, concinnavit G. Schott. Berlin, 1844, in-4° (88 pag.).

[2] *Exercices progressifs sur les clefs et les phonétiques de la langue chinoise*. Paris, 1845, in-8° (44 pag.)

servir aux commençants, est lithographié avec beaucoup d'élégance.

L'étude de la littérature moderne des Chinois a fourni cette année des travaux plus considérables que ceux qui ont paru sur la littérature ancienne. M. Julien a traduit un roman regardé comme classique, et intitulé *Ping-chao-ling-yen*, ou les Deux Chinoises lettrées[1]. C'est un livre d'un raffinement littéraire extraordinaire, dans lequel il n'y a presque pas d'action, l'auteur dédaignant les moyens vulgaires de frapper le lecteur, et faisant rouler tout l'intérêt du roman sur le mérite de quelques sonnets, qui deviennent une affaire d'état. On n'y trouve que défis littéraires, dans lesquels deux enfants, les héroïnes du roman, confondent par leur savoir tous les grands personnages de l'empire. L'empereur et sa cour y sont tout occupés à composer et à juger des poésies légères, et on y voit les hommes les plus puissants commettre toute espèce de bassesses et de crimes par dépit littéraire. La grâce et la délicatesse du style de ce livre font depuis deux siècles en Chine l'admiration de tout homme qui prétend à quelque culture; mais ces qualités sont nécessairement perdues pour nous, car, quelque parfaite que soit la traduction, il est impossible que nous puissions sentir les allusions délicates qui font le charme de cet ouvrage. Ce n'en est pas moins un livre extrêmement curieux à

[1] Ce roman se publie actuellement dans la Bibliothèque choisie du Constitutionnel.

cause de l'étrange tableau de mœurs qu'il nous présente et qui nous fait comprendre comment la culture excessive et exclusive des lettres a pu amener l'empire chinois au degré de faiblesse où nous le voyons aujourd'hui. Si un Européen était auteur de ce roman, on croirait qu'il a voulu faire la satire des Chinois, et montrer la puérilité du savoir auquel toutes les forces vitales de la nation sont sacrifiées systématiquement; mais il n'y a pas moyen de s'y tromper, c'est bien sérieusement et comme l'idéal de la civilisation que l'auteur chinois présente cet étrange tableau, et que tout l'empire l'a accepté.

Enfin, M. Pavie a commencé à publier la traduction d'un autre roman chinois non moins célèbre mais d'un genre tout différent; c'est le *San-koué-tchi*, ou l'Histoire des trois royaumes [1]. Ce n'est pas un roman épique comme Antar ou les romans du moyen âge, car il ne repose pas sur la tradition; c'est un roman historique ou une histoire pittoresque, exactement comme on en fait aujourd'hui en Europe. L'auteur a choisi dans les annales de son pays une époque pleine d'agitation, et l'a entourée d'incidents romanesques, de détails d'invention, tout en conservant le cadre entier de l'histoire et le caractère des personnages qui y ont joué un rôle. Ce roman date du XIV^e siècle; il a eu un succès immense, qui dure encore, et, selon le proverbe chinois, tout homme doit l'avoir lu au moins une

[1] *San-Koué-Tchy, Histoire des trois royaumes*, trad. par Th. Pavie. Vol. I. Paris, 1845, in-8° (LXII et 350 pag.).

fois. Pour les Chinois, c'est un tableau animé et souvent tout à fait dramatique d'une partie importante de leur histoire, rempli d'enseignements politiques, et un peu exagéré dans la peinture des vices et des vertus, comme il convient à un livre destiné à une grande popularité; pour nous, c'est un commentaire plein de vie des annales, un peu sèches, de l'empire, un moyen d'étudier les sentiments nationaux et la morale publique des Chinois. Le *San-koue-tchi* est un ouvrage d'une grande étendue, et il est vivement à désirer que M. Pavie se trouve assez encouragé par un succès mérité, pour qu'il puisse aller jusqu'au bout de sa tâche.

Quant aux littératures qui se rattachent, par un lien quelconque à celles des Chinois, il n'y a que la littérature mongole qui ait fourni un ouvrage à citer : c'est le premier volume du dictionnaire mongol-russe-français [1] de M. Kowalewski, professeur à Kasan. L'intérêt qu'offre l'étude de la langue mongole est, en général, plutôt ethnographique que littéraire; car la plus grande partie des ouvrages mongols sont des traductions de livres tibétains, traduits, en général, eux-mêmes du sanscrit. Néanmoins les Mongols ont joué un trop grand rôle dans le monde, pour que tout ce qui peut contribuer à les faire mieux connaître ne soit pas d'une grande valeur, et les encouragements du gouvernement russe, qui désire, par des raisons politiques, rendre

[1] *Dictionnaire mongol-russe-français*, par J. E. Kowalewski. Tom. I. Kasan, 1844, in-4° (594 pag.).

la langue mongole accessible, font faire des progrès rapides à cette étude. M. Kowalewski a demeuré longtemps parmi différentes tribus mongoles, et il s'est déjà distingué par plusieurs publications importantes relatives à la littérature de ce pays. Une première édition de son Dictionnaire avait été brûlée lors de l'incendie de Kasan, il y a quelques années; mais le gouvernement russe a mis l'auteur en mesure de réparer cette perte. M. Kowalewski donne, au commencement, la liste, très-nombreuse, des sources où il a puisé, et il indique, dans le corps de l'ouvrage, en général, les passages d'où sont tirés les mots qu'il explique; il en marque l'origine quand ils sont étrangers, et donne la transcription de ceux qui viennent du turc ou du tibétain.

Enfin, il me reste à dire un mot d'un ouvrage que je ne saurais faire entrer dans aucune des familles de langues dont j'ai eu occasion de parler; c'est la grammaire et le vocabulaire ossète[1] de M. Sjögren. Les langues du Caucase n'ont aucune importance littéraire, mais elles sont dignes de tout intérêt sous le rapport historique. Les peuples barbares n'ont d'autres annales que leurs langues, qui, par leur structure, prouvent l'origine de la race qui les parle, et, par leur vocabulaire, témoignent des influences étrangères que ces peuples ont subies; elles fournissent sur ces points des données historiques très-

[1] *Ossetische Sprachlehre nebst kurzem ossetisch-deutschem Wörterbuch*, von Sjögren. Saint-Pétersbourg, 1844, in-4° (xxxx et 542 pag.)

incomplètes, mais d'une antiquité et d'une authenticité supérieures à tout ce que pourraient contenir des livres. D'après des indications très-vagues et réunies avec peu de critique par Klaproth, on avait généralement classé les Ossètes parmi les peuples indo-germaniques. M. Sjögren, forcé de résider dans le Caucase pendant plusieurs années, s'est proposé d'étudier à fond cette langue, et il livre aujourd'hui au public savant le résultat de ses longues et pénibles recherches. Il s'abstient de communiquer ses conclusions sur l'origine de la race ossète; mais son ouvrage doit contenir tous les matériaux nécessaires pour décider ce point curieux d'ethnographie.

Je termine ici, messieurs, l'énumération des travaux que l'année dernière a produits; elle est, sans aucun doute, très-incomplète; mais j'espère que votre indulgence me tiendra compte de la difficulté de réunir en temps utile des ouvrages publiés dans toutes les parties du monde. D'ailleurs, tout imparfaite qu'elle puisse être, cette liste prouvera néanmoins que la science qui est l'objet de nos études est pleine de vie. Il ne se passe pas d'année sans que la curiosité des voyageurs ou la sagacité des savants soulève un nouveau coin de l'antiquité orientale, et nous fasse connaître des documents du plus haut intérêt. Il se prépare ainsi sous nos yeux une histoire du monde infiniment plus étendue et plus riche que celle dont nos pères pouvaient avoir une idée, et l'on parvient peu à peu à remplacer leurs conjectures par des faits positifs, et à

combler les lacunes dont ils avaient désespéré. Nous ne sommes qu'à l'entrée de ce nouveau monde; mais les méthodes sont trouvées, les matériaux abondent, et votre zèle ne fera pas défaut aux exigences de la science.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. M. LOUIS-PHILIPPE, PROTECTEUR.

L'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), à Axum.
Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége royal de France.
André (l'abbé), à Montrouge.
Antoine (l'abbé Joseph), à Pontarlier.
Avogadro de Valdengo (Th. D.), aumônier de S. M. le roi de Sardaigne, à Turin.
Ayrton, lieutenant d'artillerie, à Aden.

Bach (Julien).
Badiche (l'abbé), trésorier de la métropole.
Bailleul fils.

MM. Bargès (l'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy de Saint-Hilaire, professeur au Collége royal de France.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Baxter (H. J.), Middle-Temple, à Londres.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales.

Belgiojoso (Mme la princesse).

Belin (François-Alphonse).

Benary (le docteur Ferdinand), à Berlin.

Bergmann, docteur en théologie.

Bertrand (l'abbé), curé à Herblay (Seine-et-Oise).

Bianchi, secrétaire interprète du Roi pour les langues orientales.

Biot (Édouard).

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnette de la Touche, capitaine d'artillerie, à Constantine.

Bonar (Henry).

Bonnety, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Boré (Eugène), correspondant de l'Institut.

Botta (Paul), consul de France à Mossoul.

Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.

Brière (de), homme de lettres.

Brockhaus (le docteur Herman).

MM. Brosselard, attaché à l'administration civile de l'Algérie.

Burnouf (Eugène), membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France.

Carlin (Louis-Adolphe).

Caspari, professeur à Leipzig.

Cassel (Ph. D.), à Paderborn.

Caussin de Perceval, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes, et au Collége royal de France.

Charmoy, conseiller d'État, ancien professeur à l'université de Saint-Pétersbourg.

Chaslin (Édouard).

Chastenay (Mme la comtesse Victorine de).

Cherbonneau, élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Cicconi (l'abbé Tite), bibliothécaire du palais Albani, à Rome.

Clément-Mullet (Jean-Jacques).

Clermont-Tonnerre (le marquis de), colonel d'état-major.

Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.

Colli, docteur en théologie de la cathédrale de Novarre.

Combarel.

Congnet (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Soissons (Aisne).

MM. Conon de Gabelentz, conseiller d'État, à Altenbourg.

Cook, ministre protestant, à Nimes.

Coquebert de Montbret (Eugène).

Cor, drogman de l'ambassade de France, à Constantinople.

Defrémery (Charles), élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Delaporte, ancien consul de France à Mogador.

Delessert (le baron Benjamin), membre de la Chambre des députés.

Delitzsch, professeur, à Leipzig.

Dernburg (Joseph), docteur.

Desvergers (Adolphe-Noël).

Dombasle (Mme de).

Doron (Auguste).

Drach (P. L. B.), bibliothécaire de la Propagande.

Dubeux (J. L.), conservateur adjoint à la Bibliothèque du Roi.

Ducaurroy, secrétaire-interprète du Roi.

Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des LL. OO.

Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Duncan Forbes, professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres.

Dureau de la Malle, membre de l'Institut.

MM. Eckstein (le baron d').

Eichhoff, bibliothécaire de S. M. la Reine des Français.

Eichthal (Gustave d').

Elliot (Charles-Boileau), membre de l'Académie royale de Londres.

Ellis, ancien ambassadeur d'Angleterre en Perse et en Chine.

Etheridge (le R. J. William), pasteur anglais.

Eyriès, membre de l'Institut.

Falconner Forbes, professeur de LL. OO. à l'University-College de Londres.

Ferraõ de Castelbranco (le chevalier).

Fleischer, professeur, à Leipzig.

Florent, examinateur dramatique au ministère de l'intérieur.

Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.

Flour de Saint-Genis, inspecteur des domaines, à Alger.

Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).

Foucaux (Ph. Édouard).

Fresnel, agent consulaire à Djedda.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Gildemeister, docteur en philosophie, à Bonn.

Goldstücker (Ph. docteur), à Königsberg.

MM. Gorresio (Gaspard), membre de l'Académie de Turin.

Graf, licencié en théologie.

Grangeret de Lagrange, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, rédacteur du Journal asiatique.

Guerrier de Dumast (Auguste-François-Prosper), secrétaire de l'Académie, à Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Guillard d'Arcy, docteur en médecine.

Haight, à New-York.

Hamelin, avocat, élève de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Hase, membre de l'Institut.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

Hœfer (Ph. D.).

Holmboe, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Humbert (Jean), professeur d'arabe à l'Université de Genève.

Jarba, vice-consul, chancelier du consulat d'Autriche à Smyrne.

Jaubert (le chevalier Am.), pair de France, membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque du Roi.

MM. Jost (Simon), docteur en philosophie.

Joyau (Firmin), conseiller à la cour royale de Pondichéry.

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au ministère de la guerre.

Julien (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége royal de France, l'un des conservateurs adjoints à la Bibliothèque du Roi.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Krafft (Albert), secrétaire de la Bibliothèque impériale, à Vienne.

Laas d'Aguen.

La Ferté de Senectère (le marquis), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Lagrénée (de), envoyé de France en Chine.

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Lancereau, maître de conférences au collége royal Saint-Louis.

Landresse, bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, inspecteur de l'Université.

Lanjuinais (le comte), pair de France.

Laroche (le marquis de), à Saint-Amand-Montrond.

Larsow, à Berlin.

Lasteyrie (le comte de).

MM. LATOUCHE (Emmanuel), élève de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

LE BAS, membre de l'Institut.

LEDUCQ, membre de l'Université.

LENORMANT (Ch.), membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque du Roi.

LIBRI, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences et au Collége de France.

LITTRÉ, membre de l'Institut.

LOEWE (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

LONGARD (le docteur).

LONGPÉRIER (Adrien DE), membre de la Société royale des Antiquaires.

MAC GUCKIN DE SLANE (le baron).

MANDEL (le Dr), à Kremsir, en Moravie.

MANAKJI CURSETJI, à Bombai.

MARCEL (J. J.), ancien directeur de l'Imprimerie royale.

MARCELLIN DE FRESNE.

MARGOSSIAN, à Londres.

MAURY (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.

MAYER, docteur en philosophie.

MERFELD, docteur en philosophie.

MERLIN, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.

MÉTHIVIER (Joseph), propriétaire, à Bellegarde (Loiret).

MIGNET, membre de l'Institut, conseiller d'État.

MM. Milon, sénateur, à Nice.
Mohl (Jules), membre de l'Institut.
Mohn (Christian).
Monrad (D. G.), à Copenhague.
Montucci (Henry).
Mooyer, bibliothécaire, à Minden.
Mordaunt Ricketts.
Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.
Mosblech (l'abbé).
Mottelley (Imbert de), secrétaire de la Sociét ethnologique.
Munk (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque royale.

Nève, professeur à l'université de Louvain.
Noël (Vincent), agent consulaire dans l'île de Zanzibar.

Ocampo (Melchior).
Ochoa (Charles d').

Pagès (Léon).
Paravey (le chevalier de), membre du corps royal du génie.
Parthey (Ph. D.), à Berlin.
Pasquier (Le duc), pair et chancelier de France.
Pastoret (le comte Amédée de), membre de l'Institut.

MM. Pavie (Théodore), élève de l'École spéciale des langues orientales.

Perron, directeur de l'École de médecine du Kaire.

Pictet (Adolphe), à Genève.

Platt (William).

Popovitz (Demètre), à Jassy, en Moldavie.

Portal, maître des requêtes.

Portalis (le comte), pair de France, premier président de la cour de cassation, membre de l'Institut.

Quinsonas (vicomte de).

Rawlinson, consul général d'Angleterre, à Bagdad.

Rauzan (le duc de).

Régnier, instituteur de S. A. R. le comte de Paris.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Ricardo (Frédéric).

Rieu (Charles), Ph. D.

Ritter (Charles), professeur à Berlin.

Rochet, statuaire.

Rœdiger, professeur à l'université de Halle.

Roehrig (Otto), docteur en philosophie.

Rohrbacher (l'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

MM. Rosin (de), chef d'institution, à Nyon, canton de Vaud.

Roth, docteur en philosophie.

Rousseau, secrétaire interprète attaché au parquet de M. le procureur général, à Alger.

Royer, orientaliste, à Versailles.

Salle (le commandeur Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des LL. OO. succursale de Marseille.

Santarem (le vicomte de), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

Saulcy (de), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

Sawelieff (Paul), attaché à l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Schulz (le docteur), à Jérusalem.

Scott (Dr John), à Londres.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége royal Saint-Louis.

Sernin, docteur-médecin de l'hôpital, à Narbonne.

Sklower (Sigismond), professeur au collége royal de Rouen.

Smith, attaché au cabinet de M. le ministre de l'instruction publique.

Solvet, substitut du procureur général à Alger.

Sontheimer (de), chef d'état-major médical, à Stuttgart.

MM. Stæhélin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Staunton (sir Georges-Thomas), membre du Parlement.

Steiner (Louis), à Genève.

Sumner (Georges), de Boston.

Therouldе.

Thomas, élève de l'École spéciale des LL. OO.

Theïmouraz (S. A. R. le Tsarewitch), à Saint-Pétersbourg.

Tolstoï (le colonel Jacques).

Troyer (le capitaine).

Tullberg, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

Vaïsse (Léon), professeur à l'Institut royal des sourds-muets.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

Vaucel (Louis), à Champremont (Mayenne).

Villemain, pair de France, membre de l'Institut.

Vincent, orientaliste.

Vivien, géographe.

Warden, ancien consul général des États-Unis, correspondant de l'Institut.

Weil, bibliothécaire de l'université, à Heidelberg.

MM. Wetzer (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.
Wetzstein (Ph. D.), à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (S. A. le comte).
Worms (M. D.), à l'école de Saint-Cyr.

Yermoloff (de), général au service de Russie.

Zenker (Jules-Théodore), docteur en philosophie.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. le baron DE HAMMER-PURGSTALL (Joseph), conseiller aulique actuel à Vienne.

IDELER, membre de l'Académie de Berlin.

Le docteur LEE, à Cambridge.

Le docteur MACBRIDE, professeur, à Oxford.

WILSON (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.

FRÆHN (le docteur Charles-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

OUWAROFF, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale à Saint-Pétersbourg.

Le comte DE CASTIGLIONI (C. O.), à Milan.

RICKETS, à Londres.

PEYRON (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

FREYTAG, professeur de langues orientales à l'université de Bonn.

KOSEGARTEN (Jean-Godéfroi-Louis), professeur à l'université de Greiswalde.

BOPP (F.), membre de l'Académie de Berlin.

MM. D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.

Sir Graves Chamney Haughton, associé étranger de l'Institut de France.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Schmidt (L. J.), de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

Moor (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique, à Maroc.

Shakespear, à Londres.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Le général Briggs.

Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.

Hodgson (B. H.), ancien résident à la cour de Népal.

Radja Radhacant Deb, à Calcutta.

Radja Kali-Krichna Bahadour, à Calcutta.

Manckji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombai.

Le général Court, à Lahore.

Le général Ventura, à Lahore.

Lassen (Chr.), professeur, à Bonn.

Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad.

MM. Vullers, professeur des langues orientales, à Giessen.

Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur à Kasan

Flügel, professeur à Meissen.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 133 fr. et pour les membres de la Société, 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 8 fr. et pour les membres 6 fr.

Troisième série, années 1836-1842, 14 vol. in-8°; 175 fr.

Quatrième série, année 1843-1844, 4 vol. in-8°; 50 fr.

Choix de fables arméniennes du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un vol. in-8°; 3 fr. 50 c. et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

Éléments de la Grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c. et 4 fr. pour les membres de la Société.

Supplément à la Grammaire japonaise, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8° br. 2 fr. et 1 fr. pour les membres de la Société.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, par MM. E. Burnouf et Lassen. 1 vol. in-8°, grand-raisin, orné de six planches; 12 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Meng-tseu ou Mencius, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par

M. Stan. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et trad.); 24 fr. et 16 fr. pour les membres de la Société.

Yadjnadattabadha ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Vocabulaire géorgien, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8°; 15 fr. et 5 fr. pour les membres de la Société.

Poëme sur la prise d'Édesse, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8°; 5 fr. et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche, 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset; Imprimerie royale. 1 vol. grand in-8°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Chrestomathie chinoise, in-4. 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Éléments de la langue géorgienne, par M. Brosset, membre adjoint de l'Académie impériale de Russie, 1 vol. grand in-8°; Paris, Imprimerie royale, 12 fr. et 7 fr. pour les membres de la Société.

Géographie d'Aboulféda, texte arabe, par MM. Reinaud, et le baron de Slane. In-4°; 50 fr. et 30 francs pour les membres de la Société.

Histoire des rois du Kachmir, en sanscrit et en français, publié par M. le capitaine Troyer. 2 vol. in-8°. 36 fr. et 24 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS

DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES.

TARAFÆ MOALLACA, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur-Deslongchamps, 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque du Roi, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. 100 fr. pour les membres de la Société.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. 2 vol. in-8°; 14 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduits par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS À LA GÉORGIE, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré en vertu du règlement.

IV.

LISTE DES OUVRAGES

MIS EN DÉPÔT PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, POUR LES MEMBRES.

Raja Tarangini, Histoire de Kachmir. 1 vol. in-4°: 27 fr.
Moojiz el-Qanoon. 1 vol. in-8°; 13 fr.
Básha Parichheda. 1 vol. in-8°: 7 fr.
Lilavati (en persan). 1 vol. in-8°: 7 fr.
Persian selections. 1 vol. in-8°; 10 fr.
Kifaya. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°: 38 fr. le volume.
Inayah. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°: 38 fr. le volume.
Anatomy, description of the heart. (En persan.) 1 vol. in-8°: 2 fr. 50 c.
Raghu-Vansa. 1 vol. in-8°; 18 fr.
Ashshurh ool-Mooghnee. 1 vol. in-4°. 38 fr.
Thibetan Dictionary, by Csoma de Körös. 1 v. in-4°; 27 fr.
Thibetan Grammar, by Csoma de Körös. 1 vol. in-4°; 22 fr.
Mahâbhârata. 4 vol. in-4°; chaque vol. 30 fr.
Susruta, 2 vol. in-8°; 25 fr.
Naishada. 1 vol. in-8°; 22 fr.
Asiatic Researches. Tomes XVI et XVII. 2 v. in-4°; 34 fr. le volume.
Tome XVIII, 1re et 2e part. 1 vol. in-4°: 22 fr. chaque partie.
Tome XIX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 25 fr.
Tome XX, 1re partie. 1 vol. in-4°: 22 fr.
Index, 1 vol. in-4°; 20 fr.
Journal of the Asiatic Society of Bengal. Les années 1836-44. 40 fr. l'année.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1845.

MÉMOIRE

Sur les principes généraux du chinois vulgaire,
par M. Bazin.

(Suite.)

III. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER EST UN NOM DE NOMBRE ET LE SECOND UN SUBSTANTIF RADICAL.

Les substantifs de cette classe offrent des points de rapport avec quelques-uns de nos mots composés ou de nos termes de nomenclature, comme un *trois-mâts*, les *quatre-temps*, la *cinq-lignes*, un *six-doigts*, un *sept-œil*, des *huit-pieds*, *etc.* On dit à la Chine : *les deux-parents* pour « le père et la mère; » *les trois précieux* pour « la triade » (locution bouddhique); *les quatre-choses-précieuses* pour « le pinceau, le papier, l'encre et la pierre à broyer; » *les cinq-éléments* pour « les éléments; » *les six-départements* pour « l'administration; » *les neuf-portes* pour « les portes de la capitale; » *les cent-familles* pour « le peuple, » etc.

« D'après un usage fondé sur des distinctions systématiques ou d'anciennes traditions, dit M. Abel-Rémusat, certains nombres sont affectés à certaines classes d'objets. » (§ 78 des Éléments.) Cela est vrai; ajoutons seulement que la plupart de ces locutions se sont introduites dans la langue vulgaire, et y ont formé des mots composés; ex. :

二親 *ell-th'sin* (en anglais, *parents*).
三寶 *san-pao*, la triade.
四寶 *sse-pao*, un nécessaire.
五行 *ou-hinḡ*, les éléments.
六房 *lou-fanḡ*, l'administration.
七政 *th'si-tchénḡ*, les planètes.
八方 *pa-fanḡ*, la boussole.
九門 *kieou-men*, les portes (de la capitale).
十全 *che-th'suèn*, la perfection.
百姓 *po-sinḡ*, le peuple, etc.

IV. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES OU DE DEUX SUBSTANTIFS RADICAUX EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES.

M. Abel-Rémusat démontre (§ 285 des Éléments) comment les *substantifs les plus communs sont formés de la réunion de deux termes synonymes, dont l'un n'ajoute rien au sens de l'autre, et de quelle manière aussi* (§ 286) *l'on réunit des termes simples, qui ne sont pas*

tout à fait synonymes, ou même qui ont une signification opposée. Voilà pour l'étymologie; mais une observation plus attentive et plus minutieuse de la structure des mots et des procédés du langage y fera découvrir autre chose encore, c'est l'analogie de certains sons avec certaines idées. Il arrive très-souvent (M. Callery en convient lui-même) qu'il n'existe aucune affinité réelle, quant au sens, entre la phonétique et les composés qui en dérivent; toujours est-il que la recherche de l'expression imitative est plus sensible dans le chinois vulgaire que dans nos langues européennes. Chacun des sons vocaux de la langue chinoise semble adapté à une famille particulière d'idées. Par exemple, les sons vocaux *kinḡ* et *kenḡ* sont consacrés aux mots qui représentent la lutte, la violence, le combat, le meurtre, etc. 競 *kinḡ* signifie violent; 竸 *kinḡ*, disputer avec violence, se quereller; 痙 *kh'inḡ*, frénésie, violemment; 勁 *kinḡ*, dur, violent; 剄 *kinḡ*, trancher la tête; 桱 *kinḡ*, bois de fer; 掔 *kh'inḡ*, frapper à la tête; 挭 *kenḡ*, tirer avec force; *kh'enḡ* (Bas. 3,454), opprimer, etc.

Les sons vocaux *jou*, *jouèn*, *jouen*, *nouèn*, *nouen*, *no*, *neou*, sont particulièrement adaptés aux mots qui expriment la douceur, la tendresse, la mollesse, la délicatesse, la finesse, la souplesse, la faiblesse, l'indulgence, la patience, etc. 耎 *jouèn* signifie mou, tendre, délicat; 愞 *nouèn*, doux, timide; 輭

7.

jouèn, délicat, indulgence; 偄 *nouèn*, faible, timide; 媆 *nouen*, tendre, délicat; 愞 *no*, faible; 懦 *no*, timide; 濡 *jou*, patience; 臑 *jou*, faible, tendre; 潤 *jouen*, doux, etc. *Toung̃* et *tsoung̃* marquent l'intelligence, la perspicacité; *moung̃* indique l'obscurité, la tristesse, etc. De ce procédé imitatif résulte une harmonie d'un genre particulier, une harmonie quelquefois désagréable, mais rarement fausse.

L'intelligence parfaite, la compréhension du système lexicologique des Chinois me paraît être réservée au philologue, qui ne dédaignera pas d'approfondir le procédé imitatif dont je parle ici, procédé qui a déjà été signalé avant moi par M. Medhurst, dans sa Grammaire chinoise, et M. Callery, dans son *Systema phoneticum*. Avec des notions insuffisantes, souvent même inexactes, on n'obtiendra pas le secret de la formation des mots. Ici l'étude des caractères ne saurait conduire à aucun résultat. L'étude des caractères n'expliquera jamais pourquoi le son vocal *hô* prédomine dans les mots composés 温和 *wen-hô*, 和睦 *hô-mou*, 和雍 *hô-young̃*, 相和 *siang̃-hô*, 和平 *hô-ph'ing̃*, 太和 *th'ai-hô*, 和氣 *hô-kh'i*, qui, tous, signifient l'harmonie, la paix, la concorde. L'étude des caractères, abstraction faite du langage, n'expliquera jamais pourquoi le son vocal *hi* prédomine dans les mots composés 歡喜 *hoan-hi*, 喜樂 *hi-lo*, 喜悅 *hi-yuè*, 忻

喜 *hin-hi*, qui, tous, expriment la joie[1]. Il y a, dans presque tous les substantifs formés de l'agrégation de deux termes simples, un monosyllabe, un son prédominant, qui exprime l'idée principale, puis un monosyllabe qui n'intervient dans la composition que pour produire ou favoriser l'euphonie; celui-ci exprime toujours une idée accessoire; ex. :

I. — Substantifs formés de l'agrégation de deux termes simples qui sont synonymes, ou dont l'un exprime une idée principale, et l'autre une idée accessoire.

父親 *fou-th'sin*, le père.
母親 *mou-th'sin*, la mère.
孝順 *hiao-chouen*, la piété filiale.
生命 *seng̃-ming̃*, la vie.
道理 *tao-li*, la raison.
歡喜 *hoan-hi*, la joie.
憂愁 *yeou-tch'heou*, la tristesse.
驚恐 *king̃-kh'oung̃*, la crainte.
言語 *yèn-iu*, le langage.
意思 *i-sse*, la pensée.
比方 *pi-fang̃*, la comparaison.
衣服 *i-fou*, les habits.
樹木 *chou-mou*, l'arbre, etc.

[1] *Notices on Chinese Grammar*, by Philosinensis, part. I, p. 19.

2. — Substantifs formés de l'agrégation de deux termes d'une signification opposée.

父母 *fou-mou*, le-père-et-la-mère.
兄弟 *hiouang-ti*, les frères cadets.
夫婦 *fou-fou*, les époux.
左右 *tsò-yeou*, les domestiques.
鬼神 *kouèi-chên*, les génies.
東西 *toung-si*, la chose.
買賣 *mai-maè*, le commerce.
牙齒 *ya-tch'he*, les dents.
衣裳 *i-tch'hang*, les vêtements.
問答 *wen-ta*, le dialogue.
遠近 *yuèn-kin*, la distance, etc.

V. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES OU DE DEUX SUBSTANTIFS RADICAUX EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER EST AU GÉNITIF ET LE SECOND AU NOMINATIF.

Étymologiquement, les nombreux substantifs de cette classe sont analogues à nos mots composés : un *garde-des-sceaux*, un *aide-de-camp*, une *barbe-de-moine*, une *belle-de-nuit*, un *pied-de-biche*, *etc.* mais comme en chinois, lorsque deux noms sont en construction, le terme antécédent se place après le

terme conséquent (Abel-Rémusat, § 79 des Éléments), il s'ensuit que les substantifs composés formés de l'agrégation de deux substantifs radicaux, dont le premier est au génitif et le second au nominatif, offrent plus de ressemblance encore avec les mots composés des Anglais *bankbill*, billet de banque; *featherbed*, lit de plume; *seaport*, port de mer; *seasickness*, mal de mer; *china-ware*, porcelaine; *church-warden*, marguillier, etc. On dit à la Chine le *seigneur du ciel* pour « Dieu; » le *fils du ciel* pour « l'empereur; » le *temple du ciel* pour « le paradis; » les *fleurs du ciel* pour « la petite vérole; » le *royaume du milieu* pour « la Chine; » le *roi du pays* pour « le roi; » le *feu des passions* pour « la concupiscence; » la *maison des livres* pour « la bibliothèque; » l'*art du calcul* pour « l'arithmétique; » le *vieillard de la maison* pour « le supérieur (d'un monastère); » le *souffle de la bouche* pour « l'haleine; » la *couleur du visage* pour « le teint, » etc.

天主 *th'ièn-tchou*, Dieu.
天子 *th'ièn-tse*, l'empereur.
天堂 *th'ièn-th'anḡ*, le paradis.
天花 *th'ièn-hoa*, la petite vérole.
中國 *tchounḡ-kouè*, la Chine.
國王 *kouè-wanḡ*, le roi.
慾火 *yo-hò*, la concupiscence.
書房 *chou-fanḡ*, la bibliothèque.

算法 *souan-fa*, l'arithmétique.
方丈 *fang̃-tchang̃*, le supérieur (d'un monastère).
口氣 *kh'eou-kh'i*, l'haleine.
早飯 *tsao-fan*, le déjeuner.
晚飯 *wan-fan*, le souper.
井水 *tsing̃-choui*, eau-de-puits.
雨水 *yu-choui*, eau-de-pluie.
面色 *mièn-sse*, teint, etc.

VI. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER REPRÉSENTE UN ADJECTIF ET LE SECOND UN SUBSTANTIF.

Nous avons dans notre langue une foule de mots composés parfaitement analogues aux substantifs de cette classe. Nous disons un *esprit-fort*, un *faux-frère*, un *faux-fuyant*, un *faux-jour*, un *faux-monnayeur*, un *faux-pas*, une *sage-femme*, la *grand'-messe*, un *grand-oncle*, *etc*. On dit à la Chine l'*auguste ciel* pour «le ciel;» l'*auguste empereur* pour «l'empereur;» la *ville extérieure* pour «les faubourgs;» le *métal jaune* pour «l'or;» le *métal blanc* pour «l'argent;» le *légume blanc* pour «le chou;» un *vieux rat* pour «un rat;» un *vieux tigre* pour «un tigre;» le *cochon mâle* pour «le cochon; le *cochon femelle* pour «la truie;» ex.:

皇天 *hoang̃-th'ièn*, } le Ciel.
上天 *chang̃-th'ièn*, }

皇上 *hoanḡ-chanḡ*, l'empereur.
北京 *po-kinḡ*, Pékin.
南京 *nan-kinḡ*, Nankin.
外城 *wai-tch'hénḡ*, les faubourgs.
大寒 *ta-han*, un grand froid.
光棍 *kouanḡ-kouan*, un filou.
老鼠 *lao-chou*, un rat.
老虎 *lao-hou*, un tigre.
公猪 *koung-tchou*, le cochon.
母猪 *mou-tchou*, la truie.
白菜 *po-th'saï*, le chou (*brassica alba*).
赤小豆 *tch'he-siao-teou*, haricots nains rouges.

VII. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER REPRÉSENTE UN ADJECTIF RADICAL, ET LE SECOND LA TERMINAISON COMMUNE DES ADJECTIFS.

La terminaison commune des adjectifs *ti* est exprimée par le caractère 的, qui est aussi la marque du génitif en chinois. Si l'on retranche d'un adjectif la terminaison commune 的 *ti*, ce qui reste est le radical du mot. 的 *ti* est donc aux adjectifs ce que 子 *tse* est aux substantifs; ex. :

白的 *po-ti*, blanc.

黑的 *ho-ti*, noir.

大的 *ta-ti*, grand.

小的 *siao-ti*, petit.

好的 *hao-ti*, bon.

惡的 *ñgo-ti*, mauvais.

快的 *kh'ouai-ti*, prompt.

善的 *chèn-ti*, vertueux, etc.

Un des principes fondamentaux du chinois vulgaire, c'est qu'un substantif, formé de l'agrégation de deux termes simples ou de deux substantifs radicaux, peut être pris successivement comme adjectif ou comme verbe, soit que la terminaison commune des adjectifs 的 *ti*, ou la marque ordinaire des verbes 了 *lèao*, accompagne les deux monosyllabes radicaux, soit que les monosyllabes restent privés d'une forme grammaticale quelconque. Ainsi le substantif composé 孝順 *hiao-chouen*, piété filiale, est formé de la réunion de deux termes simples ou de deux monosyllabes radicaux, dont le premier, 孝 *hiao*, piété filiale, exprime l'idée principale, et le second, 順 *chouen*, obéissance, représente l'idée accessoire. Avec ce substantif composé, on peut former à volonté un adjectif ou un verbe; ex. :

1° 那一個不知道孝順是好事。 *Nâ-i-kô pou tche-tao* HIAO-CHOUEN *che hao-sse*, « Qui est-ce qui ne sait pas que la *piété filiale* (hiao-chouen) est une vertu? »

2° 你看這孝順的人。不聽信老婆的說話。 *Ni-kh'an tchee* HIAO-CHOUEN-TI *jên; pou th'ing-sin lao-ph'ô-ti choue-hoa*, « Voyez les hommes *animés de piété filiale* (hiao-chouen-ti); ils n'écoutent pas les bavardages de leurs femmes. »

3° 難道我們是他的兒子媳婦。該當孝順他的麼。 *Nan-tao wo-men che th'a-ti ell-tze si-fou; kaï tang* HIAO-CHOUEN *t'ha ti mo?* « Est-ce que vous êtes son fils? Est-ce que je suis sa bru? Sommes-nous donc obligés *d'avoir pour lui de la piété filiale* (hiao-chouen-th'a)? »

Voilà trois phrases tirées du *Cheng-iu-kouang-hiun* (explication du saint édit); dans la première, 孝順 *hiao-chouen* est un substantif; dans la seconde, un adjectif; dans la troisième, un verbe. Dans la première, *hiao-chouen* signifie *obsequentia*; dans la seconde, *obsequentes;* dans la troisième, *obsequi*.

VIII. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER EST UNE PARTICULE ORDINALE, ET LE SECOND UN NOM DE NOMBRE CARDINAL.

Les adjectifs de cette classe sont les nombres ordinaux des Chinois. La particule qui marque

l'ordre, le rang, est 第 *ti*; elle se place toujours avant le nombre cardinal; ex. :

第一 *ti-i*, le premier.
第二 *ti-ell*, le deuxième.
第三 *ti-san*, le troisième.
第四 *ti-sse*, le quatrième.
第五 *ti-ou*, le cinquième, etc.

IX. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER EST UN NOM DE NOMBRE, ET LE SECOND UNE PARTICULE SPÉCIFIQUE.

Dans la langue parlée, un substantif chinois est ordinairement précédé d'une particule qui lui est propre. J'appelle *spécifiques* ces particules, nommées à tort *caractères numériques* par M. de Guignes (pag. 933 du Dictionnaire chinois, français et latin), et *particules numérales* par M. Abel-Rémusat (§ 113 des Éléments). Les Anglais les désignent aujourd'hui sous le titre de *the classifiers*. Voici les raisons qu'en donne M. Wells-Williams; elles me paraissent excellentes :

« This class of words has been denominated *numerals*, but this term confounds them with the « proper numerals, with which they have no connection, and it is otherwise inapplicable. The « term *classitive* or *classifier* expresses tolerably well « the office which this class of words fills; for each

« one is used to define and designate a certain class « of objects, the members of which are supposed « to have some quality or circumstance in common « as size, use, material, form, etc. They are used « both in reckoning a large number, and in speaking « of individuals, but express the sort of thing spo- « ken of, and not the number of them. They are « similar to the English words *piece*, *sail*, *member*, « *gust*, *sheet*, *etc.* but are applied much more ex- « tensively than those words are, being used whe- « never the sense requires any individuality. They « are met with more frequently in spoken than in « written language, and are best learned by studying « phrases in which they occur. Their proper appli- « cation is a point which requires particular atten- « tion, for it will sound as incongruous to a chinese « to hear the phrase 一條人 *yat t'iu yan* (i-th'iao- « jén), or 一粒行 *yat nap hong* (i-li-hang̃), as it « would to an englishman to hear a person talk « of a *gust of horses*, a *sheet of wind* or a *herd of* « *ships*[1]. »

Ces sortes de mots composés ont, comme on le voit, de l'analogie avec nos locutions françaises *une* PAIRE *de souliers*, *une* FEUILLE *de papier*, *un* COUP *de vent*, *une* BALLE *de coton*, *une* GOUTTE *d'encre*, *une* PIÈCE *de terre*, etc. ex. :

一對鞋 *i-toueï-hiaï*, une paire de souliers.

[1] *Easy lessons in chinese*, by S. Wells-Williams, pag. 123.

三張紙 *san-tchanḡ-tche*, trois feuilles de papier.

一張桌子 *i-tchanḡ-tchô-tze*, une table.

九塊大洋錢 *kieou-kh'ouaī-ta-yanḡ-th'sièn*, neuf dollars.

一條銅錢 *i-th'iao-th'ounḡ-th'sièn*, une ligature[1].

一陣風 *i-tch'hên-founḡ*, un coup de vent.

一包棉花 *i-pao-mièn-hoa*, une balle de coton.

一點墨 *i-tièn-mo*, une goutte d'encre.

一段地 *i-touan-ti*, une pièce de terre.

一方猪肉 *i-fanḡ-tchou-jou*, un morceau de porc.

一段新聞 *i-touan-sin-wen*, une nouvelle; anglicè, *a piece of news*, *etc*.

X. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER EST UN VERBE AUXILIAIRE, ET LE SECOND UN VERBE ACTIF, NEUTRE OU IMPERSONNEL.

M. Abel-Rémusat enseigne (§ 366 des Éléments) qu'indépendamment de la réunion des verbes synonymes et des verbes auxiliaires, il n'est pas rare de trouver deux ou plusieurs verbes de suite sans con-

[1] Enfilade de 1000 deniers de cuivre.

jonction. L'illustre auteur ajoute que ces verbes ressemblent à nos locutions françaises *faire savoir*, *laisser courir*, *envoyer dire*, *etc*.

De telles locutions ne constituent pas, à proprement parler, des mots composés. Il n'en est pas de même des expressions verbales formées avec le verbe auxiliaire 打 *ta* (frapper). On les trouve presque toutes dans le vocabulaire du P. Basile et dans le supplément de M. Klaproth. J'en citerai seulement quelques-unes :

打發 *ta-fa* envoyer (quelqu'un);
打點 *ta-tièn*, noter;
打鼾 *ta-han*, ronfler;
打醒 *ta-sing*, réveiller;
打聽 *ta-th'ing*, examiner, etc.

XI. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES DONT LE PREMIER EST UN VERBE, ET LE SECOND UN SUBSTANTIF COMPLÉMENT DU VERBE.

On éprouvera d'abord quelque peine à regarder comme des composés les mots chinois formés de la réunion d'un verbe et d'un substantif ou d'un verbe et de son complément. Toutefois, si l'on ne perd pas de vue le principe que j'ai cru pouvoir établir, à savoir : *qu'un monosyllabe chinois, isolément articulé, prononcé comme on voudra, et de quelque manière qu'on le prononce, n'excite d'ordinaire aucun sens dans l'esprit;*

principe qui n'est ni une supposition, ni un rêve, mais un fait, on reconnaîtra que, dans les locutions chinoises dont je veux parler ici, le verbe *élémentaire et radical* et le substantif *élémentaire et radical* sont aussi étroitement associés, aussi étroitement unis que le verbe et le nom dans nos mots composés, un *brise-raison*, un *casse-tête*, un *couvre-feu*, un *garde-magasin*, un *porte-étendard* et un *souffre-douleur*. Jamais la locution chinoise 上船 *chang̃-tch'houan* (s'embarquer) ne pourra être assimilée à la locution latine *conscendere navem*. *Con-scend-ere* est un verbe latin composé, un mot polysyllabique formé de trois éléments, 1° de la préposition *con*, dont la forme simple est *cum* pour *com*; 2° du radical *scend*, dont la forme simple est *scand*; 3° et de la terminaison *ere*[1]. *Chang̃*, au contraire, n'est qu'un monosyllabe isolé, un radical qui, pris tantôt comme substantif ou comme adjectif, tantôt comme verbe, ne paraît susceptible d'aucun changement de forme, d'aucune modification et peut, d'ailleurs, signifier une infinité de choses. La langue latine est une langue morte; cependant, nous comprenons parfaitement le sens du mot *conscendere*, dès que ce mot est articulé par un Français, par un Anglais ou un Allemand. Il en est de même du mot *nav-em*, formé du radical *nav* et de la terminaison *em*, si on le compare au monosyllabe *tch'houan*. Ainsi, règle gé-

[1] *Méthode pour étudier la langue latine*, par J. L. Burnouf, page 101.

nérale, quand un monosyllabe chinois, pris dans un sens verbal, n'est pas joint à un autre monosyllabe synonyme, pris également dans un sens verbal, ou à un verbe auxiliaire, il arrive presque toujours que ce monosyllabe, détaché de son complément, n'excite aucun sens, sinon dans l'esprit de celui qui parle, au moins dans l'esprit de celui qui écoute.

J'assimile volontiers aux mots composés des autres langues, des locutions telles que celle-ci, 讀書 *tou-chou*, lire. Il faut toujours séparer, quant à l'analyse, la langue vulgaire *écrite* de la langue vulgaire *parlée*. Autre est l'analyse des caractères; autre est l'analyse des mots. Assurément, quand je *vois* les deux caractères 讀書 *tou-chou* (legere libros), je distingue dans le premier 讀 *tou* (legere), un verbe actif, et dans le second 書 *chou* (libros), un substantif, complément du verbe actif; mais, quand j'entends prononcer les deux monosyllabes *tou-chou*, je ne distingue plus qu'un mot, et ce mot est un verbe intransitif ou un verbe actif (legere) dont le complément n'est pas énoncé. Au résumé, de deux choses l'une: ou les deux monosyllabes *tou* et *chou* sont unis dans la langue orale ou ils ne le sont pas.

S'ils sont unis entre eux et forment, comme je le crois, un mot dissyllabique, il faut, de toute nécessité, qu'il y ait ellipse, soit du verbe, soit du complément, car un mot peut fort bien être em-

ployé *successivement* comme verbe ou comme substantif, jamais comme verbe et comme substantif *à la fois*; le mot composé *tou-chou* ne saurait exprimer à la fois le verbe et son complément.

Si les deux monosyllabes *tou* et *chou* ne forment pas un mot dissyllabique, ils rentrent alors dans la catégorie de ces termes simples, qui, pris séparément, n'expriment aucune idée et ne forment de sens que par le rapport ou la relation qu'ils ont entre eux.

Voici des exemples de mots composés, représentant un verbe actif et un substantif (complément du verbe) dans la langue vulgaire écrite et un verbe intransitif dans la langue vulgaire parlée. On dit à la Chine *lire un livre*, pour « lire; » *écrire des caractères*, pour « écrire; » *manger du riz*, pour « manger; » *boire du vin*, pour « boire; » *tuer un homme*, pour « tuer; » *exhorter un homme*, pour « exhorter; » *tromper un homme*, pour « tromper; » *monter sur un navire*, pour « s'embarquer; » *prendre une épouse*, pour « se marier; » *dire un mensonge*, pour « mentir, » etc.

讀書 *tou-chou*, lire;
寫字 *siè-tze*, écrire;
吃飯 *kh'i-fan*, manger;
吃酒 *kh'i-tsieou*, boire.
賭錢 *tou-th'siên*, jouer (de l'argent).
殺人 *cha-jén*, tuer.

勸人 *kh'iouèn-jên*, exhorter.
騙人 *ph'ièn-jên*, tromper.
上船 *chanḡ-tch'houan*, s'embarquer.
取妻 *th'siu-th'si*, se marier.
說謊 *chouè-hoanḡ*, mentir, etc.

XII. — MOTS COMPOSÉS DE DEUX MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR DEUX CARACTÈRES REPRÉSENTANT UN ADVERBE OU UNE LOCUTION ADVERBIALE.

Presque tous les mots chinois, nous l'avons déjà vu, peuvent être employés successivement comme substantifs, comme adjectifs et comme verbes : comme substantifs, avec ou sans la terminaison commune des substantifs 字 *tze*, avec ou sans une terminaison spéciale ; comme adjectifs, avec ou sans la terminaison commune des adjectifs 的 *ti*; comme verbes, avec ou sans la marque ordinaire des verbes 了 *lèao*. J'ajouterai maintenant que certains mots chinois peuvent être employés comme adverbes ou pris dans un sens adverbial. Cela ne doit pas nous surprendre, puisque nous avons dans notre langue des adjectifs qui s'emploient quelquefois comme adverbes : tels sont *fort*, *ferme*, *juste*, *haut*, *bas*, *soudain*, *etc.* dans frapper *fort*, frapper *ferme*, frapper *juste*, parler *haut*, parler *bas*, partir *soudain*, c'est-à-dire frapper *fortement*, frapper *fermement*, frapper *justement*, *etc. etc.*

Il y a donc des adverbes simples; mais, indépendamment des locutions adverbiales, on fait encore usage d'averbes composés; ex. :

Adverbes de lieu.

這裏 *tchee-li*, ici.
那裏 *na-li*, où.
裏面 *li-mièn*, dedans.
外面 *wai-mièn*, dehors.
處處 *tch'hou-tch'hou*, partout, etc.

Adverbes de temps.

今天 *kin-th'ièn*, aujourd'hui.
明天 *ming̃-th'ièn*, demain.
昨天 *tso-th'ièn*, hier.
時時 *che-che*, toujours.
平時 *ph'ing̃-che*, ordinairement.
有時 *yeou-che*, quelquefois.
豈時 *kh'i-che*, combien de temps, etc.

Adverbes de quantité.

多少 *tō-chao*, combien.
太過 *th'ai-kouō*, trop.
一些 *i-sié*, un peu.
一點 *i-tièn*, quelque peu, etc.

On trouve dans la langue chinoise des assemblages de mots qui font l'office de prépositions ou de conjonctions. Ce sont des locutions prépositives ou conjonctives, comme nous en avons dans notre langue, *à l'égard de*, *en faveur de*, *au surplus*, *par conséquent*. De telles locutions ne forment pas des mots composés.

XIII. — MOTS COMPOSÉS DE TROIS MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR TROIS CARACTÈRES ET REPRÉSENTANT UN SUBSTANTIF, UN ADJECTIF OU UN ADVERBE.

J'ai défini le mot composé un mot formé de l'agrégation de deux ou de plusieurs monosyllabes, qui s'écrit avec deux ou plusieurs caractères, et n'exprime cependant qu'une idée. J'ai dit que chaque caractère chinois, pris séparément et abstraction faite du *nom* qui lui est affecté, exprimait toujours une idée. Il me paraît inutile d'observer que dans les mots formés de la réunion de trois, quatre et cinq monosyllabes, le sens de chaque mot ne résulte pas des caractères pris séparément, mais de l'assemblage ou de la totalité des sons exprimés par ces caractères. Assurément, les Chinois qui ne savent pas lire s'entendent comme les autres en parlant, et le plus grand lettré du royaume, quand il interroge son domestique, ne songe guère, j'imagine, à la forme d'un radical ou d'un groupe phonétique.

Substantifs.

天主教 *th'iên-tchou-kiao*, le christianisme.
回回教 *hoeï-hoeï-kiao*, le mahométisme.
管事官 *kouan-sse-kouan*, un consul.
外洋人 *waï-yang-jên*, un étranger.
大老爺 *ta-lao-yé*, excellence!
貴夫人 *koueï-fou-jên*, madame!
打魚的 *ta-iu-ti*, poissonnier.
作鞋的 *tso-hiaï-ti*, cordonnier, etc.

Adjectifs.

好好的 *hao-hao-ti*, bon.
不好的 *pou-hao-ti*, mauvais.
正經的 *tchêng-king-ti*, honnête.
要緊的 *yao-kin-ti*, important.
殺人的 *cha-jên-ti*, homicide.
迷人的 *mi-jên-ti*, abrutissant, etc.

Adverbes.

漸漸的 *tsiên-tsiên-ti*, insensiblement.
慢慢的 *man-man-ti*, tout doucement.
略略的 *lio-lio-ti*, un peu, etc.

XIV. — MOTS COMPOSÉS FORMÉS DE L'AGRÉGATION DE QUATRE MONOSYLLABES EXPRIMÉS PAR QUATRE CARACTÈRES ET REPRÉSENTANT UN SUBSTANTIF, UN ADJECTIF, UN VERBE OU UN ADVERBE.

Substantifs.

讀書的人 *tou-chou-ti-jên*, les lettrés.
做秀才的 *tsó-sieou-th'saï-ti*, les bacheliers.
街坊鄰舍 *kiai-fang̃-lin-ché*, les voisins, etc.

Adjectifs.

朝三暮四 *tchao-san-mou-sse*, inconstant.
做不來的 *tsó-pou-laï-ti*, impossible.
伶牙俐齒 *ling-ya-lï-tch'he*, disert, etc.

Verbes.

罵大罵小 *ma-ta-ma-siao*, invectiver.
你商我量 *ni-chang̃-wo-leang̃*, délibérer.
你東我西 *ni-toung̃-wo-si*, n'être pas d'accord.
你問我答 *ni-wen-wo-ta*, jaser, etc.

Adverbes.

顛顛倒倒 *tiên-tiên-tao-tao*, sens dessus dessous.

從從容容 *th'soung̃-th'soung̃-young̃-young̃*, lentement.

停停當當 *th'ing-th'ing-tang-tang*, comme il faut.

歡歡喜喜 *hoan-hoan-hi-hi*, gaiement, etc.

XV. — MOTS COMPOSÉS, FORMÉS DE L'AGRÉGATION DE CINQ MONOSYLLABES, EXPRIMÉS PAR CINQ CARACTÈRES ET REPRÉSENTANT UN SUBSTANTIF OU UN ADJECTIF.

Substantifs.

做老子娘的 *tsó-lao-tze-niang-ti*, les pères et les mères.

做大官兒的 *tsó-ta-kouan-ell-ti*, les grands mandarins.

做小官兒的 *tsó-siao-kouan-ell-ti*, les petits mandarins.

閨女的姑娘 *kouei-niu-ti-kou-niang*, une demoiselle.

Adjectifs.

臉上有痲子 *lièn-chang-yeou-ma-tze*, grêlé (marqué de la petite vérole).

出於意外的 *tch'hou-iu-i-wai-ti*, imprévu.

算計不定的 *souan-ki-pou-ting-ti*, incalculable, etc.

Tels sont les mots composés des Chinois. J'ai voulu parcourir, dans ce mémoire, toute la surface

de la langue; mais on peut étendre ou restreindre à volonté le nombre des catégories que je viens d'établir. On peut retrancher de ma nomenclature les mots composés de quatre et de cinq monosyllabes, parce que ces monosyllabes s'écrivent, à défaut de lettres, avec des caractères, et que chaque caractère, pris séparément, exprime toujours un objet ou une idée. Je ne me le dissimule pas : quiconque s'en tiendra à la nomenclature ordinaire et au système reçu lira toujours, en voyant les caractères, *l'homme qui vend des livres*, pour «le libraire;» les *grandes rues*, les *petites rues*, le *voisinage* et les *maisons*, pour «les voisins;» le *matin trois*, le *soir quatre*, pour «inconstant;» *vous interrogez*, *je réponds*, pour «causer, jaser;» etc. Il faut convenir, cependant, qu'avec un tel système d'interprétation, on ne traduit pas les MOTS, mais les CARACTÈRES. Quant à moi, je suis de l'avis de M. Wells-Williams, qui paraît, toutefois, n'admettre pour composés que des termes dissyllabiques : «Compound or dissyllabic terms are common in chinese writing and *stereotyped phrases* that are seldom if ever separated, but which contain only *one idea*; these are, in some cases, properly translated by *a single word*. Knowledge of the meaning of the characters merely is not sufficient to make a person a good translator; he must attend also to the force of the word or phrase in its connection in the original, so as to select an apt expression by which to render it [1].»

[1] *Easy lessons in chinese*, by Wells-Williams; pag. 149.

Je n'entrerai point ici dans le détail de ce qui concerne les termes simples. On sait déjà qu'un terme simple exprime un objet ou une idée par un monosyllabe, et que le sens de ce monosyllabe est indiqué par son corrélatif, par les adjoints ou par les circonstances. Quand un terme simple fait partie d'une phrase, l'esprit aperçoit les rapports des corrélatifs, après que cette phrase est *prononcée*, mais le terme simple, isolément articulé, n'exciterait aucun sens dans l'esprit.

Comme les noms propres des Chinois n'ont, en général, rien qui les distingue des autres noms (Abel-Rémusat, § 105 des Éléments), une des plus grandes difficultés de la langue savante, c'est de distinguer les substantifs propres des substantifs communs. Cette difficulté n'en est pas une, ou plutôt elle disparait dans la langue vulgaire, car le nom d'une ville, d'un bourg, d'un village, d'un fleuve, d'une rivière, d'une montagne, etc. est toujours suivi du terme générique *ville*, ou *bourg*, ou *village*, ou *fleuve*, ou *rivière* ou *montagne*, *etc.* Le nom d'un homme se reconnait facilement, parce qu'on a soin d'indiquer son titre, ou son rang, ou sa profession. Voici, du reste, quelques phrases où l'on remarquera des noms propres.

1. 當初山西平陽府有個聖人，叫做堯王，這個堯王最是疼愛他族人的。« *Tang-th'sou* CHAN-SI PH'ING-YANG-*fou yeou kó cheng-jén; kiao-tsó* YAO-WANG. *Tche-kó*

Yao-wang tsouī che th'ounḡ-ai th'a tso-jên ti; « Il y avait autrefois, dans le département de *Ph'inḡ-yanḡ*, province de *Chan-si*, un saint personnage qu'on appelait le roi *Yao*. Or, le roi *Yao* chérissait ses parents. » (Paraphrase du *Chenḡ-iu*.)

Dans cette phrase, *fou* (département) et *wanḡ* (roi) sont des termes génériques.

2. 他在四川做官的時節。就把四川一省的人。都教化過來。*Th'a tsai Sse-tch'houan tsó-kouan-ti che-tsiē; tsieou pa Sse-tch'houan i-seng ti jên, tou kiao-hoa kouó-laï*; « Dans le temps qu'il était gouverneur du *Sse-tch'houan*, il avait converti tous les habitants de la province (de Sse-tch'houan). » (Paraphrase du *Chenḡ-iu*.)

Senḡ (province est un terme générique.

3. 他是一個北京人。他在這七寶巷長安街開著一箇小酒店兒。*Tha che i-kó Po-king jên; th'a tsaï tchee Th'si-pao-hiang Tch'hang-ngan-kiai kh'aï-tcho i-kó siao tsieou-tièn-ell*; « C'est un habitant de *Pékin*; il a ouvert un petit cabaret dans le passage des *Sept diamants*, rue du *Repos perpétuel*. » (*Dialogues chinois*.)

Hianḡ (passage) et *kiaī* (rue) sont des termes génériques.

4. 有一个人從書房中把妙法蓮華經取去了。*Yeou i-kó jên th'sounḡ chou-fanḡ tchounḡ, pa Miao-fa-lièn-hoa-king th'siu-kh'iu*

lèao; « Il y a quelqu'un qui a pris le *Lotus de la bonne loi* dans votre bibliothèque. » (*Dialogues chinois.*)

Kinḡ (livre) est un terme générique.

5. 我想滿洲書。認得幾個字兒。
Wo sianḡ MAN-TCHEOU-CHOU; *jén tee ki-kô tze-ell;* « J'étudie le *mandchou*; je sais déjà quelques mots. » (*Th'sinḡ-wen-khi-mounḡ.*)

Chou (ouvrages) est un terme générique.

Je me suis étendu, dans cette quatrième section, sur la théorie des mots composés, non-seulement parce qu'elle forme l'objet principal de mon mémoire, mais encore parce qu'elle démontre qu'il n'en est pas du kouan-hoa ou de la langue commune, qui s'écrit, comme des idiomes du Kouanḡ-tounḡ, qui s'écrivent rarement, difficilement[1], et des idiomes du Fô-kièn, qui ne peuvent pas s'écrire.

Quand nous examinons les dialectes du Kouanḡ-tounḡ et du Fô-kièn, nous avons quelque peine à comprendre que ces dialectes dérivent d'une langue commune, tant ils diffèrent les uns des autres; mais, quoiqu'on y reconnaisse un même fond de langage,

[1] « Mun-mooy, the writer of Esop's fables, — out of a very numerous range of acquaintances — is the only native we have met, « who can write fluently in the vulgar Canton idiom; and yet when « we first became acquainted, he was as backward as his neighbours « at this sort of exercise — and it was only thro' repeated urging « on our part, that we could induce him to go on with it; but altho' « more proficient in writing Canton than most others, he yet finds « it easier to write in the Nanking dialect than in his own. » (Robert Thom, *Esop's fables, written in chinese,* introduction, pag. x.)

toujours est-il que le kouan-hoa doit être regardé comme une langue moderne, relativement aux idiomes de ces deux provinces. Le kouan-hoa, ou la langue chinoise telle qu'on la parle aujourd'hui, est une langue dérivée, travaillée, perfectionnée; les idiomes du Fô-kièn sont des idiomes *pauvres et imparfaits*, qui ont conservé, avec la forme antique, précisément parce qu'ils ne s'écrivent pas, le caractère principal des langues primitives de la haute Asie, à savoir le monosyllabisme et l'intonation.

On a vu, dans la première section de ce mémoire, que deux choses surtout distinguent le kouan-hoa du nord ou le dialecte de Pékin, du kouan-hoa du midi ou du dialecte de Nankin: la prononciation et les idiotismes. Les dialectes du Kouanḡ-tounḡ et du Fô-kièn diffèrent du kouan-hoa comme ils diffèrent entre eux, non-seulement par les mots, mais encore par l'intonation.

Ils diffèrent par les mots.

Et d'abord, à la place de ces ingénieuses agrégations de monosyllabes, dont j'ai présenté les catégories, et qui forment, à proprement parler, les mots du kouan-hoa, on ne trouve que des monosyllabes distincts, qui, la plupart du temps, ne s'agrègent pas, des monosyllabes d'une articulation si pénible pour les Européens, que mon ami, M. le Dr Henry Cumming, après avoir fixé sa résidence à Amoy (Émouy), m'écrivait de cette ville, le 7 décembre 1842: «You can scarcely conceive the difficulties «of learning the language *here*. Without suitable tea-

« chers, surrounded by men speaking with different « degrees of purity, we are ever in doubt concerning « the accuracy of their expressions. The tones in this « dialect require the closest attention. With 2500 « enunciations, they must carry on all their com- « munications. There are some sounds which have « a great many characters. »

Or, les 2500 monosyllabes dont parle ici M. le Dr Cumming, proviennent de deux fonds bien distincts.

Le premier ou le fonds des monosyllabes qui ont de l'analogie avec ceux du kouan-hoa, est sans contredit le moins intéressant à étudier sous le rapport de la science ou de l'ethnographie. Que nous importe en effet que les habitants du Fô-kièn prononcent autrement que les habitants du Sse-tch'houan ou du Chan-toung̃? L'autre fonds, celui qu'on appelle le *fonds étranger*, se recommande davantage à l'attention des philologues. Il comprend les monosyllabes ou les mots étrangers à la langue commune. J'en citerai quelques exemples. De ce nombre sont : *ta-po*, le mâle; *cha-boé*, la femelle; *hao-saing*, le fils; *gin-á*, un esclave; *o-lo*, louer; *ey*, je puis; *bey*, je ne puis pas; *la-la-koaa*, tout à l'heure; *an-tchond*, comment; *th'éém-chaé-á*, peut-être, etc. etc. D'où proviennent ces mots? Je n'en sais rien, mais je vois qu'il existe deux catégories fort distinctes; les mots de la première s'écrivent; les mots de la seconde ne s'écrivent pas, et c'est là surtout ce qui sépare le kouan-hoa des idiomes du Kouang-toung̃, du Fô-

kièn, et généralement de tous les patois de l'empire. 有音有字者官話也.惟土談則多有音無字[1].

Les idiomes du Fô-kièn diffèrent encore du kouan-hoa par l'intonation ou l'accentuation des monosyllabes.

Il est incontestable que dans ces idiomes la voix s'élève et s'abaisse par des intervalles infiniment plus sensibles que dans la langue chinoise. Nous avons en Europe une accentuation naturelle qu'il ne faut pas confondre avec l'intonation primitive. On sait, par exemple, que notre monosyllabe *ah!* selon la manière dont il est prononcé, exprime toutes les affections de l'âme, le plaisir ou la douleur, la joie ou la tristesse, la crainte, le dégoût, l'admiration, la surprise, la stupeur, etc. mais, dans les idiomes dont je parle, l'intonation est inhérente au langage; elle vient uniquement de ce que les aborigènes n'ont pas su multiplier le nombre des mots à proportion de celui des idées. Il y a tel pays où l'on varie les monosyllabes sur sept tons, tel autre où on les varie sur huit tons. Aussi M. le D^r^ Cumming m'écrivait-il d'Amoy (Emouy) le 10 octobre dernier: « Les tons « varient dans tous les dialectes du Kouang-toung et du Fô-kièn. Le dialecte de Fou-tcheou-fou (capitale du Fô-kièn) diffère du dialecte d'Emouy, le dialecte d'Emouy du dialecte de Tchang-tcheou[2]. Quant aux

[1] Voyez le *Nan-pe-kouan hoa*, pag. 5 r.

[2] Ce dialecte, connu en Europe sous le nom de *langue chin-cheo*,

trois dialectes de la province de Kouang-toung, les tons changent véritablement de dix lieues en dix lieues tout le long de la côte, *indeed every hundred miles along the coast, the tones change*. Quand je dis que le ton change, je veux parler de la modulation de la voix, car du reste les tons sont les mêmes dans tous les dialectes. Ainsi, tel caractère qui est au troisième ton dans un dialecte est au troisième ton dans tous les autres. Par exemple : 人 *jin*, l'homme, vulg. *lâng* est au deuxième ton en kouan-hoa, comme dans le dialecte d'Emouy; mais telle est l'importance de l'intonation que si vous dites *lin* au deuxième ton, au lieu de *jin*, on vous comprendra mieux que si vous prononciez *jin* au troisième ton. Ceci n'est nullement exagéré. »

Puisque dans tous ces dialectes l'intonation est inhérente au langage, la connaissance de l'intonation s'acquiert naturellement comme celle de la langue. M. Medhurst fait à ce sujet une remarque fort intéressante : « The poorer class of people and « young children, who are unacquainted with letters, « and know not the names of the accents, or the rules « by which the language is governed, are yet most « exact in their accentuation of words; and generally « speaking, the more ignorant they are of letters, and

est la langue maternelle de la plupart des Chinois qui vont trafiquer aux Philippines et de ceux de Batavia. (Voy. les Mélanges asiatiques de M. Abel-Rémusat, tom. II, pag. 91.)

« the methods of defining speech, the more particular they are in distinguishing the accents [1]. »

J'arrive maintenant à la conclusion.

Pour ce qui concerne les idiomes du Fò-kièn, la conclusion est que les naturels de cette province ne peuvent pas écrire comme ils parlent, ce qui revient à dire QU'ILS ÉCRIVENT UNE LANGUE ET EN PARLENT UNE AUTRE; ils parlent l'idiome du pays et écrivent le chinois. Ce sont deux langues différentes. Je m'en rapporte sur ce point à M. Rob. Thom : « The Canton dialect differs from the mandarin (kouan-hoa) « about as much as Portuguese does from Spanish; « the difference between Fò-kièn and mandarin « (kouan-hoa) IS VERY MUCH GREATER. We do not understand the Fo-kièn idiom ourselves, but may « state on very good authority, that, it bears no « more resemblance to the dialects of Peking and « Nanking than the Gaelic and Welch spoken on « our own mountains, do to the English of London « or Edinburgh [2]. »

M. le Dr Cumming, dont la compétence est parfaitement établie, confirme le témoignage de M. Rob. Thom.

« Vous me demandez, m'écrit le docteur, s'il est vrai, comme l'affirme M. Rob. Thom, que les indigènes parlent une langue et en écrivent une autre. Je réponds que dans notre province il en est ainsi, *I answer that in our province they do.* Par exemple,

[1] Medhurst's *Dictionary of the Hokkièn dialect*, introd. pag. LIV.
[2] *Esop's Fables*, introduction, pag. VIII.

l'art d'écrire en chinois; ils en ont étendu les limites, soutenu l'utilité autant que la beauté. Mais, qu'on y songe bien, les écrivains de la nouvelle école avaient à triompher d'une foule d'obstacles et particulièrement des préjugés des mandarins. A tort ou avec raison, on a toujours regardé les mandarins comme des esprits sérieux, méditatifs, et comme des autorités irrécusables en matière de littérature. Or, tels étaient les préjugés de ce temps, que les hommes de lettres qui exerçaient des charges ou des emplois, n'osaient pas avouer publiquement leurs œuvres; ils gardaient l'anonyme. On ne connaît pas l'auteur du *Yu-kiao-li*, roman traduit par M. A. Rémusat; l'auteur du *Hao-kh'ieou-tch'houan*, roman traduit par M. Davis. Le joli roman intitulé *Ph'ing-chan-ling-yèn* ou *Les deux jeunes filles lettrées*, est à la Chine dans les mains de tout le monde, et cependant, comme le remarque avec raison M. Stanislas Julien, nul n'en saurait dire l'auteur[1]. Après tout, les mandarins avaient bien quelque raison de se cacher sous le voile de l'anonyme; puisque les courtisanes et les prostituées se mêlaient de littérature, peut-être n'auraient-ils pu avouer un roman, même le plus irréprochable, sans perdre quelque chose de l'honneur et de l'estime qui s'attachaient à leurs noms.

Le kouan-hoa ou la langue commune est donc la langue du théâtre, la langue des romanciers; c'est, pour me servir des expressions du savant professeur

[1] Voyez la préface du *Ph'ing-chan-ling-yèn*.

que je viens de citer, « la langue dont les Européens vont avoir besoin plus que jamais à la Chine, non-seulement pour entretenir des relations orales ou écrites, mais encore pour lire les compositions modernes, si utiles à qui veut connaître les mœurs et le caractère du peuple avec lequel on devra désormais vivre et commercer [1]. » Il n'y a pas très-longtemps que le cabinet des livres chinois de la Bibliothèque royale a reçu des accroissements utiles pour la littérature moderne; on connaît aujourd'hui l'importance et la variété des monuments; on n'en connaît pas, on n'en connaîtra jamais le nombre, parce que la littérature chinoise est vraiment inépuisable. Tant de richesses accumulées dans nos établissements exciteront la curiosité, provoqueront les recherches, et, parmi nos jeunes littérateurs, il s'en trouvera qui apprendront le kouan-hoa pour lire des ouvrages d'imagination ou de pur agrément; mais lire n'est pas traduire. Il ne faut pas que les avertissements de M. Stanislas Julien tombent dans l'oubli. Quiconque sait le kouan-hoa peut *lire* et *traduire* « tous les romans qui ne renferment que des récits simples et naturels, et où ne figurent ni des lettrés ni des poëtes. Mais qu'on n'aille pas aborder les compositions analogues qui se distinguent par la multiplicité des faits anecdotiques, la recherche ambitieuse des expressions, l'éclat des métaphores, la hardiesse des figures et la finesse des allusions. » Ici la connaissance du kouan-hoa devient tout à fait

[1] Stanislas Julien, préface du *Ph'ing-chan-ling-yen.*

insuffisante, parce que dans certains passages «le style vulgaire s'élève à la hauteur du style antique, et que des anecdotes indiquées par un seul mot, des expressions susceptibles d'une double acception, viennent arrêter le traducteur au milieu d'une lecture qui le charme[1].» Malgré tant d'obstacles, M. St. Julien est agréable à lire, et pourtant il reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude le texte original du *Ph'ing-chan-ling-yèn*.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, le kouan-hoa des romans diffère jusqu'à un certain point du kouan-hoa parlé. Ce n'est pas que le kouan-hoa parlé ou la langue chinoise vulgaire ne s'écrive pas dans les romans; les auteurs peuvent écrire tout ce qu'ils veulent et comme ils veulent; c'est, qu'en général, le kouan-hoa tend à se resserrer, quand on l'écrit, parce qu'il faut, pour écrire un mot, autant de caractères qu'il y a de monosyllabes dans ce mot[2]. Le kouan-hoa écrit diffère encore du kouan-hoa vulgaire par une autre raison. Dans tous les pays du monde, il y a de mauvaises façons de parler; dans toutes les langues du monde, il y a une foule de locutions vulgaires qu'on n'ose pas écrire. L'argot, parce qu'il est trop ignoble, ne s'écrit pas, si ce n'est en Eu-

[1] Stanislas Julien, préface du *Ph'ing-chan-lin-yèn*, ou des deux jeunes filles lettrées

[2] On sent pourquoi le kouan-hoa n'est pas et n'a jamais été la langue de la politique et des affaires. Si les Chinois écrivaient toujours comme ils parlent, les affaires n'auraient pas de terme. Tel rescrit émané de l'autorité publique, tel décret impérial qui n'a que trois pages d'impression serait d'une prolixité effrayante.

rope, et encore il n'y a pas longtemps ; puis, le laboureur ne parle pas comme le savant ; le langage varie à la Chine comme ailleurs, et il s'en faut de beaucoup que tous les Chinois parlent bien. Le kouan-hoa du *Tching-in-th'so-yao* est la langue du peuple ; le kouan-hoa des romans vulgaires est la langue chinoise, *prout in ore hominum politorum versatur*, comme dit Prémare.

Mais enfin dans quel cas, dira-t-on, les Chinois écrivent-ils exactement comme ils parlent ? Quels sont les monuments de la langue parlée ?

En principe, on peut affirmer que tout livre destiné à être lu à haute voix, c'est-à-dire tout livre qu'un Chinois peut comprendre, *en l'entendant lire correctement, mais sans voir les caractères*, est un monument de la langue parlée. Ainsi la paraphrase, en langue vulgaire, du saint édit de l'empereur Khang-hi, ouvrage qui renferme des instructions sur la morale, est un monument de la langue parlée. Certains dialogues des pièces de théâtre sont évidemment des monuments de la langue parlée ; mais, généralement, les livres chinois ne sont pas faits pour être lus à haute voix. Il faut convenir aussi que le kouan-hoa parlé, quand on l'écrit, paraît toujours un peu traînant, négligé, verbeux surtout, et dans une phrase, la surabondance des caractères est, à la Chine, ce qu'on aime le moins [1].

[1] Une chose remarquable, c'est que le chou-tcha (style épistolaire) est de tous les styles celui qui s'éloigne le plus de la langue parlée.

Il est à peine nécessaire d'observer que les dialectes particuliers du Kouanḡ-tounḡ et du Fò-kièn viennent d'acquérir une importance nouvelle pour le commerce; mais je dirai, en terminant ce mémoire, que pour la science ou l'ethnographie, l'étude de ces dialectes n'est pas à dédaigner. Ce sont, comme on l'a vu, des instruments imparfaits, dont la connaissance peut néanmoins conduire à de précieux résultats. Il serait à souhaiter peut-être que l'usage du kouan-hoa *écrit* devînt encore plus général et plus étendu. Un tel usage épargnerait, aux Européens qui vont à la Chine, l'étude longue, pénible, et presque toujours insuffisante, de deux idiomes distincts, et faciliterait, je n'en doute pas, la communication respective des lumières entre les deux continents.

LETTRES A M. REINAUD

Sur quelques points de la numismatique orientale.

(Suite.)

XI.

Monsieur et cher confrère,

Deux années entières se sont écoulées depuis l'époque où, pour la dernière fois, j'ai publié, sous votre bienveillant patronage, quelques-uns des faits nouveaux que m'avait révélés l'étude attentive des monuments de l'islamisme; et peut-être ce long silence a-t-il été regardé par les lecteurs du Journal asiatique comme le symptôme d'un abandon définitif du terrain sur lequel vos excellents conseils avaient assuré mes premiers pas. Je suis loin, Dieu merci, d'éprouver la moindre envie de renoncer à des recherches auxquelles j'ai dû tant de vives jouissances; et c'est pour prouver de mon mieux que je n'ai pas abandonné la numismatique orientale, que je me décide à faire trêve aux recherches difficiles que j'ai entreprises depuis lors, pour causer avec vous de quelques observations nouvelles qu'il m'a été permis de recueillir en enrichissant ma collection de monnaies orientales. Mais, comme vous avez bien voulu

avertir les lecteurs du Journal asiatique que je me réservais d'examiner le jugement sévère que M. de Erdmann a cru devoir infliger à mes humbles essais d'explication des légendes mongoliques des monnaies ilkhaniennes, je dois, avant tout, satisfaire à cet engagement.

En lisant dans la lettre de M. de Erdmann les premières lignes de la critique qui me concerne, je me suis cru le droit de penser que ce que je n'avais pas compris à Paris l'avait été, sans la moindre difficulté, à Cazan. « L'explication des monnaies donnée par M. de Saulcy n'est pas suffisante, elle est même incorrecte, » disait M. de Erdmann; et, comme cela n'apprenait rien au lecteur, puisque j'avais eu la sage précaution de le prévenir moi-même de mon insuffisance, je comptais sur l'explication nette et précise qu'un pareil début semblait promettre. Hélas! j'ai dû renoncer à cette espérance dès la ligne suivante. J'y lis en effet ce qui suit : « Le mot *arebdchi*, qu'il croit avoir trouvé au revers, n'existe pas dans la langue mongole, et il faut lire, sans doute, *darougha*, dont les caractères sont presque les mêmes. »

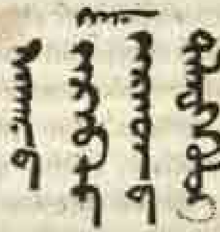
On comprendra, j'espère, que puisque j'ai osé, sur ce point de lecture matérielle, me mettre en désaccord avec des savants aussi haut placés que MM. de Fraehn et Schmidt, je montre quelque ténacité dans la défense de mon opinion. Voici d'ailleurs les expressions dont je me suis servi dans la note où j'avais relégué, sans y attacher d'im-

portance, mon explication tout hypothétique du mot que M. de Erdmann lit *darougha* :

« S'il *m'était permis d'avoir une opinion*, lorsqu'il s'agit d'une langue *dont le mécanisme m'est à peine connu, je serais tenté* de lire constamment ᠡᠷᠪᠴᠢ *erabtchi*, et de considérer ce mot comme composé de la préposition ᠡᠷᠪ *erb, hinter*, derrière, à la suite de, et de la terminaison régulière ᠴᠢ à l'aide de laquelle le radical exprimant une action est transformé en substantif représentant celui qui exécute l'action.... Nous aurions donc littéralement, dans la légende en question : « celui qui marche à la suite du khagan, » c'est-à-dire son serviteur. Maintenant cette supposition est-elle admissible? *C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider.* »

Il y a loin de là à une explication donnée avec le ton d'assurance que me prête gratuitement la phrase de M. de Erdmann. Je savais parfaitement que ce mot ne se rencontrait pas dans le dictionnaire de M. Schmidt, et cette circonstance même m'avait inspiré toute la défiance que j'exprimais assez explicitement, je pense, dans la note relative à ce mot. *Erabtchi* n'est pas un mot de la langue mongole, j'en demeure d'accord; j'ai eu tort de dire que peut-être c'était lui qui se trouvait sous les linéaments du second mot de la légende mongolique, soit; mais M. de Erdmann a-t-il eu raison de dire : « et il faut lire sans doute *darougha*, dont les caractères sont presque les mêmes? » C'est ce que je ne saurais admettre; au reste, je me fais un véritable

plaisir de laisser cette question à décider aux lecteurs du Journal, en leur mettant sous les yeux le mot de la légende mongolique et les deux mots que M. de Erdmann trouve si semblables de forme, sans que je puisse deviner comment il peut y réussir. Voici donc la légende d'un dirhem d'Argoun-Khan :



et voici maintenant les deux mots *erabtchi* et *darougha*, qu'il s'agit de comparer au second mot de cette légende :



A la simple comparaison matérielle de ces trois mots, on comprendra pourquoi je persiste purement et simplement à dire que la légende n'a jamais contenu le mot *darougha*, sur la présence duquel M. de Erdmann ne veut pas que l'on élève de doute. Je terminerai ce qui est relatif à ce sujet de discussion en transcrivant ici mot pour mot ce que j'écrivais le 30 novembre 1841 :

« Il faut donc, je crois, chercher, pour le pre-

mier membre de la phrase mongole, une explication tout autre, que je ne suis pas de force à trouver. D'ailleurs le mot dont il importe de déterminer la valeur se lit assez malaisément quant à la syllabe finale, grâce aux formes peu caractérisées des deux derniers signes qui le composent; ainsi, il peut également se transcrire *arebri*, ou *arebani*, ou *erabtchi*, et je laisse aux deux savants académiciens de Saint-Pétersbourg le soin de donner le véritable sens et la véritable lecture de ce mot, que j'ai d'ailleurs vainement cherché dans le dictionnaire de M. Schmidt.»

Je reviens à la critique de M. de Erdmann, qui ajoute: «Les mots tibétains *rintchen dordje* (car il faut lire ainsi d'après les remarques de mes collègues, MM. Kowalewski et Popow) que M. de Saulcy explique par *précieux diamant* peuvent avoir cette signification, mais ils signifient aussi *précieux sceptre*, parce que le mot *dordje* signifie aussi *force, sceptre.*»

J'ai certainement une très-grande estime pour l'érudition tibétaine des collègues de M. de Erdmann, et cependant, malgré leur dissentiment, je persisterai à lire *rintchên rdô-rdjé* les caractères tibétains qui composent le nom consacré de Kaïkatou, et à traduire ce nom par *précieux diamant*. Que *rdô-rdjé* རྡོ་རྗེ signifie *sceptre* et *force*, et autre chose encore, je ne le conteste nullement; mais ce que je conteste, c'est que les docteurs du lamisme aient prétendu appeler leur souverain *le précieux sceptre*, tandis

qu'ils lui donnaient un surnom qui, sans y rien changer, signifiait également le *précieux diamant*, le *précieux joyau*. Je comprends bien que l'on compare un auguste personnage à un diamant, à un joyau, à une perle, nous le faisons quelquefois nous-même; mais qu'on donne à un prince le surnom de sceptre, c'est autre chose. Franchement, je crois que le monarque affublé d'un pareil sobriquet le trouverait peu digne de sa majesté. Il n'en serait plus tout à fait de même si des deux mots l'on prétendait faire, comme cela se fait presque toujours en sanscrit, un adjectif signifiant *celui qui a un précieux sceptre*. Mais, en vérité, une dénomination pareille serait si plate, que j'aime mieux rester convaincu, par déférence pour les Bakhschis, qu'ils ont eu assez de bon goût pour chercher et trouver mieux, quand il leur était si facile de le faire.

M. de Erdmann revenant au mongol, s'exprime ainsi: «Il faut lire *deletkekghoulouk* au lieu de *deledkekolok*, et le joindre aux lettres suivantes *sen*, qui ensemble forment le participe du temps passé du verbe causatif *deletkou*, ayant le sens de: *ce qui est battu, monnaie.*»

Je n'ai pas eu naguère, plus que je ne l'ai aujourd'hui, la prétention de connaître la prononciation de la langue mongole, et, sur ce point, M. de Erdmann a nécessairement un très-grand avantage sur moi. Mais, précisément à cause de mon ignorance, dont je suis fort humilié sans doute, mais dont il faut bien que je me console, j'ai pris le parti de lire ce qu'il

y avait sur les monnaies que j'étudiais, sans trop me préoccuper de ce qu'il faudrait substituer ou restituer de lettres non écrites, pour arriver à du mongol de bon aloi. Donc, quand M. de Erdmann a écrit : « il faut lire *deletkekghouloak* au lieu de *deledkekolok*, » il s'est trompé, je crois, et il voulait écrire *il faut dire, etc.* car j'ai beau chercher dans la légende qu'il s'agit d'analyser; il m'est impossible d'y trouver autre chose que DELEDKEKOLOK-SEN. Il est bien entendu que, quant à la voyelle o, je suis tout disposé à la transcrire *ou* au lieu de *o*; puisque, suivant M. de Erdmann, c'est là sa véritable prononciation. Du reste, je ne suis pas seul coupable des fautes de transcription que M. de Erdmann condamne, car M. de Fraehn, d'après M. Schmidt, lequel peut, j'imagine, passer pour connaître la langue mongole et sa prononciation aussi bien que M. de Erdmann, transcrit (*Recensio*, p. 637 et suiv.) le même mot DELEDKÄGÜLÜRSEN.

On voit que nos deux transcriptions sont d'accord sur le nombre de lettres, qui, signe pour signe, reproduisent le mot mongol; seulement, moi qui ne suis pas le moins du monde au fait de la vraie prononciation, je donne partout la même valeur à la même lettre que M. de Fraehn lit deux fois *e* et une fois *a*. Puis je transcris *e* le signe qu'il transcrit *ï*, ce qui est exactement la même chose; et enfin je fais un *o* de ce qui, pour MM. de Fraehn et Schmidt, est un *ü*. Nous n'avons donc trouvé, M. de Fraehn et moi, que quinze lettres dans le

mot où M. de Erdmann a su en découvrir seize essentielles, et je n'ose lui en faire compliment.

L'avis que M. de Erdmann veut bien me donner de joindre la syllabe ᠰᠡᠨ, *sen*, *san*, au mot *deledkekolok* pour en faire un participe, paraît clairement destiné à me révéler un fait grammatical que j'ignorais. Je le remercie sincèrement de l'intention; mais la peine qu'il a prise était inutile. En effet, j'ai dit, à propos de la monnaie bilingue d'Arghoun : « la *dernière* syllabe ᠰᠡᠨ est rejetée sur le côté droit de la pièce; » plus loin, à propos du mot que j'ai pensé pouvoir lire *delebiksan*, et sur lequel je reviendrai, je dis : il n'est en effet que le participe du verbe ᠳᠡᠯᠡᠪᠢᠬᠦ *delebikou;* et enfin j'ai, par hasard, laissé subsister, à la transcription en lettres françaises de la légende de la belle pièce trilingue de Ghazan-Mahmoud, un trait d'union entre le mot *deledkekolok* et la particule *sen*. Je crois donc que je puis donner à M. de Erdmann l'assurance que je connaissais le rôle grammatical de la particule affixe ᠰᠡᠨ.

Je reviens aux reproches de mon savant critique.

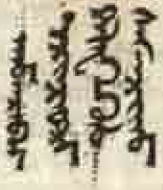
« Enfin, le mot *arin*, qui n'existe pas dans la langue mongole, peut être nommé une vraie *crux interpretum;* on pourrait lire ᠨᠠᠷᠢᠨ *narin*, ce qui veut dire : 1° fin, malheureux, 2° secret, 3° solide, détaillé, 4° rusé, artificieux, prudent; ou bien c'est peut-être le mot mongol raccourci ᠠᠷᠢᠭᠤᠨ *arighoun*, *par*, et dans un sens métaphorique, *véritable*, *légitime;* mais alors il devrait être mis en avant d'après les

règles de la langue mongole. Le mot *arin*, pris dans le sens d'un verbe, s'est formé, peut-être, du mot persan آری exprimant une forte affirmation : en vérité, ainsi soit-il, ou bien il correspond aux mots واف et طيّب, qui se trouvent sur les monnaies primitives des khalifes oummayades, addition peut-être bien nécessaire à cause des changements subits du papier-monnaie en or et en argent. »

A tout ceci je réponds, 1° que M. de Erdmann a perdu son temps en cherchant à expliquer un mot qui était tronqué, ainsi que l'indiquait la série de points dont je l'avais fait suivre, en transcrivant la *seule* légende qui le contint; 2° qu'il n'est pas possible de lire [illegible] *narin*, et que, par conséquent, il n'y a pas une des quatre explications proposées qui puisse être adoptée; 3° que ce ne saurait être le mot [illegible] *arighoun*, écourté, si la règle grammaticale énoncée par M. de Erdmann était vraie; 4° qu'il est impossible d'approuver l'hypothèse de l'origine commune avec le mot persan آری, précisément parce qu'il nous manque peut-être la moitié du mot cherché; 5° qu'il resterait impossible d'approuver ou de rejeter l'assimilation de ce mot énigmatique aux mots واف et طيّب des monnaies primitives des khalifes, si la légende à expliquer ne se retrouvait pas entière.

Heureusement un fait matériel, que je ne connais que depuis très-peu de jours, est venu dissiper toute incertitude sur la nature et le sens de ce mot énigmatique. Un troisième dinar de Kaikatou-khan fait

aujourd'hui partie de la suite ilkhanienne du cabinet du Roi, et j'en donne ici la légende mongolique :



Il n'y a plus de doute sur la lecture du mot en question : c'est bien *arighou* et non pas *arighoun* que porte la pièce, et je n'hésite pas à donner à ce mot le sens de *pur*. Je laisse à M. de Erdmann le soin d'expliquer comment la règle de position qu'il indique à propos de cet adjectif se trouve tout à fait faussée. Pour compléter ce que j'ai à dire de ce troisième dinar, j'ajouterai que la légende arabe de champ se termine par la formule :

صلى الله عليه
وسلم

M. de Erdmann poursuit en disant : « Le sens de l'inscription de la monnaie en question devrait donc être le suivant :

Khaganiu darougha	Du khagan du lieutenant
Erintchin Dourdji	Rintchen Dordche
deledkekghoulouk	monnaie,
sen arin.	ainsi soit-il, ou juste valeur. »

Malheureusement, pour que l'on admette cette ex-

plication, il manque deux choses : 1° que le mot *darougha* soit dans la légende, ce qui n'a pas lieu; 2° que le mot *arin* soit entier ou mongol, ce qui n'a pas lieu non plus.

Enfin M. de Erdmann termine ainsi :

« Quant à la seconde monnaie, il faut lire :

Khajanou	Du khagan
Darougha	du lieutenant
Erintchin Dourdji	Biltchen Dordche
deledouksen.	monnaie.

car le mot *delebaksan* n'existe pas dans la langue mongole; mais on trouve *deledouksen*, participe du temps passé du verbe simple *delethou*, et signifiant *monnaie.* »

Malheureusement encore, pour que l'on admette cette explication, il manque deux choses : 1° que le mot *darougha* soit dans la légende, ce qui n'a pas lieu ; 2° que le dernier mot puisse se lire *deledouksen*, ce qui n'a pas lieu non plus.

Quant à ce dernier mot, je suis tout disposé à faire bon marché de la valeur que je lui ai attribuée en désespoir de cause, pourvu qu'on m'en fournisse une meilleure; et, afin d'aider de tout mon pouvoir les recherches de ceux qui voudront poursuivre la solution de ce petit problème philologique, je donne ici la copie religieusement exacte de ce mot tiré de la légende mongole de l'un des magnifiques dinars de Kaïkatou-Khan :



En résumé, que reste-t-il de la critique de M. de Erdmann? Peu de chose pour l'avancement de la question; mais ce qui en résulte clairement à mon avis, c'est qu'à mon tour j'ai le droit d'écrire ceci : l'explication des monnaies donnée par M. de Erdmann n'est pas suffisante, elle est même incorrecte; je l'ai surabondamment démontré, je pense.

Je regrette bien vivement, monsieur et cher confrère, le temps et l'espace que cette discussion oiseuse m'a fait perdre; aussi vais-je me hâter, pour terminer cette lettre, déjà bien longue, de décrire quelques monnaies inédites que j'ai eu le bonheur d'acquérir depuis 1841, et qui viendront encore augmenter le magnifique catalogue des monnaies ilkhaniennes que nous devons à la savante plume de M. de Fraehn.

MANGOU.

Le n° 22 de la monographie de M. de Fraehn est décrit de la manière suivante :

22. « Æ. I. ut præcedens[1] : in margine (ex Medio-

[1] Voici quelle est la légende donnée au n° 21. Æ. I. Persicè :
منكو قاان اعظم خداوند عالم پادشاه روی زمین الاعظم
« Mengu Kaanus supremus, orbis dominus, imperator superficiei « terræ supremus. »

« lanensi) restant : بسم الله... خمسين و ستمايه . II. In « area sic habet : Lulu-el-Melik-er-Rahim Beder ed-« din sultanus Islami Abu'l Faszaïl. Perigraphe quæ « fuerit nescio. »

Je possède cinq exemplaires de cette curieuse monnaie, trouvés à Moussel même, et si je ne puis en donner une description complète, grâce à leur médiocre état de conservation, je puis du moins étendre celle qui en a été donnée par M. de Fraehn.

I. Cuivre, moyen module. Au droit, le champ est occupé par la légende persane :

منكو	Mangou
قاان اعظم	caan Auguste
خداوند عالم	maître du monde
پادشاه روی	empereur de la surface
زمین س عظم	de la terre......

Le dernier mot de la dernière ligne, lu jusqu'ici الاعظم, ne peut en aucune façon comporter cette lecture matérielle; mais, dans l'ignorance absolue où je suis de la langue persane, je ne puis proposer aucune leçon qu'il me soit permis de soutenir. Quant à la forme des signes de la syllabe indéterminée, elle me paraît offrir le groupe بىں plutôt que tout autre.

La comparaison des cinq exemplaires me fournit le lambeau suivant de la légende marginale :

هذا الفلس بالموصل سنه ست وخمسين و ستمايه

de sorte que cette légende entière doit être lue :

بسم الله ضرب هذا الفلس بالموصل سنه ست و خمسين و سمايه

Au revers dans le champ :

لولو	Loulou
الملك الرحيم	le roi miséricordieux
بدر الدين	Bedr-ed-dyn
سلطان الاسلام	soulthan de l'islamisme
ابو الفضايل	Abou'l fedhail.

La légende marginale complète est la suivante :

لا اله الا الله وحده لا شريك له محمد رسول الله صلى الله عليه

On sait, par les historiens musulmans, que l'atabek de Moussel, Bedr-ed-dyn-Loulou, aussitôt qu'il apprit l'entrée des Mongols à Baghdad, s'empressa de faire sa soumission à Koulagou. Nous venons de constater que, sur les monnaies qu'il fit émettre à cette époque, la suprématie du caan Mangou fut reconnue fort explicitement par lui.

2. Je puis de même compléter la description du n° 21 de M. de Fraehn, par la comparaison de deux exemplaires provenant de Moussel, comme ceux que je viens de décrire plus haut, et que je possède aussi ; en voici les légendes.

Au droit dans le champ :

منكو قاان اعظم خداوند پادشاه روی زمين س؟ عظم	Mangou caan suprême maître du monde empereur de la surface de la terre.....

Même légende marginale que sur la pièce précédente.

Au revers, même légende marginale; la légende du champ est ainsi disposée :

لولو
الملك الرحيم
بدر الدنيا والدين
سلطان الاسلام
والمسلمين ابو الفضايل

La monnaie suivante, dont je possède deux exemplaires provenant de Moussel, a été frappée après que l'atabek Bedr-ed-dyn Loulou eut perdu lui-même la puissance qu'il avait tenté de sauver par un acte de soumission anticipé. On va voir en effet que la monnaie en question émane directement et exclusivement de l'autorité mongole.

3. Cuivre, moyen module. Dans le champ :

قاان
الاعظم
مونكا قاان
هولاكو
خان (1)

[1] Je dois relever ici une erreur que j'ai commise dans ma viie

La légende marginale est la suivante :

لا اله الا الله وحده لا شريك له محمد رسول الله صلى الله عليه

Le champ porte les traces très-lisibles encore de la légende de champ des monnaies de Bedr-ed-dyn-Loulou frappées à Moussel sous la suprématie du

lettre, à propos de la première monnaie mongole que j'y ai décrite. Le nom Koulagou y est transcrit حولاكو ; c'est très-certainement une erreur due au mauvais état de la pièce qui m'a fourni cette légende, puisque, sur les deux exemplaires dont je m'occupe en ce moment, ce nom est très-nettement écrit هولاكو.

Je viens de parler des monnaies émises en 631 par l'atabek Bedr-ed-dyn-Loulou, et je profite de l'occasion pour décrire ici une pièce anonyme de la même année, que je possède et que je ne sais à quelle dynastie rapporter. Elle est de cuivre et de même module, mais un peu plus épaisse que les pièces de Koulagou décrites plus haut. On y lit au droit dans le champ :

الامام
لا اله الا الله
المستنصر بالله
امير المومنين

Pas de légende marginale.

Au revers, dans le champ :

محمد
رسول الله
صلى الله عليه

La pièce ayant été frappée excentriquement, la légende marginale n'offre plus que les mots ....سنه احد و ثلثين وستـ. Il faut attendre qu'un exemplaire mieux frappé nous fasse connaître le lieu d'émission de cette singulière monnaie.

caan Mangou, et que j'ai décrites plus haut; on y lit encore en effet:

....
الملك الر....
بدر الد....
سلطان.....
ابو ال.....

Au revers, se trouve la tête ornée d'un bandeau des pièces bien connues de Bedr-ed-dyn-Loulou, frappées à Moussel en l'année 631; mais la légende placée sur les quatre côtés du carré dans lequel est encadrée la tête, n'offre plus du tout les mots ضرب بالموصل سنه احد و ثلث (sic) و ستمايه

Sur le côté droit, le seul malheureusement qui soit lisible, on trouve les mots fort nets:

ستين و ستمايه

et sur l'un des deux exemplaires, je crois démêler les traces des mots ...اثنين و, ce qui nous fournit, pour la date d'émission de ces monnaies, l'année de l'hégire 662. Or, Koulagou ayant régné de 656 à 663, cette leçon est tout à fait vraisemblable.

La figure est surfrappée sur l'inscription de champ des monnaies émises par Bedr-ed-dyn-Loulou, et que j'ai décrites plus haut (n° 1). En effet on y lit encore les mots ci-après:

....

....

خداو.....

پادشاه ر.....

زمین س عظم

4. Cuivre; moyen module, de ma collection. Cette pièce semble avoir été recouverte d'une mince feuille d'argent dont les traces sont encore assez visibles. On y lit au droit dans le champ :

(مد) كو

قاان هو

(لا) كو خان

De la légende marginale, il ne reste que les mots suivants :

....لفلس بار بل....

dont je n'oserais même pas garantir la lecture.

Au revers, le champ comporte la légende :

لا إله إلا

الله محمد

رسول الله

et ce qui reste de la légende marginale est illisible pour moi. Je ne sais comment expliquer la présence simultanée des traces d'argenture et du mot فلس que je crois avoir démêlé parmi les débris confus de l'une des légendes marginales. Ce qui, du reste, rend la lecture de cette monnaie fort difficile, c'est

qu'elle a tressailli sous le coup, et qu'elle a reçu, par conséquent, une double empreinte mal définie.

KAÏKATOU-KHAN, 690 à 694.

5. Cuivre.



D'Erintchen
monnaie
Irindjen Tourdjy

Le premier mot de la légende mongolique est illisible; quant au nom de l'ilkhan, il est très-certainement écrit *Erintchen*.

R. En légende circulaire : لا اله الا الله محمد...... ; dans le champ, un oiseau; et, derrière sa tête, une grosse étoile entre deux points.

Faut-il voir encore cette fois une date exprimée hiéroglyphiquement par la présence de l'oiseau placé dans le champ de cette monnaie? Je n'hésite pas à le croire. Dans le cycle de douze ans, adopté par les Tartares, la poule est l'emblème de la dixième année; par conséquent, la pièce que je viens de décrire appartiendrait à cette dixième année, qui a correspondu aux années 693-694 de l'hégire; c'est précisément la dernière année du règne de Kaïkatou-Khan. Cette monnaie nous offre donc le premier exemple connu de l'emploi de ces dates figurées sur les monnaies des princes houlagouïdes de l'Iran.

Veuillez agréer, etc.

F. DE SAULCY.

ÉTUDES

Sur la langue et sur les textes zends, par M. E. Burnouf.

(Suite.)

§ 13. Texte zend.

[illegible]
[illegible] [1]

Version de Nériosengh.

इदं त्वत्तः प्रथमं कल्याणं हूम याचयामि दूरमृत्यो उत्कृष्टतरं भुवनं मुक्तात्मनां सद्योद्द्योतं समस्तशुभं॥

Traduction.

« La première grâce que je te demande, Homa, qui éloignes la mort, c'est [d'obtenir] la demeure excellente des saints, lumineuse et abondante en tous biens. »

Anquetil traduit exactement ce passage de cette manière : « La première grâce que je vous prie de m'accorder, ô Homa, qui éloignez la mort, c'est

[1] Ms. Anq. nº VI S. pag. 41; nº II F. pag. 91; nº III S. pag. 58; ms. de Manakdji, pag. 100; *Vendidad Sadé*, pag. 44; édition de Bombay, pag. 47.

d'aller dans les demeures excellentes des saints, toutes éclatantes de lumière et de bonheur.» Peu d'observations seront nécessaires pour l'interprétation de ce texte facile. M. Lassen a déjà eu l'occasion de s'en occuper dans son excellent travail sur les inscriptions de Persépolis rapportées par Westergaard. Il a judicieusement vu que *yânĕm*, qui est, quant au son, le sanscrit यानं *yânam* (voie, chemin), signifiait en zend, «bénédiction, bonheur,» et comme le dit bien Anquetil, *grâce*[1]. C'est aussi à ce sens que revient le कल्याण *kalyâṇa* de Nériosengh. Lassen a aussi justement rattaché *djaidhyêmi*, au radical *djad*, transformation régulière du sanscrit गद् *gad* (parler). Le commencement de ce paragraphe interprété littéralement signifie «je te parle pour cette première grâce.» Les manuscrits nous donnent pour le verbe, qui suit ici le thème de la quatrième classe, les variantes peu importantes de l'actif, que j'adopte avec le Vendidad Sadé, l'édition de Bombay, et le numéro III S. tandis que le numéro VI S. le numéro II F. et le manuscrit de Manakdji donnent plus ou moins exactement le moyen *djaidhyêmê*. Je suppose que l'aspiration du *dh*, qui se trouve dans tous les manuscrits, mais qui manque à la forme indienne de ce radical, est attirée par le *ya* de la conjugaison, circonstance qui m'empêche de lire *djaidhayêmi*. Il faut encore remarquer avec M. Lassen que le pronom *imĕm* annonce un substantif masculin. Tous les mots qui

[1] *Zeitschrift f. d. Kunde*, etc. tom. VI, pag. 38.

suivent ont été amplement expliqués dans mon Commentaire sur le Yaçna. J'ajouterai seulement en ce qui regarde [illegible] *qâthrĕm* (qu'il ne faut pas confondre avec [illegible] *qâçtrĕm*), que ce doit être le mot védique स्वात्र *çvâtra*, auquel le Nighaṇṭu donne le sens de « richesse, bien[1]. » La sifflante seule, initiale de ce mot sanscrit, fait obstacle à la parfaite exactitude de ce rapprochement, puisque le श *ça* sanscrit reste en zend [illegible] *ç*; mais c'est un exemple de plus de l'ancienne confusion de ces deux consonnes, et il faut admettre que *çvâtra* a pu être écrit *svâtra*, puisqu'il est devenu en zend *qâthra*, *q* zend égalant *sv* sanscrit.

§ 14. Texte zend.

[illegible]
[illegible] [2].

Version de Nériosengh.

इदं त्वत्तः द्वितीयं कल्याणं हूम याचयामि दूरमृत्यो नृपप्रवृत्तिं एतस्मै वपुषे॥

Traduction.

« La seconde grâce que je te demande, Homa, qui éloignes la mort, c'est la durée de ce corps. »

[1] *Nighaṇṭu*, chap. II, art. 10. Dans le livre I du Rigvêda, h. xxxi, st. 4 b, *çvâtra* est rendu par *frottement*.

[2] Ms. Anq. n° VI S. pag. 41; n° II F. pag. 93; n° III S. pag. 58: *Vendidad Sadé*, pag. 44; édit. de Bombay, pag. 48; man. de Manakdji, pag. 200.

Anquetil traduit ainsi ce texte : « La seconde grâce que je vous prie de m'accorder, ô Hom, qui éloignez la mort, c'est que mon corps soit toujours en bon état. »

Il faut seulement noter ici le mot *drvatâtëm*, que je lis ainsi avec le numéro VI S. le numéro III S. le Vendidad Sadé et l'édition de Bombay, tandis que le numéro II F. et le manuscrit de Manakdji lisent *darvatâtëm*. Ce mot est un substantif abstrait, qu'Anquetil traduit par « bon état, » et Nériosengh par « existence de la forme ou de la beauté. » Il est formé au moyen du suffixe *tâț*, accusatif *tâtëm*, sur lequel je me suis expliqué ailleurs[1], et de l'adjectif *drva*, que j'ai essayé d'identifier avec le sanscrit ध्रुव *dhruva*, « solide, stable[2], » de sorte que *drvatâț* doit signifier « la stabilité, » et appliqué au corps, « la durée. » On remarquera en outre le monosyllabe dont est suivi le pronom *ainghaô-çë*; les manuscrits semblent en masquer la véritable nature, que j'ai cherché à débrouiller dans une note spéciale[3]. Je trouve ce monosyllabe séparé du mot précédent, de cette manière : , dans le numéro II F. le numéro III S. et le manuscrit de Manakdji; et d'un autre côté d'autres copies lisent, outre *çë*, *tcha*, de cette manière : *ainghaô çtcha çëtanvô*, comme le numéro VI S. ou en sépa-

[1] *Comment. sur le Yaçna*, tom. I, pag. 161 sqq.

[2] *Ibid.* pag. 428, note, 2e col.

[3] *Ibid.* note B, pag. 137.

rant ç*ē* du mot suivant, comme l'édition de Bombay, ou enfin en supprimant *çē* ou *çē* et gardant *tcha*, comme le Vendidad Sadé. De ces variantes si discordantes, je n'en admettrais que deux, savoir *ainghaôçtcha tanvô* et *ainghaôçē tanvô*; et comme la conjonction *et* n'a rien à faire ici, je préfère la leçon *ainghaôçē tanvô*, regardant *ē* comme un véritable *scheva* qui s'est ajouté à la sifflante finale conservée devant le *t* de *tanvô*. J'avoue cependant que dans un cas pareil *çē* pourrait bien passer pour le latin *cē* dans *hic-ce*; mais j'ai prouvé ailleurs que cette supposition serait insuffisante pour rendre compte de tous les cas où paraît ce *scheva* précédé de ç.

§ 15. Texte zend.



Version de Nériosengh.

इदं त्वत्तो तृतीयं कल्याणं हूम याचयामि दूरमृत्यो दीर्घं जीवितं जीवस्य ॥

Traduction.

« La troisième grâce que je te demande, Homa qui éloignes la mort, c'est une longue vie. »

Anquetil ne s'est pas plus trompé sur le sens de

[1] Ms. Anq. n° VI S. pag. 41; n° II F, pag. 93; n° III S, pag. 58; man. de Manakdji, pag. 200; *Vendidad Sadé*, pag. 44; édition de Bombay, pag. 48.

ce passage que sur celui des précédents : « La troisième grâce que je vous prie de m'accorder, ô Hom qui éloignez la mort, c'est de vivre longtemps. » J'ai expliqué ailleurs tous les mots dont se compose cet article ; je remarque seulement que, pour le traduire mot pour mot, il faudrait dire « la longue vie de l'existence. »

§ 16. Texte zend.

[illegible]
[illegible]
[1] [illegible]

Version de Nériosengh.

इदं त्वत्तः चतुर्थं कल्याणं होम याचयामि दूरमृत्यो यथा मोत्सवाः महोत्साहाः समृद्धाः प्रचरामो जगत्यां उपरि बाधां निहन्मो दूरं अपनयामः ॥

Traduction.

« La quatrième grâce que je te demande, Homa qui éloignes la mort, c'est de pouvoir, énergique et joyeux, parcourir la terre, anéantissant la haine, frappant le cruel. »

Ici encore, Anquetil est presque irréprochable : « La quatrième grâce que je vous prie de m'accorder, ô Hom, qui éloignez la mort, c'est d'être toujours

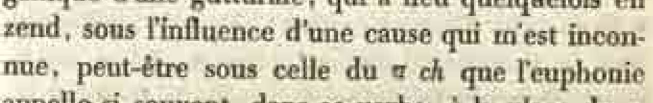
[1] Ms. Anq. n° VI S. pag. 41 ; n° II F. pag. 93 ; n° III S. pag. 58 ; man. de Manakdji, pag. 201 ; *Vendidad Sadé*, pag. 44 ; édition de Bombay, pag. 48.

grand, heureux, puissant sur la terre, de briser le mal, d'anéantir le Daroudj. » Il semble que Nériosengh et Anquetil se soient mépris sur le sens de *aêchô*, que je lis ainsi avec le numéro VI S, tandis que tous les autres manuscrits, sans exception, lisent à tort *aêsô*. Car Nériosengh le remplace par un adjectif composé signifiant « joyeux, qui est en fête, » et Anquetil le traduit par *grand*. Il est hors de doute que c'est le nmn. sng. msc. du pronom *aêcha* en sanscrit एष *écha* (il lui), employé ici avec une sorte d'emphase pour le pronom de la première personne, comme cela se voit en grec et en latin (*ille ego*). Il n'y a donc ici que deux titres ou deux qualificatifs, et non pas trois. C'est d'abord *amavâo* que Nériosengh traduit assez exactement par « qui fait de grands efforts, » car nous avons précédemment assigné le sens d'*énergie* au primitif *ama* d'où cet adjectif dérive. Anquetil, au contraire, voit ici le sens d'*heureux*, qui me paraît beaucoup mieux convenir au titre suivant, *thrāfêdhô*. Ce mot que le seul Vendidad Sadé lit fautivement avec un *d* non aspiré, se rattache certainement au radical sanscrit तृम्फ *trïmph* qui a le sens de तृप् *trip* (être rassasié, être satisfait.) Dans *thrāfêdhô*, la modification de la voyelle radicale est la même que dans le futur त्रप्ता *traptâ* de *trip*; l'aspiration du *f* est probablement radicale; le *ĕ* est *scheva*, et l'aspiration du suffixe nmn. sng. msc. de est due à l'influence du *f* qui précède, *thrāf-ĕ-dha* étant pour *trāf-ta*.

Vient ensuite *frakhstânê*, que le seul nu-

méro iii S. lit fautivement [illegible] *frakhstânahê*. La désinence de ce mot annonce certainement une première personne de subjonctif au moyen ; car aucun manuscrit n'a la finale [illegible] *âni*, qui appartiendrait à l'actif. La traduction d'Anquetil n'est pas assez littérale pour qu'on reconnaisse le sens qu'il attachait à ce verbe ; mais Nériosengh nous en donne une interprétation très-satisfaisante dans le mot *pratcharâmaḥ* (nous marchons). Il ne faut pas s'arrêter à la forme du pluriel, qui, sans doute, remplace ici le singulier ; le sens de *marcher*, *parcourir*, mérite seul notre attention, et je conjecture qu'on peut le trouver dans *frakhstânê*, en dérivant ce verbe de *khstâ*, pour *stâ*, modifié par l'addition inorganique d'une gutturale, qui a lieu quelquefois en zend, sous l'influence d'une cause qui m'est inconnue, peut-être sous celle du [illegible] *ch* que l'euphonie appelle si souvent, dans ce verbe, à la place du *s*. Quoi qu'il en puisse être, on sait que le radical sanscrit स्था *sthâ*, précédé du préfixe प्र *pra* (en avant), a le sens de *partir*, *marcher* ; et c'est ainsi que j'entends, d'accord avec Nériosengh, le *fra-khstânê* de notre texte. Les autres mots qui le terminent ont été expliqués dans les précédents paragraphes.

§ 17. Texte zend.



[1] Ms. Anq. n° vi S. pag. 42 ; n° ii F. pag. 93 ; n° iii S. pag. 58 ;

Version de Nériosengh.

इदं त्वत्तः पञ्चमं कल्याणं हूम याचयामि दूरमृत्यो यथा विजयिनः टालको [sic] अशुभस्य यूनः प्रचरामो जगत्यां उपरि बाधां निहन्मो दूरं अपनयामः॥

Traduction.

« La cinquième grâce que je te demande, Homa qui éloignes la mort, c'est de pouvoir, vainqueur et frappant le méchant, marcher sur la terre, anéantissant la haine; frappant le cruel. »

Anquetil traduit approximativement ainsi : « La cinquième grâce que je vous prie de m'accorder, ô Hom, qui éloignez la mort, c'est de veiller sur moi en vainqueur, de multiplier les biens sur la terre, de briser le mal et d'anéantir le Daroudj. »

Tous les mots qui figurent dans ce paragraphe ont déjà été expliqués; il n'en reste qu'un seul sur lequel il peut subsister encore quelques doutes. C'est le composé adjectif 𐬬𐬀𐬥𐬀𐬙̰ . 𐬞𐬌𐬗𐬀𐬥𐬋 *vanaṭ pichanô*, dont la première partie seule est parfaitement claire. En effet, *vanaṭ* nous est connu pour être le participe présent du radical *van* (frapper); mais les divergences que présentent nos manuscrits, en ce qui regarde le mot qui suit, me laissent encore dans l'incertitude sur le sens qu'il doit avoir. Le nu-

Vendidad Sadé, pag. 44; man. de Manakdji, pag. 201; édition de Bombay, pag. 48.

méro vi S. dont je suis, en général, l'autorité, autant que cela m'est possible, à cause de sa supériorité manifeste sur les autres Yaçnas, lit ici *pisanô*, orthographe qui est fautive, au moins en ce qui touche le *s*, puisque cette lettre ne peut suivre un *i*, de sorte qu'il faut lire ou *piçanô*, ou *pichanô*. A cette leçon se rattache celle d'un manuscrit de Londres *paisanô*, celle d'un autre manuscrit de Londres, *pasanô*, et enfin celle du Vendidad Sadé et de l'édition de Bombay, *pêsanô*. Cependant, cette dernière orthographe nous conduit à la leçon *pēsnô*, qui est celle du numéro ii F. du numéro iii S. et du manuscrit de Manakdji. Cette leçon elle-même ne doit pas être parfaitement correcte en ce qui regarde la sifflante, car c'est plutôt un *ç* qu'un *s* qui se place devant le *n*. Maintenant ces deux leçons me semblent se prêter à deux sens distincts; en effet, *pichanô*, nmn. d'un thème *pichana*, ou, si l'on aime mieux, *piçana*, ressemble assez au sanscrit पिशुन *piçuna* pour qu'on y puisse reconnaître le même mot, avec un suffixe *ana* au lieu de *una*, et, d'un autre côté, *pēsnô*, d'un thème *pêsna*, ou, si on l'aime mieux, *paçna*, peut signifier « la partie postérieure, le dos, » de sorte que *vanaț*, *pichanô* signifiera « qui frappe le méchant, » et *vanaț pêçnô* « qui frappe sur le dos, » c'est-à-dire qui chasse en vainqueur ses ennemis devant lui. J'avoue que je n'aurais pas hésité à préférer ce sens qui va bien avec celui de *vainqueur*, idée exprimée dans notre paragraphe, si je n'avais trouvé dans la glose, d'ailleurs

incorrecte, de Nériosengh, l'adjectif qui nous occupe remplacé par *ṭalako açabhasya yûnaḥ*, « le destructeur de l'homme jeune méchant. » Or, comme je n'ai pu découvrir dans *pĕsnô* ou *paçnô* d'autre sens que celui de *auprès* où *après*, et par extension, celui de *dos*, je suis revenu à la leçon *pisana* ou *pichana*, dans laquelle se retrouve, à la rigueur, la signification de *méchant*, en admettant le rapprochement proposé avec le sanscrit *piçuna*.

§ 18. Texte zend.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] [1]

Version de Nériosengh.

इदं त्वत्तः षष्टं कल्याणं ह्रूम याचयामि दूरमृत्यो यत् पुरः चौरेभ्यः पुरो नृशंसेभ्यः पुरो व्याघ्राहिभ्यः पश्याम उपायं मा कश्चित् पुरः पश्यतु पुरो ऽस्मत् वयं सर्वेभ्यः पुरः पश्याम उपायं अहं शिंष्याम [sic]॥

Traduction.

« La sixième grâce que je te demande, Homa, qui éloignes la mort, c'est que nous puissions aperce-

[1] Ms. Anq. nº VI S. pag. 42; nº II F. pag. 94; nº III S. pag. 58; man. de Manakdji, pag. 202; *Vendidad Sadé*, pag. 45; édition de Bombay, pag. 48.

voir les premiers le voleur, le meurtrier, le loup. Qu'aucun d'eux ne nous voie le premier, et puissions-nous être les premiers à les voir tous. »

Anquetil a traduit ici d'une manière en général exacte : « La sixième grâce que je vous prie de m'accorder, ô Hom, qui éloignez la mort, c'est de voir le voleur, celui qui déchire, le loup ; (de le voir) le premier ; qu'aucun (être malfaisant) ne me voie avant que (je l'aie aperçu) ; que je prévoie tous (les maux qui peuvent arriver, pour y remédier à propos). »

Peu d'observations seront nécessaires pour expliquer définitivement ce texte facile. Je remarque en premier lieu que 𐬞𐬀𐬊𐬎𐬭𐬬𐬀 *paourva*, que je lis ainsi avec le numéro VI S. le numéro II F. l'édition de Bombay et deux manuscrits de Londres, doit être considéré ici comme un instrumental pris adverbialement et signifiant *en premier lieu*. Vient ensuite 𐬙𐬁𐬌𐬌𐬎𐬨 *tâyûm*, acc. sng. ms. de *tâyu*, qui est exactement le sanscrit तायु *tâyu*, lequel a, dans la langue védique, le sens de *voleur*[1]. Tous nos manuscrits, moins celui de Manakdji et le numéro II F. s'accordent à lire 𐬔𐬀𐬜𐬉𐬨 *gadhêm*, avec un 𐬔 *g* non aspiré, que préfèrent ces deux manuscrits, et un 𐬜 *dh*, qui n'est probablement ici que le substitut du 𐬛 *d* médial, que j'ai rétabli. Ce mot doit être le même que celui que nous avons vu plus haut, § 7, dans le composé *gadavara*, et que nous avons, d'après Nériosengh

[1] *Nighaṇṭu*, chap. III, art. 24.

et Anquetil, traduit par *massue*; mais comme ici Nériosengh remplace *gadĕm* par un mot signifiant *homicide*, et Anquetil par la phrase «celui qui déchire», je suppose que le texte emploie le mot *massue* pour dire «l'homme armé de la massue,» et c'est dans ce sens que je conserve l'interprétation de Nériosengh.

Malgré l'incertitude des manuscrits touchant l'orthographe du mot *buidhyôi maidhê*, leçon que donne un manuscrit de Londres (moins *d* pour *dh* dans la désinence), et de laquelle s'approche très-près le *bûidhiôi maidhê* du Vendidad Sadé, et le *bûithyôi maidhê* du numéro VI S. on reconnaît ici la 1re prs. pl. du subjonctif moyen du radical बुध् *budh*, pris dans le sens de *connaître*, et conjugué avec *ya*, caractéristique de la quatrième classe des radicaux indiens. Je renvoie aux ingénieuses observations dont cette forme a été l'objet de la part de M. Bopp, en ce qui touche la voyelle *ôi* pour *ê*, qui reparaît dans la troisième personne *buidhyaêta*[1].

On comprend avec une égale facilité *mâtchis*, que le plus grand nombre de nos manuscrits lit bien en un seul mot, et qui est le grec *μή τις*, ou le latin *ne quis*, pris dans le sens négatif. M. Bopp a déjà fait voir que ce *tchis* zend est représenté dans le Vêda par किस् *kis*, en latin *quis*[2]. Je ne m'arrêterai pas sur le mot *buidhyaêta*, dont les

[1] *Vergleich. Gramm.* pag. 954 et 955.

[2] *Gramm. sanscr.* pag. 328, édit. 1832.

manuscrits reproduisent assez exactement l'orthographe, sinon que quelques-uns allongent la voyelle du radical *budh*, et que d'autres omettent ◌ *a* devant la voyelle ◌ *ê*. C'est la 3[e] prs. sng. du subjonctif dont nous venons de voir la première au pluriel. Il ne me paraît pas plus utile d'insister sur la glose de Nériosengh, qui, tout en entendant bien le radical *budh* au sens moral, la termine par deux mots qui ne me paraissent avoir rien à faire ici.

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

LETTRE DE M. LE BARON DE SLANE

À M. REINAUD, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Marseille, 24 juillet 1845.

Monsieur,

Je viens d'arriver ici après avoir exploré les bibliothèques d'Alger et de Constantine. Il y a longtemps que j'aurais dû vous écrire; mais mes occupations, ou pour mieux dire, mes distractions, m'ont empêché de m'entretenir avec mes amis de Paris, bien que je ne les eusse nullement oubliés. Dans la bibliothèque publique de la ville d'Alger, j'ai trouvé une collection de manuscrits arabes, composée d'environ sept cents volumes, et recueillie par le zèle de M. Berbrugger. Je les ai examinés avec attention, et j'ai eu le plaisir d'y découvrir un fragment des Annales de Tabari, renfermant l'histoire des Abbassides, depuis l'origine de cette dynastie jusqu'à la mort du khalife Er-Rechid. J'y ai remarqué aussi une autre histoire des Abbassides par un auteur anonyme, mais que j'espère bientôt pouvoir reconnaître, puisque son ouvrage est souvent cité par Ibn-Khallikan. Le fonds de cette bibliothèque se compose de plusieurs exemplaires du Mokhtaser de Sidi Khalil, du grand et du petit commentaire d'El-Kharchi, du commentaire d'Abd el-Hacc, etc. J'y ai rencontré aussi le *Tefsir* d'El-Baidawi, celui d'Ibn-Hazim حازم, ouvrage très-volumineux; plusieurs exemplaires d'El-Bokhari, et deux beaux ouvrages sur le Rharib el-Hadith غريب الحديث. En ce moment, je rédige une notice détaillée sur les principaux ouvrages de cette bibliothèque, et bientôt j'espère pouvoir

l'envoyer à M. le ministre de l'instruction publique. A Constantine, j'ai vu la bibliothèque de Hammouda; il y a près de trois mille volumes, tous plus beaux les uns que les autres. Les ouvrages historiques y sont rares, très-rares; mais la théologie, le droit, les traditions, l'exégèse coranique et le soufisme sont admirablement représentés. Un exemplaire de l'*Icd* d'Ibn-Abd-Rabbihi attira particulièrement mon attention; mais j'eus bientôt reconnu qu'à l'exception du chapitre renfermant les journées des Arabes, il n'offre rien de bien intéressant. L'autre bibliothèque de Constantine appartient à un vieillard fort vénéré, appelé *El-Bacheterzi*; il y a près de cinq cents volumes sur le droit et la religion. J'y ai vu cependant un Ibn-Cotaïba et le commentaire d'Ibn-Abdoun sur l'Ibn-Zeidoun. Je me suis ensuite rendu au camp de Batna (باتنه), afin de voir les ruines de Lambæsa (LAMBAESA sur les inscriptions et dédicaces) et de copier les inscriptions numides qu'on prétendait avoir été découvertes tout récemment sur le monument appelé par les Européens le Tombeau des rois numides, et par les indigènes *Medrhaçen* مادغاسن. Vous observerez que ce dernier nom est le pluriel berber de *Medrhas*, personnage qu'Ibn-Khaldoun compte parmi les plus anciens ancêtres des Berbers. Ce monument me paraît être d'un travail grec; les pierres en sont énormes; c'est évidemment la contre-partie du monument entre Alger et Cherchel, qu'on appelle le Tombeau de la chrétienne, قبر الرومية. Quant aux ruines de Lambæsa, il y a de quoi occuper un amateur pendant six mois; le sol, dans un espace de trois lieues carrées, est jonché de pierres tumulaires, dédicaces, autels, colonnes, etc.

J'ai oublié de dire que les prétendues inscriptions de Medrhaçen ne sont que les traits que les maçons avaient taillés sur la base des pierres pour y faire mieux tenir le ciment.

J'ai vécu quelques jours sous la tente avec les Arabes, et je vous assure que, malgré les charmes de la vie nomade, j'aime mieux celle de Paris. On trouve dans les villes des

savants capables de comprendre et de parler la langue littéraire; mais le dialecte usité dans le pays est d'un barbarisme effroyable. Pour se faire entendre, il faut faire des fautes contre la grammaire le plus souvent que l'on peut; avec cela la moitié des paroles et des phrases ne sont pas arabes, et chaque province a son dialecte; de sorte que les indigènes ont souvent de la peine à se comprendre entre eux.

J'ai visité les ruines d'un grand nombre de villes romaines dans la province de Constantine; à peine peut-on y faire une lieue sans traverser les débris d'une porte romaine, d'une maison de campagne ou d'une ville. Les inscriptions abondent partout; c'est admirable! admirable!

Dans mon rapport au ministre, je donne quelques renseignements sur les ruines de plusieurs localités visitées pour la première fois par M. le capitaine Boissonnet et par moi.

N. B. A l'heure qu'il est, M. de Slane se trouve à Constantinople.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. BOISSONNET

À M. DE SAULCY, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Constantine, le 27 juillet 1845.

. . . . Je veux vous entretenir d'un homme de l'oasis de Touât, qui était au nombre des envoyés du cheikh de Touggourt, et qui m'a beaucoup intéressé. Cet homme a fait *dix-huit fois* le voyage de Tombouctou, a couru beaucoup dans le Soudan, et m'a dit des choses que j'ai trouvées fort curieuses. . . . . Il m'a dit avoir vu le *bou-qorn* [1], qui fait l'objet d'une lettre de M. Fulg. Fresnel, insérée dans le Journal asiatique (mars 1844) [2]. Tout ce qu'il en raconte

[1] Aboo-karn.

[2] De nouveaux renseignements sur le même animal ont été insérés dans l'Institut, journal universel des sciences (n° 111, mars 1845). — F. F.

confirme ce qui a été rapporté par les nègres à M. Fresnel. Il en a chassé un à Yakouba sur le Tsaddi, dans le pays des Fundda. Cet homme s'appelle El-hâdj Abd-el-Kâder ben-Abou-Bekr el-Touâti. Il m'a frappé surtout par sa manière simple et logique de raconter. Il prétend qu'on vend à Tunis les cornes de l'abou-qorn. Il serait donc facile de s'en procurer, et je vous en enverrais une, si cet animal passait encore pour fabuleux malgré le rapport de M. Fresnel.

Cet homme a beaucoup vu les Touâriqs. Il prétend que les rochers, sur les routes qu'ils fréquentent, sont couverts d'inscriptions dont ils ont encore la clef, que lui-même connait; que ce sont des inscriptions historiques ou amoureuses; des vers composés par des amants en l'honneur de leurs maitresses, des déclarations d'amour jetées au hasard qui peut amener devant le rocher les pas de leur amante. Ces inscriptions sont gravées sur des roches tendres à l'aide de petits coups d'une autre pierre plus dure[1]. Ils écrivent des lettres avec le même alphabet, qui a vingt-huit lettres. Il m'a promis de me remettre une lettre de ces Touâriqs, à son retour, l'année prochaine. Il prétend que la langue de ces Touâriqs diffère peu du berbère de nos kabyles : ils sont très-blancs, sortent toujours voilés, et portent des pantalons étroits, comme les Européens.

Entre autres particularités, il raconte que les puits de l'oasis de Touât sont des puits horizontaux, creusés dans le flanc des montagnes, d'où l'eau s'écoule en ruisseaux. Il prétend que les puits artésiens d'Ouargla furent creusés dans le roc, et il en attribue le creusement à Alexandre.

Les Touâriqs habitent sous des tentes de peaux de buffle, et non sous des tentes de poil, comme les Arabes Châmba et Khanâssa. Leurs moutons n'ont point la laine fine comme

[1] Toutes les inscriptions antiques que j'ai rencontrées sur les roches granitiques du Hédjâs ont été tracées par un procédé analogue, c'est-à-dire par voie de percussion; les lignes des figures ou des lettres étant formées d'une série de points, dont chacun résulte évidemment d'un coup de silex, ou de quelque autre instrument contondant. — F. F.

les nôtres; leur toison ressemble au poil de chèvre. Ils emmagasinent leurs grains dans des grottes couvertes d'inscriptions, qu'ils ferment d'un mur en pierres sèches.

El-hâdj Abd-el-Kâder m'a donné l'itinéraire, jour par jour, de Touât à Tombouctou; il compte vingt-neuf jours de marche, mais la durée du voyage est de trente-sept jours, à cause de huit jours de halte, qui ont pour but de reposer les bêtes et de faire le commerce sur les marchés par lesquels passent les caravanes.

Tout ce que je vous dis ici vous paraît peut-être fort insignifiant, mais si vous me précisiez les questions à faire à mon Touâti, je pourrais mieux utiliser son voyage de l'année prochaine.

BOISSONNET.

BIBLIOGRAPHIE.

An Introduction to the Hindustani Language, by John SHAKESPEAR. London, 1845, gr. in-8° de 564 pag. Chez Allen, libraire de la Compagnie des Indes. Prix : 1 l. 10 sh. (c'est-à-dire 37 fr. 50 c.)

Le savant et modeste orientaliste à qui on doit les meilleurs ouvrages élémentaires pour l'hindoustani, ouvrages dont les éditions nombreuses attestent l'immense succès, vient de publier un nouveau travail pour la commodité des jeunes gens qui se destinent au service de l'honorable Compagnie des Indes orientales, et qui n'ont pas le temps, avant leur départ, d'approfondir la langue qu'ils sont appelés à entendre, à parler et à écrire. Avec ce volume, on peut se passer de l'assortiment qu'il fallait précédemment se procurer; car on y trouve tout réuni, grammaire, copieux vocabulaire, phrases, dialogues, textes, tant en caractères persans qu'en caractères dévanagaris, lettres, exercices pour traduire de l'hindoustani en anglais (chose fort importante pour les employés de la Compagnie), et jusqu'aux termes techniques de grammaire d'après le système des Arabes, et aux phrases de commandement pour les Sipâhis. On voit qu'il n'était pas possible de réunir plus de choses en un seul volume. Ajoutons que cette nouvelle publication de M. Shakespear se distingue, comme les précédentes, par beaucoup de soins et de précision, et qu'elle ne peut qu'ajouter à la juste réputation qu'il s'est acquise. — G. T.

La première partie de l'*Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine et de la corporation des lettrés*, par M. Éd. BIOT, vient de paraître à la librairie de Benjamin Duprat, rue du Cloître Saint-Benoît, n° 7.

ERRATA

POUR LES NUMÉROS D'AVRIL-MAI ET JUIN.

Page 304, ligne 1, *au lieu de* mais auparavant ils se réunissaient, *lisez* mais ils se réunirent dès lors.

Page 412, ligne 19, *au lieu de* bkôchadjya, *lisez* bhôchadjya.

Page 418, ligne 21, *au lieu de* proportion, *lisez* proposition.

Page 418, ligne 25, *au lieu de* celestis, *lisez* cœlestis.

JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1845.

PIÈCES

RELATIVES AUX INSCRIPTIONS HIMYARITES DÉCOUVERTES À SAN'Â, À KHARIBA, À MAREB, ETC. PAR M. ARNAUD.

(Suite.)

II.

INSCRIPTIONS[1].

Inscriptions gravées sur deux pierres de couleur jaune, transposées et renversées l'une à côté de l'autre, à San'à.

N° I.

|X∘|Π>ሐሐΣϞ∘|

ʓ∘∘|ϞBΠ>][∘|X∘,

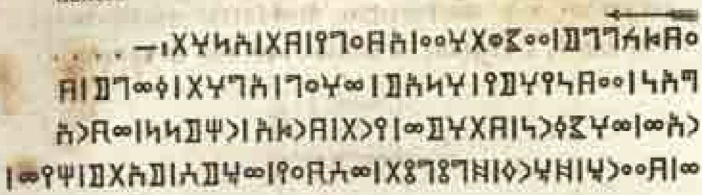
[1] Mon intention était de publier la description et le plan de la digue et des ruines de Mareb avant les inscriptions, mais une circonstance accidentelle me force de renvoyer cette partie des pièces de M. Arnaud à la fin des autres pièces. Les inscriptions sont imprimées dans le nouveau caractère himyarite que M. Lebrun a bien voulu faire graver pour favoriser cette nouvelle étude. J'ai envoyé les fumés

N° II



N° III.

Inscription de quatre lignes, également sur pierre jaune, transposée et renversée, placée non loin des deux précédentes.



des poinçons à M. Arnaud, qui en a entièrement approuvé la gravure. On remarquera dans ces inscriptions un certain nombre de caractères qu'on ne trouvera pas dans l'alphabet comparatif de M. Fresnel ; ce sont des caractères irréguliers, que je me suis contenté de faire graver sur bois, et qui ne pourront prendre place dans l'alphabet que si on les trouvait répétés dans d'autres inscriptions. Nous ne sommes qu'au commencement de cette étude, et il est certain aujourd'hui que l'intérieur du Yémen nous fournira un très-grand nombre d'inscriptions himyarites, quand on sera parvenu à surmonter les obstacles de toute espèce qui rendent une exploration scientifique de ce pays si difficile et si dangereuse. Une partie des inscriptions himyarites est accompagnée de signes d'une forme bizarre et qui, selon l'opinion de M. Fresnel, représentent les armoiries des rois et servent à distinguer les inscriptions royales. On trouvera à la tête des inscriptions XII, XIII, XX et XXI quelques-uns de ces signes, que l'on a pu représenter à l'aide de caractères d'impression ; mais je me réserve de publier plus tard la liste complète de ces marques avec les renvois aux inscriptions auxquelles elles appartiennent. — J. M.

Les huit inscriptions suivantes ont été trouvées aux ruines de Khariba, à une journée ouest de Saba.

N° IV.

Sur une pierre transposée et renversée.

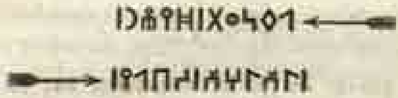


N°s V et VI, sur le mur de l'antique édifice qui fait face au sud.

N° V.



N° VI.



N°s VII et VIII, sur pierres transposées et renversées.

N° VII.

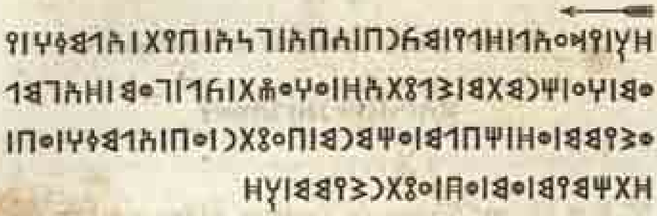


N° VIII.



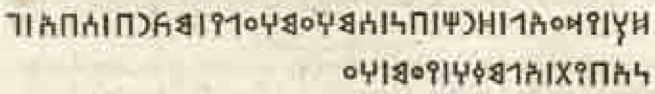
N° IX.

Sur un mur de construction antique, bien conservé (de forme ovale); sur une seule ligne; faisant face au sud.



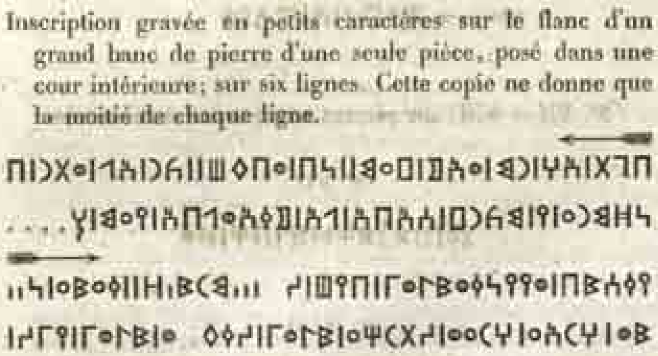
N° X.

Inscription gravée sur la construction ovale, faisant face au nord.



N° XI.

Inscription gravée en petits caractères sur le flanc d'un grand banc de pierre d'une seule pièce, posé dans une cour intérieure; sur six lignes. Cette copie ne donne que la moitié de chaque ligne.

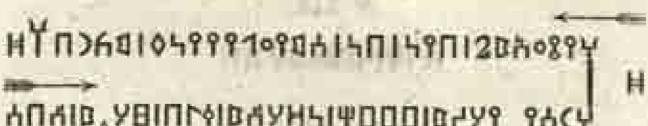




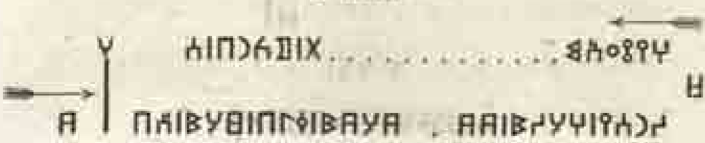
→ La sixième ligne n'a pas été copiée.

Inscriptions trouvées à la digue de Saba, soit sur les constructions en pierre de taille, soit sur le roc au sud-est.

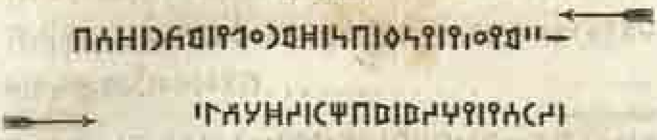
N° XII.



N° XIII.



N° XIV.



N° XV.



N° XVI.



N° XVII.



N° XVIII.



N° XIX.



N° XX.



N° XXI.



N° XXII.



Sur les constructions en pierre de taille, au nord-ouest. — *A.* Intérieurement, entre les différentes constructions, depuis le numéro XXIII jusqu'au numéro XXXIII inclusivement.

N° XXIII.



N° XXIV.



N° XXV.



N° XXVI.



N° XXVII.



N° XXVIII.



Nº XXIX.



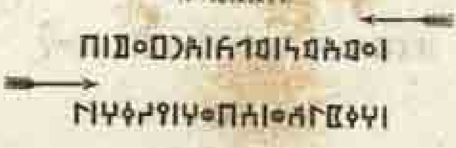
Nº XXX.



Nº XXXI.



Nº XXXII.



Nº XXXIII.



B. Du numéro XXXIV au numéro XLIV, les inscriptions sont gravées à l'extérieur du grand môle.

Nº XXXIV.



Nº XXXV.



Nº XXXVI.



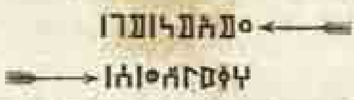
Nº XXXVII.



Nº XXXVIII.



Nº XXXIX.



Nº XL. (Quatre lignes).



N° XLI.



N°. XLII.



N° XLIII.



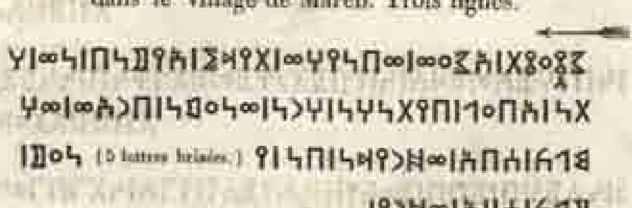
N° XLIV.



Inscriptions trouvées aux ruines de Saba.

N° XLV.

Sur une pierre transposée formant le seuil d'une porte dans le village de Mareb. Trois lignes.



Les inscriptions portant les numéros XLVI à L inclusivement ont été trouvées au nord de la porte

de l'ouest de l'ancienne ville, au bas du rempart; elles sont gravées à peu de distance les unes des autres.

N° XLVI.



N° XLVII.



N° XLVIII.



N° XLIX.



N° L.

Cette inscription est la plus rapprochée de la porte.



N° LI.

Inscription trouvée sur le bord du torrent, au-dessous du rempart, au sud de la porte orientale de l'ancienne ville.



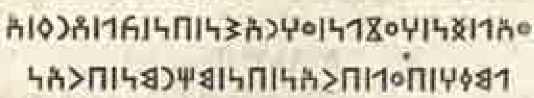
N° LII.

Sur une pierre rapportée à un mur d'une maison du village.



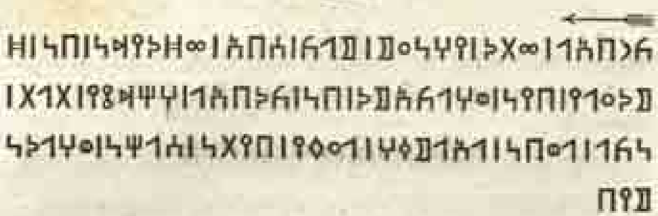
N° LIII.

Aux pilastres de Bilkis.

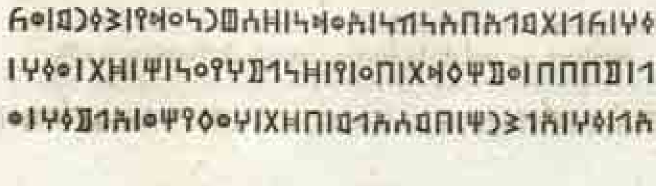


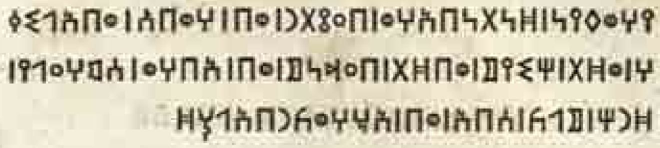
Inscriptions du ḥaram de Bilkis.

N° LIV.



N° LV.





Nº LVI (sur deux lignes).





[1] Les huit ou dix dernières lettres de cette ligne et les dix à douze premières de la seconde, étant recouvertes de sable, n'ont pu être copiées.

III.

TRANSCRIPTION ARABE

Des inscriptions himyariques, par M. Fresnel.

N° I.

ونشاكرب وت

...اعت ومربضن وعث

N° II.

عال وددكرب وبنهو و

تر دراس عرن دمدرم

N° III.

عبد كلم وشعتهو ابعلى بت انهت ا...

عان وبنيهمى هنام وهعل الهت قولم ب

راو وهشقرن بنهو برت بردا رحمن وبرا

و بورخ ذخرن ذلثلثت وسبعى وخمس مائم حبو

N° IV.

بدعال ذرح بن سه

N° V.

بلقه وب ذت حمم

N° VI. (Boustrophédon.)

فنوت ديظر

يلبن اصلال

N° VII.

ود حبلم وحمرم بعذ

N° VIII.

رح بن سمهه

N° IX.

ذع يدعال ذلى مكرب سبا جنا بيت المقه بوم هع حرمم
شلثناد وهوظت كل جوم داجلوشهم ودحبلم وحمرم بعثتر
وب المقه وب ذت حمم وم وب عثترشهم خذ

N° X.

ذع يدعال ذرح بن سمهعليمكرب سباجنابيت المقه بوم هع

N° XI. (Boustrophédon.)

بحت اه رم وام بعم ۱۱ نب وبخ ۱۱ كرال وتر بنذمرع ى(۱)
مكرب سابا لا معاولبا بعم خ....

بن ثمعة ۱۱ ذ ۱ مرم ۱۱۱ ....ن طيب جولونفيهو مسق
نحى جولم وانقن جولم وحرتن وعره عاره ومرعمته
جلم و.....

اسرر بردنن بن مرس ومرعمتهو جولم وعسى بن حضرمو

(1) Lisez بن ذمرعلى

دمفعم شعم واسرهو ومرعيتهو لن مزرر عد عتب......
م وعسى أووم (أوعم؟) ودخبه جولم وعنى كل دقنى (؟) ألكرب
ذبرن مضبقت جولم وعسى ثمدت وذهبه وعره ومرعيته
جولم......
وعسى كل دهطبن بمضيقت لن جذوق حنذ فم عد ثجرن
طيب جولم وعسى كل دهطبن بمسقى نجى جولم وعسى
توت ا ع......

N° XII. (Boustrophédon.)

دع يثعامر بين بن سمهعلى هينف مكرب خذ
سبا مخض بلق ماخذن حد بيب منخى يسرن

N° XIII. (Boustrophédon.)

دع يثعام......ت مكرب سه
ا مخض بلق مخضب ...بب منخى يسرن

N° XIV. (Boustrophédon.)

سمهعلى ينف بن ذمرعلى مكرب سه
ا لاخذن رحم منهى يسرن

N° XV.

بنى يوم دع عثتر ذذ

N° XVI.

م رشو المقه ب..

N° XVII.

رم وهيع حر

N° XVIII.

دهو ومبيت

N° XIX.

برهو بن خلك

N° XX.

شقف دسموى

N° XXI.

تم ظروح وهوثب ء

N° XXIII.

هوثبت محولم ودستقرا تقث

N° XXIV.

دمرعلى ذر

N° XXV.

رابين سمهكرب بن عنس

N° XXVI.

حمم

N° XXVII.

نا مريب بشف

N° XXVIII.

المقد خد

N° XXIX.

كربال بين بن يثعامر مكرب سبا بنيبى

N° XXX.

كلم

N° XXXI.

دمرع ى ذرح ملك

N° XXXII. (Boustrophédon.)

ثامن ملك اربعم ب:

ل هقنى هوبس والمقه:

N° XXXIII.

دخ يدعال وتر

N° XXXIV.

يدعال وتر

N° XXXV.

رهو لهو ول ولدهو

N° XXXVI.

والمقه خدد

N° XXXVII.

معسا بن عمس ومكبيهو

N° XXXVIII. (Boustrophédon.)

مهن ا ا

……ـرم ب

N° XXXIX. (Boustrophédon.)

عامس مد

.ك والمقه

N° XL.

ينعم وبنيهو بنو اعتت لتمو لتم عثتر ددد سكدم يه

عممتن بتحلتم وتحرتم لين سدم وامه بنى اعتت ببيه

ن وجبجبتن(1) اق يسمينن دينعم بم تجمسن ربعن ددقرن بيت وجبجه

و يتم (3) وجبجتنب يبتن تجبكتنيا كتحت بنى عن (2) مينعم (?) شا.

N° XLI.

ان سمهعلى ع

[1] Vraisemblablement وجبلتن

[2] Vraisemblablement وجبلتشأم لينعم

[3] Vraisemblablement وجبلتتب

N° XLII.

امريب بشغر

N° XLIII.

رهعلى ينف

N° XLIV.

المقد خذ

N° XLV.

شقعشت اشعو وبنيهو تيدم ايمنب نوه،

-تن ابعل بيتنهن هرن ونعمن براو وه،

-ملك سبا وذريدن بن ي (lacune de 5 lettres) نعم ملك سبا وذرى

N° XLVI.

يتعامر بين بن سمهعلى ينف مكرب سبا بنى ه١١

N° XLVII.

بشهر ملك كبر حزرن فرع ونشاكرا

N° XLVIII.

دن وب يدعال وب سمهعلى وب يثعامر

N° XLIX.

بين بن سمهعلى ينف مك

N° L.

ودنجمم وب دته(معدنم)

N° LI.

مدنجنت ومكربين دمر نعذ ذ(؟) بمهيثع دتلت س حن

N° LII. (Boustrophédon.)

يقمال وبعثة

ر كل مسمرن جو

N° LIII.

والـ زن هعتلن وهراشن بن كل صرف ا

المقه بعل بران بن محرمن بران

N° LIV.

كربال وتر يهنعم ملك سبا وذريدن بن دمرعلى بين وهلكامر

بن كربال محدق تلت نكل لوبن لالمقه لعقى يمتن سلحن

وهلر تميب (مجرن ميب)

N° LV.

آلشرح بن سمهعلى درح ملك سبا هقنى المقه كل تملا بابن

اودن اودن دسطر نعدى شقرم وكل ميبب وتحفدت به ى

دنلهيعن ح ذت وقه آل قه آلشرح تمسالم بذت هوفيهو

المقه ويهوفين دتنتباهو بعثتر وب هوبس وب هوبس وب

المقه وذت حمم وبذت بعدنم وب ابهو سمهعلى ذرح
ملك سبا وب اخهو كربال خد

N° LVI. (Boustrophédon.)

نبعكرب رشوذت بضرن قينلمحر وقبن يدعال بين ويكربملك
وتر ويثعامر بين بن ذمريدع بن مذمرم هقنى المقه كل
ثملاجنان لن االودن اليسطرن عد شقرم وكل مببب وتحفدت
ذن مهيعن وبنهو ذمريدع وسميامر وكل ولدهو وقنعهو
وكل انخلهو بادنتكلم وورق وذترد ووعموعنمت وبرام
ومن وحـ..........

با واشعبن وكل ارجل هورد عد مجرن تهرجب بكل خرق
هرس بكمتن بعلى سبا واشعبن واتو عد مريب بسم سبا
وقتبن ونثب لهو بعامربين وسبا نامتم بعثتر وب هوبس
وب المقه وب ذت حمم وب ذت بعدنم وب ذت يبرن
(بضرن lisez) وب يدعال بين وب يكربملك وتر وب يثعامر
بين وب كربال وتر وب ابهو ذمريدع بن مذمرم

TRANSCRIPTION ARABE

Des inscriptions himyariques de Ḥisn-Ghorâb.

N° I.

سميفع اشوع وبنيهو شرحبيل يكمل عدكرب يعفر بن بلحيه .ت.

.يرخبالهت كلعن وبنتان ولدتم ومثلن وشرقن وحم وهيعن.

وبشرم وبرز ومكربم وعقهت وبراين وبللن وليمن وبصب

ولبحم وغدوين وكرن ورقهيت ولردن وقبلن وشرلى وبنى ملحم

واشعبهمو وحصت والهن وسلقن وبيقت وربحم وركمن ومطلة.

.ن وساكلن وزكرد وكبور ومهرل سبين دنصق سطرو بن مرندن بع.

.رن موبت كثوبهو لناتهو وخلقهو ومسللتهو ومنقلتهو.

.كستصنعو بهو كلبسو(?) بن ارض حبشت واسيو اهبشن ترة.

.تن بكرب حميرم كهرلو ملك حميرم واقولهوا حمرن وارحب

ورخهو دحلتن دلاربع وست ماتم خرقتم

(*N. B.* Le n° II n'a pas été transcrit.)

N° III.

مرثدم بلـ.

.ن اوضمر

سطرسمه

N° IV.

صيدم ابرد بن مل...ن مصدا بيد...ع.

.قب قنا سنطر بعرضن موبت

TRANSCRIPTION ARABE

Des inscriptions frustes de San'â, d'après la copie de M. Cruttenden.

Sur marbre.

...استوق ظری هظریه١١.

.یب عبد١١ت ستوق مغ ونکا.

بنوم ثکنتهو ذرالت...

.ی ولوتا هوشعهمو شیم...

.م بنعمام ویلم ومنلت صب...

.رمون البهمو واسعده١...

دمم شفقم بن دثاوخرف١...

.عدهمو حجرم الهوم شفقم ١...

.نام بن کل ارمهموا١...

لتهمو ولهریه ١١ ح...

Sur une pierre détachée.

صب وبنیهمی ربه١...

.یو وضع رن وثقرد...

.رع امرامع مفیه...

١ وذ(?)دو منتهمو یر...

IV.

ALPHABET HIMYARITE

Avec la valeur des lettres en arabe, selon le système de M. Fresnel.



1	ا
2	ب
3	ت
4	ث
5	ج
6	ح
7	خ
8	د
9	ذ
10	ر
11	ز
12	س
13	ش
14	ص
15	ض
16	ط
17	ظ
18	ع
19	غ
20	ف
21	ق
22	ك
23	ل
24	م
25	ن
26	و
27	ه
28	ى

Signe disjonctif, |

V.

REMARQUES DE M. FRESNEL[1].

Djedda, 9 mai 1844.

Mon cher Monsieur Mohl,

Dans l'examen des inscriptions rapportées par M. Arnaud de Saba et autres lieux, j'ai constaté d'abord ce qui saute aux yeux du lecteur sachant un peu d'hébreu ou d'arabe, en prenant pour base du déchiffrement ou de la lecture le plus exact des alphabets ḥimyariques donnés par les manuscrits arabes de Berlin, alphabet que je complète ou corrige ainsi : ᗩ et ᗝ, variantes de 𐩨 (ب); 𐩸, variante de 𐩩 (ت); 𐩻, ث; 𐩷, ط; 𐩼, ظ; 𐩶, variante de 𐩶, غ; 𐩸, ز; 𐩦, ش; 𐩮, ص; 𐩳, ض; 𐩤, ق; 𐩬, ن; 𐩥, variante de ⦿, و. Les légères différences de forme qui existent entre les figures données par les manuscrits pour les autres lettres de l'alphabet arabe, et les figures correspondantes des inscriptions, ne mé-

[1] Je ne reproduis ici qu'une petite partie des lettres que j'ai reçues de M. Fresnel sur la lecture et l'interprétation des inscriptions himyarites. J'ai supprimé toutes celles qui traitent de la fixation de l'alphabet, parce que le tableau précédent en donne le résultat entier. Il y a, au reste, un certain nombre de points (auxquels M. Fresnel touche dans les lettres supprimées) sur lesquels il se propose de revenir prochainement plus en détail. Par exemple, une liste fort curieuse de noms de lieux, tirés des inscriptions himyarites, qui jetteront du jour sur la géographie ancienne de l'Arabie. (J. M.)

ritent point d'être relevées. Quelques-unes des valeurs indiquées ci-dessus avaient été reconnues dès l'an 1842, par MM. Gesenius et Rœdiger. Depuis lors j'ai été privé de tout renseignement sur les progrès que ces illustres professeurs ont pu faire dans la lecture et l'intelligence des inscriptions.

De même que M. Gesenius avait pu lire, sans le moindre effort, *malik ḥimyarim*, dans la grande inscription de Wellsted, j'ai lu de mon côté, et le R. P. Antonio Foguet (de Barcelone), avait lu avant moi, à Aden, *malik Saba*, dans les inscriptions de M. Arnaud. Toutes les lettres de ces trois mots, *malik*, *ḥimyarim*, *Saba*, étaient distinctement données par un manuscrit arabe. Du moment où les savants allemands avaient reconnu la valeur du trait vertical I (signe disjonctif), et le sens dans lequel procède l'écriture ḥimyarique, il n'y avait plus d'hésitation possible pour la lecture de ces trois mots.

Ayant lu *malik Saba* sur plusieurs inscriptions, j'ai remarqué *tobba'-Karib* sur la grande inscription n° LVI du Hārâm-Bilkis. Ensuite je me suis presque uniquement occupé de la recherche des noms propres d'hommes et de lieux.

Après la recherche des noms propres, et en général de tous les mots dont le Kâmoûs pouvait me donner le sens, il ne me restait plus qu'à comparer entre elles les diverses inscriptions dont nous possédons des copies. Si ces copies étaient en partie inexactes (et il était presque impossible qu'elles ne le fussent pas), leur comparaison devait servir à les

rectifier l'une par l'autre, *indépendamment de l'intelligence des idées* que leurs auteurs ont voulu transmettre à la postérité; et, leur exactitude admise ou rétablie, c'était encore par la comparaison des textes donnés, et seulement par ce moyen, que l'on pouvait espérer d'en deviner le sens.

Je suis parvenu à cette troisième période du travail total, et je profite de l'occasion qui se présente pour vous transmettre les premiers résultats de mes comparaisons.

Parmi les inscriptions de M. Arnaud, il en est trois (nos IX, LV et LVI) qui, quoique très-différentes quant au contexte général et aux noms propres dont elles devaient perpétuer le souvenir, offrent (en entier ou en partie) la répétition d'une même formule placée vers la fin des textes; et il est à remarquer que quelques-uns des noms dont cette formule se compose, reparaissent dans beaucoup de fragments d'autres inscriptions.

La première idée qui se présente à l'occasion de ce fait, est que les noms qui se retrouvent, pour ainsi dire, partout, doivent être des noms de dieux; car il n'y a que la divinité dont tous les hommes d'une même nation invoquent le témoignage ou la protection à diverses époques et sous divers règnes. Cela est vrai de l'Europe chrétienne comme de l'antiquité païenne. Ainsi, les légendes de presque toutes nos monnaies ont une partie commune qui est : « par la grâce de Dieu. »

Voici la transcription arabe de la formule sa-

béenne telle qu'elle se trouve vers la fin (*a*) de l'inscription n° LVI : بعثتر وب هوبس وب المقه وب ذت حمم وب ذت بعدنم وب ذت بضرن [1]; (*b*) de l'inscription n° LV : بعثتر وب هوبس وب المقه وب ذت حمم وبذت بعدنم; (*c*) de l'inscription n° IX : بعثتر وب المقه وب ذت حمم.

Dans cette formule, complète ou incomplète, on remarque une série de noms simples ou composés, précédés, tous ou presque tous, de la préposition ب, et tous (à l'exception du mot initial), de la particule copulative و.

Le premier mot بعثتر est donc composé de la préposition ب (qui indique la dépendance où il se trouve du contexte général de l'inscription), et du nom substantif عثتر, assomption d'autant plus admissible, que le même mot se retrouve sans préposition dans d'autres inscriptions (n^os^ XV, XL). Abstraction faite de la particule copulative jointe à la préposition, et formant avec elle un mot disjoint, les autres noms substantifs de la formule totale sont : هوبس, المقه, ذت حمم (ذات حمم), ذت بعدنم (ذات بعدانم), et ذت بضرن (ذات بضرن). Les trois premiers (y compris عثتر), sont simples; les trois autres sont composés de ذات, féminin de ذو (qui revient si souvent dans les noms des rois yamanites), et d'un nom appellatif ou propre. On connaît la valeur du monosyllabe ذو dans l'arabe; son emploi est beaucoup plus fréquent dans le ḥimyarique ou sabéen

[1] Il faut sans doute lire بضرن (𐩨𐩳𐩧𐩬).

que dans la langue du Hedjâz; mais, selon l'ancienne orthographe sémitique, il se trouve réduit à la lettre ذ dans les inscriptions. (Voy. la Grammaire hébraïque de Gesenius, pag. 15 de la 9e édition, et le Dictionnaire hébraïque du même auteur, à l'article צור (صور). Les Tyriens écrivaient le nom de leur ville sans و, et, au rapport d'Hérodote, ils étaient originaires de l'Arabie méridionale (Clio I); car « les bords de la mer Érythrée, » signifient, dans Hérodote, *la côte sud d'Arabie* (qui était occupée par les Homérites). Mais les Phéniciens n'avaient pas seulement apporté leur langue et leur système d'écriture de l'Arabie méridionale; ils en avaient encore apporté leurs dieux, comme nous allons le voir.

Les trois derniers noms de la formule étant précédés du nom possessif féminin ذت ou ذات, on peut (de mon point de vue) les considérer comme désignant (avec l'adjonction de ذات) trois divinités du sexe féminin.

Quant aux trois premiers, ils ont une *forme* masculine. Ainsi, dans l'hypothèse dont je pars, la formule sabéenne complète présenterait le nom de six divinités, dont trois déesses, et la préposition ب, qui les régit toutes, étant prise dans le sens arabe, signifierait que leur témoignage est invoqué par l'auteur ou les auteurs de l'inscription. C'est le بِاللّٰه des Arabes, qui revient à chaque instant dans leurs discours, ou le *bismillâh* de tous leurs écrits.

Reste à savoir quels étaient ces dieux. (C'est ici

qu'on se prend à regretter le livre de Sanchoniaton, que ne peuvent remplacer, ni le *Seldeni de diis Syris Syntagmata* II, ni le *Specimen historiæ Arabum* de Pococke, malgré toute la science, et toute la critique dont les auteurs anglais ont fait preuve dans ces deux excellents ouvrages.)

Le premier est عثتر *'Athtor* ou *'Othtor*, mot qui ne coïncide exactement avec aucune racine hébraïque ou arabe. Mais la seconde des lettres dont il se compose a pu subir, bien plus, a dû subir une transformation, ou même disparaître en passant dans l'une ou l'autre de ces deux langues; car, 1° les Hébreux n'ont point une lettre ث différente du ت; et 2° la langue du Hédjâz ne comporte point le concours du ث et du ت dans une même *racine quadrilitère* (du moins je n'en connais pas d'exemple); et quand, par suite d'une loi étymologique, un ث *quiescent* doit être suivi d'un ت (*servile*), la première lettre s'assimile à la seconde. Or, j'ai observé, dans un autre mémoire (V° Lettre sur l'histoire des Arabes) que le ש (ش) du mot hébreu *schafan* (nom d'un pachyderme que les Arabes appellent وَبْرٌ, et que nous nommons *daman*) se transforme en ث dans le mot *thofoan* ثفى, qui désigne le même animal en *mahri* ou ḥimyarique moderne. Appliquant cette transformation au mot عثتر, nous aurons le mot عشتر, qui ne diffère de l'*Aschtóreth* (Astarté) des Hébreux que par l'absence de la terminaison féminine. 'Aschtóreth des Hébreux et des Phéniciens

auxquels ils l'avaient empruntée, et que les Septante nomment Astarté, est, comme on sait, la Vénus sémitique (ou plutôt cananéenne). Quant à la différence de sexe entre celle de Saba, *'Aschtor*, et celle de Sidon, *'Aschtôreth*, je demande la permission de vous référer aux sommaires des chapitres que Selden a consacrés à cette divinité; vous y lirez: « Ashtarôth *deus* Zidoniorum. Cur *deus* dictus, cum *dea* « habeatur? Venus *deus*, Ἀφρόδιτος, etc. *Venus asia*«*tica*. Utriusque sexûs *Venus illa, etc.* » (*Syntagm.* II, capp. II et IV.)

Par une transformation *obligée*, et dont le mahri ou moderne ḥimyarique offre plusieurs exemples, nous avons pu passer du mot sabéen >X8o (عَثْتَر) au mot hébreu ou phénicien עַשְׁתֹּרֶת. Mais ne serait-il pas surprenant qu'il n'y eût point dans la langue du Hédjâz une racine correspondante au nom et à l'idée d'Astarté, considérée, ou comme planète, ou comme *Vénus?* Les Arabes du Hedjâz furent païens avant d'être musulmans. A l'époque de Mahomet, le temple de la Mecque contenait trois cent soixante idoles, et, sur le nombre, il devait y avoir des divinités empruntées aux *Ṣabéens* صَابِئِينَ (adorateurs de l'armée céleste). J'ai écrit ici *Ṣabéens* avec un point sous l'*s* pour le distinguer des Sabéens سَبَائِيِّين (habitants ou descendants de Saba). Les historiens arabes nous apprennent (Poc. *Spec. hist. Arab.*) que le temple bâti à Ṣan'â, sur la colline de Ghamdân était consacré à *Zohrah*, c'est-à-dire à la planète

Vénus. Abd-el-Mouṭṭalib, l'aïeul de Mahomet, le plus grand prince du Hédjâz, fit le voyage de San'â (selon Mas'oûdi) pour aller féliciter, dans son château de Ghamdân, le dernier roi ḥimyarite, Maadi-Karib, à l'occasion de son avénement au trône du Yaman. Et comme il est évident que les Arabes de la Mecque n'ont pas pu rester étrangers pendant des milliers d'années au culte de leurs voisins du Yaman, il est rationnel de chercher dans la langue arabe une racine qui se rapproche du mot sabéen *'athtor*, tant pour la forme que pour l'idée.

Je crois l'avoir trouvée dans le mot عتر, et il me paraît probable que l'examen de l'article du Kâmoûs consacré à cette racine conduira à une étymologie du mot phénicien *'Aschtôreth* bien différente de celles qui ont été proposées jusqu'à ce jour, et dont aucune (de l'aveu de M. Gesenius) n'est complétement satisfaisante. L'article عتر du *Kâmoûs*[1] n'est point de nature à être traduit *en français*, non plus que l'article نعظ du même dictionnaire. Tout ce que je puis dire ici, c'est qu'ils sont l'un et l'autre très-significatifs, et que l'auteur du *Kâmous*, qui explique la première racine par la seconde, nous a transmis, sans le savoir, une notion bien distincte des attributs les plus saillants, non-seulement du dieu, mais de la déesse *Aphroditos* ou *Aphrodite*. Il est à peine nécessaire d'ajouter que le mot عتر étant plus court d'une lettre que le mot عشتر, c'est le premier qui vient du second, non l'inverse.

[1] Voyez la lettre du 13 mars 1845, écrite du Caire.

Quant aux autres divinités prises à témoin dans la formule obligée, je ne saurais les déterminer. Je n'ai pas même l'espoir d'en venir à bout[1]. Quel est cet *Almakah* 𐩱𐩡𐩣𐩤𐩠𐩥 المقه qui reparaît à chaque instant dans les plus petites inscriptions? Serait-ce le véritable nom de la «reine du Midi», dont les Arabes du Hédjâz auraient fait *Balkamah* par métathèse et addition de la préposition ب, indicative de l'invocation?

Il est digne de remarque que deux des inscriptions rapportées par M. Arnaud, l'une (nº LV) prise sur le Haram-Bilkis (grand temple elliptique), l'autre (nº XL) sur un des massifs (en pierres de taille) de la digue de Mareb, portent, la première, le nom du père de Bilkis ou du prince qui régnait avant elle selon Nouwayri (*Hist. imp. vetust. Joctanid.* p. 54); la deuxième, le nom de son oncle maternel, qui, au rapport du même auteur, régna après elle. Le père de Bilkis avait nom *Hadhâd-ibn-Schahrâhil* selon Mas'oûdi et Ibn-Hamdoûn, *Hoâd-ibn-Sharâhil* selon Ibn-Kotaybah, et *Dhou-Scharḥ* (ou *Aschraḥ*) selon Nouwayri et l'auteur du *Kitâb-el-'ikd*. C'est ce dernier nom que j'avais cru retrouver dans le premier mot de l'inscription nº LV sous la forme 𐩱𐩡𐩦𐩧𐩢 الشرح (vous savez que, pour moi, le 𐩦 est un ش et non pas un *samech*); mais comme ce nom est celui d'un roi, ainsi que l'indique manifestement l'inscription, et que son père y est nommé *Samah'aly-Dharaḥ-Malik-Saba*, il est extrêmement vraisemblable

[1] Voyez la lettre du 30 septembre 1845, écrite de Paris.

que le prince nommé الشرح dans l'inscription n'est pas le père de Bilkis, d'autant plus qu'au rapport de Nouwayri le père de Bilkis ne fut pas roi, mais vizir d'un roi du Yaman nommé *Scharâḥi* شراح. D'ailleurs, l'aïeul de Bilkis est nommé ذو جدن *Dhoû-Djadan*, et non pas سمهعلى درح *Samah'aly-Dharaḥ*, dans les généalogies d'Ibn-Abd-Rabboh.

Je suppose donc que le premier nom de l'inscription n° ٤٧ se rapporte au prince (شراح *Scharâḥi*) qui régnait à Saba lorsque Bilkis n'était encore que la fille de son visir; et comme Nouwayri ne nomme pas le père de ce prince, rien ne s'oppose à ce qu'il soit fils de Samah'aly-Dharaḥ. *Samah'aly* سمهعلى est un nom propre qui revient très-souvent dans les inscriptions sabéennes, mais sur lequel nous ne trouvons aucun renseignement dans le *Kâmoûs*. Il n'en est pas ainsi de Dharaḥ, son annexe: والذُّرَيْح وذو ذَرَارِيح, ابو ذرّ... وذُرَيْح الحميرى محدِّث, et enfin قُتِلَ باليمن. Ainsi, pas le plus petit doute que *Dharaḥ* ou ses dérivés, *Dharîḥ*, *Dhourayḥ*, ne soient des noms ḥimyariques. Remarquons, et cette observation est importante, que les historiens arabes ne nous ont point fait connaître d'autre prince du nom de *Scharḥ* ou d'un nom approchant, si ce n'est شَرَحبيل, aïeul de Bilkis, selon Abou'lféda. Ainsi, tous les noms de la racine شرح se rapportent, selon les historiens arabes, à l'époque de Bilkis. Selon la tradition locale de Saba ou Mareb, le père de Bilkis

se nommait Scharâḥil شَرَاحِيل, mot composé du premier et de la terminaison *il* ou *el*, si commune dans les noms hébreux. Ibn-Abd-Rabboh, dans ses généalogies (du *Kitâb-el-'ikd*), donne aussi pour frère à Bilkis un certain *Dhoû-Scharḥ*, et la fait descendre de Sayfi صَيْفِيّ, fils de Saba, frère de Himyar et de Kahlân, autres fils de Saba. Il faut observer, en passant, que, dans l'usage général de l'antiquité arabe, ces descendants de Sayfi étaient au nombre des Sabéens *proprement dits*; car tous les enfants de Saba ne portaient point ce nom, ainsi que nous l'apprend l'auteur du *Kitâb-el-'ikd*: سبا كلهم سبائيون الا حمير وكهلان فان القبايل قد تفرقت منها فاذا سألت الرجل مِمَّنْ انت فقال سبائي فليس بحميريّ ولا كهلانيّ

L'oncle maternel de Bilkis, qui régna après elle selon quelques historiens arabes, se nommait ينعم[1], et son nom est en tête de l'inscription n° XL, qui, malheureusement, ne paraît pas complète.

F. Fresnel.

P. S. Le départ de la barque étant retardé d'un jour, j'ajouterai qu'il n'y a pas le moindre doute que le mot ЧП (بن) ḥimyarique ne soit le même que le بَن arabe, généralement prononcé *ben* ou *ibn*; car l'inscription n° LV, après avoir débuté par ces

[1] Il n'y a pas d'autre roi de ce nom dans la série des rois du Yaman (telle que les Arabes nous l'ont transmise).

mots, الشرح بن سمهعلى درح ملك سبا, conclut par ceux-ci : وب ابهو سمهعلى ذرح ملك سبا وب اخهو, c'est-à-dire : *et par* SON PÈRE *Samah'aly-Dharah*, roi de Saba, et par son frère, etc.

La liste des noms propres (qui, en général, sont à la fois *noms d'hommes* et *noms de lieux*) fournis par le *Kâmoûs* est immense (quoique incomplète), et il serait à souhaiter qu'on en fît le dépouillement, en observant que ce qui est écrit *plene* en arabe est écrit *defective* en sabéen. Ainsi نُعْمان est écrit نعمن dans les inscriptions; يَنُوف est écrit ينف (٥٤٩). (Voyez *Hist. imp. Vetust. Joctan.* p. 102, où il faut lire لحَنِيعَة بن يَنُوفَ au lieu de لحنيعة تنون).

En fait de mots ḥimyariques autres que les noms propres, le *Kâmoûs* est très-pauvre. Je ne citerai que مَجر *pagus*, et ذبر *écrire*; encore le premier m'est-il donné par le dictionnaire de Freytag, non par le *Kâmoûs*. Le mot دبرن se trouve dans la grande inscription (n° XI) dont nous ne possédons pas la moitié.

Djedda, 1er juin 1844.

Le nombre assez considérable des inscriptions ḥimyariques ou sabéennes que nous possédons aujourd'hui offrant quelques chances de déchiffrement je me suis enfin décidé à chercher le sens général de l'une de ces inscriptions (n° III de notre

recueil, *Sanaensis* (n° 1 de Gesenius), et quelque peu de confiance que j'aie dans le résultat d'un travail qui ne procède encore que par conjectures, je crois pouvoir, dès à présent, vous soumettre les miennes relativement à une inscription qui a exercé les savants d'Allemagne depuis plusieurs années. Je vous ai envoyé, il y a déjà longtemps, sur une feuille volante, la copie très-soignée que M. Arnaud fit à San'â de cette inscription d'après sa propre copie originale. Cela me dispense de reproduire ici le texte. Vous avez pu remarquer un bon nombre de différences entre cette copie et celle de M. Cruttenden (*Journal of the R. Geogr. Society*, vol. VIII, p. 476; *Ueber die Himyar. Sprache und Schrift von Wilh. Gesenius, aus der Allgemeine Litteratur-Zeitung Juli 1841 besonders abgedruckt*, pag. 32), et je crois vous avoir dit que les formes bien accusées et bien tranchées des lettres figurées par M. Arnaud ne me laissaient presque aucun doute sur l'exactitude comparative de sa copie. Je me borne donc à donner ici la transcription arabe du texte copié par M. Arnaud.

(Fente; manquent 2 lettres.) عبد كللم وشعتهو ابعلى بت انهتْ

۱۹ان وبنيهمى هنام وهعل الهت قولم بـ

راو وهشقرن بتهمو برت بردا رحمنن وبرا

و بورخ ذخرن دلثلثت وخمس ماتم حبو

D'après la copie de M. Cruttenden, Gesenius

avait cru cette inscription complète; mais M. Arnaud nous apprend qu'il manque deux lettres à la fin de la première ligne. L'antépénultième X (ت) a été omise par M. Cruttenden. Selon M. Arnaud, elle est encore reconnaissable quoique en partie effacée. La première lettre de la deuxième ligne ٦ ne se retrouve nulle part, et la dernière du troisième mot de la quatrième ligne دخرق, me parait avoir plus de rapport avec le ◊ (ف) qu'avec le ◊ (ق).

La principale, et, pour ainsi dire, la seule difficulté que présente la *lecture* de cette inscription, (qui, selon M. Arnaud, est tracée avec un soin remarquable), se trouve à la fin de la première ligne et au commencement de la seconde. Le mot انهت de la première n'a que deux lettres communes avec le mot correspondant de la copie Cruttenden, savoir, l'*alif* et le *ha*. Au lieu du *noûn*, M. Cruttenden donne un *lâm* (ou un *djîm*), et au lieu du *ta*, il donne un trait vertical, qui, comme on sait, indique la fin d'un mot. M. Gesenius dut donc lire اله (*ilâh*) « Dieu » qui, avec le mot précédent بت (*bêt*), formait le rapport d'annexion *bêt ilâh* « la maison de Dieu. » Si M. Arnaud n'eût pas écrit ou figuré très-distinctement un *noûn* là où M. Cruttenden place une lettre que l'on peut prendre à volonté pour un *djîm* ou un *lâm*, je n'hésiterais pas à lire *ilâhat* ou *âlihat* (la déesse *ou* les dieux), d'autant plus (ou d'autant moins) que ce mot الهت se retrouve à la deuxième ligne dans les deux copies. Mais diverses raisons, que je ne puis pas exposer en ce moment,

me déterminent à lire انهمى *inhémi*, pronom duel, en acceptant les trois premières lettres données par M. Arnaud, et suppléant le reste, partie d'après le trait vertical de M. Cruttenden, et partie d'après la moitié gauche du X de M. Arnaud et le demi-trait vertical, reste des lettres effacées que ce dernier a indiquées dans sa copie. Quant au mot suivant, qui doit être un nom propre, et dont les premières lettres manquent, je n'entreprendrai point de le restaurer.

Cela posé, voici comme j'entends le texte sabéen: « Abd-Koulâlém, et sa très-honorée (حَظِيَّة) [épouse], ont-transmis-la-propriété (*ou seulement* la jouissance) de leur maison à ***, et leurs fils ont-affirmé-avec-serment [qu'ils consentent à l'aliénation, *ou* à la location], et-ont-présenté-à la déesse [ou aux dieux], les paroles du contrat. Ceux-qui-violeraient [le pacte], que leur maison soit exterminée (*ou* tombe dans la misère), par la toute-puissance [*ou* le secours] des [dieux] cléments! Le [dit] contrat [passé] à la date de l'an cinq cent soixante-treize. Vivez! »

La détermination des verbes étant la partie la plus épineuse de cette interprétation, je remarque 1° que أبْعَلَى (*ab'ali* ou *ab'alay*) de la première ligne peut être considéré comme la troisième personne du prétérit duel de أبْعَل, 4ᵉ forme (*afel*) de بعل (בְּעַל «posséder,» signifiant par conséquent « mettre en possession. » Dans l'inscription XLV, on retrouve le même verbe à la troisième personne du pluriel, qui coïncide

(comme pour le mahri ou ehkili) avec la même personne du sing. masc. Ainsi رجد signifie encore aujourd'hui à Zhafâr « il a pris, ils ont pris, ou elles ont pris. » Mais dans le mahrî, les troisièmes personnes du duel se terminent en ó (و) et non pas en í (ى). Ce n'est pas la seule différence entre la langue de Zhafâr et celle du Yaman. (Voy. Journal asiatique, nº 36, décembre 1838.) Pour le moment, je ne m'occupe que des ressemblances. Il résulte de la comparaison des inscriptions III et XLV, que ce verbe ابعل « mettre en possession », doit effectivement se trouver au duel dans la première, où il est question de deux époux, et au pluriel dans la seconde, où il s'agit d'un père et de ses enfants. Dans un cas comme dans l'autre, il est suivi du mot qui signifie *maison* بت ou بيت (écrit dans l'une *plene*, dans l'autre *defective*, selon l'orthographe antique, qui supprimait le *mater lectionis*); et comme le mot بيت de l'inscription XLV est accompagné du suffixe de la troisième pers. plur. (بيتنهن) *beit-inhén* « leur maison », que l'on peut décomposer ainsi : بيت انهن, j'ai pensé que le dernier mot *fruste* de la première ligne du numéro III devait être le pronom duel *séparé* : إنهمى. Et si l'on me demande pourquoi ce pronom est *séparé* et non pas *suffixe*, je répondrai que le mot بت (écrit sans ى), étant très-court, et le pronom انهمى très-long, il était à craindre que le premier, qui représente l'idée principale, ne se perdît dans la coalescence avec le second, d'autant plus que, selon l'usage

antique, il était écrit *defective*, sans *mater lectionis*. Il y a d'ailleurs beaucoup d'exemples, dans nos inscriptions, de particules préfixes séparées des mots qu'elles régissent, comme وَبّ (*et par*) des inscriptions LV, LVI, etc.

Le principe admis de l'identité de la troisième pers. du sing. masc. du prétérit des verbes, avec la troisième pers. du plur. masc. et fém. du même temps, les mots هنام, وهعل de la seconde ligne peuvent aussi être considérés comme deux verbes à la troisième pers. du plur. du prétérit, et il ne reste plus qu'à chercher dans les dictionnaires arabe, hébreu, araméen, etc. les mots que nous ne comprenons pas.

Voyez dans le Dictionnaire hébreu de Gesenius et dans le *Thesaurus linguæ sanctæ* de Robertson les racines שקר. ברה. ברא. עלל. נאם. בעל. שעע. שוע. כלל, יָרַשׁ (syr. عرب), רדה (syr. رِدا), et, dans l'arabe, خَرِيف ، رِداء. Remarquez surtout l'antagonisme des mots ברה et שקר, dont l'un signifie *conclure*, *passer* (un traité, un contrat), et l'autre signifie *violer*, *enfreindre*. Je considère le verbe هعل de la seconde ligne comme identique avec le verbe chaldéen הַנְעֵל (introduire), qui est l'*aphel* de עלל (*mit eingeschobenem* נ (ن), *statt des* Dag. f. (تشديد) *welches im* ע (ع) *stehen sollte*).

Quoique tout s'enchaîne sans effort dans cette synthèse et concoure à donner le sens que j'ai indiqué, je suis encore loin de regarder comme certaine l'interprétation que je soumets au jugement

des savants de l'Europe. Je passe à l'analyse des mots.

J'ai dit *a priori* que le mot qui suit le pronom possessif duel انهمى devait être un nom propre; cette assomption est devenue très-probable sans doute en conséquence de ma version. Mais, indépendamment de l'intelligence du texte, il est une raison valable de déclarer ce mot *nomen proprium viri*, et cette raison est tirée du parallélisme des inscriptions nos III et XLV. Après les mots ابعل بيتنهن (*ab'al beytinhen*) de l'inscription XLV (ont mis en possession de leur maison), viennent immédiatement ceux-ci, هرن ونعمن براو : les deux premiers, هرن ونعمن, sont réunis dans une même catégorie par la conjonction copulative و, et comme le second, نُعْمن, est bien évidemment le nom propre *No'mân* (écrit *defective* selon l'orthographe antique), il s'ensuit que le premier, هرن, est aussi un nom propre d'homme. Effectivement nous trouvons dans la Bible ce nom de חָרָן, imposé à divers personnages. Selon le *Kâmoûs*, هَرّان est le nom d'un fort situé à Dhamâr, ou près de Dhamâr, dans le Yaman; et j'ai déjà observé que, dans l'Arabie méridionale, presque tous les noms d'hommes sont aussi noms de lieux; ex. *Saba*. Cela posé, le parallélisme des deux inscriptions XLV et III doit nous inviter à chercher aussi un nom propre d'homme après les mots ابعلى بت انهمى de l'inscription III (1re ligne). D'un autre côté, il est bien clair qu'après la mention d'une

aliénation, de la propriété aliénée et du propriétaire originel, il est nécessaire de désigner l'acquéreur.

Le mot براو, qui suit immédiatement les noms des deux acquéreurs dans l'inscription XLV, ne se montre dans l'inscription III qu'à une distance considérable du nom, terminé par la syllabe غان, de l'acquéreur unique, et il me paraît difficile d'assigner avec précision son rôle *grammatical*, quoiqu'il n'y ait presque point de doute sur sa valeur radicale; car بره en hébreu et برا en arabe signifient originellement *trancher*; et du mot בָּרָה (برء), dit Gesenius, vient le mot בְּרִית (بريت) *fœdus*, — *von der Sitte, Opferthiere dabey zu zerschneiden, und zwischen denselben durchzugehen*, c'est-à-dire, « de l'usage où l'on était, en concluant un pacte, de couper des victimes en morceaux, et de passer entre ces victimes ou ces morceaux de victimes. » Dans la forme *piel*, qui signifie aussi *couper*, *sabrer*, la troisième radicale devient un א (ا), comme dans le mot de notre texte. (Voyez בָּרָא dans le Dictionnaire de Gesenius.) Du reste, on ne trouve de cette racine que le substantif בְּרִית, qui, dans l'usage établi chez les Hébreux (*in dem Sprachgebrauche*), implique l'idée de *contracter*, *former une alliance*, ou plutôt de *contrat* et d'*alliance*. Les verbes qui se rapportent à la passation d'un contrat ou à la conclusion d'un traité sont: 1° בָּרַת, qui signifie aussi primitivement *couper*, et, par suite de l'usage rappelé par Gesenius, *contracter*, absolument comme le verbe grec τέμνειν dans cette locution, ὅρκια τέμνειν (*icere fœdus*); 2° הֵקִים; 3° נָתַן;

4° עבר, *constr. cum* ב; 5° בוא. Et ceux qui se rapportent à la rupture, violation ou dissolution de l'alliance sont הֵפֵר, חִלֵּל et שָׁקַר, *constr. cum* ב, qui signifie plus particulièrement « trahir la foi jurée, » et peut aussi, en hébreu, s'employer absolument; or c'est précisément cette dernière racine qui se trouve dans notre texte avec les affixe et suffixe du participe pluriel ou adjectif verbal, هشّقرن *hasch-schâkerin* ou *hasschôkeren*, « ceux qui trahissent ou qui trahiraient. » شُقَّر *schoûkâr*, en arabe, signifie *mensonge*. Dans la formule imprécatoire en tête de laquelle ce mot est placé, le prétérit يرت est pris, selon l'usage constant de la langue arabe classique, dans le sens optatif. Je ne doute pas que cette racine, qui coïncide avec la racine syriaque ܝܪܬ, ne corresponde, ainsi que cette dernière, à la racine hébraïque יָרַשׁ; mais il faut lire en entier l'article de Gesenius pour comprendre comment le même mot peut signifier, à la forme *kal*, « entrer en possession, jouir tranquillement, hériter, » et « chasser, » et enfin, « réduire à la misère; » et, à la forme *hiphil*, « mettre en possession, » et « chasser, exterminer. » Je lis dans le texte sabéen يُرِت *yourit* (au passif), passif de la première forme, dans le sens de la forme hébraïque *niphal*, « tomber dans la misère, dans la pauvreté. » Et, en y réfléchissant, je trouve ce sens plus convenable que celui « d'être exterminé. » La formule sabéenne doit correspondre à cette imprécation si commune de nos jours : ان شـــاء الله

ما يشوفشى خير ما يشوفشى بركة, « s'il plait à Dieu, il ne prospérera point, » (mot à mot) « non videbit « bonum, non videbit benedictionem, » et à la formule latine qui se retrouve sur tant d'inscriptions : « Habeat deos iratos! »

Le mot ردا de la troisième ligne peut également bien se rapporter à la racine hébraïque רדה *herrschen, grassari*, ou au syriaque ܪܘܕܐ, qui se dit d'un feu dévorant, *vom um sich greifenden feuer* (Bar-Hebr. p. 216, apud Gesen.), ou au mot arabe رِدْأ, « aide, secours » : « par la puissance destructive, » ou simplement, « par le secours [des dieux]. » L'épithète de رحمنى, « miséricordieux, » donnée ici aux divinités sabéennes, parait mal choisie pour une imprécation; mais l'on peut toujours dire que les actes de sévérité envers les méchants sont des actes de grâce, merci et miséricorde envers les justes. Cependant, je crois que le sens donné par le mot arabe est préférable à celui du syriaque ou de l'hébreu.

Il ne me reste plus que deux observations à faire. Gesenius avait lu à la quatrième ligne دخرق, avec un *kâf*, d'après la copie de M. Cruttenden, et avait pris ce mot pour le nom d'un mois. Je lis دِخَرِف sur la copie de M. Arnaud. Ce mot est composé de la particule d'annexion (د), dont les Arabes du Hédjâz ont fait leur ذو, et du mot خرف ou خريف, qui, en arabe même, offre le sens d'*année* outre celui d'*automne*. Je crois donc qu'il faut traduire « de l'année 573, » et non pas « de l'automne

de 573 » (locution elliptique plus européenne qu'orientale).

Enfin le mot حيّو (*valeatis*), que je ne retrouve à la fin d'aucune autre inscription, me paraît en opposition allusive avec le mot مائم, « cent, » qui rappelle « la mort, » attendu que cent ans est le *non plus ultra* de la vie d'un homme, et que les deux mots qui signifient l'un « la mort, l'autre « cent, » semblent, au premier coup d'œil, être de la même racine : *miet* centum, *mayyet* mortuus.

J'ai fait observer, dans une autre lettre, qu'il faut lire 573, et non 537, comme lisait Gesenius. Je me réserve de donner plus tard mon opinion sur l'ère à laquelle cette date se rapporte.

F. Fresnel.

P. S. Je m'aperçois en ce moment que j'ai omis l'analyse du mot هنام. J'ai déjà dit que je le considère comme un verbe à la 3ᵉ personne masc. plur. du prétérit. Dans ce verbe, aussi bien que dans le suivant, le ه est servile et l'*alif* radical. Or נאם implique, en hébreu, une déclaration solennelle et véridique. « Proprie est, » dit Robertson, « ceu sub « juramento aliquid asseverare, sive dicere in veri- « tate. » Ce sens convient parfaitement au passage.

Les pronoms, suffixes ou séparés, semblent flotter entre l'arabe, l'hébreu et les langues araméennes. Nous avons dans cette inscription بنيهمى, « leurs fils » (à eux deux). همى est donc le هما du duel arabe. Nous avons plus bas بيتهمو, « leur maison, » en par-

lant des prévaricateurs en général. هُمُو, qu'on ne prononce ainsi en arabe que dans les vers, est le pronom pluriel masculin de la 3ᵉ personne. Mais dans l'inscription XLV nous trouvons : بنتهن dans le sens de بنتهمو ; انهن est une forme chaldaïque du même pronom, à la 3ᵉ personne plur. fém. et cependant il s'agit, dans l'inscription XLV, d'un père et de ses enfants. Dans l'inscription II, nous lisons عال وددكرب وبنهمو, « et leur fils? » Pourquoi le possessif n'est-il pas duel ou singulier? Comment peut-on être le fils de trois ou plus? *Al* (عال) est-il un nom collectif signifiant *la famille*, comme عيال en arabe? Le sens serait alors : « La famille de Wodadikarib et leur fils, » c'est-à-dire, « le fils, l'héritier de toute la famille...... » Nous n'avons aucun moyen de résoudre ces difficultés. Il y a d'ailleurs une extrême indétermination dans l'orthographe sabéenne. Par exemple, le mot ثلثت, qui est parfaitement écrit avec deux 8 ث dans la belle inscription quadrilinéaire de San'â, est écrit ailleurs تلت avec deux X ت, et ailleurs شلثت avec un ξ ش et un 8 ث. Du moins, je crois reconnaître partout le même nom de nombre. Il est donc possible que بنهمو de l'inscription II soit là pour بنيهمو, « leurs fils. »

Dans une de mes dernières lettres, où j'identifie عثتر (ع ث ت ر) *'Athtor* des Sabéens avec *'Aschtôreth* (Astarté) des Phéniciens, je ne vous ai donné qu'un exemple de la permutation du ش en ث dans le passage d'un mot de l'hébreu au himyarique. Il est un autre exemple bien connu de cette permutation. Les

auteurs arabes nous ont appris que le mot وثب, qui signifie *sauter* dans la langue du Hédjâz, signifiait *s'asseoir* dans la langue de Zhafâr; or le mot hébreu qui correspond au mot ḥimyarique est יָשַׁב, où le *waw* est remplacé par un ى *ya* (selon le génie de la langue hébraïque), et le *tha* par un *schîn*. Cette permutation du *schîn* s'étend jusqu'au *ta* ت. Ainsi le mot يرت de la troisième ligne de notre inscription correspond à l'arabe ورث et à l'hébreu ירש, *et* coïncide exactement avec le syriaque ܝܪܬ.

Djeddah, 6 juin 1844.

J'ai oublié, dans une de mes deux dernières lettres (la première des deux dernières expédiées ensemble) de vous donner la confirmation du sens que j'attache au mot أبعل (*mettre en possession*). En arabe, comme en hébreu, la signification *originelle* de ce mot est celle de *maître, possesseur;* mais la signification *usuelle* (consacrée par l'usage) est celle de « mari, époux. » Je me rappelais très-bien, en vous écrivant, que Mouḥsin, mon maître de mahri, rendait les mots arabes صاحب, ذو, ابو, par بعل; mais je ne l'ai pas accusé. Lorsqu'il traduisait en mahri l'histoire de Joseph, pour rendre ces paroles de l'Écriture : « Voici notre *songeur* qui vient (Gen. XXXVII, 19), ou, plus exactement, pour rendre le mot « songeur » en langue mahri (ou eḥkili), il employait بعل, suivi du mot qui signifie *songes*, ab-

solument comme nous dirions : « l'homme aux rêves »; mais nous avons d'autres témoignages pour le sens général et *usuel* de « possesseur » ou « propriétaire » du mot بعل dans le himyarique.

Je lis dans le dictionnaire de Freytag : « *Est etiam* » بعل *Arabiæ felicis idiomate* dominus, herus, pos« sessor, ut من بعل هذه الناقة Quis est dominus » hujus camelæ? » et Gesenius, dans son Dictionnaire hébreu, avant d'avoir remarqué que بعل a, en général, le sens « d'époux » (*Ehemann*) dans les langues sémitiques, dit : *Für* HERR ÜBERHAUPT *nur im dialekt von Iemen, und ebenso* ba'l *im Æthiop.*

Je pense que ces citations suffisent pour justifier le sens que j'attribue au mot ابعل, considéré comme un verbe de la 4ᵉ forme arabe; mais ces mêmes citations n'auraient pas dû être omises, attendu que l'intelligence de l'inscription nᵒ III de notre recueil pivote sur le sens du mot بعل, et que, le sens de *propriétaire* admis, tout le reste s'en déduit presque forcément. Voici donc la teneur de l'inscription nᵒ III de notre recueil (voy. Sanaensis, nᵒ 1 de Gesenius) :

« Abd-Koulâlem et sa très-honorée [épouse] ont transféré la propriété (*ou* la jouissance) de leur maison à *** *ghân* (*nom propre d'homme*); et leurs enfants ont fait une déclaration solennelle, et ont présenté aux dieux (آلِهَة, *non pas* إِلَهَة) les paroles (clauses) du contrat. Pour ceux qui violeraient la foi jurée, que leur maison soit réduite à la misère

par la coopération des [dieux] miséricordieux. [Le dit] contrat [passé] à la date de l'an 573. Vivez! »

Ayant été assez heureux pour trouver à cette inscription un sens rationnel, bien étayé du Dictionnaire de Gesenius et de mes observations sur la langue mahri, j'ai cru un instant que j'allais comprendre les autres inscriptions..... Mais je dois pour le moment me borner au n° LIV (voir la transcription en arabe).

« Karibâl *witr* (chef unique) [surnommé] *Iehna'm*, roi de Saba, et Dhouraydoun, fils de Dhamar'aly, *bin* (chef intermédiaire ou sous-chef), et Halkâmer, fils de Karibâl, ont institué, ou dédié, trois charges ou mesures d'encens à la divinité Almakah, pour le salut ou le pardon des deux maisons de Salḥân et Halarnamib[1]. » والله اعلم

Je vous recommande عَثْتَر (de la forme عثتر) qui est évidemment le « mâle d'Astarté », et le Ӟ, qui est le ش, et le ◊ qui est le ث. Témoin ABD HABASCHAT (la terre d'Abyssinie), (*Wellsted's inscrip. from Hisn-Ghorâb*), et MEYFAT (*Wellsted's inscrip. from Nakb-el-Hadjar*).

Je vous recommande surtout M. Arnaud; mais n'oubliez pas que le fameux *emporium* de Kana est décidément identifié avec Hisn-Ghorâb. (Voy. l'inscription de Wellsted.)

Tout à vous.

F. FRESNEL.

[1] Il faut sans doute lire : *Hadjran-Mâ*.

P. S. Lisez, je vous prie, le passage de Pline relatif à Ælius Gallus. Plus j'y pense et plus je suis convaincu que la ville de *Kharibet*, découverte par M. Arnaud, est le dernier terme de l'expédition romaine (*Caripeta*).

Djeddah, 3 juin 1844.

Celle-ci est ce que nous appelons « une lettre d'envoi » dans le langage commercial. Elle vous parviendra par la poste (s'il plaît à Dieu), et est destinée à vous annoncer l'expédition d'un mémoire dans lequel je tâche de donner une explication complète et satisfaisante de la troisième inscription (quadrilinéaire) de notre recueil. Ce mémoire, que vous jugerez peut-être digne d'être lu à l'Académie, est destiné à votre Journal.

Dans l'inscription de Nakb-el-Hadjar de la vallée de Meyfah, j'ai observé que le nom de *Meyfah* était répété deux fois dans la première ligne (Wellsted, *Travels in Arabia*, vol. I, p. 426). Il est figuré ainsi : 𐩣𐩺𐩰𐩩 مَيْفَت (selon l'usage ḥimyarique, qui n'admet point le ه quiescent au lieu du ت ou ة = تَاءُ التأنيث *Mouz'hir fi'oloûm el-loghah* de Soyoûṭi). N'est-ce pas une bonne confirmation de la valeur que j'ai attribuée au rhombe 𐩰 (ف)? Je crois retrouver *Meyfah* ou *Meyfat* dans le *Mempha* de Ptolémée, qu'il qualifie de *metropolis*, et place très-bien (*relativement* aux autres lieux, et *en tenant compte* de l'erreur générale

en latitude et en longitude qui règne sur sa carte d'Arabie), à 83° $\frac{1}{4}$ de longitude et 15° de latitude dans l'intérieur des terres. Il place *Cane emporium et extremum* par 84° de longitude, ce qui donne une différence de $\frac{3}{4}$ de degré entre la longitude de Mempha et celle de Cana; or, c'est précisément (ou à très-peu près) la différence entre Nakb-el-Hadjar et Hisn-Ghorâb, où l'on trouve une inscription dans laquelle le mot ሕካቀ قنا *Kanâ* est distinctement écrit. (Voyez *Chart of the south-east coast of Arabia*, par le capitaine Haines).

On trouve dans la vallée de Meyfah, d'après l'esquisse donnée par Wellsted, un village du nom de Meyfah, quoique notre inscription donne lieu de croire que la véritable Meyfat ou Mempha était Nakab-el-Hadjar, beaucoup plus au nord dans la même vallée. Rien n'est plus commun, dans le Yaman, que cet abus des noms, qui consiste à les transporter d'un lieu à un autre. Saba ou Mareb s'appelle encore San'â, précisément comme la grande ville de ce nom. Nous savons, par le rapport de Niebuhr, que le nom de *Dhafâr* ou *Zhafâr* (aujourd'hui *Tsfâr* dans le dialecte mahri), sur l'Océan indien, dans le pays de Mahrah, fut anciennement transporté à une ville dont les ruines se trouvent près de Yérim dans le Yaman. Le nom de Mouza, *emporium* qui devait être ou à Mokha ou à Mauschi, se retrouve aujourd'hui dans les terres et à une grande distance du rivage, sur la route de Mokha à Taëzz, (تَعِزّ). Ptolémée a deux *Sabe* ou *Saba* dans le Ya-

man. Fayrouzâbâdi, dans son *Kâmous*, attribue le nom de Zhafâr (ظفار) à quatre lieux différents (voyez ma IVe lettre sur l'histoire des Arabes); mais il n'y a aucun doute que le *Sapphar metropolis* de Ptolémée (par 88° de longitude) ne soit le ظفار que Fayroûzâbâdi place près de Mirbâț (مرباط), et Ptolémée et l'antiquité n'en connaissaient point d'autre. Seulement, Ptolémée a mis Sapphar dans l'intérieur des terres, tandis que les ruines dont me parlait Mouḥsin, et qui portent les noms de Hirkâm, Tsfôr et Zhafâr, sont sur les rives de l'océan Méridional. Le nom fut donc transporté d'une ville de l'intérieur à *son* port. C'est précisément le contraire de ce qui est arrivé pour Mouza, autrefois *emporium*, aujourd'hui village de l'intérieur, sur la route qui conduit de Taëzz à Mokha.

Les observations de ce genre me paraissent très-importantes; et il ne reste tant de doutes sur la géographie ancienne de l'Arabie que parce que l'on répugnait à admettre cet abus de l'homonymie. Mais faites-moi la grâce de demander à M. Julien combien de fois les villes de l'empire chinois ont été débaptisées. C'est là, en Chine, que la synonymie géographique est véritablement effrayante.

M. Arnaud n'a copié à Kharibèh (qu'il prononce *Caribè*, ou *Careba*), que *ce qu'on lui a laissé copier à son retour de Saba;* auparavant, lorsqu'il se rendait de San'â à Saba, on le fit camper tout une journée à un quart d'heure de ces ruines, malgré la

promesse qu'on lui avait faite de le conduire par les lieux où il y avait des inscriptions. Cette journée si précieuse, cette halte d'un grand jour, fut perdue pour Arnaud et pour la science. Quels durent être ses regrets lorsqu'il vit à son retour les ruines grandioses d'une enceinte immense, beaucoup plus vaste que celle du Haram-Bilkis, près de Mareb, et dont une demi-ellipse et de longues colonnades de pilastres sont encore debout! La pierre, sur l'une des faces de laquelle se trouvait une inscription de six lignes (n° 11) dont il n'a donné que la moitié (sans compter l'inscription de même longueur qui se trouve sur une autre face de la même pierre), était taillée d'un seul bloc de 4 mètres de longueur sur 70 cent. (environ) de largeur et autant d'épaisseur. Cela rivalise avec les masses des constructions pharaoniques. La légende locale dit que les édifices de Kharibèh furent élevés, non avec le secours de la magie, ou « la voix de la philosophie, » بصوت الحكمة, *bisaut el-ḥikmèh*, selon l'expression consacrée chez les modernes Égyptiens pour expliquer la construction des pyramides, mais par les bras d'une race gigantesque et tellement vigoureuse, qu'une jeune fille de cette race portait sur sa tête, tout en filant au fuseau (pour ne pas perdre de temps et employer ses mains[1]), le bloc dont je viens de parler, de la carrière à l'emplacement du temple.

[1] On sait que les femmes arabes ne soutiennent point avec la main ce qu'elles portent sur la tête.

Pline parle d'une *Caripeta*, qu'il nous donne comme le dernier terme et le *non plus ultra* de l'expédition d'Ælius Gallus : « Item Caripeta, quo longissime processit. » Mais il paraît que le général romain avait passé par Mareb (ou Saba), car nous lisons immédiatement avant la mention de *Caripeta* : « Et supra dictam Mariabam, circuitu VI mill. « passuum? » Mareb étant circulaire et ayant un quart d'heure de diamètre, doit avoir un peu plus de trois quarts d'heure de circonférence. En supposant le quart d'heure de M. Arnaud égal à un quart de lieue (et la lieue de 2500 toises), nous aurons pour le diamètre de Saba 625 toises, et pour la circonférence 1937 toises. Mais les six milles romains de Pline nous donneraient plus du double, ou 4,536 toises, exagération qui n'a rien d'étonnant, vu la distance où il se trouvait des lieux dont il parle, et le caractère des « negociatores » auxquels il empruntait ses renseignements. (*Hist. natur.* lib. VI, § 32 ou 38.)

Dans un mémoire sur l'expédition d'Ælius Gallus (*Journ. asiat.* n° 9, 1840), j'ai identifié *Caripeta* avec une ville de la vallée de Doân (*Toani*, Plin.), ancienne contrée des Minéens, qui se nomme encore à présent Khouraybèh خُرَيْبَة. Mais, je suis convaincu aujourd'hui qu'il faut transporter le nom historique de *Caripeta* à la ville ou plutôt aux belles ruines découvertes par M. Arnaud, d'autant plus que Pline, en parlant de l'expédition d'Ælius Gal-

lus nomme cette ville immédiatement après Mariaba, ou Mareb, qui n'en est qu'à une journée de distance.

Les Arabes disent qu'à une journée au nord de Kharibèh se trouvent les ruines d'une autre ville, avec force inscriptions.

Une autre cité qu'il serait bien intéressant d'explorer est Nedjrân, si célèbre par ses martyrs chrétiens, brûlés vifs à une époque où les rois sabéens avient embrassé le judaïsme. Il faut espérer que M. Sainte-Croix Pajot n'oubliera pas de visiter ce point[1].

M. Arnaud va partir pour le Nord, et tâchera de pénétrer jusqu'à Medâïn-Sâleḥ ou Hédjr, le pays des anciens *Tamudeni*, ou *Tamydita*, ثمود. Mais ce n'est pas le seul point à explorer de ce côté-là. Khâléd (ex-roi du Nedjd, fils de l'illustre Sa'oûd), aujourd'hui à Djeddah, m'a parlé d'un grand édifice, chargé d'inscriptions, qui se trouve à *Saloûs*, dans l'Aaréḍ, sur la route de El-Kaṭif à Doumat-el-Djendal (*Tamata*), et peut bien être un reste des *oppida* que Sémiramis éleva aux caravanes, c'est-à-dire au commerce, dans le désert septentrional : « . . . . Oppidis quondam claris a Semiramide « conditis, Abesamide (*ou* Besannisa) et Soractia. » (Pline, l. vi, § 32.) « Nunc sunt *solitudines*. » (*Ibid.*)

Repeuplons-les par la pensée !

F. Fresnel.

[1] On sait la triste fin de ce voyageur.

Caire, 22 mars 1845.

Dans une de mes précédentes lettres écrites d'Arabie, je vous parlais de la divinité nommée, en ḥimyarique-sabéen, >X8o عَثْتَر *'Athtor*, nom qui reparaît en tête de la formule de consécration (que l'on remarque dans plusieurs inscriptions), partout où cette formule est complète. Je vous disais que cette divinité doit être identifiée avec l'*'Aschtóreth* des Sidoniens et des Hébreux (עַשְׁתֹּרֶת), qui est la même que l'Ἀστάρτη (Astarté) des Grecs, la même que le *'Ator, Athor, Athyr, Athyri* des Égyptiens, c'est-à-dire Vénus Uranie ou Vénus céleste. Ce rapprochement n'était pas seulement fondé sur la ressemblance des noms, mais sur un fait historique dont Schahrestâny nous a conservé la mémoire, savoir : « qu'il y avait à San'â un temple consacré à Vénus, على اسم الزهره. » (Pocock. *Spec. hist. Arabum*, édit. de White, p. 120.) Le siége de l'empire occidental ayant été transféré, à une époque qu'il n'est pas nécessaire d'assigner ici, de Saba (ou Mareb) à San'â, il est bien naturel d'admettre que la translation de l'autel accompagna celle du trône, et qu'ainsi la Vénus adorée à San'â, et dont 'Othmân-ibn-Affân détruisit le temple, était la déesse adorée à Saba du temps de Salomon. Ne me soupçonnez pas de vouloir insinuer ici que la reine de Saba était Vénus. Je ne la connais que sous les deux noms arabes de *Bilkis* et *Balkamah* (بِلْقِيس et بَلْقَمَة), qui n'ont pas le moin-

dre rapport avec *'Athtor*; et, à moins que l'on ne veuille l'identifier avec la divinité 𐩱𐩡𐩣𐩤𐩠 (المقه), *Almakah*, dont le nom revient si souvent dans nos inscriptions sabéennes, je ne saurais lui trouver de place dans l'Olympe sabéen.

Mais je ne me bornai pas à vous indiquer ces allitérations. Persuadé que les Arabes du Hédjâz, à l'époque du paganisme, ne pouvaient pas avoir échappé à l'influence des divinités du Yaman, et sachant d'ailleurs, de science certaine, que leur dictionnaire ou *loghah* (لغة) avait précédé le *Kor-ân*, j'avais cherché dans ce dictionnaire le sens des deux racines indiquées par le mot sabéen عثتر ou عشتر. Vous savez que le génie phonétique ou euphonique de la langue de Mahomet repousse la concurrence du ث et du ت (du *tha* et du *ta*), et que l'une de ces deux lettres, à volonté, doit absorber l'autre toutes les fois qu'elles se rencontrent. La racine عثر ne m'ayant rien fourni qu'un nom propre de lieu dans l'Arabie méridionale, je lus l'article عتر, et je pris la liberté de vous y référer, en vous annonçant que vous y trouveriez tous les attributs de la déesse Vénus.

Depuis mon retour au Caire, j'ai communiqué mes idées à trois hommes que je m'abstiendrai d'exalter ici, 1° parce que mes éloges seraient suspects, 2° parce que le mérite de deux d'entre eux est connu en Occident comme en Orient, et que le troisième travaille avec le premier. Je veux parler de MM. Edward-William Lane, le docteur Pruner, et le schaykh Ibrahim ed-Daysoûky. Le premier et le

troisième ont eu la complaisance de collationner avec moi l'article du Kâmoûs (عتر) auquel je faisais allusion dans une de mes lettres précédentes (écrite d'Arabie); le second a lu avec moi ledit article traduit, tellement quellement, dans le Dictionnaire de Castell. Tous ont ont été frappés du sens général et des détails *significatifs*, pour ne rien dire de plus, de l'article en question. J'ai donc cru qu'il était temps de vous en envoyer la traduction exacte, sinon en français, du moins en latin, *ad vitandam offensionem populorum.* J'ai été secouru dans cette traduction par MM. Lane et Daysoûky, et c'est ce qui m'enhardit à vous la présenter, non-seulement comme un document archéologique, mais comme un *exemplar* qui peut être utile aux jeunes arabisants non encore familiarisés avec le style aphoristique du Fayrouzâbády.

Voici l'article du Kâmoûs traduit en latin :

N° 1. — العَتْرُ rigiditas *hastæ, et consimilium. Item* vibratio *ejus, et* tremor, *seu* libramen *ejus; in eo sensu et* عَتَران. *Item* erectio veretri, *et in eo sensu* العُتُور. *Item* mactatio, *seu* mactare, *inf. — In quocunque sensu nomina act. verbi, cujus aoristus est* يَعْتِرُ. *Item* veretrum *seu* penis, *et in eo sensu* العَتَار *et* العِتْر.

N° 2. — العِتْرُ *cum kesr.* Principium *seu* origo, *vel* radix. *Item* herba *seu* arbores humiles. *Item* idolum *quodlibet. Item* quodcunque mactatur, *i. e.* victima. *Item* ovis quædam quam sacrificabant deæ suæ (*sive* diis suis, *prout legeris* لِإِلٰهَتِهِمْ *aut* لِآلِهَتِهِمْ) *et in eo sensu* عَتِيرَةٌ. *— Item* manubrium

ligonis *et cæterorum id genus. Item* lignum transversum in ligone *quo nititur fossor pede suo.*—*Item* loquacitas delirantis.

N° 3. — العَتْرُ (*plurale* τοῦ عَاتِر et τοῦ عَتُور) vulvæ modo dehiscentes, modo sese comprimentes, *i. e.* hiantes et claudentes se alternis vicibus *præ libidine.* — *Item, simpliciter;* vulvæ flagrantes libidine. — *Item* erecta veretra, *seu* phalli.

N° 4. — العَتَرُ (*cum duplice fath.*) rigor *et* vis........

N° 5. — العَتَّارُ Fortis vir. *Item* equus strenuus.—*Item* locus asper.

N° 6. — العِتْرَةُ Torques *seu* armilla conglutinata et pista (*ad instar massulæ aut farinæ ex aquâ subactæ*) cum moscho et aromatis. — *Item* progenies viri, *et* propinquiores ejus, tum posteri, cum majores. — *Item* crenatio dentium *et* acumen crenarum eorum. — *Item* limpitudo. — *Item* liquor in superficie dentium. — *Item* « Origanum Majorana » (gallice *marjolaine*). *Item* species cucumeris, *alio nomine dicta* قِثَّاءُ الأَصَفِ. — *Item* saliva dulcis. — *Item* fragmentum moschi puri, — *ut et* عِتْوَارَةٌ *quod significat etiam* homo brevis.

N. B. *Ex illâ radice nomina propria virorum mulierumque, etc. prætermisimus.*

A la page 109 de ses notes (édit. de White), Pococke fait un rapprochement plus ou moins heureux entre le Διόνυσος (*Dionysus* ou *Bacchus*) des Grecs et le ذو نواس (*Dhou-Nouwâs*) des Arabes. Pococke a parfaitement raison de chercher Bacchus en Arabie; mais il a parfaitement tort s'il veut identifier Bacchus avec le roi judaïsant qui faisait brûler vifs les chrétiens de Nadjrân (Yaman), et que l'Alcoran a flétri sous le nom de صَاحِبُ الأُخْدُود

(*Sâhibou 'lokhdoûd*) dominus foveæ. (*Pocock. Notæ*, p. 63; *Kor.* sur. 85), Bacchus (ou Dionysus) est bien autrement ancien que le christianisme.

Vous savez qu'il y a d'immenses lacunes dans la série des rois yamanites (ou sabéens, ou ḥimyarites, ou ḥaḍramites; appelez-les comme vous voudrez). Une partie de ces lacunes a été heureusement remplie par M. le baron de Wrède (Hanovrien), dont le voyage à Doân (Arabie méridionale) fera époque dans l'histoire de la géographie et des voyages. En attendant la publication de sa Relation, j'ai demandé et obtenu la permission de faire insérer dans le Journal asiatique une liste des rois ḥimyarites, qu'il nous a rapportée du Ḥaḍramaut.

N. B. Dans l'usage, à Djeddah et à la Mecque, on étend à Doân le nom de *Ḥaḍramaut*, et l'on appelle *Ḥaḍramis* (*Ḥaḍâremèh*) les Doanis établis dans ces deux villes; rigoureusement parlant, M. de Wrède n'a point pénétré dans le pays des Hadramis ou *Chatramotites*, mais seulement dans le pays des *Toani* ou *Minéens*.

Je ne vous enverrai point aujourd'hui cette liste de rois ḥimyarites, extraite d'un manuscrit qu'on voulait vendre à M. de Wrède pour le prix de trente thalers (environ 160 fr.), et qu'il ne put pas acheter faute d'argent. Mais je vous dirai que dans la série des quinze ou vingt rois *nouveaux*, qui se trouvent entre Ḥimyar et Hârith-ar-Râïsch (1er tobba')[1],

[1] Voyez *Histor. imper. vet. Joctanidarum*, pag. 23, lig. 11 en remontant.

figure, à l'époque du patriarche Joseph, un certain دوانس (*sic*), dont le nom est répété trois fois et toujours écrit de la même manière. L'auteur a-t-il voulu écrire ذُو أُنْس ou ذُو أَنَس, ce qui signifierait « l'homme de la familiarité *ou* de la civilisation », انس étant le contraire de وحشة « sauvagerie »; ou bien a-t-il voulu écrire ذُو نُوَاس *puta* دو نواس الاكبر *Dhou-Nouwâs-el-Akbar*, c'est-à-dire *Dhou-Nouwâs* l'Ancien? Ce qui donnerait lieu de croire que cette dernière leçon est la bonne, c'est qu'à la fin de sa liste l'auteur inscrit le *Dhou-Nouwâs* connu en toutes lettres : دو نواس, AVEC L'ÉPITHÈTE الاصغر (MINOR OU LE JEUNE). Le *minor* suppose le *major*.

Quoi qu'il en soit, le mot transcrit en grec devient Διόνυσος ou Διάνασος ou Διανάσος, en remplaçant le nominatif دو par le cas oblique دى, et ajoutant la désinence grecque *os*; et l'une quelconque de ces transcriptions suffit pour identifier Bacchus avec le roi ḥimyarite contemporain de Joseph ou à peu près.

Mais ici se présente une difficulté dont nous sommes redevables aux Grecs, et que le savant Pococke a vainement tenté de résoudre. Les Grecs savaient que Bacchus était arabe, et ont cherché l'étymologie du nom Διόνυσος, *Dionysus*, à leur manière; ils en ont fait « le dieu de Nysa », Nysa étant une ville d'Arabie, ou, comme dit Hérodote, d'Éthiopie, où Bacchus avait été élevé par des nymphes. Pococke a en vain cherché نوسا *Nousa* ou *Nysa* (quoi-

qu'il eût parfaitement transcrit le mot grec en arabe), dans les dictionnaires géographiques ou autres dont nous sommes redevables aux disciples de Mahomet. Effectivement, les Arabes ne paraissent pas avoir connu de ville de ce nom; mais à quarante lieues environ à l'est de ظفار *Zhafâr*, la plus ancienne de toutes leurs métropoles, et le siége de la plus vieille civilisation arabe, se trouve une montagne qu'Édrisi appelle لوس *Loûs*, et que les habitants de Mahrah appellent نوس *Noûs*[1]. La permutation du ل *lâm* et du ن *noun* est une chose extrêmement fréquente chez les Arabes; ils disent indifféremment *Ismaïl* et *Ismaïn* (Ismaël), *Arman* ou *Armal* (Arméniens), etc. Cette montagne de *Noûs*, près de laquelle se trouve, non pas le *Kabr Hoûd*, ou tombeau d'Héber, mais le *Kabr Ṣâleḥ*, c'est-à-dire le tombeau du Père de Houd (selon la notion arabe), est le point où je place la naissance de Bacchus, en d'autres termes, le point de départ des conquêtes civilisatrices, dont les Arabes ont conservé le souvenir. Ces conquêtes ne sont pas le fait d'un seul homme, ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, « d'un seul Bacchus. » *Dhou-Ons* ou *Dhou-Noûs* (au cas oblique *Dhi-Ons* ou *Dhi-Noûs*), *Dhou'l Karnayn* (l'homme aux deux cornes[2]),

[1] C'est ainsi que le nom de la montagne et du cap est écrit sur la carte annexée au tom. XV (1845, 1re part.) du Journal de la Société géographique de Londres. Cette carte est due à M. Haines.

[2] Vous savez que les deux cornes étaient un des attributs de Bacchus :

Ἐλθὲ μάκαρ Διόνυσε, πυρίσπορε, ταυρομέτωπε.

Gesneri Orphica, pag. 180.

Afrîkis (le parrain de l'Afrique), *Lokmân*, etc. etc. sont pour moi autant de personnifications de Bacchus; et si vous voulez absolument une idée religieuse préexistante aux rois arabes, un Bacchus en dehors des dynasties yamanites, j'oserai vous dire de chercher Bacchus dans la tombe de *Ṣâleḥ*, sous le *Djabal-Noûs*. Bacchus alors sera le père du patriarche Héber, des Abrahamides et des Joctanides.

Voulez-vous remonter plus haut? Διόνυσος est דו אֱנוֹשׁ *Dhou-Enôsch* (le dieu du vulgaire), ou enfin Énos lui-même, Énos, petit-fils d'Adam.

Agréez, monsieur, etc.

F. Fresnel.

الم *alef-lâm-mîm*, en tête de *Soûrat-el-Bakarah*, ou s. 2, sont les trois premières lettres du nom de la divinité sabéenne المقه. حم *hâ-mîm* est aussi le nom d'une divinité sabéenne ذات حمم *Dhât-Hamim*.

A propos. Vous savez que j'ai été trois fois en Arabie, et qu'ainsi j'ai vu six fois les bords de la mer Rouge. Ce n'est qu'à la sixième fois que j'ai aperçu, près de Toûr ou Tôr, les *cyperus* qui ont valu au golfe Héroopolite le nom de יַם־סוּף *Yam-Soûf*. Leurs têtes s'élèvent au-dessus de l'onde amère; mais leurs pieds sont arrosés par un courant d'eau douce qui vient des montagnes. Le *cyperus* que j'ai vu, et qui sert à faire des nattes (à présent comme autrefois), est ou le *cyperus dives* ou le *cyperus alopeçuroides*, ou une espèce très-voisine de l'un et de l'autre. Le même *cyperus* se retrouve sur beau-

coup d'autres points du littoral, et est la matière d'un commerce considérable. Κύπειρος, moins la dernière partie εἰρος, qui signifie « laine » (ainsi que le mot arabe صوف), a du rapport avec סוף *soûf* et avec *couffe*. Les anciennes couffes étaient faites de *cyperus*[1].

Paris, le 30 septembre 1845.

La divinité (dieu ou déesse), dont le nom revient si souvent dans les inscriptions sabéennes rapportées par M. Arnaud, beaucoup plus souvent que celui de *'Athtor* (Astarté), est, ainsi que je l'ai fait remarquer, 𐩱𐩡𐩣𐩤𐩠 (المقه) *Almakah*, nom sur lequel la Bible ne nous fournit aucun renseignement, non plus que la Grèce. Mais, outre les noms des divinités qui reparaissent dans un grand nombre d'inscriptions, et en constituent, pour ainsi dire, la partie commune, nous retrouvons sur les monuments sabéens les noms de plusieurs rois dont les historiens arabes ont conservé la mémoire. Cela posé, lorsqu'on lit sur ces monuments, d'une part, le nom de 𐩱𐩡𐩦𐩧𐩢 (آل شرح)[2], qui, à très-peu de différence près, est celui du père de Bilkis, reine de Saba, ou du prince qui régna avant elle (selon les historiens arabes); et, d'autre part, le nom de 𐩺𐩬𐩲𐩣 (ينعم)[3], qui (selon quelques auteurs) régna immédiatement après, n'a-t-on pas droit d'être surpris de ne trouver nulle part le nom de Bilkis, inscrit sur la pierre, pas même sur le

[1] Voy. la *Florula Sinaica* de M. J. Decaisne, dans le tome II des Annales des sciences naturelles (art. *Cyperaceæ*). — [2] Inscription n° LV. — [3] Inscription n° XL.

monument qui porte encore aujourd'hui son nom, je veux dire, le Hărăm-Bilkis, ou « sanctuaire de la reine de Saba?..... » Est-ce que *Bilkis* ne serait pas le véritable nom de cette reine? Est-ce que les Arabes du Hédjâz n'auraient pas connu son nom sabéen?

Je ne doute pas qu'ils ne l'aient connu et ne nous l'aient tran mis, au moins dans deux ouvrages historiques parvenus à ma connaissance. Il est vrai qu'en passant par la bouche des enfants de Maad, fils d'Adnân, ce nom sabéen paraît avoir subi une légère altération; mais tel qu'ils nous l'ont donné, il est impossible de ne pas l'identifier avec celui de la divinité sabéenne invoquée dans le plus grand nombre des inscriptions que nous devons à M. Arnaud, c'est-à-dire avec المقه *Almakah*.

Voici ce qu'on lit dans les généalogies du *Kitâb-el-'ikd* d'Ibn-Abd-Rabboh, dont je possède une copie écrite par le savant scheykh Moḥammad-'Ayyâd-el-T'anṭâwy, aujourd'hui professeur d'arabe à Saint-Pétersbourg : ومن بنى صيفىّ بن سبا بِلْقِيس وهى بَلْقَمه بنت آل ذى شرح......... « De la postérité de Sayfiyy, fils de Saba, est Bilkis, la même que Balkamah, fille de *Âl-dhou-Scharḥ*, etc. » Et ailleurs, dans le *Mirâat-ez-Zemân* de *Sebṭ-ibn-el-Djawziyy*, je lis, à propos du nom de *Bilkis*, imposé par les Arabes du Hédjâz à la reine de Saba : لَقَبٌ لها واسمُها بَلْقَمَة بنت الهدهاد بن شراحيل......... « C'est un surnom qu'on lui a donné; son vrai nom est *Balkamah*, fille de Hadhâd, fils de Scharâḥil..... »

16.

Je ne m'arrête point ici à la diversité des opinions sur le nom de son père, et je me borne à observer que celui de *Scharḥ* se trouve en tête de l'une des deux grandes inscriptions du Hârâm-Bilkis.

Le nom de la divinité sabéenne étant *Almakah*, on voit qu'une simple métathèse du *kâf* et du *mîm* suffit pour donner *Alkamah*, qui, précédé de la préposition ب (servant à l'invocation), devient par coalescence *Balkamah* (sans *alef*). On lit effectivement ce nom sans *alef* dans l'inscription sabéenne (nº v) 𐩨𐩡𐩣𐩤𐩠 (بلمقه), où il est précédé de la préposition et coalesce avec elle.

Il n'y a donc rien d'invraisemblable à supposer que la reine de Saba fut divinisée par les Sabéens, comme la reine Isis par les Égyptiens. On pourrait même conjecturer qu'elle fut l'Isis des Arabes, d'après les lunules ou croissants que l'on remarque aux deux angles supérieurs de la table de marbre dont M. Arnaud nous a donné le dessin.

De ce point de vue, la première des trois divinités dont les noms ont une forme masculine (grammaticalement parlant), à savoir *'Athtor* ou Vénus, étant considérée comme la planète de ce nom, et la seconde, *Almakah*, comme la lune, l'analogie conduit à chercher le soleil dans la troisième, qui est *Houbas*, et que je traduirais par *siccator* ou *siccus*. יָבֵשׁ, en hébreu, signifie « être sec; » et de même que le verbe hébreu יָשַׁב *yâschab*, « s'asseoir, » devient وثّب (*wathab*) dans le ḥimyarique ancien et

moderne[1], il est naturel d'admettre que la racine sabéenne وبس correspond à la racine hébraïque יָבֵשׁ par la permutation du *yod* en *wâw*. Quant au *hé* initial de *Houbas*, on peut l'identifier avec l'article hébreu.

F. FRESNEL.

P. S. Il est digne de remarque que les seules inscriptions qui portent une date sont : 1° l'inscription de San'â, n° III de M. Arnaud; 2° l'inscription n° I de Hisn-Ghorâb. L'inscription de San'â porte la date 573; celle de Hisn-Ghorâb la date 640. La première est en relief et d'un style extrêmement recherché; la seconde est peinte en rouge sur un rocher. L'introduction du judaïsme dans le Yaman date de 700 ans avant Mahomet. (Pocock. *Spec. hist. arab.* p. 60, éd. 1650.) Dans l'inscription de San'â, la divinité invoquée est ÂLIHAT (*les Dieux*), qui correspond à l'ELÔHIM de la Genèse (*pluralis Majestatis*). Dans celle de Hisn-Ghorâb, aucun dieu n'est invoqué. Dans presque toutes les autres, on lit les noms de quelque divinité païenne. On peut donc admettre que les dates des deux inscriptions de San'â et Hisn-Ghorâb se rapportent à une ère dont le point de départ serait l'introduction du judaïsme dans le Yaman. — F. F.

[1] J'ai appris récemment d'un homme de la vallée de Doân, que dans le dialecte de son pays أُوثُبْ et تَوَثَّبْ signifient « accroupis-toi », ce qui explique enfin la tradition arabe relative au mot ثِبْ. (Voyez ma IV[e] lettre sur l'histoire des Arabes.)

XXX^e SÉANCE DE HARIRI,

Traduite en français, commentée et annotée
par M. A. Cherbonneau.

INTRODUCTION.

L'ouvrage qui a rendu immortel en Orient le nom de Hariri est le recueil intitulé *Mékamat* ou Séances, longue suite d'anecdotes dont le héros est un personnage réel, comme l'a ingénieusement prouvé le savant M. Reinaud par une courte notice imprimée dans le tome II, pag. 495, du Dictionnaire biographique d'Ibn-Khallican, traduction de M. Mac Guckin de Slane. Fidèle historien d'un aventurier, que son esprit et ses connaissances devaient placer au rang des hommes supérieurs, l'auteur paraît avoir composé, de concert avec lui, ce livre instructif et amusant, que les *ouléma* de l'Egypte et de la Syrie regardent comme un spécimen complet du génie et de la langue arabes.

Comme composition littéraire, l'œuvre de Hariri manque d'unité. On n'y trouve pas cette liaison, cette suite, cet ensemble visible dont ne sauraient se passer les livres, même les plus capricieux, de notre Occident : tout au contraire, c'est une variété sans limites, avec toute la liberté, ou, si l'on veut, toute la licence orientale ; c'est une longue série de scènes sans ressemblance, sans lien nécessaire et seulement juxta-posées. Il n'y faut pas chercher un tissu dramatique, une intrigue un dénouement, à moins que l'on n'accepte comme une intrigue les ébahissements périodiques du touriste Hareth, fils de Hammâm, et comme un dénoûment suffisant, la fin comique d'Abou-Zeid, qui, fatigué

des vicissitudes de ce monde, retourne dans sa patrie, dont la paix lui a rouvert le chemin, pour se faire saintement imam de sa paroisse. Quel que soit l'ordre qu'on veuille assigner à ces tableaux, il est à peu près aussi arbitraire que celui qu'Othman imposa aux sourates du Koran en les classant par ordre de longueur. L'intérêt repose sur Abou Zeïd, qui remplit le théâtre tout entier de ses rapides évolutions et de ses singulières métamorphoses.

Du lit de justice d'un kadi débonnaire, vous êtes transporté sur la place publique; d'un caravanserail, vous passez à une réunion de beaux esprits; vous quittez la mosquée, et vous errez au milieu du désert, où vous vous abritez sous la tente du Bédouin. Le scheikh de Saroudje est aux lieux où vous êtes, il sera encore aux lieux où vous allez. Protée insaisissable, il possède le talent de tromper l'œil qui le connaît. Tour à tour imam ou pèlerin, muphti ambulant ou beau diseur, mendiant ou débauché, aveugle ou pied-bot, taille souple ou corps disloqué, rigide censeur ou voleur avide, il sait grimer sa figure et contrefaire sa voix, contourner ses membres et farder son esprit, changer de profession et varier sa morale selon la circonstance. Aujourd'hui vertueux et dévôt, il édifie par son humilité ceux que la veille il scandalisait par son cynisme effronté. Tantôt revêtu de haillons, il vante la vie frugale et prêche la charité; tantôt paré des habits de l'opulence, il chante la bonne chère et les joyeux plaisirs. Vivant d'artifices et de bons mots, il raille les sots, dupe les âmes crédules et parvient toujours à mettre les rieurs de son côté.

C'est qu'Abou-Zeïd est un philosophe pratique qui a vu le fond des choses; il a compris que les mortels ne sont ici-bas que les tristes jouets du destin, que des ombres passagères:

> *Ὁρῶ γὰρ ἡμᾶς οὐδὲν ὄντας ἄλλο, πλὴν*
> *Εἴδωλ', ὅσοι πὲρ ζῶμεν, ἢ κούφην σκιάν.*
>
> (Sophocle, *Ajax*, v. 125.)

Élevé à l'école du malheur, il s'est habitué à regarder la

vie comme une lutte permanente où le succès couronne et justifie le plus adroit. De là cette morale tant soit peu relâchée et ces maximes débitées sans vergogne, dont la plus piquante se retrouve dans la bouche du héros de Hamadani. « Je vois que la fortune ne demeure jamais dans un même état et je m'efforce de l'imiter. Un jour elle me fait subir l'effet de sa malignité, et le lendemain c'est elle-même qui éprouve ma malice. » De pareils principes pourraient donner à penser que le vagabond rabelaisien porte un cœur insensible et cuirassé contre les douces émotions; mais un chagrin cuisant s'attache à ses pas errants sur la terre étrangère; c'est le souvenir de la patrie absente.

Lorsqu'il voit, au déclin du jour, s'élever, du creux d'un vallon, la fumée de quelque tente, tout pensif, il se dit : « Heureux celui qui retrouve le soir le foyer domestique et s'y assied au milieu des siens!..... » Il aime à contempler les palmiers élancés qui se balancent sur la route, il aime à respirer le parfum des fleurs; mais ce ne sont point les fleurs ni les palmiers de son pays, ils ne disent rien à son âme épuisée par la douleur..... Il rencontre des jeunes filles qui sourient à leur père, mais pas une ne lui sourit..... Richesses, patrie, famille, tout lui manque. La barbarie des infidèles lui a ravi les douceurs du climat qui l'a vu naître.

En vain essayerait-on de blâmer les fourberies où l'entraîne la misère, le ressentiment se fond sous le souffle élégiaque qui inspire ses chants, lorsqu'il se prend à déplorer son sort. Entendez-le s'écrier à la fin de la xiv^e^ séance : « Saroudje est mon pays; mais comment y retourner? L'ennemi campe sous ses murs et s'attache à sa ruine. Ma fille, devenue captive, reste au pouvoir des vainqueurs. » Dans la xxxvi^e^ séance, il manifeste avec une éloquence à la fois simple et vraie l'amour du sol natal et la peine qui torture le malheureux proscrit, en récitant cette touchante poésie que nous avons essayé de reproduire mot pour mot en vers français :

Le village où je suis heureux
Pour moi devient une patrie;
Mais la terre absente et chérie
Que j'appelle de tous mes vœux,
La terre où je vis la lumière,
Où coulèrent mes premiers ans,
C'est Saroudj, si justement fière
De ses jardins verts et riants.
Loin d'elle je hais la verdure,
Je hais les ruisseaux, les jardins.
Le sourire de la nature
Semble encore aigrir mes chagrins!....

Dans la XLIVe séance, il croit toucher au terme de l'exil. Plein d'ardeur, il s'élance sur sa monture et cadence sur un rithme rapide cette gracieuse chansonnette qui trahit l'émotion de son cœur :

A Saroudje, ma brave chamelle; marche la nuit, marche le jour, marche sans cesse!
Là tu fouleras en paix et librement d'abondants pâturages.
Parcours le Téhama, parcours d'un saut le Nadj!
Toi pour qui je donnerais toutes les chamelles de l'Arabie,
Fends l'écorce du sol, galoppe de désert en désert. Qu'un peu d'eau suffise à ta soif.
Ne t'agenouille pas avant le but, car, je jure sur ma foi,
Je jure par le temple saint aux majestueuses colonnes, que, si tu me ramènes dans ma patrie,
Je te traiterai comme mon enfant.

Enfin, que l'on suive pas à pas le mélancolique Mésopotamien dans les sauvages solitudes du désert comme à travers les campagnes fertiles, sur une mer orageuse comme au milieu d'une île paisible, sur le dos d'un chameau ou sur le pont d'une felouque; qu'on l'admire à loisir, lorsque, emporté par sa verve drôlatique, il déclame, sans pauses ni disgressions, les longs récits d'autrefois, ou bien lorsque, pénétré de sa supériorité, il propose aux beaux esprits de l'époque des énigmes, des charades et des gryphes *avec art concertés*;

qu'on s'extasie à le voir jongler en maître avec l'alphabet arabe, et pousser ce talent de gentillesses littéraires jusqu'à composer des tirades de mots dénuées de points diacritiques, ou donner à une épître l'apparence d'une peau de tigre en alternant les lettres mouchetées, c'est-à-dire ornées de points, avec les lettres de trait pur, c'est-à-dire sans points, on lira toujours, dans ses yeux animés par un sourire à peine achevé, ces paroles du poëte, paroles désespérantes :

> Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie!
>
> (De Belloy, *le Siége de Calais*.)

Ce qui ne doit pas échapper à un examen sérieux, c'est que le caractère d'Abou-Zéid, quoique varié à l'infini, ne se dément pas un seul instant. Hariri le montre jusqu'à la fin [1] tel qu'il l'a montré à la première scène. Fidèle, au moins en cela, aux principes vrais et éternels du goût, il lui souffle, pour ainsi dire, les mêmes principes, les mêmes appétits, le même enjouement dans toutes les situations. Il en fait un personnage intrigant par instinct, moraliste à ses heures; rhéteur par amour-propre, grammairien dans l'occasion; fripon par nécessité, bigot selon la circonstance; intolérant par boutades, libertin en secret; parasite effronté, amoureux de la dive bouteille; quelquefois pathétique, souvent goguenard, toujours bouffon; frondant les gens en place, humiliant les avares; en un mot, se mettant à l'aise partout où il se trouve, comme s'il lui suffisait, pour payer son écot, de vider, séance tenante, l'écrin merveilleux de son érudition.

Dans la plupart des productions littéraires, le fond est tout, et la forme n'a de prix qu'à la condition d'en être l'expression exacte et complète. Ici, c'est tout différent; le sujet, ce n'est presque rien, c'est une occasion, c'est un canevas sur lequel viennent s'entrelacer des broderies de tout genre

[1] . . . . , servetur ad imum
Qualis ab incepto processerit, et sibi constet.
(Horace, *Art poétique*.)

et d'une richesse inconcevable. De même que chez nous l'on a composé des pièces à tiroir afin d'exhiber, sans frais d'esprit, certains mimes d'un talent extraordinaire ou spécial, de même Hariri a imaginé une longue série de surprises et de travestissements pour déployer d'une manière moins monotone les trésors de sa science universelle. On pourrait lui reprocher d'avoir poussé le luxe jusqu'à n'employer d'un bout à l'autre de son livre, qu'un style purement artificiel, d'où il résulte que l'attention la plus forte ne saurait, sans fatigue, en soutenir la lecture au delà de vingt pages. Mais si l'on veut bien se reporter à l'époque où Hariri écrivait, et se rappeler que le Recueil de Hamadani, son modèle, faisait alors les délices des *oaléma* arabes, on verra d'un autre œil ces parades scientifiques, ces escamotages littéraires, cette prestidigitation lexicographique.

Toutefois, des qualités plus importantes que l'agrément de composer des vers avec des mots *fiancés* (c'est l'expression arabe) ou de les border aux deux extrémités d'une frange pareille, recommandent Hariri à l'estime des littérateurs. Il ne se borne pas exclusivement à versifier des mosaïques de voyelles et de consonnes pour le plaisir des yeux; de temps à autre, il cède au démon qui l'inspire. Alors s'échappe de ses mains le calam, frivole instrument de ces jeux de patience. Le linguiste minutieux devient poëte. Il improvise une ode; il chante, sur un ton sentencieux, la médiocrité, véritable source du bonheur; il trace un tableau touchant de la générosité, symbole de la divinité sur cette terre; il fait vibrer la lyre plaintive de l'élégie; il arme son bras du fouet de la satire. Trop souvent peut-être a-t-il abordé le même sujet; mais il y a tant de grâce dans le tour, tant de richesse et de variété dans l'expression qu'on trouve encore de la nouveauté dans les pensées qu'il a dix fois reproduites. Son style, quoique empreint du sceau de l'originalité, offre des images puisées dans la nature, des maximes pleines de vérité, des aphorismes d'un sens et d'une application pratique éternels.

Ce jugement préliminaire porté sur l'ensemble de la composition nous conduit naturellement à parler de la nouvelle qui fait l'objet de cette publication. Elle se distingue entre toutes autant par la mise en scène que par la netteté de la diction. Hariri s'y est abstenu d'énigmes, d'anagrammes, de tautogrammes, de logogriphes, d'expressions à double entente, de tours de force sur les points diacritiques, de lectures rétrogrades, de curiosités grammaticales, en un mot, de ces jeux d'esprit que le plus grand talent d'imitation ne saurait faire passer dans une autre langue. Déposant cette fois le faste souvent éblouissant de son érudition, il s'est contenté du rôle de conteur.

Dans la première partie, il expose simplement le sujet, cachant sous l'écorce des mots les plus sérieux une intention bouffonne, et prêtant des manières de gentilshommes à des personnages de la plus infime condition. A la suite du prologue obligatoire, c'est-à-dire des pérégrinations bien et dûment motivées du naïf touriste Hâreth, fils de Hammâm, vient la cavalcade rencontrée au bord du chemin, puis la description du vieux manoir abandonné probablement par quelque riche seigneur, puis le sermon composé entièrement de mots et même de versets du Koran, que l'ingénieux Abou-Zeïd a su approprier à la circonstance. Mais surtout, rien n'est beau comme l'élégie du proscrit. C'est là que le poëte de Basra se surpasse lui-même. Ovide, Tibulle, Properce ne sont pas plus touchants. Vers la fin, le prédicateur improvisé laisse tomber sa gravité de comédie et redevient homme; ses pleurs le font reconnaître par un ami, non moins enthousiaste du vrai talent qu'admirateur éclairé de la fine littérature: dénoûment invariable de tous les actes de ce drame, unique en son genre.

Il nous reste à parler de la traduction. Les personnes qui connaissent le livre des Mékamat autrement que par des fragments choisis, n'ignorent pas que les Orientaux les plus instruits ont besoin d'un commentaire pour n'être pas fréquemment arrêtés dans la lecture de Hariri; ce qui vient,

soit des expressions peu usitées, ou figurées, ou énigmatiques que cet écrivain affecte d'employer, soit de la multitude des allusions et des proverbes dont il enrichit ses compositions. A cette difficulté première, se joint celle du style et de certaines associations d'idées qu'il est impossible d'apprécier sans avoir acquis une connaissance profonde de l'arabe. Si donc nous avons entrepris de donner une version de la trentième séance, et d'en commenter les passages qui semblent s'éloigner du monde de nos idées, ce n'est pas que nous ayons prétendu lever toutes les difficultés; il y aurait eu de la présomption de notre part: mais nous avons voulu payer un tribut d'admiration à l'auteur qui fait le charme de nos études.

Quelques citations empruntées aux écrivains de l'Occident sont venues se ranger parmi les remarques que nous suggérait l'analyse du contexte. Nous avions à cœur de confirmer par nos recherches, ici comme précédemment[1], une vérité reconnue avant nous par les plus illustres savants: que, chez tous les peuples et dans toutes les langues, le génie est le même, quoique soumis à des transformations diverses, et inauguré sous des aspects divers.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer hautement la reconnaissance dont nous sommes pénétré pour les deux illustres professeurs MM. Reinaud et Caussin de Perceval, dont les doctes leçons nous ont guidé dans l'étude, aussi attrayante que difficile, de la littérature arabe.

[1] Voir le cahier de janvier 1845 (*Journ. Asiat.*), p. 5.

XXXe SÉANCE.

LA NOCE DES MENDIANTS.

Voici ce que racontait Hâreth fils de Hâmmâm :

Je quittai la ville d'Almansour (1) pour me rendre à Sour (2). Lorsque j'y eus acquis de l'aisance et de la considération, et que je fus en position d'élever mes amis comme d'abaisser mes ennemis par l'influence de mon crédit, j'éprouvai pour la cité de Misr (3) le même désir que le malade pour la santé, et l'homme généreux pour assister son prochain.

Dès ce moment, je rompis les liens du séjour (4), et je terminai au plus tôt les affaires qui me retenaient ; puis je me mis en route (5), et je partis pour Misr avec la vitesse de l'autruche (6). Enfin, j'y arrivai épuisé et presque mort de lassitude. Au premier coup d'œil, je me passionnai pour cette capitale de l'Égypte, comme le buveur pour le coup du matin, comme le voyageur égaré pour le souffle de l'aurore.

Un jour que j'errais à l'aventure, monté sur un bidet trotte-menu (7), je vis caracoler sur des coursiers de race (8) une société aussi brillante que les flambeaux de la nuit (9). Poussé par l'envie de me divertir, je demandai quelle était cette compagnie, et vers quel endroit elle se dirigeait (10). « Ces gens-là, me répondit-on, ce sont des témoins. Le

but de leur voyage, c'est une noce où il y aura foule (11). »

Tel fut alors l'élan de ma joie que, stimulant ma monture paresseuse, je rejoignis le premier groupe des cavaliers, dans l'espoir de prendre part aux largesses nuptiales (12), et de trouver place au gala.

Au bout d'un chemin fatigant, nous arrivâmes devant un édifice de haute structure, dont la cour d'honneur annonçait un maître opulent et noble. On était descendu de cheval, et l'on se disposait à entrer, lorsque j'aperçus la façade (13) tapissée de haillons et couronnée (14) de paniers suspendus (15). A côté de la porte se tenait un personnage assis sur une petite estrade (16) recouverte d'une étoffe de peluche (17). Le frontispice du livre (18), non moins que l'aspect de cette singularité (19), m'intrigua vivement. Alors, voulant tirer augure de ces indices de misère, je m'arrêtai auprès du gardien, si gravement accroupi, et je l'adjurai, par le régulateur des destins, de me nommer le propriétaire de ce bâtiment. Voici quelle fut sa réponse :

« La maison que vous voyez n'a point de possesseur désigné, ni de maître reconnu. C'est le logement (20) des bateleurs (21), des chanteurs de complaintes (22), des mendiants et de toute la gent déguenillée (23). » — Aussitôt je murmurai la formule sacramentelle de l'oraison : « Certes nous appartenons à Dieu. . . . . » Ma démarche n'aboutit à rien, et j'ai trouvé un pâturage sans herbe. Puis je songeai à retourner sur mes pas ; mais il me parut

messéant de repartir tout de suite, et d'être le seul de la cavalcade qui s'avisât de rebrousser chemin. C'est pourquoi je me glissai dans la maison avec autant de répugnance qu'un moineau entrerait dans une cage.

Quelle ne fut pas ma surprise! L'intérieur de l'édifice était décoré de coussins bariolés, de sofas disposés avec art, et de tentures richement drapées. En ce moment s'avança le prétendu ; il se pavanait dans son manteau et se prélassait en tête de son cortége. Dès qu'il se fut assis et installé, comme s'il eût été le fils de Mâ-essémâ (24), un maître des cérémonies fit, au nom de la famille du fiancé, la proclamation suivante : « Par les égards dus à Sassân (25), roi des rois et patriarche des chauffeurs de bourse (26), nul n'est plus digne, en ce jour de pompe et d'allégresse (27), de consacrer une pareille alliance, que celui qui a rôdé et vagabondé, grandi et vieilli dans la mendicité. » L'objet de la proclamation obtint l'agrément des parents de la fiancée; ils permirent qu'on introduisît dans la salle le héros en question.

Aussitôt s'avança un vieillard dont la taille se courbait sous le poids des ans, et que l'hiver de la vie avait blanchi de ses frimats (28). Son entrée produisit sur l'assemblée une sensation si agréable, que chacun se leva et fit un mouvement pour se porter à sa rencontre. A peine eut-il pris place sur le tapis qui lui était réservé, à peine les murmures flatteurs des assistants se furent-ils apaisés par respect pour

sa majesté, qu'il s'adossa contre un coussin et passa gravement la main sur sa barbe, puis il dit :

« Louange à Dieu, source première de tout bien (*qui prend l'initiative pour faire le bien*), qui est merveilleux dans ses faveurs, dont on peut s'approcher quand on a une demande à faire, en qui on met ses espérances lorsqu'on veut les voir réalisées! Louange à Dieu, qui a fixé la dîme sur les biens et défendu de repousser la demande, qui a invité les humains à soulager le nécessiteux, et ordonné de nourrir le pauvre honteux aussi bien que le prochain qui tend la main humblement (29)! Louange à Dieu, qui a désigné dans son livre manifeste ceux de ses serviteurs auxquels est réservée la faveur de s'approcher de son trône (30), et qui a dit (certes sa parole est la plus véridique) (31) : « Et ceux dans la fortune desquels est une part re-« connue pour le mendiant et pour l'infortuné (32). » Je le glorifie à cause de la nourriture (33) qu'il nous prodigue avec tant de munificence, et je le supplie de me préserver des vœux faits sans bonne intention (34). J'atteste qu'il n'y a de dieu que Dieu lui seul, et qu'il n'a point d'associé. C'est un Dieu qui rémunère ceux et celles qui exercent la charité (35), qui réprouve l'usure et récompense l'aumône avec usure (36). Je confesse que Mahomet, l'objet de sa miséricorde, est son serviteur et son prophète généreux. Il l'a envoyé ici-bas pour effacer les ténèbres par la lumière, et faire justice aux pauvres contre les riches.

« Sachez donc, ô mes frères! que le Très-Haut a institué le mariage, afin que vous observiez la continence, et qu'il a prescrit l'union des sexes afin que vous vous multipliiez. Au nombre de ses préceptes se trouve celui-ci : « Fils d'Adam! « nous vous avons créés d'un homme et d'une « femme, et nous vous avons partagés en familles « et en tribus, afin que vous vous connaissiez entre « vous (37). » Et Mahomet, que Dieu lui accorde salut et bénédiction! s'est montré bon pour l'indigent (38); il a abaissé son aile sur l'humble; il a prescrit les parts dues sur le bien des opulents, et il a taxé la dette de ceux qui possèdent envers ceux qui sont dénués de ressources. Que Dieu lui donne une bénédiction qui l'élève au-dessus des autres prophètes et de ses élus les compagnons du banc (39)!

« Or, je vous présente maître Abou Darrâdj Wellâdj, fils de Karrâdj (40), à l'air effronté, au mensonge impudent. Sa voix opiniâtre semble un aboiement fait pour importuner les passants. Il demande en mariage la criarde par excellence, la virago digne d'un tel époux, Qanbas, fille d'Abou'l-Ambas (41), parce qu'il a entendu vanter son insistance à mendier (42), sa bassesse à toute épreuve, son talent à conquérir sa subsistance, et son ardeur à remuer ciel et terre pour obtenir la charité. Il lui offre, à titre de don nuptial, une besace, un bâton ferré, une cruche (43) et une cape (44).

Agréez, ô mes frères! un prétendant d'illustre renom; qu'il devienne membre de votre famille; et

si jamais vous craignez la misère, Dieu vous rendra riches par les trésors de sa grâce (45). Voilà ce que j'avais à déclarer. Puisse l'Éternel nous accorder à tous un généreux pardon! Puisse-t-il multiplier vos descendants sur le banc des mosquées, et préserver de l'infortune votre bienheureuse confrérie! »

Ainsi parla le vieillard. A peine eut-il achevé sa khotba et noué les liens (46) de l'hyménée entre les *hautes parties contractantes*, que toutes les bourses firent pleuvoir à l'envi les pièces de monnaie. Les avares même se laissèrent gagner par l'exemple d'une générosité si spontanée. Un instant après, l'orateur leva la séance et sortit à la tête de sa bande, laissant, d'un air superbe, traîner les larges pans de sa robe (47).

Toutefois, continue Hâreth fils de Hammâm, je le suivis autant par esprit de curiosité que pour compléter l'agrément de ma journée; je le vis se diriger, lui et son monde, vers une table longue, que d'habiles cuisiniers avaient servie avec une symétrie irréprochable. Déjà chaque convive avait pris place au festin; déjà chacun pâturait dans son pré, lorsque je saisis l'occasion pour m'esquiver de la foule et me sauver de la mêlée.

Tout à coup le vieillard, se tournant vers moi, me lança un regard en disant: « Où vas-tu donc, vilain? Pourquoi ne pas te joindre en bon vivant à notre aimable société? » Ma réponse ne fut pas moins vive que son apostrophe. « Par celui qui a formé les sept cieux superposés les uns au-dessus

des autres, lui dis-je, et qui inonde la terre de la lumière du firmament (48), je ne prendrai pas une bouchée (49), je ne mettrai pas la dent sur une tartelette, que tu ne m'aies nommé le pays où rampait ton enfance (50), et d'où partit le souffle de ta jeunesse (51). »

A ces mots, de gros soupirs s'échappèrent un à un de sa poitrine oppressée, et il se prit à pleurer amèrement. Puis, quand il eut satisfait sa douleur, il invita l'assemblée à garder le silence, et me dit : « Écoute! »

Vers. — Saroudje (52) est le pays de ma naissance : c'est à Saroudje que mon enfance prit ses premiers ébats.

Pays fertile, et dont les marchés regorgent de toutes les denrées de prix!

Ses fontaines versent de l'eau de Selsebil (53); ses campagnes sont de riants jardins.

Les habitants de Saroudje sont autant d'astres brillants; leurs demeures autant de constellations (54).

Quel zéphir embaumé souffle à travers ses collines! Quel splendide spectacle offrent ses alentours!

Qu'il est enivrant, le parfum de ses fleurs, quand la neige s'est fondue sur la verdure de ses prairies!

A la vue de ma patrie, qui pourrait ne pas s'écrier : C'est ici la place du paradis terrestre!

Les regrets, les soupirs sont l'apanage du proscrit qui s'en éloigne.

Et moi, mon supplice a commencé depuis que les infidèles (55) m'ont banni de Saroudje (56).

Les pleurs brûlent mes paupières; et, si parfois ma douleur s'apaise, ce n'est que pour se réveiller plus poignante.

Chaque instant me suscite de nouveaux chagrins et des soucis nouveaux.

En vain je m'élance dans la carrière de l'espérance. Fatalité! mes pas s'égarent ou s'arrêtent en chemin!....

Plût à Dieu que le jour de mon exil eût été le jour de mon trépas (57)!

Lorsqu'il m'eut fait connaître son pays natal et qu'il eut récité sa touchante élégie (58), je ne doutai plus que ce ne fût Abou-Zeïd, le phénix des docteurs, quoique la vieillesse eût affaissé son corps. Je lui serrai la main cordialement (59), et j'acceptai comme une bonne fortune l'avantage de m'asseoir à sa table.

Tant que dura mon séjour dans la ville de Misr, j'allumai mon fallot à la flamme de son génie, et je remplis la conque de mes oreilles des perles de sa conversation (60) jusqu'à l'heure où croassa au-dessus de nos têtes le corbeau de la séparation (61). Alors je le quittai avec autant de regret que la paupière quitterait l'œil.

NOTES ET REMARQUES.

(1) *La ville d'Almansour*, c'est-à-dire Bagdad. Le nom par lequel elle est désignée ici est emprunté au prince des croyants, Abou-Djafar Abd-Allah al-Mansour, le second des khalifes abbassides, qui en jeta les fondements l'an de l'hégire 145 (de J. C. 762).

(2) *La cité de Sour* ou Tsour. Nous avons peine à reconnaître dans ce nom celui de Tyr, que nous tenons des Latins; mais si l'on se rappelle que l'y fut jadis *ou*, si l'on observe que les Latins ont substitué le *t* au *θ* des Grecs, et que le *θ* avait le son sifflant du *th* anglais dans *think*, l'on sera moins étonné de l'altération.

(3) *Misr* ou *mesr*, au pluriel *amsâr*, signifie, dans son acception générale, une province, une grande ville. Cependant, ce mot a été consacré par l'usage pour désigner particulièrement l'Égypte, et plus spécialement encore sa capitale, qui a été nommée successivement Memphis, Babylone et le Kaire. C'est ainsi que les Grecs appelaient Athènes Ἄστυ, «la ville par excellence.»

(4) «Les liens du séjour,» علايق الاستقامة. Le scholiaste explique cette locution de la manière suivante: وهى ما يتعلّق بالانسان من المال والزوجة والولد او من حبّ او صناعة او غير ذلك. On entend par *liens du séjour* ce qui tient à l'homme, par exemple la fortune, une femme, des enfants, ou bien encore une affection de cœur, une profession ou tout autre motif. Un de nos poëtes du siècle dernier s'est servi de la même figure lorsqu'il disait:

Mon amant est le nœud qui m'attachait au monde.

(Œuvres de Gilbert, pag. 78, v. 26.)

(5) Littéralement: «Je montai à nu (à cru) sur le dos du fils de l'autruche,» واعروريت ظهر ابن النعامة. Cette image, qui nous paraît à bon droit si bizarre, est employée fréquemment par les écrivains arabes, soit poëtes, soit prosateurs. Pour se faire une idée bien nette de ce que Hariri a voulu dire, il faut d'abord savoir que la locution ابن النعامة est usitée en arabe pour signifier, tantôt *chemin*, tantôt *cheval*, comme on le voit dans la glose: ابن النعامة الطريق وقيل الفرس En second lieu, le verbe اعرورى, douzième forme de عرى, a le sens de monter un cheval à nu: ركب الفرس العريان الذى ليس عليه سرج

(6) L'expression إجفال, *vitesse*, *rapidité*, *précipitation*, qui a la valeur de إسراع, est le nom d'action de la quatrième forme du verbe جَفَلَ *djafala*, qui, à la première forme, ainsi qu'à la quatrième, à la cinquième et à la septième, signifie, d'après le commentaire, «courir vite en fuyant.» اذا اسرعوا فى الهزيمة والهرب On dit d'un homme craintif qu'il est *idjfyl* إجفيل, c'est-à-dire, جبان. Un chameau *idjfyl* est celui que le moindre objet effraye et fait fuir à toutes jambes. Par extension on a désigné «un

grand festin, une table ouverte» par les deux termes جَفَلَى et أَجْفَلَى, parce que, dit le scholiaste, les convives y arrivent en hâte et avec empressement : لان القوم يجفلون اليها. L'analogie aidant, le mot جَفْل *djafl* a été appliqué au nuage qui a versé une partie de l'eau dont il était chargé, parce que, après la pluie, il devient plus léger et plus rapide : والجَفْل السحاب الذى هراق ماءه لانه حينئذ اخفّ واسرع. Quant à l'objet de la comparaison, si Hariri a choisi de préférence l'autruche, c'est que la vitesse de cet oiseau est passée en proverbe. On dit en Orient, et principalement en Arabie : أَعْدَى من الظليم, «celerius currens quam struthio camelus mas.» (Voyez Freytag, *Arabum proverbia*, tom. II, pag. 151.)

(7) *Un bidet trotte-menu.* Je crois avoir traduit exactement le texte, parce que je me suis autorisé de l'interprétation du commentateur, qui a dit : «On entend par cheval *qatouf* celui qui est court d'allure, ou bien celui qui va lentement,» فرس قطوف اى متقاصر الخطو وقيل بطىء.

(8) Il y a dans le texte : على جُرد من الخيل. L'adjectif *adjrad* اجرد, dont le pluriel est *djourd* جُرد, s'emploie pour qualifier un cheval au poil fin et ras. On sait que cet état du pelage passe aux yeux des Arabes pour caractériser l'ancienneté et la noblesse de race chez ces animaux. اجرد وهو فرس رقّت شعرته وقصرت وهذا مدح لان قِصَر الشعر فى الخيل من علامات العتق والكرم Le scholiaste ajoute en manière de conclusion : والمراد منه الفرس العرقّ; le sens que l'auteur a en vue est : «un cheval arabe pur sang.»

(9) Hariri reproduit cette comparaison dans la XXXVI^e séance (pag. 394, l. 3). Il dit, en parlant d'une société de beaux esprits : حتى لاحوا مثل كواكب الجوزآء, «en sorte qu'ils resplendissaient comme la constellation des Gémeaux.»

(10) Littéralement : «Quelle était sa direction.» Le mot وِجْهَة,

synonyme de جهة, veut dire un endroit vers lequel on tourne son visage, وجه, par conséquent vers lequel on dirige ses pas. Régulièrement, il devrait s'écrire sans *waw*, comme عِدَة et زِنَة, mais l'usage contraire a prévalu. On lit, par exemple, dans le Koran (sourate II, vers. 143), ... ولكلّ وجهة هو مولّيها, «chaque peuple a une plage vers laquelle il se tourne en priant.»

(11) فإملاك مشهود. L'expression *imlâk* a le même sens que عُرس et تسروع ; ainsi on dit : «nous étions à la noce d'un tel,» كنّا فى إملاك فلان اى فى عرسه. Suivant le commentateur, le mot مَلاك, avec un *fatha* sur le *mim*, employé souvent comme synonyme de إملاك, est un terme particulier à la tribu de Kelab. M. Freytag, dans son lexique, substitue un *kesra* au *fatha*, et écrit : مِــلاك, «pro quo melius إملاك dicitur.» Il serait superflu de s'arrêter à l'explication du participe *mechoud* مشهود, qui a été rendu avec exactitude par M. Reinhart Dozy dans l'Histoire des Benou-Ziyan de Tlemcen (*Journ. asiat.* juin 1844, p. 406). Avant lui, M. Et. Quatremère, dont il cite l'autorité, avait mis en lumière cette expression, qui manque dans nos dictionnaires (*Histoire des sultans mamlouks*, tom. I, 1re part. pag. 149). Quoi qu'il en soit, Peiper, auteur de la traduction latine des Séances de Hariri, a jeté de l'obscurité sur ce passage, en se servant d'une périphrase que son latin rend peu intelligible.

(12) Pendant la cérémonie des noces, et même dans toutes les fêtes de réjouissance, les Arabes avaient coutume de jeter aux assistants, comme on le fait encore dans plusieurs contrées de l'Europe, des gâteaux, des fruits et des pièces de monnaie : ces distributions s'appelaient *louqâtt* لقاط, de la racine *laqatha* لَقَطَ, qui signifie «ramasser une chose jetée à terre, ramasser çà et là.» On les désignait aussi par le mot *nitçar* نثار, de la racine *natsara* نَثَرَ, «jeter à terre un à un, jeter çà et là.» Nous lisons, par exemple, dans l'Extrait du roman d'Antar, publié par le savant professeur M. Caussin de Perceval, à la page 180, ligne 14 : كل من خرج اليوم بلا نثار فابلته بيا لاختار, «Quiconque sortira aujourd'hui

sans emporter de quoi faire largesse, je lui infligerai un châtiment qui lui sera pénible (qu'il ne choisira pas). » Ailleurs, pag. 181, lig. 1: وما بقى يقنع زهير بعودته الى الديار حتى يامرنا ان نخرج وننثر عليه النثار من الدرهم والدينار «Le roi Zoheir ne se contente pas du retour d'Antar, il faut encore qu'il nous ordonne d'aller au-devant de lui et de faire largesse de drachmes et de dinars.» Plus loin, ligne 19, on rencontre un détail relatif à la manière de distribuer les largesses : ثم نفض ما فى منديله من الذهب على شاس وعنتر فاستقبله شيبوب من الهوا وقد نط عن الارض طفر كانه النمر اذا اندعر «Alors il jeta sur Schâs et Antar toutes les pièces d'or que renfermait son mouchoir; mais Chéiboub, leste comme une panthère effrayée, les attrapa à la volée.»

(13) *Dehlîz* دهليز: on lit dans quelques exemplaires *dehlîzan* دهليزا. Ce mot, emprunté par les Arabes à la langue persane, a été expliqué par M. Ét. Quatremère dans son Histoire des sultans mamlouks, tom. I, 1re part. pag. 190.

(14) مُكَلَّلٌ, «couronné.» A la seconde forme, le verbe كَلَّ signifie «ceindre la tête de quelqu'un d'une *iklîl* إِكليل,» et selon Jac. Schultens, «d'une *akilla* أَكِلّة,» c'est-à-dire d'un bandeau orné de pierreries ou d'une guirlande de roses. L'étymologie la plus probable serait alors le mot persan گل *goul* «rose.»

(15) مِخْرَف, qui fait au pluriel مخارف, a la même valeur que زنبيل, et sert à désigner les paniers où les mendiants mettent les provisions qu'ils reçoivent dans leurs tournées. Cette signification ne se trouve pas dans le Lexique de M. Freytag. Les Arabes, dont la langue est si riche, emploient dans la même acception le mot خافة, qui veut dire proprement un morceau de cuir taillé en rond, auquel on donne la forme de sac à l'aide d'un cordon faufilé dans le contour, et qui sert de récipient au miel qu'on recueille.

(16) L'espèce de siége appelé en arabe *dekka* دكّة, «estrade,» me paraît ne pas être autre chose que le τάγηνον des Grecs.

*

(17) Le mot قطيفة qui, dans la langue moderne, veut dire «velours de soie» (*Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. F. Fresnel, pag. 28), exprimait autrefois une couverture de peluche dont on s'enveloppe pour dormir : هى فى الاصل كساء له خمل يلفه الرجل على نفسه عند النوم Les Espagnols l'ont conservé sans en altérer l'orthographe ni la signification. Par extension on a appelé قطايف *qathâif*, pl. de قطيفة *qathyfé*, une certaine espèce de gâteaux et de bonbons faits avec de la fleur de farine, du miel et de l'huile de sésame, parce qu'ils ont l'air d'être couverts de peluche et ornés de franges, شبّهت بها القطايف الماكولة لانها تلق اولما عليها من نحو خمل (Voir le commentaire de la XVIII^e^ séance, pag. 180.)

(18) Allusion au frontispice enluminé des manuscrits orientaux, dont la magnificence est ordinairement proportionnée à l'importance et au mérite de l'ouvrage.

(19) Il y a des exemplaires où on lit cette variante : «ومرأى هذه البدعة الظريفة», «et la vue de cette nouveauté piquante.»

(20) *Elmasthaba* المصطبة ; c'est l'hôtellerie où descendent les étrangers et les voyageurs. On lit dans le *Moudjmel* : المصاطب الدكاكين حول المسجد. «Les *meçâtib* sont les boutiques rangées autour de la mosquée.» Suivant Motarrezy, le singulier du mot pris dans cette acception est مصطبة. D'autres écrivains veulent que *masthâba*, par un *sâd*, soit le lieu où se rassemblent les pauvres et les mendiants : موضع يجمع فيه الفقرآء والسائلون

(21) J'ai cru pouvoir traduire *elmouchaqchiqina* المشقشقين par «bateleurs, farceurs de tréteaux, saltimbanques,» vu que la définition présentée par le scholiaste donne à penser que c'est précisément de cette espèce de gens qu'il s'agit. Voici ce qu'il dit : «La profession des *mouchaqchiqin* en Orient, consiste à monter sur un tréteau, et à dialoguer en vers sur des sujets burlesques.»

(22) Les *mouqayifoun* المقيّفون sont les gens qui vous abordent et qui, pour obtenir la charité, vous débitent leur généalogie en ces termes : «Je suis un tel, fils d'un tel, de tel pays.» المقيّف كل

من يلقاك ويقول انا فلان بن فلان وانا من موضع كذا ثم يكدى عليك. Plusieurs auteurs ont regardé *elmouqayifoun* comme synonyme de *elmoutatabbi'oun* المتتبعون, par la raison que cette locution usuelle, تقيّق الارض, répond exactement à cette autre, تتبّع الارض, «il a parcouru la terre.» Une autre leçon admet qu'il faut entendre par ce terme les gens qui s'acharnent à vous suivre pas à pas, et qui mendient en récitant des vœux pour votre bonheur.

(23) D'après la glose, le mot *elmoudarouizoun* المدروزون, qui, du persan, a passé en arabe, s'emploie ordinairement pour qualifier les gens de la basse classe qui exercent les petits métiers, الصنايع الخسيسة, tels que la fabrication des éventails et des amulettes. En remontant au sens primitif de la racine دَرْز, «couture d'habit,» la traduction littérale serait «les rapiécés,» parce que cette partie de la population porte ordinairement des vêtements recousus et rapiécés de tout côté : لما فى ثياب مثلهم من كثيرة الدروز L'opinion d'Ibn el-Araby confirme cette définition. Il dit qu'on applique aux gens du commun la dénomination de اولاد دروزة, «enfants de la couture d'habit,» ou plutôt «des guenilles cousues.» Mais il y a des commentateurs qui ont prétendu que *moudarouiz* veut dire un homme qui tantôt demeure assis, tantôt circule sur la place publique, *eldarwaze* الدروازة, en demandant l'aumône, et que le verbe quadrilitère دَرْوَزَ, «mendier dans la rue,» ou simplement «mendier,» en est une pure dérivation. Ce qui pourrait me faire croire que cette assertion n'est pas dépourvue de fondement, c'est l'explication donnée par Castell au mot *derwazé* : «platea urbis; forum venale in quo semper commercium «magnum et ubi pauperes mendicando versantur.»

(24) Le fils de Mâ-Essemâ était Mounzir, fils d'Amrou'l-Qaïs, fils de Nou'mân, fils d'Amrou'l-Qaïs, fils d'Amrou, fils d'A'dy, fils de Nassar, fils de Rebyia, fils d'El-Hareth, fils d'Amrou, fils de Nemâra, fils de Lahkm, roi des Arabes. Ce prince descendait des souverains qui gouvernaient Tekhoum, province de l'Arabie, en qualité de lieutenants des Khosroès, roi de la Perse, et faisaient

leur résidence tantôt à Khaurnek, tantôt à Hira. La glose ajoute que Mâ-essemâ, mère de Mounzir, dut son surnom de ماء السماء, «eau du ciel,» à sa beauté et à ses grâces merveilleuses; mais il y eut dans l'antiquité arabe un autre personnage nommé Aamer, fils de Harithet-Elazody-Mozeyqya (voir le commentaire, p. 326, l. 14), qui reçut, à cause de sa libéralité, le même titre pompeux : d'où il résulte que le lecteur, instruit à la fois et embarrassé par ces récits différents, ne sait auquel des deux notre auteur fait allusion.

(25) Sassân est le prince et le souverain de la confrérie des mendiants, راس السائلين وربّهم. C'est à lui qu'appartient le droit de tailler à chacun de la *besogne*, comme aussi de tracer à chacun la route où il doit opérer : واضع صناعتهم ومشرع طريقهم

(26) J'ai rendu en français *echchahhazin* الشحاذين, par «les chauffeurs de bourses,» faute d'équivalent. Ce mot signifie originairement «les aiguiseurs,» c'est-à-dire ceux qui aiguisent en quelque sorte la patience des passants en sollicitant leur générosité avec une insistance de plus en plus importune : فلان يشحذ الناس اى يسألهم مُلحًّا عليهم. On est arrivé à cette acception au moyen d'une métaphore empruntée au couteau que l'on repasse : هو مستعار من شحذ السكّين وهو تحديده. Cette explication pourrait suffire : mais quelques commentateurs ont imaginé que le mendiant est appelé *chahhaz*, parce qu'il aiguise et affile pour ainsi dire son regard sur les passants et sur l'objet qu'ils tiennent dans leurs mains : لانه يحدّد نظره الى الناس والى ما فى ايديهم. Il existe en effet une locution qui semblerait confirmer la seconde hypothèse : *chahhazahou biaïneih* شحذه بعينيه, «petivit eum oculo, il lui a lancé un regard perçant.» Quoi qu'il en soit, la glose se termine par une remarque dont le but est de critiquer Hariri sur l'emploi d'une expression sans nous en apprendre la signification propre : وليس الشحاذ فى كلام العرب بمعنى السائل, «*chahhâz* en arabe n'a point le sens de mendiant.»

(27) فى ذا اليوم الاغرّ المحجّل, littéralement : «dans cette journée marquée de blanc au front et au jarret.» L'intention de Ha-

riri, développée par la glose correspondante, trouve une meilleure sanction dans la remarque que fait Erpénius (*Grammaire arabe*, pag. 473) au sujet des mots مُحَجَّلٌ et غُرَّةٌ : « Hæc jam biga ab equis « talibus, quibus nihil nobilius illustriusque censetur, permissa ad « omnia quæ illustri modo eminent ac præfulgent. »

(28) A la lettre : « Dont le jour et la nuit (الملوان) avaient fait pencher la taille, et dont les deux garçons avaient fait fleurir l'arbre (ثغامة). » Le mot *melouân*, expliqué dans le commentaire de la XII^e^ séance (pag. 118, l. 20), sert à désigner le jour et la nuit. Quant à l'expression الفتيان, « les deux garçons, » s'il faut s'en rapporter à Hamza el-Isbahany, elle renferme un sens analogue à الجديدان، الاجدان، الصرعان، العصران، المتباريان، الملوان, qui sont autant de synonymes du jour et de la nuit.

(29) C'est un passage du Koran, sourate XXII, verset 37.

(30) *Koran*, sour. III, vers. 40 ; sour. XXVI, vers. 41.

(31) *Ibid.* sour. IV, vers. 69, 121.

(32) *Ibid.* sour. LI, vers. 19 ; sour. LXX, vers. 24.

(33) *Ibid.* sour. XXII, vers. 35.

(34) Ici Hariri fait allusion à une réponse en usage chez les Arabes, lorsqu'on veut se débarrasser des importunités d'un mendiant. Elle consiste en ces mots : بورك فيك, « Dieu te bénisse ! » Cette locution est devenue si banale qu'on en a fait, un substantif. En voici un exemple emprunté au poëte Cherichy :

رُبَّ عجوزٍ خَبّةٍ زَبونِ   سريعة الرَّدِّ على المسكين
تظنُّ انّ بوركًا يكفينى   اذا خرجتُ باسطًا يمينى

Souvent une vieille femme rusée, hargneuse et prompte à repousser le pauvre,

Pense que je vais me contenter d'un *Dieu te bénisse !* lorsque je suis sorti la main droite tendue (pour récolter quelque bonne aubaine).

La langue française offre plus d'un exemple de locutions du même genre employées substantivement, témoin ce passage de Gresset, pag. 22 de ses œuvres :

Ici Vert-Vert, en vrai gibier de Grève,
L'apostropha d'un *la peste te crève !*

(35) Voyez le Koran, sour. XII, vers. 88.

(36) *Ibid.* sour. II, vers. 277. Comparez *Sale's Koran*, pag. 30 et 307.

(37) *Ibid.* sour. XLIX, vers. 13.

(38) Il est à remarquer que le prédicateur improvisé place la confrérie des moines mendiants sous l'invocation de Mahomet, en mémoire de sa générosité exemplaire et de la protection qu'il accordait aux pauvres. On lit à ce sujet dans le savant ouvrage de M. Reinaud (*Description des monuments musulmans du cabinet du duc de Blacas*, tom. I, pag. 274) : « La plus grande partie de l'orge et des dattes que Mahomet récoltait, il l'abandonnait aux pauvres. Il entretenait constamment quarante personnes à ses frais. Quelque chose qu'on lui demandât, il ne disait jamais non. Aussi lui arriva-t-il plus d'une fois de manquer du nécessaire. » On lit aussi dans l'Histoire des Sarrasins, par El-Makin (liv. I, pag. 10) : « Il consolait les hommes souffrants, traitait avec charité les pauvres gens. Tout ce qu'on lui demandait, il le donnait. Il était d'une affabilité sans exemple. » ويواسي الضعيف ويرزق بالصغير ومن سأله في حاجة لا يرده الا بحاجته او بميسور من القول ; et dans le *Borda* (traduction de Joh. Uri), vers 55 :

كالبحر في كرم والدهر في همم

Tanquam mare in liberalitate, et tempus in rebus intentis.

(39) Au rapport de Zamakhschary, ceux qu'on appelait *Ashhab essoffah* étaient au nombre de quatre cents hommes et faisaient partie des Kouraïschs mouhadjirs (émigrants). Ils occupaient dans la mosquée l'estrade couverte d'un toit et passaient la nuit à étudier le Koran, et le jour à broyer des noyaux de dattes. Aboulféda (*Vie de Mahomet*, trad. de M. Noël des Vergers, p. 120) leur attribue le privilége d'être considérés comme les hôtes de l'islamisme.

(40) C'est-à-dire : « le père du rôdeur, » ابو درّاج ; « celui qui fait métier de se faufiler partout, » ولّاج ; « fils de l'individu que l'on voit sortir à tout instant, » ابن خرّاج. Dans ces dénominations comiques, dont le poëte a fait autant d'assonances emphatiques, nous aimons à reconnaître les qualités essentielles d'un mendiant

de la bonne roche. On trouve ailleurs que dans Hariri de pareilles bouffonneries. Térence, par exemple, appelle ses personnages Heautontimôroumenos, Thesaurochrysonicochrisidès, etc. Lafontaine célèbre les exploits des Rodilard et des Ronge-maille; et l'auteur du Lutrin n'a pas dédaigné de se faire l'historien du chantre Brontin et du puissant porte-croix Boirude.

(41) Ce qui signifie, dans le langage des mendiants : « *Chauffeuse* ou *Allumeuse*, sœur de *Grognon*. » Suivant la glose, قَنْبَس a été formé de قَبَس, synonyme de شعلة, « flamme. » L'auteur paraît avoir choisi ce sobriquet, pour qualifier l'héroïne de la mendicité, parce que sa malignité lui donne l'air d'une flamme ardente qui brûle tout ce qu'elle touche, اراد انها لحدّتها شعلة نار تحرق ما مرّت به. — *Ambas*, عنبس, dérivé de عَبَسَ, « être maussade, refrogné, » a subi une transformation analogue, par l'addition d'un *noun* après la première radicale.

(42) Sur l'importunité des moines mendiants, consultez l'ouvrage de M. Reinaud, *Description des monuments musulmans*, etc. tom. II, p. 277, 278, et l'Essai sur l'histoire de la Perse, par Jourdain.

(43) كرّاز *karraz*, et en préposant l'article, *alkarraz*. Sous cette forme, le mot a passé dans la langue espagnole : *Alcarraza, cantarilla de barro blanco*. Khalil et Ibn Doreïd en donnent chacun une définition différente. Le premier pense que, dans le dialecte de l'Irak, un *karraz* est un vase à goulot étroit, tandis que l'autre en fait le synonyme de *qarourè*, « flacon, » et lui assigne le pluriel كُرزان ; mais il ajoute qu'il ne sait pas si c'est un terme arabe d'origine ou arabisé.

(44) يقع *siqâ*, sorte de capuchon dont se couvraient les moines mendiants (D'Herbelot, *Biblioth. orient.* pag. 293). Abou Delef l'a écrit par un *sin*, dans son poëme sur Sassân :

ترى للقمل بكل سقاع مآيتى

Voyez les poux! Il y en a deux cents nids dans chaque capuchon.

(45) C'est un passage du Koran, sour. IX, v. 28.

(46) Littéralement : « Quand il eut consolidé pour le gendre le nœud de sa fiancée. » Virgile avait déjà employé cette métaphore dans son *Enéide*, liv. IV, v. 16 :

Nec cui me vellem vinclo sociare jugali.

Plus tard, Clément Marot disait, en s'adressant à une jeune dame (pag. 21 de ses *Œuvres choisies*) :

Doncq si vous voulez vostre blonde jeunesse
Joindre et lyer à sa grise vieillesse !....

(47) En arabe, ذلاذل, pluriel de ذُلذُل ou ذلذِل. Le sens propre est : « la partie inférieure d'un vêtement quelconque, et surtout d'une chemise. » La racine est ذَلَّ, « être bas, être en bas, » par la raison que le scholiaste l'a interprété ainsi : ذلذل ما يلى الارض من اسافله. On entend par *zalzil* la partie d'un vêtement qui traîne à terre. Quoi qu'il en soit, Peiper a traduit *zaldzil* par *tritas manicas*.

(48) C'est encore un passage du Koran, sour. XXV, v. 13. Comparez la Description des monuments musulmans, etc. par M. Reinaud, t. II, p. 375 ; et le Commentaire de Beidawy, édit. de M. Fleischer, pag. 16, l. 22.

(49) لماقا *limâqan* tient ici la place de شيئا. D'après Alsirafi, *limâq* s'emploie indifféremment lorsqu'il s'agit de manger ou de boire. Voici un vers de ce poëte où l'on doit le traduire par *gorgée, goutte d'eau* :

كبرق لاح يُعجب من رآه   ولا يشفى الحوائمَ من لماق

On dirait un éclair dont la lueur propice réjouit l'œil sans donner aux hommes dévorés par la soif une seule goutte d'eau (à boire).

(50) Les images puisées dans la nature sont du domaine de toutes les langues. Le poëte Prudence a peint avec le même trait les premiers pas de l'enfance :

Sic variat natura vices, infantia repit.

(51) C'est-à-dire : « où ta jeunesse prit son premier essor. » Il y a dans cette métaphore quelque chose d'insolite qui fait que l'on ne saisit pas tout d'abord l'intention du poëte. Les commentateurs ont pris soin de l'expliquer à propos d'un passage de la XXXVI[e] séance, p. 403, l. 4, où elle a été reproduite par l'auteur :

قَيْنَرْ اِلَى بـــروج   مستهامُ القلبِ صَبٌّ
هِيَ أَرْضِي البِكْرُ والجَـــوُّ الذى منه المَهَبُّ

Mon cœur n'a d'amour que pour Saroudje, objet de mes regrets; car Saroudje est ma terre vierge (ma patrie) et l'atmosphère d'où est parti mon souffle.

En d'autres termes : « d'où je suis sorti, ou bien où j'ai commencé à respirer. »

Hariri prête au mot *mahabb* la signification de *heboub*, qui n'est autre chose que l'action de sortir et de faire son apparition loin de sa terre natale. La métaphore est tirée de cette locution : *heboub er-ryhh*, « le souffle du vent, » son action de se précipiter.

(52) La ville de Saroudje, mentionnée au tome II de la Géographie d'Édrisi (trad. de M. Amédée Jaubert, pag. 129, 136, 152, 155), est située aux environs de Harran. On la vante pour la beauté de ses eaux et de ses jardins (voir *Abulf. Descript. Mesopotam. Specimen*, édit. de Frid. Tuch, note 231). Abulfaradje cite plusieurs événements relatifs à son histoire (*Hist. des dynasties*, p. 245, 271, 280). Le savant Kœhler en parle aussi dans son ouvrage qui a pour titre : *Abulf. Tabulæ Syriæ*, p. 18 et 126, et fait remarquer que son ancien nom était *Bathnas*. Il s'appuie toutefois sur l'autorité d'Assemani, qui a traité la question dans sa Bibl. orient. t. I, p. 285; et t. II, *in diss. de Monophysitis*, à l'article *Sarudj*.

(53) Fontaine du Paradis, dont il est question dans le Koran, sour. LXXVI, vers. 18.

(54) En traduisant les mots d'après l'ordre qu'ils occupent dans le texte, j'obtiens pour résultat une construction qui ressemble moins à une phrase qu'à une proportion géométrique dont les conséquents correspondent réciproquement à leurs antécédents, comme on le voit ci-dessous :

Et ses Enfants et leurs Demeures sont des Astres et des Constellations.

Les Arabes ont appelé cet arrangement de mots ترتيب *tertib*, et plus spécialement encore لفّ ونشر *leff oua nachar*. Or cet artifice de la rhétorique arabe consiste à rassembler deux objets dans le premier membre d'une proposition, puis à énoncer la somme de leurs attributs dans le second membre, de façon que l'auditeur ait à restituer à chaque objet la qualité qui lui convient :

وهو ان تلفّ شيئين ثمّ ترمي تفسيرها جملة ثقةً بان السامع يردّ الى كلّ ما له مثاله

Le Koran offre un exemple du *leff oua nachar*, sour. XXVIII, v. 73 :

ومن رحمته جعل لكم الليل والنهار لتسكنوا فيه ولتبتغوا من فضله

Mais Dieu, par l'effet de sa miséricorde, vous a donné la nuit et le jour, tantôt pour vous reposer, tantôt pour demander à sa bonté des richesses, par le travail.

Notre langue ne manque pas de tournures de ce genre. Je dois à l'obligeante érudition de M. Grangeret de la Grange la citation suivante, empruntée au poëte Lebrun. (*Veillées du Parnasse.*) Il est question de Protée :

> Rappelant de son art les merveilles en foule,
> Tigre, flamme, torrent, gronde, embrase, *s'écoule.*

Le commentateur de Hariri ajoute (pag. 332, lig. 5 et 7) deux exemples à l'appui de la démonstration que je viens d'exposer. Ici devrait s'arrêter mon observation, déjà un peu étendue; mais comme je tiens à fixer d'une manière décisive le sens du vers qui attire notre attention, je signalerai l'erreur commise par G. Jones au sujet du mot بنو, qu'il a écrit avec un *hamza* après le *waw*. L'illustre auteur du Commentaire sur la poésie asiatique cite, au chapitre des *Descriptions*, les sept premiers vers du chant d'Abou Zeïd, comme un modèle de grâce, sous le rapport du style et des images, et nous en donne une traduction latine assez exacte; mais il a rendu *benou* par *ædificia*, et مغانيهم par *mansiones*, sans s'occuper du pronom pluriel qui vient après le second mot, ce qui constitue, d'un côté, un pléonasme insignifiant que Hariri ne peut pas même avoir eu dans l'esprit, et de l'autre un contresens dont G. Jones reste seul responsable.

(55) *Oulondj*, pluriel de *ildj*, par un *aïn*, est le nom que les musulmans assignent aux infidèles de l'Orient ou de l'Occident. Comparez les Invasions des Sarrasins en France, par M. Reinaud, p. 282.

(56) Saroudj était tombé entre les mains des Francs en 494 de de l'hégire (de J. C. 1101), à la suite d'une victoire qu'ils avaient remportée sur Socman, fils d'Ortoc, prince de cette ville. (*Ibn Khalduni Narratio de expedit. Francorum*, p. 14.)

(57) Ibn Khallicân (texte arabe, édit. de M. Mac Guckin de Slane, t. I, p. 47) cite un vers du poëte cordouan Abou-'Omar Ahhmed-ben-Abd-Rabbihi-ben-Hhabyb-ben-Hhodayr-ben-Sâlim, affranchi de Hechâm-ben-abd-Errahhman-ben-Moawyah-ben-Hecham-ben-abd-el-Melik-ben-Merouân-ben-el-Hhakem l'ommyade, que l'on aimera à rapprocher du vers de Hariri :

إنّ يوم الفراق اقطع يوم　　ليتني متّ قبل يوم الفراق

« Le jour de la séparation est le plus déchirant de la vie. Plût au ciel que je fusse mort avant le jour de la séparation ! »

(58) Les accents déchirants du pauvre Abou Zeïd nous rappellent les plaintes aussi harmonieuses que naïves d'un de nos poëtes que les devoirs de sa position retenaient à Rome, loin de l'Anjou, sa chère patrie :

Je me pourmène seul sur la rive latine,
La France regrettant, et regrettant encor
Mes antiques amis, mon plus riche thrésor,
Et le plaisant séjour de ma terre angevine.
Je regrette les bois et les champs blondissans,
Les vignes, les jardins et les prés verdissans
Que mon fleuve traverse.

(*Les regrets* de Joachim du Bellay, t. II de ses œuvres, p. 38.)

(59) A la lettre : « Je m'avançai pour échanger avec lui une poignée de main, » et non pas pour l'embrasser, *in amplexum*, comme l'a traduit Peiper. « En se prenant la main, dit Burckhardt (*Voyage en Arabie*, tom. I, pag. 374), les habitants du *Hedjaz* s'empoignent mutuellement le pouce, le pressent et recouvrent la main trois ou quatre fois. C'est ce qu'on appelle *musafehha*. » Tel était, au rapport des historiens, l'usage de Mahomet.

(60) Lisez le *Borda*, vers 57.

(61) Voyez la XXVI^e^ séance, pag. 167, comment. l. 9 ; et la XLVI^e^, pag. 530, l. 5.

LETTRE A M. REINAUD,

Membre de l'Institut.

Casan, ce 30 novembre 1844.

Monsieur,

Je m'empresse de vous faire mes remercîments très-sincères pour l'insertion de mes deux lettres dans le Journal asiatique.

Il y a déjà bien longtemps que je m'occupe de l'histoire de l'ancien peuple turc, auquel appartenaient aussi, comme vous le savez, les Tartares et les Mongols. J'ai dirigé l'attention des savants sur mes recherches par trois ouvrages, dont l'un a été imprimé en allemand sous le titre *Vollständige Uebersicht der ältesten türkischen, tatarischen und mogholischen Völkerstämme, nach Raschid-ud-din's Vorgange bearbeitet*; Kasan, 1841, et dont les deux autres ont paru en russe, sous les titres 1° **Предки Чингизхана**, *Les ancêtres de Dchinghghiz-khan*. Saint-Pétersbourg, 1843; 2° **Къ исторіи Чингизъ-хана**, *Supplément à l'histoire de Dchinghghiz-khan*. Saint-Pétersbourg, 1844. J'ai démontré suffisamment dans ces ouvrages combien il manque encore aux succès réels de l'investigation des sources asiatiques, et combien il faut encore employer de saine critique pour pouvoir composer un ouvrage prag-

matique propre à satisfaire à tous égards les désirs des historiens qui recherchent l'exactitude. Pour donner une preuve convaincante de cette opinion, qui semblera peut-être un peu paradoxale après les ouvrages de MM. Klaproth, baron d'Ohsson, baron de Hammer-Purgstall et autres, composés sur le même objet, je vous prie de vouloir bien me permettre de vous communiquer, pour le Journal asiatique, quelques remarques nouvelles qui ont rapport au peuple nommé *Bèdè* (*Bèda*, *Bædæ*).

M. l'académicien J. J. Schmidt, à S^t-Pétersbourg, a été le premier qui a trouvé dans les annales de l'historien mongol Ssanang-Ssetsen, un peuple nommé ainsi. Dans ces annales nous lisons[1] : « Burte-Tchino, le fils cadet du roi Dalaï Ssabine Arou Altane Chiréghétou, se retira, après le meurtre de son père par le ministre Longman, dans le pays de Ghonghbo. Se méfiant du peuple de Ghongbo, il passa, après s'être marié avec la vierge Ghoa Maral, le lac nommé Tenghghis, dirigea son chemin vers le nord de cette contrée, et débarqua au bord du grand lac nommé Baïghal, auprès du mont appelé Bourkhan Khaldouna, où il rencontra *le peuple nommé Bèdè*. Après avoir raconté à ces gens, qui lui demandèrent la cause et le motif de son débarquement, son extraction directe, aussi bien que celle de l'Indien Olana-Erghukdeksen Khaghan et du Tibétain Tul Esen, tout le *peuple Bèdè*, ravi de son récit, dit

[1] Voyez *Geschichte der Ost-Mongolen und ihres Fürstenhauses*, etc. Saint-Pétersbourg, 1829, pag. 57.

unanimement : « Ce jeune homme est d'une haute extraction, et nous nous trouvons sans chef; allons l'élire notre roi. Après cela ils l'élurent leur roi, et se soumirent tous à ses ordres. »

M. Schmidt ajoute[1] : « *Bèdè*, ou, comme on l'écrit en tibétain, *Pete*, est l'ancien nom des peuples mongols, qui était déjà connu des écrivains de l'antiquité; car Ptolémée et Ammien-Marcellin nomment les *Belac* une peuplade de la Sérique. On les trouve souvent cités dans les livres tibétains sous le nom *Pétè-Hor*, par lequel les Tibétains désignent les Mongols et tout ce qui a rapport à eux. Ainsi, ils disent *Hor-siq* au lieu de *caractères mongols*. Au reste, on ne saurait mettre sérieusement en doute que le *Pé-ti*, « barbares du Nord, » des auteurs chinois, nom qu'ils donnaient aux peuplades mongoles, ne soit fondé sur le susdit *Bèdè* ou *Pétè*. »

Dans un autre endroit[2] il est dit : « Bientôt après, Dchinghghis-khan leva l'étendard blanc de neuf pieds, planté au bord du fleuve de l'Onon, et l'autre noir, de quatre pieds, de son esprit tuteur, planté ordinairement à Delighun Booldagha, et il devint le roi des quatre cent mille hommes du *peuple Bèdè*. Le roi dit : « Ce *peuple Bèdè*, qui, courageux et fier, nonobstant nos souffrances et périls, s'attachait à moi avec fidélité, qui, toujours le même, augmentait mes forces, supportant la joie et l'affliction, je veux que ce *peuple Bèdè*, semblable à un cristal

[1] Voyez *Geschichte*, etc. pag. 373.
[2] Voyez *ibid.* pag. 71.

précieux, noble, qui s'est montré fidèle jusqu'à la fin de mes entreprises, dans chaque péril, soit nommé *Koke Mongol*, et qu'il soit le plus élevé de tout ce qui se meut sur la terre. Depuis ce temps-là ce peuple est nommé *Koke Mongol.* »

On le trouve cité autre part[1], où il est appelé « un peuple heureux, demeurant au nord de Enedkek. »

Je vous ai donné ces extraits de l'histoire même de Ssanang-Ssetsen. Vous savez que ce n'est qu'une répétition de ce que M. Schmidt avait annoncé déjà auparavant[2]; or il avait été sévèrement réprimandé par feu M. Klaproth. Feu M. Abel-Rémusat partageait l'opinion de M. Klaproth à cet égard, et il interprétait même *Bidā* par *nous*, *notre*[3]; à la vérité, feu M. le baron Silvestre de Sacy fit observer que Grégoire Bar-Hebræus, dans sa Chronique syriaque[4], à l'an 1014, nomme les *Bata* parmi les peuples dont se composait une armée chinoise, et il jugea déjà alors que le récit de Ssanang-Ssetsen n'avait rien d'invraisemblable, et qu'il faudrait, pour le rejeter, autre chose que des conjectures[5].

[1] Voyez *Geschichte*, etc. pag. 82, 83, 239, 425, 440, 442, 444, 446, 448, 478, 487.

[2] Voyez *Forschungen im Gebiete der älteren religiösen, politischen, und literärischen Bildungsgeschichte der Völker Mittelasiens, vorzüglich der Mongolen und Tibeten.* Saint-Pétersb. 1824. (*Mines de l'Orient*, tom. VI, cahier 3.)

[3] Voyez *Recherches sur les langues tartares.* Paris, 1820, avant-propos, pag. VIII.

[4] Voyez Bar-Hebræi *Chron. syriac. etc.* Lipsiæ, 1789, pag. 21.

[5] Voyez *Journal des Savants*, septembre et octobre 1825.

Feu M. Klaproth dit[1] : « *Bèdè* ou *Bida* est peut-être un nom tibétain des Mongols, lequel ne se trouve *ni dans Rachidou-d-dine*, ni dans les auteurs chinois. » M. le baron d'Ohsson, dans son Histoire[2], ne fait mention nulle part de ce peuple. Enfin, M. le baron de Hammer-Purgstall s'exprime ainsi[3] : « Les scrutateurs de l'histoire des Mongols et des Tartares ne sont pas jusqu'à présent d'accord, si les Mongols sont les *Moho* des Chinois, ou s'ils se nomment vraiment *Bidā*; si le nom de cette peuplade tartare est ancien, ou s'il ne date que du temps de Dchinghghiz-khan. »

Ainsi donc, personne, ni M. Klaproth, ni M. le baron d'Ohsson, ni enfin M. le baron de Hammer-Purgstall, n'ont reconnu le nom de la peuplade *Bèdè*, nonobstant que les recherches de ces messieurs aient été fondées principalement sur les Annales de Rachidou-d-dine; M. Klaproth même dit que ce nom ne se trouve pas dans Rachidou-d-dine. Mais ces messieurs ne pouvaient étudier les Annales de Rachidou-d-dine avec tout le succès désirable; car les exemplaires sont défectueux aussi bien à Paris qu'à Vienne. Il me reste à démontrer que le nom des *Bèdè* se trouve vraiment dans les annales sus-

[1] Voyez *Tableaux historiques de l'Asie, depuis la monarchie de Cyrus jusqu'à nos jours, etc.* Paris, 1826, pag. 158.

[2] Voyez *Histoire des Mongols depuis Tchinguiz-khan, etc.* La Haye et Amsterdam, 1834.

[3] Voyez *Geschichte der goldenen Horde in Kiptschak*, Pesth, 1840, pag. 34.

dites. Voyons ce que Rachidou-d-dine dit à l'égard de cette peuplade.

Après avoir raconté la victoire remportée par Dchinghghiz-khan sur le Naïmane Ghouchlough-khan, l'an 614 ($\frac{1217}{1218}$), Rachidou-d-dine ajoute que Ghouchlough-khan avait une sœur appelée Asbech, et un frère nommé Aboudchou-Aboughan, qui laissa après sa mort un fils nommé Dchaoulou; que la mère de celui-ci tirait son origine des Naïmanes, et nommément des quatre frères de Ghouchlough-khan : Nemdchanouch-Chal, Tarou-Chal, Bemiane-Chal et Toughmeh-Chal; que *chal* veut dire *prince*, et qu'on *nomme aussi* les Naïmanes qui appartiennent à cette souche, *Bèdè Timour* (واین نایمان که ایشان کورانند ایشانرا بیدی تیموری گفته اند)[1].

A l'an 615 ($\frac{1218}{1219}$), il nous raconte la guerre entreprise par le prince Dchoudchi contre Dchend et Zenghi-ghent, et il dit entre autres choses : بر وفق فرمان جهان کشای جینکگیز خان شهزاده جوق بتاریخ مذکور با اولوس بیدی بجانب جند روان شد وابتدا بقصبه سغنان ایواق جبه که برکنار جیحون است ودر مقدمه حسین حاجی را که باسم بازرکانی از قدیم باز بندکی جینکگیز خان پیوسته بود ودر زمره حشم منتظم کشته برسالت بفرستاد تا اهالی آن حوالی را بعد از ابلاغ رسالت بحکم معرفت وقرابت

[1] Voyez man. تاریخ غازانی, fol. ١٠٨ verso.

نصیحت کند وایلی خوانند تا دما واموال ایشان بسلامت ماند[1] « Dans l'année susmentionnée, le prince Dchoudchi, marchant vers Djend, conformément à l'ordre du conquérant du monde Dchinghghiz-khan, avec l'*oulousse Bèdè*, arriva d'abord auprès de la bourgade située au bord du Dchihoun, et nommée Siftane Aiwadchi Dchebeh; de là il envoya en avant (à Sighnack) Housseine Hadchy, qui, à titre de marchand, était attaché déjà depuis longtemps à la suite de Dchinghghiz-khan, et inscrit dans la liste de ses serviteurs, avec une lettre pour les habitants, afin qu'après leur avoir communiqué cette lettre, il les exhortât amicalement à se soumettre, sous le prétexte de la liaison et de la parenté qui existaient entre eux et lui, promettant qu'on ménagerait alors leur sang et leur bien. » La populace assassina cet Housseine, et Dchoudchi, donnant l'ordre, après la prise de Sighnack, de faire mourir tous les habitants pour venger l'âme de cet innocent assassiné, s'en alla plus loin. Ensuite, il envoya Dchen-Timour, dans la même intention, aux habitants de Dchend; mais celui-ci, n'ayant pas été écouté plus favorablement que Housseine: ناگاه از پیش ایشان برفت وبخدمت جوق واولوس بیدی رسید وازاحوال که مشاهده نموده بود اعلام داد ایشان عازم آنجا شدند وچهارم صفر سنه ست عشر وستمایه بظاهر شهر نزول کردند[2] « Il les quitta tout à coup,

[1] Voyez man. تاریخ غازانی, fol. 114 verso. — [2] Voyez ibid.

et, après être retourné auprès de Dchoudchi et de l'*oulousse Bèdè*, il leur communiqua ce qui lui était arrivé. Ceux-ci marchèrent vers Dehend, et firent halte dans les alentours de la ville, le 4 du mois de sefer, l'an 616. » Après avoir emporté d'assaut la ville de Dehend, ils firent assassiner les citoyens les plus importants, et y établirent à la place de commandant un certain Ali-Khodchah. Après la prise de Zenghi-Ghent, qui arriva bientôt : اولوس بیدی از آنجا بعزم قراقورم در حرکت آمد واز صحرانشینان وترکانان که درآن حدود بودند ده هزار مرد نامزد شدند که تحریك خوارزم روند [1] « *L'oulousse Bèdè* retourna à Karakoroum, et on désigna des nomades et des Turkomanes, qui se trouvaient dans ces contrées, au nombre de dix mille, pour faire une invasion dans le Kharizm. » M. d'Ohsson s'exprime ainsi[2] d'après le *Djihankaschai* et le *Siret Djelal-ad-dine* : « Alors les *troupes ouigoures*, au nombre de dix mille hommes, qui faisaient partie du corps d'armée de Djoutchi, reçurent la permission de retourner dans leur pays, et furent remplacées par un corps de dix mille Turkmans nomades, que Djoutchi prit à son service. » On voit en même temps qu'on ne peut pas prendre ici le mot بیدی dans le sens de *notre*, *nous*, comme l'a interprété feu M. Abel-Rémusat.

[1] Voyez man. تاریخ غازانی, fol. 114 verso.

[2] Voyez *loc. laud.* tom. I, pag. 223.

D'après ces extraits, il n'y a point de doute que le peuple, ou bien l'*oulousse Bèdè*, existait. Mais il reste encore à décider ce qu'il faut entendre par ce nom. Il se trouve employé, comme nous l'avons vu, chez les Naïmanes, qui étaient d'origine turke, comme l'appellatif d'une partie d'eux. Le *Tarikh Djihankuschaï*, aussi bien que le *Siret Djelal-ad-dine*, met, au lieu de l'*oulousse Bèdè*, les *Ouighoures*, qui étaient pareillement d'origine turke. Si on compare la description du pays des Ouïghoures, d'après Rachidou-d-dine [1], avec celle du pays du peuple Bèdè, d'après Ssanang-Ssetsen [2], qui se ressemblent; si on ajoute qu'Oughouz, d'après Rachidou-d-dine, donna par excellence le *nom d'Ouïghoures* à ceux qui lui portaient du secours dans tous les périls [3], et que le peuple Bèdè s'attacha de la même manière à Burte Tchino [4], nom fabuleux dont j'ai parlé dans mon livre des Ancêtres de Dchinghghiz-khan [5]; si on fait attention que Dchinghghiz-khan donna aux Bèdè le nom honorifique de *Koke Mongol* [6], pour les distinguer des Mongols en général; si on considère que Dchinghghiz-khan reçut le sceau impérial d'un Ouïghour Tatatungo [7], et que, d'après Ssanang-

[1] Voyez *Vollständige Uebersicht*, etc. pag. 64, sqq. — D'Ohsson, *loc. laud.* tom. I, pag. 107.

[2] Voyez *supra*.

[3] Voyez *Vollständige Uebersicht*, etc. pag. 14, 64.

[4] Voyez *supra*.

[5] Pag. 17.

[6] Voyez *supra*.

[7] Voyez d'Ohsson, *loc. laud.* tom. I, pag. 88.

Ssetsen[1], le même sceau sauta de la pierre carrée sur laquelle était assis l'oiseau qui criait Dchinghghiz[2]; si on se rappelle enfin que les Tibétains nomment les Mongols *Pete Hor*, peut-être au lieu de *Pete Choïhor* (Pete Ouïghoure), et que Dchinghghiz-khan ne put entendre sous la dénomination des *quatre cent mille du peuple Bèdè* que la moindre partie de ses sujets, alors la coïncidence de tous ces renseignements démontrera suffisamment, ce me semble, que l'*oulousse Bèdè* était d'origine turke, ou bien que l'*oulousse Bèdè* était vraiment le même peuple que les *Ouïghoures*. En effet, c'était une partie du peuple turk, connue plus tard sous le nom général d'Ouïghoure; elle était attachée depuis les temps les plus reculés au service, ou bien à la suite des ancêtres de Dchinghghiz-khan, qui, aussi bien que Dchinghghiz-khan lui-même, n'eurent jamais de guerre avec les Ouïghoures.

Voilà donc la justification d'un fait historique rapporté par l'historien mongol Ssanang-Ssetsen; voilà en même temps une nouvelle justification de l'historiographe Rachidou-d-dine, méconnu et décrié tant de fois.

Veuillez bien agréer, etc.

François de Erdmann.

[1] *Loc. laud*, pag. 71.

[2] *Ibid.*

EXTRAIT

DU VIKRAMA-CHARITRAM[1],

Et quelques remarques sur cette collection de contes,
par M. Rudolph Roth.

L'introduction du recueil de contes dont nous allons donner une analyse, est analogue à celle du *Kathâsaritsâgara*.

Parvati, assise avec Çiva sur la cime du Kailâsa, le prie de raconter une histoire. Çiva commence par lui faire le récit de la mortification de Bhartrihari[2].

Bhartrihari, roi d'Oug'ayini, reçoit d'un brahman un fruit qui confère l'immortalité; mais, la vie n'ayant point de valeur pour lui, si, tôt ou tard, son épouse Anangasênâ devait lui être enlevée par la mort, il donne le fruit à la reine. La reine le re-

[1] Le texte sanscrit de cette collection dont je me suis servi, le seul, à ma connaissance, qui se trouve sur le continent, appartient à la bibliothèque Tubingue. Le manuscrit se compose de quarante-deux feuillets in-folio oblongs, et a été donné en 1841 par M. Ewald.

[2] L'épilogue du premier chapitre dit: इति भर्तृहरिवैराग्यकथनं. वैराग्यं signifie l'absence des passions mondaines, telle qu'elle est exigée par la vie ascétique. Nous possédons une collection de stances, pour la plupart morales, qui portent le titre de भर्तृहरिवैराग्यशतकं.

met à son favori, le favori à une autre femme et ainsi de suite; de sorte que, descendant de main en main, cette ambroisie parvient enfin à une servante et est aperçue par le roi, qui, convaincu de l'infidélité de son épouse, et plaignant son sort et l'inconstance des femmes, renonce à la vie mondaine et abandonne le trône à Vikramârka[1].

Chapitre II. — Vikramârka est un roi excellent; il suit les conseils des brahmans et de ses ministres, comble les religieux de bienfaits, protége les quatre castes, et bientôt les trois mondes sont remplis de sa gloire. Pendant ce temps, il se passe dans le ciel d'Indra une scène qui exige la présence de Vikramârka. Indra, préparant par ses nymphes une séduction pour le célèbre ascète Viçvamitra[2], dont la mortification excessive commence à devenir dangereuse, même pour les dieux, oblige Rambhâ et Ourvaçî à faire leurs preuves dans l'art de la danse. Le conseil des dieux, également enchanté de l'une et de l'autre, n'ose pas se prononcer; il faut qu'on cherche Vikramârka, qui décide en faveur d'Ourvaçî et motive son jugement devant les dieux. En récompense, Indra lui donne un trône[3] orné de pier-

[1] Ce roi est appelé, tantôt *Vikramâditya*, tantôt *Vikramârka*. L'un et l'autre titre signifie «soleil de l'héroïsme.»

[2] Cette manière de rattacher entre eux des faits séparés par une suite de siècles, est très-fréquente dans les contes indiens. Viçvamitra est un des sages primitifs du peuple brahmanique et un héros du Véda.

[3] सिंहासनं «siége de lion.» Il paraît que, souvent, les trônes

reries et supporté par trente-deux statuettes de filles, sur la tête desquelles on devait mettre le pied pour gagner le siége.

Peu de temps après, un événement extraordinaire s'annonce dans la capitale de Vikramârka par des tremblements de terre, des météores et d'autres présages inquiétants. (C'était la naissance de Çâlivâhana dans la ville de Pratichthâna.) Le roi demande des explications à ses sages et apprend d'eux que ces augures sinistres prédisent la mort d'un roi. Alors il leur adressa ces paroles : « O vous qui connaissez les choses divines, un jour le seigneur (Çiva), satisfait de ma mortification, me dit : « Roi, je te suis propice ; demande une faveur quelconque (hormis l'immortalité). Je lui répondis : ô Dieu, je voudrais mourir par la main d'un fils, qui naîtrait d'une jeune fille de deux ans. Le dieu me l'accorda. Où donc un tel enfant pourrait-il être né ? » Les sages lui répondirent : « La force créatrice de la divinité est incompréhensible ; un tel enfant a pris naissance quelque part. » Pour découvrir cet enfant dangereux, le roi délègue un Vêtâla, qui est assez heureux pour trouver dans la ville de Pratichthâna un petit garçon jouant avec une jeune fille devant la maison d'un potier, et pour apprendre d'un brahman que la jeune fille est son enfant, et que Çêcha, le prince des serpents, a engendré avec elle le garçon qu'il voit. A cette nouvelle Vikramârka s'achemina vers

étaient portés par des figures de lions, emblème de la puissance ; de là le nom est adopté pour un siége royal en général.

Pratischthâna, pour tuer Çâlivâhana; mais, frappé par le sceptre de la mort, il succomba à ses douleurs et se sépara du corps. »

Après la mort de Vikramârka, sur l'ordre d'une voix surhumaine qui se fit entendre dans l'assemblée du peuple, le trône divin fut enterré.

Bien des années après, Bhog'a parvint au souverain pouvoir. Dans une promenade qu'il fit, entouré de sa cour, il aperçut un brahman, qui, toutes les fois qu'il était assis sur l'éminence d'un champ très-fertile, montrait des sentiments généreux en offrant les fruits de sa propriété au roi et à sa suite, pendant que, descendu, il se plaignait du tort que le roi faisait à sa possession. « Quand les autres, dit-il, nous font du tort, nous allons nous plaindre auprès de toi ; quand tu le fais toi-même, qui me défendra ? » Le roi soupçonna une influence surnaturelle, et, assis lui-même sur l'élévation, il se vit tout d'un coup rempli de sentiments de pitié, de générosité, de justice : il se sentit même disposé, s'il l'eût fallu, à donner sa vie pour le bonheur de ses sujets. Il acheta le champ et fit creuser sous la place merveilleuse. On trouva un trône ravissant couvert d'une grande pierre, mais il ne fut possible de le relever qu'après qu'on eût fait, suivant le conseil d'un ministre, des sacrifices et de larges donations aux brahmans. Là-dessus un discours s'engagea entre le roi et son ministre, sur le bonheur d'un roi qui possédait un bon conseiller et savait profiter de ses conseils ; et le ministre raconta à

Bhog'a l'histoire de Nanda et Çâradânandana[1]. Le conte et les éloges de part et d'autre finis, on enlève le trône et on le place dans la résidence de Bhog'a, et celui-ci se prépare à s'y asseoir, entouré des emblêmes de sa dignité. Mais, sitôt qu'il met le pied sur la tête d'une des statuettes qui supportent le trône, celle-ci lui adresse la parole, et dit d'une voix humaine : « O roi! si tu as l'héroïsme, la valeur et la bonté excessive de Vikramâditya, alors assieds-toi sur ce trône. » Le roi lui répond : « Raconte-moi une histoire de la bravoure de Vikramâditya ; » et elle commence : « Écoute, ô roi, » etc[2].

Vikramâditya apprit un jour par ses messagers qu'on trouvait sur la cime du Chitra-kût'a[3] un temple magnifique et un étang dont l'eau procurait la délivrance de tous les péchés. Le roi s'y rendit, fit ses ablutions et trouva un brahman qui avait offert tant d'holocaustes que leurs cendres entassées formaient une colline, sans pourtant obtenir de la divinité ce qu'il désirait. Sur la question du roi, depuis combien de temps il faisait ces sacrifices, le brahman répondit : « J'ai commencé ces offrandes lorsque la constellation des *sept richis*[4] fut

[1] On trouve cette histoire, avec quelques changements peu importants, dans le *Kathâsaritsâgara*, v. 28-97.

[2] Cette introduction se répète presque mot pour mot à la tête de chaque chapitre.

[3] Montagne en Bandélkhond, célébrée dans le *Râmâyana*.

[4] Les *sept richis* ont, selon les Indiens, un mouvement particulier, une révolution différente de celle des autres étoiles. Colebrooke

par sa première révolution[1] dans l'astérisme de Rêvatî; maintenant elle est dans l'astérisme des Açvins, un siècle s'est accompli.» Bhog'a, touché du malheur du brahman, va s'immoler pour lui; la divinité intervient pendant qu'il porte le poignard à son cou, et lui promet d'accorder les vœux du pénitent.

Chap. III. — Vikramâditya, profondément touché de la faiblesse de l'homme et de la caducité des créatures, qui tournent dans un cercle de destruction (personne ne sait ce qu'il deviendra), se décide à donner tous ses biens fragiles aux pauvres et aux brahmans. A cet effet, il arrange une fête et y invite tous les dieux. Le dieu de l'Océan, invoqué par un brahman, remet à celui-ci, pour Vikramâditya, quatre perles, dont l'une conférait des richesses, l'autre de la nourriture, la troisième une armée complète, la quatrième des ornements et des habits précieux. Le roi laisse libre au porteur de ces trésors de s'en choisir un; le brahman, ne pouvant se décider, consulte son fils, sa belle-fille et sa femme; mais chaque membre de la famille a une opinion différente; le brahman expose son embarras au roi et reçoit de lui les quatre perles.

Le Chap. IV raconte la clémence et la reconnais-

(*Misc. Essays*, II, p. 356, etc.): «The seven Rishis remain for a «hundred years in each asterism, being connected with that particular *nakshatra*, to wich, when it rises in the east, the line of «their rising is directed.»

[1] प्रथमसंगमेषितं.

sance de Vikramâditya envers Dêvadatta, qui est supposé avoir assassiné un prince royal. Le roi est prêt à lui pardonner le crime, se rappelant le service que Dêvadatta lui avait rendu longtemps auparavant : il avait, un jour, montré le chemin au roi, qui s'était égaré dans une forêt.

Chap. V. — Vikramâditya avait acheté dix pierres précieuses d'une valeur extraordinaire à un joaillier, et devait envoyer avec le marchand un homme de confiance pour prendre les pierreries, qui étaient restées dans la patrie du joaillier. Un domestique du roi accepta la mission en disant qu'il se soumettrait à la peine de mort s'il n'était pas de retour au bout de huit jours. Il devait bientôt trouver un obstacle pour son retour. Des pluies immenses avaient fait déborder une rivière qu'il fallait traverser, et il ne parvint à persuader le batelier à risquer le passage qu'en lui promettant la moitié de ses joyaux. Arrivé auprès de Vikramâditya, et ayant raconté son aventure, il reçoit les éloges du roi pour avoir tenu sa promesse, et le reste des pierreries en présent.

Chap. VI. — Il est rapporté comment Vikramâditya, s'amusant en un jour de printemps, avec sa cour, dans un bois, y trouva un brahman, qui lui dit : « J'ai eu un rêve dans lequel la déesse Chandi m'a prévenu que le roi Vikrama accomplirait mon désir. » Son désir est d'avoir un domicile. Bien que le roi se méfiât un peu du rêve, cependant pour satisfaire au désir d'un brahman, il lui fait bâtir une ville, lui donne des femmes, des éléphants, des

chevaux et des soldats, et appelle la ville Chandikâpura.

Chap. VII. — Le marchand Dhanada voit, au milieu de la mer, sur un rocher, un temple de Parvati; devant le sanctuaire, il trouve les corps d'un homme et d'une femme, dont les têtes étaient coupées, et une inscription lui dit : « Quand un homme courageux aura réconcilié la déesse par son propre sang, ce couple recouvrera la vie. » Le roi, averti par le marchand, accourt, s'offre en sacrifice et obtient de la déesse leur rappel à la vie et leur rétablissement dans leur royaume.

Chap. VIII. — Par le même dévouement religieux, Vikrama oblige la divinité d'accorder le désir d'un riche marchand de Kachmir, (कश्मीरदेशे) qui avait creusé un étang autour d'un temple de Nârâyanâ, et qui ne pouvait obtenir, par aucun moyen, que l'étang fût rempli d'eau.

Chap. IX. — Un Râkchasa, demeurant dans le Vindhya, venait chaque nuit dans la ville de Kânchinagara et tuait quiconque il trouvait dans la maison de Naramohini, femme d'une beauté admirable. Vikrama abat le démon et délivre ainsi la femme de ces visites nocturnes.

Chap. X. — Le roi donne à un brahman malade un fruit qui guérit toutes les maladies, et qu'il s'était procuré au moyen d'un chant magique, accompagné de certains sacrifices et répété pendant une année entière.

Chap. XI. —Vikramâditya, couché sous un arbre

dans une grande forêt, entend l'entretien du roi des oiseaux, nommé Chirang'ivi (doué d'une longue vie), avec ses enfants, qui reviennent de leurs excursions. Un d'entre eux dit que son âme était remplie de douleur, car il avait vu, dans une ville du nord, un triste spectacle. Un Râkshasa du mont de Çevâlaghosha cherchait dans la ville de *Palâ* des victimes tellement nombreuses que les habitants de cette ville jugeaient à propos de lui donner un homme pour son repas journalier. Au surplus, la victime du lendemain avait avec le prince-oiseau une relation qui datait d'une naissance antérieure. Le roi, compatissant, va remplacer le malheureux qui avait l'affection du fils de Chirang'ivi. Il se rendit à l'endroit du repas, et le Râkshasa, touché de sa vertu, lui promit de s'abstenir désormais de cette nourriture.

Chap. XII. — Le roi délivre une femme qui, par suite d'une malédiction de son mari, est tourmentée toutes les nuits par un Râkshasa.

Chap. XIII. —Vikrama retire de l'eau un vieux brahman et sa femme. Le vieillard reconnaissant lui cède les mérites religieux qu'il avait acquis par des austérités continuées pendant dix ans sur le bord de la Godâvari. Le roi, à son tour, les transfère sur un brahman Râkshasa condamné à dix mille ans de peine, et lui procure l'admission au ciel.

Chap. XIV. — Un Yogin, à qui Vikrama avait raconté une histoire, lui fait présent d'un linga merveilleux[1] qui accomplit tous les désirs. Le roi, ren-

[1] काश्मीरलिङ्ग ou शिवलिङ्ग.

contrant un brahman adonné au culte du *linga*, qui avait perdu un symbole religieux, lui donne le précieux cadeau du Yogin.

Chap. XV. — Vikrama récompense son chapelain (*purohita*) Vasumitra en lui faisant épouser la nymphe Manmathag'ivinî, sur laquelle il s'était acquis des droits en se jetant dans un bassin rempli d'huile brûlante.

Chap. XVI. — Le roi revient d'une expédition guerrière et est à célébrer la fête du printemps; un brahman vient lui demander une dot pour sa fille et reçoit huit fois plus qu'il n'avait demandé.

Chap. XVII. — Un roi qui apprend la gloire de Vikramâditya, son dévoûment pour le salut des autres et sa libéralité, se livre, plein d'émulation, à des mortifications très-austères pour gagner des richesses. Les déesses Yoginîs lui accordent sa prière, mais à une condition très-pénible. Vikrama, voyant les tourments du roi, se sacrifie pour lui et obtient sa délivrance.

Chap. XVIII. — Un étranger prévient Vikrama qu'il a vu sur les bords du Gange un trône magnifique, qui, le matin, aux premiers rayons du soleil, sortait de la rivière, grandissait, dans la journée, de manière à atteindre le soleil, et replongeait, le soir, dans le fleuve saint. Vikrama s'y rend, s'assied sur le trône; la chaleur le consume à son approche du soleil, mais le dieu de cet astre, Sûrya, l'abreuve de son ambroisie, lui donne un nouveau corps et une paire de bracelets qui procurent journellement

des richesses. Le roi transmet ces bijoux à un pauvre brahman qu'il rencontre.

CHAP. XIX. — Vikrama, entraîné à la poursuite d'un sanglier, entre dans une caverne où il trouve le palais de Bali, et reçoit, de ce roi du monde souterrain, deux objets dont l'un rend opulent, l'autre immortel. En retournant, il voit sur son chemin deux brahmans, le père et le fils, qui lui demandent l'aumône, et leur laisse les deux amulettes, comme ils ne tombent pas d'accord sur le choix de l'un ou de l'autre.

CHAP. XX. — Vikrama donne des objets semblables obtenus, par son courage, d'un Yogin, à un prince détrôné qui est sur le point de monter sur le bûcher.

Le CHAP. XXI raconte la donation de huit pierres précieuses faites par Vikrama à un brahman indigent. Le roi les avait obtenues en descendant dans l'enfer avec huit femmes qui disaient être « les huit grandes perfections » (महासिद्धयः).

CHAP. XXII. — Le roi, en offrant sa vie à la déesse Kâmâkshi, procure à un brahman des trésors qu'il n'avait pu obtenir par aucune austérité.

CHAP. XXIII. — Le roi rêve être monté sur un buffle et aller du côté droit. Les interprètes des songes lui disent que ce rêve est très-funeste pour lui, et lui indiquent des sacrifices, des donations et d'autres moyens à l'aide desquels il pourrait peut-être prévenir le danger qui le menace. Le roi suit leurs conseils.

Chap. XXIV[1]. — Dans le territoire de Vikramâditya était une ville nommée Purandarapouri. Dans cette ville vivait un marchand très-opulent qui avait quatre fils; il les convoqua et leur dit: «Mes fils, après ma mort, vous ne pourrez pas vivre ensemble; tôt ou tard s'élèveront des différents; c'est pourquoi je vais faire une répartition de mes biens. Vous trouverez ici, sous les quatre pieds de mon lit, vos quatre parts: vous les prendrez par ordre d'âge. Après la mort de leur père, les fils demeurèrent ensemble pendant un mois, lorsque des querelles s'engagèrent entre leurs femmes. Les frères dirent: «Pourquoi ces querelles? Notre patrimoine a été partagé du vivant de notre père; prenons ce qui a été enterré sous le lit, séparons-nous et vivons en paix.» En creusant sous le lit, ils trouvèrent au-dessous des quatre pieds, quatre vases; dans l'un était enfermée de la terre, dans l'autre, des charbons, dans le troisième, des os; dans le quatrième, une poignée de paille. Les frères, surpris à la vue de ces quatre objets, dirent: «Hélas! notre père a fait une bonne répartition! Qui est-ce qui comprend son testament?» Ils racontèrent leur affaire dans l'assemblée (du peuple); personne ne la comprit; et partout où ils connaissaient des experts, ils en firent part, mais aucun ne la résolut. Un jour, ils vinrent à Oug'ayini et exposèrent devant le roi et l'assemblée ce qui leur était arrivé; ni l'un ni l'autre ne le

[1] Je traduis ce chapitre, qui me paraît le plus important de la collection.

comprenaient. Plus tard, ils allèrent à Pratichthâna et ils commencèrent à en parler devant les grands de la ville; qui ne donnèrent non plus aucune décision. Alors Çâlivâhana, qui, se tenant dans une maison de potier, avait entendu leur histoire, s'approcha des grands de la ville et leur dit : « Conseillers, qu'y a-t-il en cela de difficile à comprendre? qu'y a-t-il de merveilleux? Pourquoi ne reconnaissez-vous pas le sens de cette répartition? » Ils lui répondirent : « Nous ne le comprenons pas; parle. » Il dit : « Voilà les quatre fils d'un marchand; leur père fit, de son vivant, une répartition pour eux, à partir du plus âgé jusqu'au plus jeune; c'est-à-dire : il a donné au plus âgé de la terre, il reçoit par là toutes les terres; il a donné au second une poignée de paille, il reçoit tous les blés; il a donné au trosième des os, il reçoit le bétail; il a donné au quatrième des charbons, il reçoit tout l'or. » C'est ainsi que Çâlivâhana partagea. Les frères, très-satisfaits, retournèrent dans leur patrie.

Le roi Vikrama, ayant appris cette décision, fut très-surpris et envoya à Pratichthâna cette lettre :

« Salut! bonheur à vous, qui persistez dans l'observance des six devoirs de sacrifier et d'administrer les sacrifices, de lire et de dire (les livres saints), de donner et de recevoir. C'est à vous, qui êtes exercés dans le jeûne, dans la patience et dans les autres vertus, à vous les grands de la ville de Pratishthâna, que le roi Vikrama, s'informant d'abord de votre bien-être, s'adresse : c'est dans votre ville

que l'on a décidé l'affaire des quatre frères. Envoyez auprès de moi celui qui a décidé. »

Après avoir donné lecture de cette lettre, on appela Çâlivâhana : « O Çâlivâhana, le roi des rois, le maître suprême, le souverain de la terre et de la mer, le roi Vikrama, qui demeure à 'Oug'ayini, qui connaît tous les arts, qui est l'arbre *kalpa*[1] du monde, t'appelle : va le trouver. » Il répondit : « Qu'est-ce donc que le roi Vikrama ? Si c'est lui qui m'appelle, je n'irai pas ; qu'il vienne lui-même s'il a affaire à moi, je n'ai rien à démêler avec lui. » Les grands écrivirent à Vikrama : « Il n'ira pas. » Le roi, apprenant leur réponse, se courrouça, partit avec une armée, arriva à Pratichshâna et envoya un ambassadeur chez Çâlivâhana pour lui dire : « O Çâlivâhana, le roi des rois, le roi Vikrama t'appelle ; viens le voir. » Çâlivâhana répondit : « Seul comme je suis, je ne verrai pas Vikrama ; accompagné d'une armée, je chercherai sa vue sur le champ de bataille. Dites cela au roi. » A cette nouvelle, Vikrama se rendit sur le lieu du combat. Çâlivâhana aussi quitta sa maison de potier et sortit de la ville avec une armée composée d'éléphants, de chevaux, de chars et de fantassins, armée qui était faite d'argile et ensuite animée[2].

Toute l'armée de Çâlivâhana fut écrasée par Vikrama. Mais Çâlivâhana invoqua Çécha, le roi des

[1] Arbre qui accomplit tous les désirs.

[2] Suit la description du combat en sept strophes de mètres différents.

serpents; Çêcha envoya des serpents. Mordue par ces serpents, toute l'armée de Vikrama tomba par terre sans vie.

Vikrama, de retour dans sa capitale, apaise Vâsuki et obtient de lui une ambroisie qui doit rendre la vie à son armée; mais un brahman, envoyé par Çâlivâhana, sait gagner la faveur de Vikrama, qui, tout en se voyant trompé, ne retire pas sa parole de lui accorder tout ce qu'il demanderait, et lui laisse le remède.

Chap. XXV. — Une grande sécheresse afflige le pays de Vikrama, qui obtient de la pluie en offrant sa vie à la divinité.

Chap. XXVI. — Le roi protége une vache contre les bêtes féroces, sans savoir qu'elle est *Surabhi*, la vache divine, envoyée sur la terre par Indra pour mettre à l'épreuve la vertu de Vikrama. *Surabhi* se met à sa disposition, et le roi la laisse à un pauvre brahman qui lui demande un secours.

Chap. XXVII. — Le roi détourne, par ses conseils, un acteur[1] de son métier immoral, et lui procure, en exposant sa vie, des moyens de subsistance.

Chap. XXVIII. — Vikrama apprend que, dans une ville de l'Est, on avait la coutume d'immoler tous les ans un homme à une déesse cruelle. Le roi s'y rend, s'offre à la place de la victime que l'on a déjà amenée devant l'autel, et obtient de la divinité la promesse que, dorénavant, elle ne demandera plus de pareilles offrandes.

[1] Ou un joueur quelconque (कुशीलवः).

Chap. XXIX. — Vikrama récompense, avec la plus grande libéralité, un panégyriste qui a loué ses vertus.

Le Chap. XXX expose les représentations merveilleuses d'un jongleur devant Vikrama, qui lui donne une récompense royale.

Chap. XXXI. — Un religieux vient implorer le secours de Vikrama pour un sacrifice qui devait se faire dans un cimetière. Il est nécessaire que le roi, dans le plus profond silence, y porte un *Vétâla*, qui se tient non loin de là sur un arbre çamî (*acacia suma*). Chemin faisant, le Vètâla, assis sur les épaules du roi, lui raconte une histoire (celle de Souvichâra et Gayasêna), à la fin de laquelle il arrache à Vikrama une réponse. Aussitôt le Vêtâla retourne sur son arbre, et Vikrama est obligé de revenir sur ses pas et de le prendre de nouveau. Cette scène se répète vint-cinq fois et le Vétâla raconte au roi vingt-cinq histoires. A la fin, il lui révèle que le religieux avait l'intention de l'assassiner et lui indique les moyens de l'emporter sur son ennemi rusé.

Le Chap. XXXII raconte, en résumé, les vertus royales de Vikramâditya.

Chap. XXXIII. — La dernière statuette fait l'éloge de Bhog'a, le compare à Vikrama, et lui dit qu'il est devenu son libérateur, ainsi que celui de ses sœurs, autrefois des nymphes célestes, dont elle lui indique les noms. « Assis sur son trône, dit-elle, Indra nous envoya un jour un doux regard : là

déesse Parvati, son épouse, s'en apercevant, prononça contre nous cette malédiction: « Devenez des « statues inanimées, jointes au trône d'Indra. » Nous priâmes la déesse de fixer un terme à la malédiction qui pesait sur nous, et elle répondit: « Quand « ce trône aura été occupé par Vikrama et qu'il aura « passé dans les mains de Bhog'a, alors, vous lui ra- « conterez l'histoire de Vikrama, et votre châtiment « sera terminé. » Notre délivrance est ton ouvrage; demande une faveur. » Le roi Bhog'a veut devenir semblable à Vikrama, comme il lui a été représenté par les nymphes enchantées. Les trente-deux Apsaras prennent congé de Bhog'a et retournent au ciel. Le roi construit un temple au-dessus du trône et fait la joie de la divinité par une conduite irréprochable.

On voit, par l'analyse précédente, que le *Vikramacharitram* et le *Singhâsana-dvâtrinçati* ne sont qu'un même ouvrage et que l'on a eu tort de les donner pour deux collections différentes de contes. Encore M. Brockhaus, qui a le mérite d'avoir abordé le premier la publication de la grande réunion de fables connue sous le nom de *Kathâsaritsâgara* (Océan des fleuves de contes), paraît ignorer leur identité[1]. Pourtant M. Wilson avait clairement démontré, par les observations qu'il a insérées dans

[1] Voy. pag. xi de la préface de sa traduction du *Kathâsaritsâgara*, qui a paru séparément en 1843.

son catalogue de la collection Mackenzie (Calc. 1828, t. I, p. 343-347), que nous n'avons que le même ouvrage sous deux titres différents, dont l'un désigne le contenu, l'autre le genre fabuleux du récit qui est fait par les trente-deux statuettes[1] supportant le trône du roi Bhog'a.

Il est, en outre, constaté par M. Wilson, que le texte sanscrit de ce livre forme la base commune des nombreuses traductions en presque tous les idiomes de l'Inde[2]. Toutefois, on pourrait supposer qu'il y eût, en sanscrit même, deux rédactions différentes du *Vikrama-charitram*, l'une métrique, et faisant partie du *Kathâsaritsâgara*[3], dont (selon M. Brockhaus, préf. p. XII) il compose le dix-huitième livre, l'autre en prose, qui est celle du manuscrit dont nous nous servons.

Le *Vikrama-charitram* a été souvent la source dans laquelle ont puisé les chroniqueurs indiens, nommément Mir-Cheri-Ali-Afsos, dont l'ouvrage a été traduit récemment dans ce journal par M. l'abbé Bertrand (t. III, p. 104, etc.). L'auteur de l'histoire des rois de l'Hindoustan le cite toujours sous le nom de *Singhâsan-battisi*, et en désigne même l'auteur, le pandit Vriratcha, ministre du roi Bhog'a (p. 356). Parmi les Européens, Wilford s'est servi

[1] Elles sont appelées पुत्तलिका. Le mot formé sur un dialecte pracrit, est encore usité en bengali et a la signification de *poupée*.

[2] Il en a paru une traduction en bengali (Calcutta, 1808; Londres, 1816, 1831); en telougou (Madras, 1821; Calcutta, 1828); en mahratta (Calcutta, 1812).

[3] Tout ce qui est publié, au moins, ne contient point de prose.

du *Vikrama-charitram* pour son fameux *Essay on Vikramaditya* (*As. Res.* IX, p. 117, etc.). Il a donné un exemple des erreurs auxquelles une pareille entreprise expose, à moins d'en user avec la plus grande précaution et avec une critique très-méfiante. Pourtant, si l'on ne voulait attacher aucune valeur historique à ces poésies, on se priverait d'un auxiliaire qui, à défaut de meilleurs, sera toujours d'une certaine importance et qui n'a besoin que d'être réduit à ses limites. Tout conte populaire se rattachant à un nom historique conservera un souvenir de son héros, souvenir qui, sans jamais être purement fictif, pousse à l'exagération les traits marquants de l'individu historique. Si donc nous retranchons tous les ornements fantastiques dont l'imagination débordante de l'Indien a entouré Vikrama, nous arriverons à découvrir le fond véritable de ces contes fabuleux. En outre, on aura à considérer que ce récit, formé dans la bouche du peuple, a passé par la plume du brahman, qui n'a pas manqué de lui donner l'empreinte didactique propre à toute production littéraire qui est sortie du milieu de cette caste.

Il n'est pas de notre tâche de faire ici des recherches sur Vikramâditya ou d'examiner la valeur historique des différents documents que nous possédons sur ce sujet; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que le récit d'un livre mieux accrédité, du *Râja tarangini* (III, 129, etc.), concernant le règne de Vikrama et ses rapports avec Mâ-

trigupta, est plus suspect que la relation du *Vikramacharitram*. M. Troyer, le savant éditeur de l'histoire de Kachmir, montrant une grande confiance dans son auteur, qui se trouve en grave désaccord avec l'opinion généralement reçue sur l'époque de Vikramâditya, cherche à concilier les deux chronologies en supposant que Vikramâditya, le bienfaiteur de Mâtrĭgupta et Çâlivâhana, fondateur du Çaka, étaient le même personnage (II, p. 378). « Wilford, ajoute M. Troyer, dit expressément que, selon quelques-uns, l'un des quatre Vikramâdityas dont il fait mention était Çâlivâhana. » La critique devrait, il me semble, se méfier d'avance de l'admission arbitraire d'une pluralité de Vikramâdityas, et demander quels étaient les témoins qui autorisaient Wilford à introduire cette confusion de Vikrama et de Çâlivâhana dans l'histoire. Les témoins ne sont autres que les pandits, et M. Troyer connaît trop bien, par des relations personnelles, leur autorité, pour vouloir fonder sur elle une hypothèse aussi hasardée que celle-ci, une hypothèse qui confond les noms de deux rois qui sont toujours nommés comme adversaires, qui représentent, en leurs personnes, la lutte de deux principes religieux différents.

Le système chronologique de Kalhana me paraît donc racheté à un prix trop cher, et, si l'on veut maintenir l'un et l'autre, Kalhana et l'opinion générale, j'oserai plutôt proposer un expédient qui laisserait intact le système de Kalhana, quant aux

rois de Kachmir, et qui mettrait en doute la liaison que Kalhana voulait établir entre eux et Vikramâdityа. M. Troyer dit que la description du caractère et de la cour de Vikrama répond parfaitement à sa renommée, telle qu'elle était toujours répandue dans l'Inde. Nous ne saurions le nier; ce fut même l'éclat de cette renommée qui faisait désirer à Kalhana et trouver un moyen de mettre en rapport les dynasties de Kachmir avec le puissant monarque du Midi, pour faire jaillir quelques rayons de ce soleil royal jusque sur les montagnes du Kachmir. On sait combien d'importance les peuples de l'Orient attachent aux relations de leurs ancêtres avec un ancien roi célèbre. Ordinairement, on n'est pas embarrassé pour établir ces liaisons; la libéralité est un trait principalement admiré dans le caractère d'un prince oriental; notre recueil en fournit assez d'exemples pour Vikrama. Il n'y avait donc rien de plus facile pour Kalhana que de faire récompenser Mâtrigupta pour des services assidus par tout un royaume.

La description du dévouement du Kavi, de son voyage et de son arrivée dans le Kachmir (comprenant plus de cent çlokas), à laquelle le poëte s'attache avec tant de verbosité, assaisonnée de réflexions morales, de rêves et de stances lyriques, porte le cachet d'un épanchement poétique et d'un exercice de sa plume, plutôt que les traces d'un souvenir historique. Le poëte s'y est trouvé sur son terrain.

Si l'on admettait cette supposition, on s'expliquerait aisément pourquoi la chronologie s'embrouille dans ce récit. Kalhana ne trouvait aucune autre époque plus convenable pour l'intervention d'un prince étranger. Dans la suite des rois de la dynastie de Gonarda restaurée, qui occupaient le trône de Kachmir dans le siècle de Vikramâditya, et qui se succédaient de père en fils et de frère à frère, se trouve intercalé le règne de Mâtrigupta, le seul où la couronne passe à un étranger. Il semble même, selon quelques indications (p. ex. III, 307), que sa royauté était disputée, et que Pravarasêna, le successeur légitime, avait toujours maintenu ses droits pendant le règne de Mâtrigupta. Ce dernier n'était donc pas généralement reconnu, soutenu par une influence étrangère. Dans le siècle de Vikramâditya quelle pouvait être cette main puissante autre que celle du roi d'Oug'âyini.

J'irai encore plus loin. Je suis porté à croire « que tout le passage du *Râg'a tarangini* qui nous rapporte la jeunesse de Pravarasêna et sa rivalité avec Mâtrigupta, est formé sur le modèle des légendes de Vikrama et de Çâlivâhana, et, notamment, sur la narration du *Vikrama-charitram*. »

Tout ce qui est raconté de l'enfance de Pravarasêna, la honte de sa naissance dans la maison d'un potier (*Raq'*. III, 106, 107), la manière dont il se distinguait parmi les jeunes gens (110-113), répond au récit du *Vakrima-charitram* (chap. II, 24) de la naissance et de la conduite de Çâlivâhana.

Mais le trait le plus marquant est le suivant : « Pravarasêna et ses compagnons, ayant reçu des potiers une masse d'argile pour faire des vases, en formèrent à leur gré des rangs de çivalingas (*Rag'*. III, 114). » Çâlivâhana en forme une armée (*Vikr.* ch. XXIV); l'armée annonce la défaite de Vikrama; les Çivalingas prédisent que Pravarasêna sera sectateur de la vraie religion et favori des dieux, qu'un jour il devait être appelé au ciel pour servir à la cour de Çiva, du seigneur des créatures (III, 375-377). De plus, il est, comme Çâlivâhana, adversaire d'un roi plus fort, dont la puissance, après la mort du rival, tombe entre ses mains.

On ne pourra guère demander une ressemblance plus saillante que celle de Pravarasêna et Çâlivâhana. Les faits qui caractérisent la vie de Çâlivâhana sont transférés au roi de Kachmir, sans pourtant emporter toute sa personnalité, qui est soutenue par sa position historique. Je laisserai à un autre de bâtir, sur cette ressemblance, l'hypothèse de l'identité des deux rois.

Ce qui prouve, en outre, que l'auteur du *Râg'a taranginî* voulait établir ce rapport et qu'il connaissait de préférence les légendes du *Vikrama-charitram*, soit qu'il eût entre ses mains le livre même, soit qu'il le connût par l'intermédiaire des différents écrivains qui lui ont fourni la matière de son ouvrage, c'est la mention qui y est faite du trône de Vikramâditya (*Rag*. III, 331)[1]. Il y est désigné par le

[1] सिंहासनं.

même nom que dans notre recueil. Paravarasêna ramène ce siége royal, qui appartenait à la famille de Vikrama, et qui avait été enlevé par ses ennemis de la résidence de Vikrama, dans la ville où il était placé autrefois. Ce siége ne sera aucun autre que celui qui est devenu célèbre par le *Vikrama-charitram*, et Kalhana, pour faire un acte de restitution, se permet une légère infidélité contre l'historien, ou plutôt fabuliste, qu'il a consulté. Le représentant du roi d'Oug'âyini, Mâtrigupta, avait cédé à son rival; ce même rival rétablit maintenant le trône du roi qui fait la gloire de l'Inde.

Nous terminons ici cette digression qui pourra aider à faire une juste appréciation du *Râg'a tarangini*. Il en résulte, pour notre sujet, que le *Vikrama-charitram* était connu au Kachmir au milieu du XII^e^ siècle.

Nous ne manquons point d'indications pour fixer l'époque où il a été composé; mais elles nous serviront peu avant que les époques de la littérature indienne soient connues et déterminées avec plus de sûreté. Je parle des morceaux poétiques que nous rencontrons dans le *Vikrama-charitram*. Il renferme plus de trois cents stances éparses dans les trente-trois chapitres, de dix à douze mesures différentes et d'un contenu très-varié. Il paraît peu probable que l'auteur de la collection lui-même ait composé, à l'instar des poëtes dramatiques, ces passages qui, très-souvent, y sont insérés sans appartenir au développement de l'histoire ou du dia-

logue, sans même y trouver une place qui leur convienne. Je citerai, pour tout exemple, un distique du mètre ârjâ, emprunté au drame *Mâlavikâgnimitram* (p. 8, éd. Tullberg), qui se retrouve *Vikrama-charitram*, chapitre VII. Dans le drame, c'est Ganadâsa qui, charmé du succès de son élève Mâlavikâ, s'écrie : Moi aussi, j'ai sujet d'être glorieux, car :

पात्रविशेषे न्यस्तं गुणान्तरं व्रजति शिल्पमाधातुः ।
जलमिव समुद्रशुक्तौ मुक्ताफलतां पयोदस्य ॥

« L'art du maître, déposé dans une personne distinguée, marche vers une autre perfection[1], comme l'eau du nuage (tombée) dans la coquille de mer (forme) le fruit de la perle[2]. »

Dans notre collection, le marchand (chap. VII), avant d'entreprendre son voyage, réfléchit sur le meilleur usage qu'il pourrait faire de ses richesses : « Le sage, dit-il, doit donner les trésors qu'il a acquis à une personne probe, dans la main de laquelle ils produiront beaucoup de bonnes qualités (बहुगुणी भवन्ति), car :

पात्रविशेषोक्तं गुणान्तरं भजति वित्तमाढ्यातुः ।

Le second hémistiche ne présente pas de variantes. On voit que le distique a perdu de sa finesse, qu'il est cité de mémoire, que les variantes

[1] Reproduit la perfection du maître dans l'élève.

[2] Voyez la même idée, *Ṙâdj'a tarangini*, III, 202, et la note de M. Troyer.

ne sont que des mutilations, et qu'elles contiennent, en outre, une faute de prosodie. Il en est de même de trois autres strophes, qui sont tirées du même drame (*Mâlav.* dist. 24, 27, 29, p. 20, 21, 22), et intercalées dans le récit du jugement que Vikrama porte sur la danse de Rambhâ et Ourvaçi (ch. 11). Il serait facile de prouver la même négligence dans les citations, pour un grand nombre de vers empruntés à l'*Hitopadeça* et au *Bhagavad-gita*. De toute façon, on est porté à croire que l'auteur fait ses citations, tantôt de la bouche de ses contemporains, tantôt de la littérature existante.

De plus, il ne paraît pas douteux qu'il ait vécu à Oug'ayini. Il a choisi pour son héros Vikramâditya, le roi qui a fait de cette ville la capitale de l'Inde; il fait raconter son histoire par les statuettes à Bhog'a, son grand successeur; il connaît bien peu le Bengale et les provinces du nord; le fleuve du Gange est rarement nommé, pendant qu'il est question des pénitences que l'on fait sur le bord de la Godâvari et d'autres endroits du Dekkhan.

En ramenant donc les passages métriques à leur source originale, on pourra déterminer avec assez de certitude quel genre de littérature fut à la disposition de l'auteur; on gagnera ainsi une réunion d'ouvrages, pour la plupart sortis de la grande école poétique d'Oug'ayini, et l'on aura à la fois le moyen de fixer, approximativement, l'époque de leur apparition [1].

[1] Nous avons vu que l'auteur du *Vikrama-charitram* connaît le

La mention qui est faite (*Vikrama-charitram*, chap. XXXI) du Vêtâla-panchavinçati nous autorise à croire que ce recueil de fables est antérieur au nôtre. D'un autre côté, la ressemblance du style, de l'arrangement, des pensées, lient les deux compositions entre elles, et l'on ne se trompera guère en reconnaissant qu'une rédaction commune leur a donné cet air de parenté, et qu'en les combinant de la manière indiquée, elle a suivi le système d'enchevêtrement propre aux fables orientales. Aussi, la partie du *Vêtâla-panchavinçati* qui est publiée par M. Lassen dans son Anthologie, contient-elle nombre de strophes qui appartiennent également au *Vikrama-charitram*.

J'appellerai encore l'attention sur une citation qui se trouve chapitre XXV : « Il est dit par *Varâha-mihira* : « Quand le fils du soleil (la planète de Sa« turne) règne, après avoir coupé en deux le char « de Rohini (la constellation du Taureau), alors il « ne pleuvra pas pendant douze ans. »

Les Indiens prétendent, d'après une croyance superstitieuse, quand une planète s'approche du char de Rohini, que cela prédit des malheurs immenses. Ce phénomène est appelé *çakata-bheda* (coupure du char)[1].

Mâlavikâgnimitram. Il ne tire rien du *Mâlatimâdhavam*, ni non plus du *Mricchakatikam*. On trouve, il est vrai, ch. XXVI du *Vikrama-charitram*, la strophe qui commence le *Mâlatimâdhavam* (éd. de Calcutta); mais on sait que, souvent, les bénédictions qui précèdent le prologue des drames (*nândi*) n'appartiennent pas à l'auteur.

[1] Colebrooke, Ess. II, p. 332.

L'âge de Varâha-mihira, né à Oug'ayini, ne paraît pas douteux. Colebrooke (II, p. 481, etc.), partant de son système astronomique, le place avec beaucoup d'assurance, et d'accord avec les notices données par les astronomes indigènes, vers la fin du v^e siècle de notre ère. Mais, malheureusement, il se laisse entraîner à la supposition qu'il aurait existé trois astronomes du même nom, système qui, surtout dans la littérature indienne, ne pourrait produire qu'une confusion complète. Il n'est pas impossible que Varâha-mihira soit devenu un de ces noms collectifs qui protégent de leur renommée une foule de productions secondaires. C'est ainsi que les épaules de Kâlidâsa portent un fardeau de poésies lyriques et dramatiques, et le copiste de notre recueil n'a pas craint d'y ajouter encore le *Vikrama-charitram.* (*Iti çrîkâlidâsa-kritam vikrama-charitram.*)

NOTE

Sur un dinar de Barkiaroc.

M. le lieutenant général baron de Gazan a bien voulu nous communiquer une monnaie d'or orientale, qu'il doit au souvenir de son ancien compagnon d'armes le général Allard.

Par un heureux hasard, cette monnaie, envoyée de l'Inde en France, comme tessère d'amitié, se trouve être un monument, jusqu'à présent unique, d'une époque fort intéressante de l'histoire musulmane.

Voici les légendes qui se lisent sur les deux faces :

بركيارق	Barkiaroc.
لا اله الا الله	Il n'y a de Dieu que Dieu.
المقتدى بامر الله	El-Moctadi Biamr'illah.
السلطان المعظم	Le sultan très-grand,
ركن الدنيا والدين	Rokn ed'dunia ou ed'din,
ابو المظفر	Abou'l-Modhaffer.

Autour :

بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار باصفهان بسنه ست
وثمنين واربعمايه

Au nom de Dieu clément, miséricordieux, a été frappé ce dinar à Ispahan, en l'année 486.

Une seconde ligne extérieure donne :

لله الامر من قبل ومن بعد ويومئذ يفرح المؤمنون بنصر الله

A Dieu le commandement dans le passé et dans l'avenir; en ce jour les fidèles seront réjouis par le secours de Dieu.

ابو القسم	Abou'l Cassem,
محمد رسول الله	Mahomet est l'apôtre de Dieu.
السلطان المعظم	Le sultan très-grand,
ناصر الدنيا والدين	Naçer ed'dania ou ed'din,
محمود بن ملك شاه	Mahmoud, fils de Malek schah.

Autour :

محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهره على الدين كله ولو كره المشركون

Mahomet est l'apôtre de Dieu, qui l'a envoyé avec la direction et la religion véritable, afin qu'il la fit prévaloir sur toutes les religions, en dépit des associants.

Si nous retranchons de ces légendes les formules religieuses banales dont l'examen ne saurait être ici d'aucune utilité pour nous, nous obtenons les noms et les titres de trois personnages : Aboul-Cassem-el-Moctadi-biamr-Illah; Rokn-Eddin-Abou'l-Modhaffer Barkiaroc; et enfin Naçer-Eddin-Mahmoud, fils de Maïek schah. Ces derniers sont qualifiés tous deux d'un titre égal, celui de sulthan très-grand. De plus, la monnaie a été fabriquée à Ispahan, en l'année 486 de l'hégire (1093 de J. C.).

Voyons dans quelles circonstances ces noms ont

pu se trouver ainsi rapprochés; mais auparavant exposons en quelques mots l'état des individus qui les ont portés, préliminaires indispensables que nous tâcherons d'abréger autant que possible.

Abou'l-Cassem, Abd-Allah, El-Moctadi-biamr-Illah, fils de Mohammed, fut le vingt-septième khalife de la famille abbasside, et succéda, en 467, à Caïem, son grand-père. En 480, Moctadi épousa la fille du seldjoukide Malek schah, sultan de Perse. Cette princesse quitta, deux ans plus tard, le khalife pour retourner à Ispahan dans sa famille; mais cet événement ne parait pas avoir troublé la bonne harmonie qui existait entre Moctadi et son beau-père; car celui-ci revint à Bagdad quelque temps après, et y mourut en 485; Moctadi mourut en 487.

Rokn-eddin Abou'l-Modhaffer Barkiaroc était fils aîné du sultan Malek schah, dont nous venons de parler, lequel lui-même était fils d'Elp-Arslan, fils de Daoud, fils de Mikayl, fils de Seldjouk, fils de Dekak. On l'a surnommé aussi Medj-el-Moulk (c'est-à-dire gloire du royaume). Il naquit en 474 (1081 de J. C.), et n'avait par conséquent que treize ans lorsqu'il succéda à son père. Après un règne de douze ans et quelques mois, il mourut à Bouroudjerd, près de Hamadan, en 498 (1104 de J. C.)[1].

Naçer-Eddin-Mahmoud, fils puîné de Malek schah et de la fameuse Turkan-Khatoun, n'avait que six ans lors de la mort de son père, si nous en croyons

[1] Voyez M. G. de Slane, *Ibn-Khallikan's biographical Dictionary* tom. I, pag. 251.

Mirkhond. D'après Ibn-Alathir et son abréviateur Abou'l-Féda [1], ce prince n'était âgé que de quatre ans et quelques mois. Malgré cette extrême jeunesse, la mère de Mahmoud, qui avait pour lui une tendresse particulière, voulut profiter de sa présence à Bagdad, où elle avait suivi le sultan son époux, dans son dernier voyage, pour faire investir son fils cadet du trône de Perse, au préjudice de Barkiaroc, resté à Ispahan. El-Moctadi ne voulut point consentir d'abord à ce que lui demandait Turkan; mais, pressé par les incessantes sollicitations de la sultane, et gagné par les riches présents qu'elle lui fit, il céda enfin et déclara Mahmoud successeur de Malek schah.

Cependant Barkiaroc avait été proclamé sultan par le peuple d'Ispahan, comme seul héritier légitime des possessions de son père; mais bientôt Turkan-Khatoun s'avançant vers cette ville à la tête d'une armée considérable de Turcs qu'elle avait à sa solde, Barkiaroc s'enfuit, protégé par les serviteurs d'un ancien vizir de Malek schah, Nizam-el-Moulk, et alla chercher refuge chez Takasch-Téguin, atabek de Savah [2]. De là il passa à Rei où son autorité fut

[1] Je dois cette indication à l'obligeance de notre confrère M. Ch. Defrémery, qui a bien voulu traduire pour moi plusieurs passages d'auteurs persans dont j'ai fait usage dans cette notice. Je reproduirai le texte de quelques-uns de ces passages dans les notes suivantes.

[2] برکیارق........ از اصفهان گریخته روی بساوه نهاد وبا امیر تکش تگین که جاندار واتابک او بود پیوست (Mirkhond, *Hist. Seldsch.* pag. 130.)

reconnue, puis il alla avec vingt mille hommes mettre le siége devant Ispahan, où s'étaient renfermés Mahmoud et sa mère Turkan-Khatoun. Cette princesse proposa alors un accommodement, et Barkiaroc, ayant reçu 500,000 dinars d'or, leva le siége et tourna ses armes vers Hamadan, place commandée par un de ses oncles, Ismail, qui était dans le parti de Turkan. Une rencontre eut lieu entre les deux princes au mois de ramadhan de l'année 486 (1093 de J. C.), et, après une très-rude bataille, la victoire resta à Barkiaroc.

Le vainqueur fut bientôt forcé de se retirer devant les forces d'un autre de ses oncles, Takash, fils d'Elp-Arslan; mais heureusement son frère Mahmoud, libre de la tutelle de sa mère, qui venait de mourir, lui ouvrit les portes d'Ispahan. Les deux frères firent une entrée magnifique dans cette capitale, et ils paraissaient être en si parfaite intelligence que l'on ne pouvait supposer rien qui la pût troubler. Mais ceux qui avaient soutenu Mahmoud pendant sa lutte contre Barkiaroc, crurent agir utilement en s'emparant de ce dernier. Ils exécutèrent donc leur projet et s'apprêtaient même à priver le sultan de la vue, lorsque Mahmoud, enlevé en quelques jours par la petite vérole, laissa le trône à celui qu'on voulait rendre à jamais incapable de régner.

Les historiens ne nous apprennent pas la date bien positive de la mort de Turkan-Khatoun, ni de l'accord momentané des deux frères, ni de la mort

de Mahmoud; et c'est ici que nous avons lieu de faire valoir l'importance des renseignements numismatiques.

Ce fut, comme on l'a vu plus haut, en 486, dans le neuvième mois de l'année musulmane, que Barkiaroc défit son oncle Ismaïl, sous les murs d'Hamadan; et c'est après cette époque que se passèrent les faits mentionnés précédemment. Or la monnaie que nous décrivons ici porte la date 486; la présence du nom des deux frères Barkiaroc et Mahmoud, avec un même titre de sultan, ne peut s'expliquer que par l'union de si courte durée qui suivit la mort de Turkan et précéda presque immédiatement celle de Mahmoud. On n'a donc que quatre-vingt-dix jours environ pour placer le voyage de Barkiaroc, conduisant ses troupes d'Hamadan à Ispahan, la mort de Turkan-Khatoun et l'alliance des deux frères suivie d'une entrée solennelle.

Mahmoud dut mourir, soit dans le dernier mois de 486, soit dans le premier mois de 487. Enfin, le rapprochement politique des deux fils de Malek schah nous paraît pleinement confirmé par les légendes de notre monnaie. Le nom de El-Moctadi-biamr-illah qu'elle porte, témoigne de la suprématie spirituelle que les deux fils de Malek schah accordaient à leur beau-frère, en sa qualité de khalife de Bagdad. Ce dinar ne donne point à Barkiaroc le titre de امير المومنين, qui appartenait au khalife; d'Herbelot, dans sa Bibliothèque orientale, avance que Barkiaroc avait pris ce titre, et cette erreur paraît provenir

d'une confusion à laquelle ont pu donner lieu les passages de quelques écrivains persans, où l'on voit le fils de Malek schah, surnommé *bras droit de l'émir almoumenin*, *associé de l'émir almoumenin*[1].

On voit que les monnaies arabes, même lorsqu'elles sont privées de types, n'en sont pas moins pleines d'utilité, et l'on peut leur appliquer cette parole de Platon, dans le *Gorgias* :

Ὃς ἂν τὰ ὀνόματα εἰδεῖ ἴσεται καὶ τὰ πράγματα.

Nous ferons remarquer, en dernier lieu, que le dinar de Barkiaroc est jusqu'à présent la troisième monnaie d'or des Seldjoukides qui soit publiée, autant que nous pouvons le croire[2]. Au v^e^ siècle de l'hégire, d'ailleurs, les monnaies portant les noms des khalifes sont extrêmement rares, et le savant Frahn n'a cité dans ses Recensions aucun monument numismatique d'El-Moctadi[3].

[1] از دار الخلافت اورا سلطان رکن الدين برکيارق يمين امير المومنين لقب کردند *Tarikhi-guzideh*, man. pers. 9. Brueix, fol. 111 v. 152 r. Khondémir (*Khilacet elakhbar*, man. 104 Saint-Germain, fol. 105 r.) appelle Barkiaroc قسيم امير المومنين « le copartageant, l'associé du prince des croyants. »

[2] Les deux autres, publiées par M. Frahn, sont un dinar de Rokn-eddin Toghroul-bey, frappé à Nischabour en 449, et un autre d'Adhad ed'daoula Elp-Arslan, frappé à Rey en 455 ou 456. Toutes les deux portent le nom d'El-Caem biamr-illah, grand-père d'El-Moctadi. (*Recensio*, pag. 604 et 605.)

[3] Une pièce d'or citée par Möller d'après Eichhorn (*Rep.* XVIII, pag. 19) était probablement fort mal conservée, puisqu'on n'y lit pas le nom de lieu et que l'on est resté incertain sur sa date, qui est indiquée 473 ou 483.

Telles sont les causes qui nous ont déterminé à publier le dinar de Barkiaroc. Les savants, qui s'occupent de l'histoire musulmane, pourront du reste en tirer parti.

Adrien de Longpérier.

LETTRE

A M. CAUSSIN DE PERCEVAL,

Sur les diplômes arabes conservés dans les archives de la Sicile, par M. Noël Des Vergers.

Monsieur et cher professeur,

Il y a déjà trois ans que M. le ministre de l'instruction publique voulut bien me charger de recueillir, dans les bibliothèques ou archives du royaume de Naples, tout ce qui concerne l'établissement des Normands et les traces françaises laissées par eux dans les deux Siciles. Cette mission m'était d'autant plus précieuse, que depuis longtemps j'avais cherché à étudier l'histoire de la Sicile dans son époque la moins connue, c'est-à-dire sous la domination arabe, et qu'un séjour prolongé dans le pays pouvait seul me mettre à même de rassembler les documents nécessaires à la publication dont j'avais conçu le projet. Je m'empressai, à mon retour, de rendre compte verbalement, à la Société

asiatique, des principaux résultats de mon voyage. Vous présidiez la séance, et vous avez bien voulu, monsieur, m'inviter, au nom de la Société, à rédiger, pour son journal, les observations dont j'avais fait part au Conseil. J'accueillis cette demande avec une vive reconnaissance, et j'y réponds aujourd'hui, de nouveaux voyages ne m'ayant pas permis de le faire plus tôt.

Vous savez, monsieur, combien sont secs et concis les récits de la plupart des chroniqueurs arabes. Ceux d'entre eux qui ont parlé de la conquête de la Sicile, l'ont fait de manière à fixer quelques dates, à rappeler quelques faits ou quelques noms propres; mais l'organisation intérieure, l'esprit des institutions, l'affinité ou la résistance des populations soumises, voilà ce dont ils ne nous disent pas un seul mot. J'avais rassemblé dans un livre publié avant mon voyage ce qu'Ebn-el-Athir, Ebn-Khaldoun et Nowaïri nous ont appris du séjour des Arabes en Sicile, et j'avais pu constater ainsi l'insuffisance des traditions laissées par eux. C'est dans les chroniques publiées par les Normands après leur occupation qu'il m'avait fallu étudier le pays dont ils avaient fait la conquête. Parvenus à cette époque, nous entrons, en effet, dans un autre ordre d'idées, nous trouvons des hommes qui, non-seulement peignent les faits, mais les expliquent, qui cherchent les causes, aperçoivent le bien et le mal, raisonnent sur les intérêts des peuples, sur les mœurs, les caractères. Ce ne sont pas encore des historiens, mais ils assistent aux

événements, l'oreille prête à tout entendre, ils apprécient, louent, blâment, et par leur gravité, leur simplicité même, les récits qu'ils nous ont légués prennent un haut intérêt historique. J'avais donc à chercher, dans les dépôts où se sont conservés les monuments des anciens temps, quelles étaient les chroniques, fragments de coutumes, chartes, inscriptions non publiés et autres documents pouvant éclairer l'histoire de cette curieuse époque pendant laquelle l'Arabe et le Normand vivaient en paix sur le même territoire; l'homme du Nord empruntant à l'Arabe les arts, la civilisation, qui s'étaient alors réfugiés aux cours du Caire ou de Bagdad, tandis qu'il lui apportait en échange les coutumes féodales auxquelles, ainsi que nous le verrons bientôt, l'Arabe devait plier jusqu'à son langage. Au monastère de la Cava, près de Naples, que je visitai d'abord, la riche collection des chartes m'offrit des traces nombreuses du séjour des Sarrasins dans l'Italie méridionale. Dès le commencement du XIII^e^ siècle, Frédéric, maître de la Sicile, avait transporté au delà du détroit les débris nombreux de la nation arabe fixés en Sicile depuis quatre cents ans. Ils eurent pour séjour, dans la Pouille, la ville de Lucera, qui prit le nom de *Lucera dei Saraceni*, et dans la Campanie, Nocera, nommée dès lors *Nocera dei Pagani*. Là ils étaient occupés, pour la plupart, à faire paître les immenses troupeaux qui appartenaient au domaine royal, et une lettre de Frédéric, adressée au justicier de la Capitanate, prouve que

c'était aussi une des charges qui leur avaient été imposées par les Normands en Sicile. « Vous aurez, écrit le prince à son grand justicier, à faire remettre, sur notre domaine privé, mille bœufs aux Sarrasins de Lucera, et ils auront à en rendre compte, ainsi que c'était la coutume dans ce pays au temps de Guillaume II[1]. »

Quelques-unes des chartes de la Cava, contrats de vente, échanges ou testaments, contiennent des noms arabes, soit parmi ceux des vassaux dont on dispose dans l'acte, soit au nombre des témoins qui ont apposé leur signature pour le valider; et dans ce cas les noms sont quelquefois écrits en caractères orientaux, mais plus souvent en caractères romains. Le long séjour des Arabes parmi les chrétiens, et l'infériorité dans laquelle ils se trouvaient par rapport à la race de leurs vainqueurs, les avaient alors obligés, en quelque sorte, à abandonner l'usage de leur langue et de leur écriture.

Au monastère du Mont Cassin, sans parler des chroniques publiées déjà par les Pellegrini, Muratori et autres collecteurs, j'ai lu avec intérêt une chronique inédite, composée sur les chartes du couvent de Sainte-Scolastique, à Subiaco. Parmi les récits relatifs à la fondation de l'édifice, à ses vicissitudes, à la succession des abbés et aux priviléges qui leur furent accordés par les papes ou les empereurs, on trouve des détails curieux et nou-

[1] Regest. Frederici, p. 307, dans les *Constitutions du royaume de Sicile*, Naples, 1786.

veaux sur les incursions des Arabes en Italie, avant et pendant leur long séjour en Sicile. C'est à Palerme, toutefois, que je devais trouver, non plus quelques documents isolés, mais des actes nombreux, transactions, ventes, donations, délimitations de territoire, rôles de vassaux et tenanciers écrits dans la langue arabe d'après la forme des coutumes normandes. Cette série de diplômes où venaient se confondre les figures brillantées du style oriental et les termes que la féodalité avait introduits dans les coutumes de Normandie, me parut d'une haute importance pour connaître enfin, d'une manière moins vague qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, les relations établies par les princes normands entre les populations musulmane et chrétienne en Sicile. Je m'empressai donc de profiter de l'obligeant accueil que m'avaient fait dans le pays les personnes qui se sont occupées d'en éclairer l'histoire[1], et, grâce à la bienveillance avec laquelle les différents dépôts furent ouverts à mes recherches, je pus en quelques mois prendre copie de toutes les chartes arabes qui existent à Palerme ou à Montréal, et dont quelques-unes, écrites sur plusieurs parchemins superposés bout à bout, ont jusqu'à

[1] Qu'il me soit permis de citer ici M. le duc de Serra di Falco, M. le prince de Scordia, M. le chevalier Bianchini, directeur de l'intérieur; M. le baron de Mortillaro; M. le chanoine Rossi, bibliothécaire; le R. P. Tarallo, archiviste de Montréal; et M. le professeur Francesco Castagna, qui a bien voulu m'envoyer, depuis mon retour, le calque exact de ceux des diplômes arabes de la cathédrale de Palerme que le temps ne m'avait pas permis de copier.

vingt et une palmes de longueur. Je ne crois pouvoir mieux faire comprendre l'intérêt qui s'attache à ces anciens documents qu'en transcrivant ici un de ces diplômes et l'interprétation que j'ai cru devoir donner aux expressions arabes détournées de leur acception pour être pliées aux exigences du droit féodal.

لماكان بتاريخ شهر ابريل لحول الاول من سنة ستة الاف وستماية واحدى و تسعين سنة لتاريخ العالم عند خروج الامر العالى المطاع زاده الله علوا ومضا وارتفاعًا وبقا برجوع جميع من كان ساكنا من رجال الديوان المعمور من الجرايد والمحلات والملس ببلاد الكنايس المقدسة والبارونية بساير صقلية حماها الله وانتقالهم منها إلى بلاد الديوان المعمور خرج امر الحضرة المعظمة المالكة المكلية الغلامية الرهشة المستعرة بالله المعتضدة بقدرته المستنصرة بقوته مالكة ايطالية وانكبردة وقلورية وصقلية معزة امام رومية الناصرة الملة النصرانية خلد الله ملكها وايامها وابد دهورها واعوامها ونصر جيوشها واعلامها وابد سيوفها واقلامها بالانعام على كنيسة صنت ماريه باركين منت رجال المقدسة بيقا جميع من كان ساكنا فى بلادها ورحايل الكنايس والتراريه الداخلة فى حدودها من رجال المحلات والملس خاصة دون رجال الجرايد على حالهم وتسليمهم

البها والانعام بهم عليها انعاما خالصا موبدا واعطا
سالما مخلدا لايلزمها عنه خدمة ولا تلحقها لاجله مودية
ولا كلفة باق ما تجددت الايام ثابت ما تكررت الشهور
والاعوام لوجه الله سبحانه وابتغا رحمته لها ولارواح
آبايها الملوك المعظمين قدّس الله ارواحهم ومتى ظهر ان
احدا من هولا الرجال المثبوتين اسماوهم فى هذه الجريدة
من جرايد هى من البلاد الديوانية او احد من الترارية
كان خارجا عن هذا الانعام فراجعا الى مكانه وقد اثبتت
اسما هولا الرجال فى هذه البلاطية وختمت بالطابع
الشريف المشهور تاكيدا لها ودليلا على صحة جميع
الصمنتها (sic) بالتاريخ المقدم ذكره وهذه اسماوهم اسما
اهل المحلات بغار الصرق

Ουχαϊξ χασαν. Χασαν εν. ουδδεν. Βου ουδελλα εναν ουδδεν.
ابو عبد الله بن الوادنى حسن بن الودانى الحاج حسن

Χασαν ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ. Χαλιλ ὁ υἱὸς αυδεννουρ. Που δαρκ.
ابو درقة خليل بن عبد النور حسن اخوه

Μαιμουν ὁ ἀδελφὸς αὐτῶν. Αουδελλα ὁ ἀδελφὸς αὐτῶν.
عبد الله اخوهم ميمون اخوهم

Σολλειμαν εν. ρικιν. Χαμζε εν. κετταν. Οἱ παῖδες που ταλεμ.
اولاد ابو طالب حمزة بن القطان سليمان بن الرقيق

Ιχιες ὁ ἀδελφὸς αὐτῶν. Αουδελλα ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ.
عبد الله اخوه يحيى اخوهم

Ιεσε ὁ ἀδελφὸς αὐτῦ. — Οὐθμαν ὁ υἱὸς ουχιλ ιωσηφ.

عثمان بن الوكيل يوسف — عسى أخوه*

Οἱ ἐξάγραφοι τῦ χωρὶς στροφή. — Οὗτοι ἐκ τοῦ μαχαλλετ ὀνόματα ιδ.

الجملة من المحلات اربعة عشر اسما ومن الملس بغار العرق

Αλης ὁ υἱὸς χαττα. — Χουσε σαβουκα. — Ιχιεν τραλλος.

يحى المعوج — حسن السابوقة — على بن الخياط

Οὐθμαν κουχαιλ καὶ ὁ ἀδελφὸς αὐτῦ. — Βου αυδελλα εκ. σαμεν.

ابو عبد الله بن السمن — عثمان كحيل واخوه

Αυδερραχμεν εκ. τυ ζελλαχ. — Ιωσηφ. — Βουλχαιρ χασσαρ.

ابو الخير الحصار يوسف الجرار عبد الرحمن بن ابو زلاق

Μουχουμουτ ὁ ἀδελφὸς αὐτῶν. — Ουμαρ ὁ ἀδελφὸς αὐτῦ.

عمر اخوه — محمد اخوهم

Χασεν εκ. χζαλλα. — Αχμετ ὁ ἀδελφὸς αὐτῶν.

احمد اخوهم — حسن بن الغزلو

Αυδεσσεττ ἀνεψιὸς αὐτῦ. — ....

ابو بكر الطرلينسى ابو بكر الاندلسى عبد السيد بن اخيه

Αιεσ μουχουμουτ ὁ ζαμαν. — Βουλ φουτουχ. ἀνὴρ στρφ.

ابو الفتوح زوج الشارفه — عياش محمد الرحان

Αυδδελλα πρόγονος μασιτ. — Ηπτουν ὁ ἀδελφὸς μασιτ.

بدبون اخو الماشطه — عبد الله ربيب الماشطه

Σάδεχλε υἱὸς κατζατ. — Οὐθμαν υἱὸς χαλιφ. — Ιωσηφ υἱὸς χαλιφε.

يوسف بن خليفة عثمان بن خليفة سعد الله بن حميد

Αλης υἱὸς νασαρ. — Δαχμεν ὁ ἀδελφὸς αὐτῦ. — Οὐθμαν υἱὸς αμμαρ.

عثمان بن عمار — دحمان اخوه — على بن الناصر

Ἰωσὴφ υἱὸς πουλλειλ.	Ἀζουζ ὁ μεζηρι.	Οἱ παῖδες μουσμουτι.
يوسف بن ابو الليل	عروز المازرى	اولاد المصمودى
Οἱ παῖδες αβδερραχμεν εκζελι.	Αβδερραχμεν ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ.	
اولاد عبد الرحمن الغزلو	عبد الرحمن اخوه	
Ἰχιες κατουπ.	Χαμζεο υἱὸς αβδελτζεπαρ.	Ταχερ υἱὸς χατζ.
يحى القابوب	حمزة بن عبد الجبار	طاهر بن الحاج
Βραχιμ υἱὸς ισμαιλ.	Αβδερραχμεν ζεμιρ.	Ἀζουζ συγγενὴς βουτζομ.
ابرهم بن اسماعيل	عبد الرحمن الزمر	عروز صهر ابو جمعه
Ελμελεμμου.	Μαιμουν μουεδδεπ.	Εττε Αζουζλεφρικ.
المحو	ميمون المودب	ابن عروز اللفيقى
		Ὀνόματα μ.
		الجملة اربعين اسما

Au mois d'avril de l'an du monde six mille six cent quatre-vingt-onze, première indiction; à la suite de la promulgation de l'ordre puissant et élevé (que Dieu l'augmente en élévation et en puissance, qu'il l'exalte et prolonge sa durée!) par lequel il était prescrit à tous les *cartulaires*, *mahallat* et *ascriptices* du domaine royal, résidant momentanément dans les dépendances des saintes églises ou des baronnies de la Sicile (que Dieu la protége!), de faire retour au domaine, est émané un édit de sa majesté royale Guillaume le Bon glorifié par Dieu, aidé par sa toute-puissance, triomphant par sa force, roi d'Italie, de Lombardie, de Calabre et de Sicile, glorifiant le souverain pontife de Rome, protecteur des chrétiens (que Dieu éternise sa royauté et ses jours, qu'il prolonge son règne et ses années, qu'il guide ses armées, veille sur ses étendards, prête secours à son épée dans la guerre, à sa plume dans les conseils!). Par cet édit, il est fait don à la sainte église dédiée à la sainte Vierge Marie de Montréal, de tous les *mahallat* et *ascriptices* vivant actuellement dans

les domaines et dépendances de toutes les églises ou des seigneurs terriers qui relèvent de ses possessions, lesquels devront continuer à résider sur les terres de Montréal et à relever de cette église, exceptant toutefois de cette donation les cartulaires. Bien entendu que ce don est un don gratuit, perpétuel, complet, durable, pour lequel ne pourront être exigés aucun service, aucune obligation, aucune corvée, mais dont l'effet se perpétuera tant que se renouvelleront les jours, tant que se succéderont les mois et les années : donation faite en vue d'honorer le Seigneur, d'implorer sa miséricorde pour sa majesté le roi Guillaume, ainsi que pour l'âme des rois ses ancêtres (que Dieu ait leur âme!). Mais s'il venait à être reconnu que quelqu'un des hommes dont les noms sont inscrits dans ce diplôme comme *mahallat* ou *ascriptice* est un *cartulaire*, ou au contraire que l'un des individus dépendants de l'église de Montréal ne fasse pas partie de cette donation, qu'ils fassent chacun retour à leur véritable résidence. En conséquence, les noms de tous ces vassaux ont été inscrits dans ce polyptique qui a été scellé du sceau royal et authentique pour confirmer et démontrer la vérité de tout ce qui a été inscrit à la date ci-dessus mentionnée.

Suivent les noms de vassaux surmontés d'une transcription grecque, et dont nous n'avons donné qu'une bien petite partie. Le diplôme en contient plus de huit cents.

On voit qu'il s'agit ici d'un polyptique ou rôle de vassaux dressé à l'occasion de l'exemption accordée à l'église de Montréal et faisant opposition à un édit en vertu duquel des vassaux établis sur les terres du clergé devaient faire retour à la couronne. L'an du monde 6691, qui, d'après l'ère des Grecs employée alors en Sicile, répond à l'année de J. C. 1183, nous

indique que l'on était alors à la fin du règne de Guillaume II. Avant d'entrer, d'une manière plus intime, dans l'examen du diplôme, permettez-moi de caractériser en quelques mots l'action des princes normands sur les Arabes après la conquête de la Sicile.

A une époque où les dogmes religieux avaient une puissance à laquelle cédaient toutes les puissances de la terre, Roger avait su éviter ce que pouvaient avoir de trop absolu les exigences du catholicisme, et s'attacher le peuple dont la civilisation, alors très-avancée, avait amené la Sicile à un état de prospérité inconnue pour elle pendant la longue période du Bas-Empire, en ne forçant aucun de ses nouveaux sujets à abjurer sa foi. Le prince normand encourut même les soupçons de l'Église, et ce ne fut pas assez pour lui, aux yeux de quelques hommes, d'avoir soustrait les Grecs à la domination musulmane.

Le moine Eadmer, qui accompagnait saint Anselme, archevêque de Cantorbery, lorsqu'il quitta l'Angleterre, dit dans sa chronique : « Le comte Roger de Sicile ne souffrait pas qu'un seul musulman pût embrasser la foi chrétienne; dans quelle intention? Ce n'est pas à moi de le dire, mais Dieu le jugera[1]. » Il avait accordé, nous dit aussi Godefroy Malaterra, toute garantie aux Sarrasins pour les biens qu'ils possédaient dans l'île ; ils étaient tenus, en échange, de jurer, sur le Coran, qu'ils resteraient fidèles et

[1] Voyez *Vie de saint Anselme*, d'Eadmer, ap. Carus. p. 975.

payeraient tous les tributs exigés par la loi[1]. La confiance que Roger avait en eux était si grande, qu'il leur donna plusieurs fois les postes les plus importants. Nous voyons dans le troisième livre de Malaterra, qu'un musulman nommé Bencimen était gouverneur de Catane[2]. Les Sarrasins furent en effet les plus vaillants soldats de Roger et de ses successeurs. L'autorité des rois de Sicile avait tout à gagner dans les secours qu'elle tirait de cette brave et habile milice à l'aide de laquelle elle comprima plusieurs fois l'orgueil des barons.

Répandus dans l'île entière, les Arabes étaient toutefois beaucoup plus nombreux dans la partie méridionale plus voisine de l'Afrique et qu'ils avaient occupée la première, lors de leur invasion. Mêlés aux chrétiens dans quelques localités, ils habitaient seuls quelques places; mais, qu'ils fussent les seuls habitants des bourgs qu'ils occupaient, ou qu'ils vécussent dans les lieux où des chrétiens étaient établis, ils gardèrent leurs mœurs, leurs habitudes, et le costume, qui ne permettait jamais de les confondre avec le reste de la population. Leur condition variait, ainsi que celle des chrétiens eux-mêmes, suivant leurs biens, leurs emplois, suivant qu'ils vivaient dans les villes ou dans la campagne. Beaucoup d'entre eux, réduits à la condition de vassaux, cultivaient la terre et rendaient au roi, aux barons, aux établissements religieux dont ils peuplaient les

[1] *Gaufr. Malat.* lib. II, c. XIII.
[2] *Ibid.* lib. III, cap. XXX.

vastes possessions, une partie du produit annuel qu'ils en tiraient[1]. C'était, ainsi que je l'ai dit, la coutume que le roi confiât aux musulmans les troupeaux de bœufs, de chèvres ou de moutons qui formaient sa propriété particulière ; ils étaient chargés de leur garde et rendaient compte, au bout de chaque année, de l'accroissement probable du bétail. On peut croire que cette branche des revenus de la couronne était très-lucrative, d'après le soin que les souverains de la Sicile ont apporté à la favoriser.

On trouve dans les constitutions du royaume, renouvelées plus tard par les Angevins et les Aragonais, une foule d'édits où les pâtres et conducteurs de bestiaux sont protégés dans leurs courses errantes contre les exactions des barons et autres seigneurs féodaux. Les princes normands avaient poussé la sévérité jusqu'à punir de mort ceux qui contrevenaient à leurs ordonnances ; nous en pouvons donner pour preuve cet édit de l'empereur Frédéric :

Ut delicti fines pœnæ crudelitas non excedat, capitalem pœnam et publicationem bonorum omnium statutam in iis qui affidaturarum occasione etiam pascuorum homines in animalibus suis ultra licitum, et in rebus aliis gravare noscuntur, divæ memoriæ regis Gulielmi prædecessoris nostri constitutione sancitam, competenti moderamine moderantes, decernimus eos, qui occasione prædicta ultra licitum aliquid accipiunt ab hominibus, vel animalibus, vel rebus aliis, homines, quorum animalia fuerint, gravare tentaverint, in

[1] Voyez Hug. Falc. apud Carus. p. 475.

quadruplum ejus, quod taliter extorquere præsumpserint, fisco nostro solvendum, fore mulctandos. . . .[1].

Frédéric d'Aragon n'est pas moins explicite :

Præcipimus ut in posterum nulli comites, barones, feudatarii et terram habentes, pretextu carnagii vel herbagii in terris eorum transeuntibus cum animalibus per forestas et terras ipsas pretium vel animalia præsumant exigere vel auferre[2].

Nous pourrions faire suivre cette disposition de bien d'autres édits conçus dans le même esprit et presque dans les mêmes termes; qu'il nous suffise d'ajouter que, d'après le continuateur de Mala-Spina, les exigences de Charles d'Anjou, qui voulait que les chrétiens eux-mêmes fussent chargés de la garde des troupeaux du domaine et leur demandait chaque année des comptes rigoureux, contribuèrent à aigrir les esprits contre la domination française et à produire cette sanglante réaction connue sous le nom des Vêpres siciliennes[3].

Il paraît donc constant que la condition des Sarrasins dans les campagnes de la Sicile était souvent celle des serfs de la glèbe vendus ou donnés avec les propriétés dont ils dépendaient, et classés d'après les catégories adoptées dans le droit féodal des Lombards ou des Normands, selon le maître auquel ils appartenaient. Dans les villes, au contraire, leur

[1] *Const. regni Siculi*, lib. III, tit. XXXVIII, cap. III.
[2] *Capitulaires* de Frédéric d'Aragon, XXIII[e] chap.
[3] *Saba Malaspin. Cont.* ap. Gregorio, *Bibl. arag.* t. II, p. 333, et Amari, *Guerra del Vespro siciliano*, t. I, p. 60.

position était toute différente et leur fortune personnelle les plaçait pour la plupart à l'abri de toute servitude. Après avoir acquitté le tribut exigé pour le libre exercice de leur religion, ils jouissaient des mêmes priviléges que les autres sujets du royaume et étaient soumis aux mêmes charges. Roger, rempli de confiance dans leurs talents militaires, les avait de plus en plus rapprochés de sa personne. Sous le règne de Guillaume Ier, son fils, ils jouirent d'une extrême faveur. Les guerriers normands, en entrant, après la prise de Palerme, dans ces palais dorés, dans ces vastes jardins où les Aghlabites, et les Obéydites après eux, avaient rassemblé toutes les richesses de l'Asie, s'étaient épris des douceurs de la vie d'Orient. Ces hommes de fer, qui avaient réalisé pendant la conquête les exploits fabuleux des chevaliers de la Table-Ronde, n'avaient pu résister à la molle langueur d'un des plus doux climats de la terre. Vaincus à leur tour par les richesses du sol, par une civilisation plus avancée que la leur, ils avaient emprunté aux Arabes leurs sciences, leurs arts et jusqu'aux institutions du harem. Des eunuques, qui n'avaient de chrétien que le nom et l'habit, encombraient les avenues de leurs palais, et, agents complaisants des plaisirs du maître, ces hommes, musulmans dans le cœur, offraient aux Sarrasins l'appui de la faveur qu'ils devaient à leur ministère. Guillaume, qui vainquit les ennemis au dehors et au dedans, qui protégea les sciences et les arts, ne dut probablement le surnom de mauvais qu'à la préfé-

rence qu'il semblait accorder aux Arabes sur les chrétiens. Chaque fois que la révolte s'arma contre lui, les Sarrasins furent victimes de ces réactions populaires dont ils tiraient vengeance quand le roi avait repris son pouvoir; aussi firent-ils éclater à sa mort les transports de la douleur la plus vive. « Les matrones des plus riches familles musulmanes, écrivait Hugues Falcand, entourèrent le palais nuit et jour, couvertes de sacs, les cheveux épars et faisant retentir l'air de leurs cris, tandis que les femmes qu'elles avaient à leur service couraient dans les rues de la ville accompagnant des sons du tambour leurs chants de regrets[1]. Guillaume I[er], n'ayant qu'un fils âgé de douze ans, institua en mourant, comme régente, la reine Marguerite, fille du roi de Navarre; un conseil de régence, présidé par l'eunuque Pierre, devait l'aider de ses avis, et Pierre, s'emparant bientôt de l'esprit de sa souveraine, gouverna l'état jusqu'au jour où les Normands, outrés de sa partialité pour les Sarrasins, le forcèrent à se réfugier en Afrique. Plus tard, le roi, parvenu à sa majorité, éloigna les eunuques de son conseil; mais le diplôme que nous reproduisons ici prouve qu'à la fin de son règne il y avait encore une chancellerie arabe dans laquelle les actes émanés de la cour étaient revêtus des formes du style oriental avant d'être publiés dans cette île, où venaient se heurter d'une façon si étrange les coutumes du Nord et les mœurs de l'Orient.

[1] Hugon. Falcandi, ap. *Muratori*, t. VII, p. 303.

C'est dans le monastère des bénédictins de Montréal, et par l'obligeance du R. P. Tarallo, archiviste, que j'ai pu prendre copie de ce diplôme ainsi que de tous ceux qui composent cette riche collection. Il est écrit sur parchemin, en caractères cursifs d'une dimension beaucoup plus grande que ne le sont ordinairement ceux des manuscrits, et manquant presque partout de points diacritiques, ainsi que vous avez pu vous en assurer vous-même en voulant bien m'aider à surmonter quelques-unes des difficultés que m'offrait l'incorrection du texte. La date est du mois d'avril 1183. J'ai cru devoir rendre الحول الاول par *première indiction*, cette concordance se trouvant exacte pour l'année 1183, et le mot حول n'ayant pas besoin, d'ailleurs, d'une interprétation très-forcée pour arriver à une telle signification, bien que, dans la plupart des chartes que je possède, le mot indiction soit exprimé par la transcription arabe اندقتس. Il ne m'a pas été possible de trouver dans les constitutions de Sicile l'édit auquel fait allusion notre charte et par lequel Guillaume avait ordonné le retour, au domaine royal, de tous les serfs, vassaux ou tenanciers qui se trouvaient, par suite d'abus, enclavés dans les domaines du clergé ou des hauts barons. Frédéric, en arrivant au trône de Sicile, publia toutefois un édit dont les dispositions semblent être les mêmes que celles dont il s'agit ici :

Quisquis de burgensibus aut villanis ad nostrum demanium pertinentibus temporibus retroactis ad ecclesiarum loca, comitum seu baronum, vel aliorum quorum libet quaqumque

occasione transierit incolatu seu habitatione nostri demanii derelicta, infra tres menses, si in eadem provincia fuerint, et si extra provinciam fuerint infra sex menses, post requisitionem ordinatorum nostrorum ad terram demanii quam deseruit, redire praecise cum tota familia compellatur.....[1].

Le reste de l'édit est relatif aux peines qu'encourront les membres du clergé ou les seigneurs féodaux en s'opposant à l'exécution d'un ordre qui, juste pour tous, veut aussi que les serfs des barons, prélats ou chevaliers, trouvés sur le domaine royal, soient réintégrés dans les possessions de leurs maîtres. L'une des principales difficultés que me paraît offrir le monument arabe qui nous occupe, est l'appréciation exacte des différentes classes de vassaux auxquels les rédacteurs du document ont donné des dénominations étrangères à la langue arabe ou détournées de leur sens habituel. Trois espèces de servage sont désignées dans la charte : رجال المحلات . رجال الملس . رجال الجرايد. Déjà, à la fin du siècle dernier, le chanoine Grégorio ayant essayé de déchiffrer quelques fragments des diplômes conservés dans les archives de la cathédrale de Palerme, fut arrêté par la difficulté que je signale aujourd'hui. Seulement, au lieu de جرايد il lut جرض, et, ne pouvant déterminer ni le sens de ce mot ni celui de ملس qu'il avait également rencontrés dans le fragment dont il avait entrepris la traduction, il en écrivit à Tychsen. Voici la réponse de ce savant :

[1] Voyez *Const. regni Siciliæ*, lib. III, tit. vi.

« De originatione et significatione τῶν حرض et ملس
« dubius omnino hæreo. Lexica nos deserunt et leges
« grammaticæ obstare videntur quo minus pro ap-
« pellativis sumantur, aut sine adhibita correctione,
« quam tamen ceu pestem fugio, intelligantur. Du-
« bium quidem mihi nullum est quin distinctæ ho-
« minum classes fuerint ; sed quales proprie fuerint,
« ipse juxta cum ignorantissimis ignoro. De meo sensu
« si judicem, crediderim has dictiones, quas techni-
« cas reputo, potius e jure feudali Northmannorum,
« aut e more loquendi tunc temporis in una alteraque
« Siciliæ civitate recepto, quam ex arabica lingua esse
« enucleandas. Posset quidem حرض aut حراش de ho-
« minibus nota insignitis id est honoratis et ملس de
« effeminatis seu vilioris conditionis hominibus in-
« terpretari, sed argumentis ex eorum scriptis pe-
« titis has significationes confirmare nequeo. Nugæ
« forte sunt, si quis حرض latinorum *heres*, aut *here-
« des*, hoc est tales qui patrimonium ibi possidebant,
« et ملس *miles* aut *milites* provinciales reputare
« vellet. Si quid reperias rectius istis, candidus im-
« perti. »

Malgré l'ingénieuse conjecture de Tychsen, qui ne pouvait mieux faire, d'après l'altération du texte qui lui avait été communiqué, que d'indiquer au chanoine Gregorio les coutumes féodales des Normands comme la source probable où il pourrait puiser quelque indication sur les paroles qui l'embarrassaient, ce dernier se borna au sens positif des mots arabes qu'il avait cru lire, et traduisit محهم

اثنين حرش و الثلاثة ملس[1] par *quorum duo homines sunt asperi, tres vero molles*[1]. Sans chercher à démontrer le non sens de cette traduction, j'ajouterai que le diplôme dont je donne ici le texte m'a fourni une indication précieuse qui a manqué à Gregorio. Dans le rôle des vassaux qui termine la charte, et où les noms propres sont surmontés d'une transcription grecque, le mot ملس est toujours rendu par ἐξώγραφοι; par exemple : ومن الملس جاطينة, οἱ ἐξώγραφοι τζατινες. Je crois retrouver dans ce mot la classe de vassaux indiquée dans les chartes latines par le mot *ascriptitii* : « *Ascriptii*, dit Ducange, « coloni, agricolæ, villani qui aliunde orti, in aliorum dominorum villas et prædia pergunt, ibique « eorumdem licentia sedes suas figunt et sub annui « census conditione in cæterorum subditorum transeunt statum et in album ascribuntur; ita ut perinde « et ii distrahi et transferri queant una cum ipsis « prædiis, quæ excolunt unde et pro servis glebæ « habentur[2]. » Je sais que dans les constitutions du royaume de Sicile, données par l'empereur Frédéric en latin avec une traduction grecque, le titre II du III^e livre défend aux évêques de donner l'ordination aux *ascriptitii* sans la permission de leurs seigneurs, et que ce mot est traduit en grec par la parole ἐναπόγραφοι; mais il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les hommes chargés de tracer sur la

[1] *Rerum arabicarum quæ ad historiam siculam spectant ampla collectio*, p. 112.

[2] Voyez *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.*

charte arabe une transcription en caractères grecs du rôle des vassaux, qui y est joint, aient employé un autre équivalent que celui auquel ont eu depuis recours les traducteurs du texte latin des constitutions de Frédéric[1].

Une fois le sens du mot ἐξώγραφοι déterminé, et le mot lui-même admis comme la représentation exacte de la parole arabe ملس, nous ne nous livrerons pas à de vaines conjectures pour chercher à connaître quelle analogie avait pu conduire les Arabes à se servir du mot ملس, *glabri*, pour désigner les serfs, et si l'usage de les raser n'avait pas donné lieu à cette appellation : nous nous contenterons du fait et nous passerons au mot محلات, pour lequel les secours d'une traduction grecque viennent même à nous manquer. محلات est surmonté, dans la charte qui nous occupe, d'une simple transcription en caractères grecs; par exemple ومن المحلات عفرل عبد الرحمن, καὶ ἀπὸ τοῦ μαχαλλετ μενζὶλ αϐδερραχμεν. Il nous faut donc chercher dans l'analogie et dans le sens propre du mot arabe l'explication qui nous est nécessaire : or, nous voyons que, dans l'édit par lequel Frédéric fait rappel au domaine royal, des vassaux de la couronne retenus par des

[1] La langue grecque, encore en usage en Sicile au moment où les Souabes s'emparèrent de la souveraineté de cette île, y avait fortement dégénéré et acceptait, à défaut de traduction exacte, des expressions complétement étrangères. C'est ainsi qu'on lit dans la traduction grecque des constitutions de Frédéric : Εξκουσαττουι (excusati), δεφένδερειν (defendere), ὀρδινάριος (ordinarius), κογνᾶτοι (cognati), etc.

barons ou des prélats, il dit : « Quisquis de burgen- « sibus aut villanis ad nostrum demanium pertinen- « tibus. . . . . » Si le mot *villani* comprend dans ce cas les *ascriptitii*, serfs de la glèbe, etc. pourquoi du mot محلّة, *vicus urbis*, *statio*, ne pourrait-on pas supposer, dans le style exceptionnel des coutumes féodales, محلات *burgenses*. Il restera encore à déterminer une classe particulière d'hommes désignés dans notre diplôme par رجال الجرايد, *les hommes des chartes*, car le mot جريدة répond à la signification des mots charte ou instrument dans tous les documents arabes que je possède. Il n'existe pas pour ce mot de transcription grecque; car, les رجال الجرايد étant exceptés de la donation faite au monastère de Sainte-Marie de Montréal, ne sont pas inscrits sur le rôle des vassaux donnés au monastère. Ne pourrait-on pas toutefois supposer, par analogie et d'après cette exception même qu'il s'agit ici des *cartularii* : « Servi, dit Ducange, per chartulam seu epistolam « manumissi. »

Quelle que puisse être la valeur de ce rapprochement, que je donne ici comme une simple indication, les autres paroles du diplôme s'expliquent d'une manière bien plus incontestable. La parole arabe باروىىه, bien qu'écrite sans points diacritiques, est le mot *baronia* des chartes latines, et le mot طراريه, qui se répète deux fois, me paraît évidemment devoir se lire *terraria* (*ager, prædium, possessio, territorium*, Ducange), ou *terrarius* (*vasallus, tenens*, id.).

Le diplôme émane de Guillaume, qui est nommé غلاميه *Gulemieh*, et ce nom, pris comme adjectif relatif, représente ici la formule bizarre en français de *Sa Majesté Guillaumienne*. Faisons observer à cette occasion que la longue série des titres et épithètes qui forment une partie considérable de la teneur du diplôme ne se rapporte pas au nom propre du souverain, comme dans les diplômes latins, mais à la majesté royale الحضرة الملكية, comme dans les chartes grecques *ρηγικὸν κράτος*. Parmi les attributs de la puissance royale de Guillaume, il en est un qui peut prêter à une double interprétation; on lui donne le titre de معزة امام روميه. Doit-on lire la préposition أَمَامَ *coram*, *ante*, ou le mot إِمَام *præses*, et dire honoré devant Rome, c'est-à-dire à Rome, ou honorant l'imam de Rome, c'est-à-dire le pape? Les chartes latines rédigées par les princes normands portent bien, parmi les titres qui suivent le nom du roi, celui de *christianorum clypeus*, et les chartes grecques *τῶν χριστιανῶν βοηθὸς*, ce que notre charte arabe a exprimé par les mots الناصرة الملة النصرانية, qui suivent immédiatement les paroles qui nous occupent; mais, ni charte grecque, ni charte latine ne faisant mention du souverain pontife ou de la manière dont les rois de Sicile étaient vus à Rome, l'analogie ne peut nous servir de guide dans cette occasion.

Les autres formules du diplôme qui nous occupe ici étant évidemment copiées sur le style usité dans

les donations que les princes faisaient alors aux églises, je terminerai mes remarques, monsieur et cher professeur, en vous faisant observer que le mot بلاطه, écrit sans points diacritiques, me paraît devoir se lire بلاطيه, et correspondre au mot *poletum* ou *poleticum*, expression de la basse latinité, empruntée au mot grec πολύπτυχον (livre composé de plusieurs feuillets), et employé plus particulièrement pour désigner au moyen âge un rôle de serfs ou vassaux appartenant à une même seigneurie ou à un même monastère.

Il y a quelque intérêt, sans doute, à rechercher, ainsi que j'ai tenté de le faire, quels étaient les efforts des Arabes pour plier leur idiome à un ordre d'idées tout à fait neuf pour eux, à les voir s'efforcer de trouver, au milieu des formules du coutumier de Normandie, quelque favorable occasion pour rentrer dans les formes pompeuses du style oriental. Mais, ce qui l'emporte de beaucoup sur de simples observations philologiques dans l'étude des chartes arabes, c'est d'y chercher l'histoire des institutions et de l'action réciproque qu'exerçaient l'un sur l'autre deux peuples dont le génie était si différent; c'est de voir comment, à l'aide d'une civilisation plus avancée, l'élément arabe domine d'abord dans le mélange forcé des deux races. Dans un acte public daté de 1132, deux ans après que le cardinal Conti, au milieu de tous les chevaliers normands rassemblés dans l'église métropolitaine de Palerme, avait sacré Roger comme premier roi de Sicile, les musulmans

invoquent encore le nom de Mahomet en garantie des conditions auxquelles ils s'obligent réciproquement. Cette charte, renfermée dans les archives de la cathédrale[1], contient les conditions arrêtées entre Abd-el-Rahman ben Omar et Hoçaïn Ali-el-Kendi, pour l'échange d'une fontaine destinée à l'arrosement de jardins situés au lieu dit Adj-el-Ratel, dans le quartier de Maria : « Les contractants étant tous deux sains de corps et d'esprit, libres de leurs biens et et de leurs actions, » l'un transporte à l'autre la possession qui lui est acquise d'une source grevée d'une concession d'eau dont la durée est déterminée à vingt-quatre heures tous les dix jours pour tout le temps où l'arrosement est nécessaire, c'est-à-dire, ainsi que l'explique le contrat, jusqu'à la tombée des premières pluies عند نزول المطر. L'acte commence ainsi : بسم الله الرحيم صلى الله على محمد نبيه وعلى اهله وصحبه. « Au nom de Dieu miséricordieux, qu'il bénisse son prophète Mahomet, ses compagnons et sa famille ! » Seize ans plus tard, la formule est changée : بسم الله الرحمن الرحيم الحمد لله حق حمده. « Au nom de Dieu indulgent et miséricordieux, louons Dieu comme il doit être loué ! » Dans ce diplôme, daté de l'année de l'hégire 543, correspondant à l'an de J. C. 1148-1149, le nom de Mahomet n'est plus invoqué, ce qui s'explique, du reste, puisqu'il ne s'agit plus d'un contrat passé entre deux musulmans, mais on y trouve une preuve nouvelle de l'esprit d'égalité que Roger cherchait à

[1] Elle y est placée sous le numéro 9, troisième rayon.

maintenir entre ses sujets, à quelque religion qu'ils appartinssent[1].

بامر ديوان التحقيق المعمور لابى الطيب بن الشيخ اصطفان
عامل جاطو ان يخرج بنفسه وصحبته الشيوخ الثقات
النصارى والمسلمين ويحد لهم الرباع الديوانية باقليم جاطو

C'est-à-dire :

Le bureau de vérification du domaine a ordonné que le gouverneur de Djaton, Abou-l-Taïb, fils du scheikh Étienne, se transporterait sur les lieux, à la tête des principaux habitants, choisis parmi les plus respectables des chrétiens et des musulmans, et que là on procéderait au bornage des terres appartenant au domaine.

Dans les premières années du règne de Guillaume II, l'usage de l'arabe s'était conservé, et nombre de diplômes sont rédigés dans cette langue; mais déjà les habitudes de l'Occident ont altéré les formules et les dates; plus d'invocation au Dieu de miséricorde, les chartes commencent par la simple énonciation de la date, et cette date se mesure sur l'ère du monde adoptée par les Grecs; seulement on y joint encore la concordance de l'année de l'hégire. Ainsi, par exemple, dans le diplôme n° 21 des archives de l'abbaye de Montréal on lit :

لما كان بتاريخ شهر مايو الحادى عشر ومن سنى العالم

[1] Ce diplôme est inscrit dans les archives de la cathédrale de Palerme sous le numéro 14, quatrième rayon.

ستة الاف وستماية وستة وثمانين سنة موافق من التاريخ
العربى عام خمسماية وثلاثة وسبعين سنة

C'est-à-dire :

A la date du 11 mai de l'an du monde 6686, qui correspond à l'année 573 de l'ère usitée chez les Arabes.

Enfin, dans le diplôme que nous avons rapporté, postérieur à celui-ci de cinq ans, l'ère de l'hégire n'est plus même mentionnée. Les Normands, après avoir longtemps ménagé les Arabes dont ils avaient été d'abord les tributaires sous le rapport des sciences, des arts, de l'industrie, de la littérature, se sentirent assez forts pour répudier peu à peu l'espèce d'infériorité morale dans laquelle ils s'étaient trouvés vis-à-vis d'un peuple qu'ils avaient vaincu. Les Arabes, toutefois, exercèrent longtemps encore une grande influence en Sicile. Lorsque Richard et Philippe-Auguste se rendirent à Messine, sous le règne de Tancrède, ce port était habité en grande partie, nous dit Galfrid de Vinisalf, par des gens appelés *Griffones*, qui étaient d'origine sarrasine : chez eux se trouvaient les richesses, chez eux se trouvait la puissance, et ils professaient le plus profond mépris pour les autres habitants, auxquels les chroniqueurs anglais donnent le nom de Lombards[1]. Cent mille Sarrasins, d'après Roger de Hoveden, s'étaient rassemblés dans les montagnes au moment où l'on put croire que les dissensions qui

[1] *Galfrid. Vinis.* cap. XII.

avaient éclaté entre Tancrède et Richard amèneraient une collision : après la réconciliation des deux princes, Tancrède les engagea à revenir cultiver leurs terres[1]. Plus tard, lorsque l'empereur Henri VI vint, après la mort de Tancrède, attaquer la Sicile, les Arabes y étaient encore en nombre assez considérable pour suggérer à Hugues Falcand les réflexions suivantes : « Plût à Dieu que les chefs des chrétiens et des Sarrasins pussent s'entendre, qu'ils oubliassent momentanément les griefs qu'ils peuvent avoir les uns contre les autres, et que, choisissant librement un roi, ils réunissent leurs forces ! Rien ne serait désespéré, et les Allemands, repoussés par la population entière, seraient obligés de regagner à la hâte leur sauvage pays du Nord[2]. »

Avec le commencement du XIIIe siècle et l'avénement des Allemands au trône de Sicile, l'influence des Arabes s'effaça rapidement. La loi les protégeait encore, mais c'était à défaut de la protection qu'ils devaient autrefois à leurs propres forces. On lit dans les constitutions du royaume publiées par Frédéric, livre Ier, titre XVIII : « Les Sarrasins, rendus odieux à tous les chrétiens, doivent trouver un refuge dans la puissance des lois ; notre justice ne doit point leur faillir maintenant qu'ils sont dépourvus de tout autre secours. » Bientôt cette protection de la loi manqua, et la volonté du monarque exila les Arabes de Sicile dans la Pouille et

[1] *Rog. de Hoveden*, ap. Carus, p. 965.
[2] Hug. Falc. apud Carus, pag. 404.

dans la Campanie. Cette mesure rigoureuse ne fut cependant pas exécutée d'une manière tellement absolue qu'il ne restât plus de musulmans en Sicile, mais désormais ils ne figurent dans l'histoire de l'île que sous la condition de serfs[1]. Le chapitre XXXIX des capitulaires de Frédéric, postérieur à la mesure qui les avait frappés, défend, sous les peines les plus sévères, d'apporter aucun obstacle à la conversion des musulmans, et ordonne au contraire de favoriser, par tous les moyens, leur retour à la foi chrétienne. Le titre suivant est relatif à la manière dont doit être traité l'esclave après avoir reçu le baptême, et se termine par ces paroles de l'apôtre : « Suscipe illum jam non ut servum sed ut « fratrem carissimum in Domino et in carne. » Du reste, toutes les mesures étaient prises pour détruire en Sicile les dernières traces de l'islamisme. Les enfants conçus par des femmes musulmanes de condition serve devaient être baptisés aussitôt après leur naissance, même contre la volonté de leurs mères. Le port de toute espèce d'armes offensives ou défensives était défendu aux musulmans; et, comme le costume des deux races s'était tellement rapproché qu'on avait fini par les confondre, les Sarrasins devaient porter sur la poitrine une bande

[1] Peut-être les serfs arabes, dont on parle dans les capitulaires de Frédéric, ne sont-ils que les prisonniers de guerre devenus captifs dans les luttes fréquentes des princes siciliens contre les dynasties musulmanes qui habitaient l'Afrique. C'est l'opinion de l'historien des vêpres siciliennes, M. Amari.

d'étoffe rouge, longue d'une palme et large de deux doigts.

C'est ainsi que se terminèrent les rapports en Sicile de deux peuples dont l'antagonisme religieux n'avait que momentanément cédé au gouvernement habile des princes normands. Ces rapports cessèrent brusquement à l'avénement de la maison de Souabe; mais, du mélange des deux races, de leurs mœurs, de leurs besoins, de leurs langues, il s'était opéré une fusion dont quelques traces sont encore visibles aujourd'hui. Des mots entiers, des inflexions gutturales et un grand nombre de noms de lieux ont été importés en Sicile par les Sarrasins. La taille grêle, les membres nerveux, le teint bronzé, les gestes animés du Sicilien indiquent en lui le mélange du sang arabe; le voyageur qui parcourt cette terre, dont la végétation est tout africaine, reconnaît, dans le même jour et souvent à quelques pas de distance, la tête blonde du Normand et les traits fortement accusés de la race sémitique.

Veuillez agréer, etc.

Noël des Vergers.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 8 août 1845.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Guerrier de Dumast, à Nancy, par laquelle il annonce l'envoi d'un ouvrage intitulé : *Considérations sur les rapports actuels de la science et de la croyance.*

Il est donné lecture d'une lettre de M. Gustave d'Eichthal, annonçant l'envoi d'un ouvrage intitulé : *Études sur l'histoire primitive des races océaniennes et américaines.*

M. Cassin fils écrit pour annoncer le renvoi de trois volumes de la bibliothèque de la Société asiatique, et demande, en même temps, l'envoi du Journal asiatique en continuation de l'exemplaire accordé à feu M. Cassin. Ajourné jusqu'après constatation de l'état du dépôt.

M. de Saulcy donne lecture d'un mémoire de M. Judas sur une inscription punique trouvée en Sardaigne.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 8 août 1845.

Par la Société asiatique de Londres. Le n° XVI, p. 1, de son Journal.

Par les éditeurs. *Journal des Savants*, juillet 1845.

Par l'auteur. *Considérations sur les rapports actuels de la science et de la croyance*, par M. Guerrier de Dumast. Paris, 1845, in-8°.

Par l'auteur. *Études sur l'histoire primitive des races océaniennes et américaines*, par M. GUSTAVE D'EICHTHAL. Paris, 1845, in-8°.

Par les auteurs. *Du feu grégeois et des origines de la poudre à canon*, par M. REINAUD, membre de l'Institut, et M. FAVÉ, capitaine d'artillerie. Paris, 1845, in-8° avec un atlas.

Par le lithographe. Trois cents exemplaires de la première feuille du *Kitâb-al Ind*, lithographiée au Caire.

Par l'éditeur. *Lettres de M. Botta sur ses découvertes à Khorsabad*, publiées par M. MOHL. Paris, 1845, in-8° (tiré du Journal asiatique).

JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE 1845.

MÉMOIRE

Sur un personnage appelé Ahmed, fils d'Abd-Allah ;
par M. C. Defrémery[1].

Les personnes qui s'intéressent à l'histoire et à la numismatique orientales n'ont sans doute pas oublié la publication, dans ce recueil, d'une curieuse monnaie arabe dont les légendes, imparfaitement déchiffrées par M. de Erdmann, ont été complétement expliquées par M. Reinaud[2]. Il me suffira donc de rappeler ici ce que ces légendes présentent d'historique. Au droit, on trouve le nom du khalife abbasside Mo'tamid-ala-Allah المعتمد على الله. Au revers, on aperçoit d'abord les mots : « Le vali (commandant, vice-roi) Ahmed, fils d'Abd-allah الوالى احمد بن عبد الله ; » puis les mots : « Ce dirhem a été frappé à Niçabour, l'année 267 : ضرب هذا الدرهم بنيسابور سنة سبع وستين ومائتين. M. de Erdmann a rap-

[1] Ce mémoire a été lu dans la séance du conseil de la Société asiatique, le 9 août 1844.

[2] *Journal asiatique*, troisième série, t. XII, p. 388-391.

porté un très-court passage de Soyouthi, dont voici le sens : « Dans l'année 67, Ahmed, fils d'Abd-allah alhadjiani (*sic*), s'empara du Khoraçan, du Kerman et du Sédjistan; forma le dessein de marcher vers l'Irac, et fit frapper de la monnaie portant, d'un côté, son nom, et de l'autre celui de Mo'tamid. . . Mais, à la fin de cette même année, ses esclaves le tuèrent, et Dieu mit ordre à son affaire. »

M. de Erdmann n'a pas connu un curieux passage de la Géographie d'Abou'lféda, qui rectifie sur deux points le texte de Soyouthi. Comme ce rapprochement a aussi échappé au savant éditeur de la lettre de M. de Erdmann, je crois devoir transcrire ici les paroles d'Abou'lféda : قال في اللباب ومن جبال هرات جبل يقال له خجستان بضم الخا وسكون السين المهملة ثم مثناة من فوق والف ونون قال ومن هذه الجبال احمد بن عبد الله الخجستاني المتغلب على خراسان سنة اثنتين وستين ومائتين واخباره مشهورة [1] « On lit dans le Loubab : « Parmi les montagnes du territoire d'Hérat, il s'en trouve une appelée Khodjoustan. De cette montagne était sorti Ahmed, fils d'Abd-allah, al-Khodjoustani, qui s'empara du Khoraçan, « l'année 262, et dont l'histoire est connue. »

Comme on le voit, ce passage, malgré sa brièveté, nous permet de corriger en deux endroits celui de Soyouthi. Au lieu de Al-Hedjiani الحجاني, il

[1] *Géographie d'Abou'lféda*, édition de MM. Reinaud et de Slane, pag. ٤٤٥.

faut lire Al-Khodjoustani الخجستانى le surnom d'Ahmed-ben-Abd-allah. Ensuite, nous voyons que ce fut dès l'année 262 de l'hégire, et non en 267 seulement, que cet homme se rendit maître du Khoraçan. Enfin, Abou'lféda nous apprend que l'histoire d'Ahmed est bien connue. A ce titre, il aurait bien dû en parler dans ses Annales musulmanes, ce qu'il a oublié de faire, quoiqu'il pût trouver dans Ibn-al-Athir des détails circonstanciés sur la vie et la mort d'Ahmed. En effet, Ibn-al-Athir a rapporté, sous la date de l'année 262, l'histoire de la rébellion et de la fin tragique de ce personnage. Il a de plus rappelé, en plusieurs endroits, sous les dates des années 265, 266 et 267, quelques événements de la vie du fils d'Abd-allah. J'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt de rapprocher et de coordonner ces divers passages; et c'est de ce travail que je vais avoir l'honneur de lire un extrait à la Société asiatique.

Ahmed, fils d'Abd-allah, al-Khodjoustani, était, comme son surnom l'indique, originaire de Khodjoustan, c'est-à-dire d'une des montagnes situées aux environs d'Hérat, dans le canton de Badghis. Il était au nombre des serviteurs du prince Thahiride Mohammed, fils de Thahir. Lorsque Iacoub, fils de Leïs, s'empara de Niçabour (259 de l'hégire, 873 de J. C.), Ahmed se joignit à lui et à son frère Ali. Iacoub avait à son service un personnage nommé Ibrahim. Cet homme entra un jour à Niçabour, auprès du fils de Leïs, qui le revêtit d'une fourrure de martre zibeline, dont il était couvert. Khodjous-

tani envia ce présent à Ibrahim et lui dit : « Certes Iacoub veut user de perfidie envers toi, car il ne revêt d'un *khilat* aucun des grands, sans le trahir ensuite. » Ibrahim, effrayé, lui demanda : « Quel expédient dois-je employer pour sauver mes jours? » « Cet expédient, répondit Ahmed, consiste à nous enfuir ensemble auprès de ton frère Naam; car moi aussi je crains Iacoub. » Ce Naam était à la tête d'environ cinq mille hommes, avec lesquels il assiégeait la ville de Balkh.

Ahmed et Ibrahim convinrent de prendre la fuite la nuit suivante. Ibrahim devança Ahmed au lieu du rendez-vous et l'y attendit une heure. Puis, ne le voyant point venir, il se mit en marche vers Sarakhs. Ahmed se rendit aussitôt auprès de Iacoub et l'informa de cette nouvelle. Iacoub envoya à la poursuite d'Ibrahim, qui fut rejoint et tué à Sarakhs. Iacoub conçut dès lors beaucoup d'inclination pour Ahmed[1].

Lorsque Iacoub voulut retourner dans le Sédjistan, il nomma pour son lieutenant, à Niçabour, Aziz, fils d'As-Sari, et donna le gouvernement d'Hérat à son frère Amr. Celui-ci choisit pour lieutenant dans cette ville Thahir, fils d'Hafs, al-Badghisi. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté du Khoraçan, Iacoub se mit en marche pour le Sédjistan, dans l'an 261

[1] Ibn-al-Athir, *Camil ettévarikh*, t. II, ms. arabe, supplément, n° 537, fol. 96 r. 97 r. Ibn-Khaldoun, mss. arabes n° (d'entrée) 2402, fol. 118 r, et n° 2001, fol. 319, r. Beilurs-Mançouri, man. arabe 688, fol. 34 r, 35 r.

(de J. C. 874-875). Ahmed, qui avait déjà conçu des projets de révolte et d'indépendance, voulut rester en arrière de l'armée. Dans ce but, il dit à Ali, fils de Leïs : « Tes deux frères ont partagé entre eux le Khoraçan. Tu n'as, dans cette province, personne qui prenne soin de tes affaires. Tu voudras sans doute m'y renvoyer pour cet objet. » Ali en demanda la permission à Iacoub, qui la lui accorda. Lorsque Ahmed alla faire ses adieux à Iacoub, celui-ci lui parla avec bonté, le revêtit d'un *khilat* et le congédia. Quand il se fut éloigné, Iacoub dit à ses courtisans : « Je crains bien que son occiput ne soit celui d'un traître et d'un ennemi [1]. Certes, c'est pour la dernière fois que nous recevons sa soumission. » Lorsque Ahmed eut quitté Iacoub et Ali, il rassembla environ cent hommes, arriva à leur tête auprès de Boucht بشت, dans le voisinage de Niçabour, combattit le gouverneur de cette place, l'en chassa et y leva des contributions [2]. Puis il marcha vers le Coumes, fit un grand carnage

[1] Mirkhond nous raconte un trait à peu près semblable, dans une portion de son ouvrage que j'ai publiée naguère. Lorsque Atsiz, vice-roi du Kharezm au nom de Sindjar, après avoir obtenu la permission de retourner dans son gouvernement, alla faire ses adieux au sultan, celui-ci dit à ses courtisans : « Voici le dos d'un homme dont nous ne pourrons désormais voir la face اين پشتى است كه ديگر روى اورا نتوان ديد. » (*Hist. des sultans du Kharezm*, p. 3.)

[2] Voici de quelle manière Ibn-Khaldoun, d'ordinaire abréviateur si exact d'Ibn-Alathir, a raconté le même événement (Mss. 2402 et 2004, *dictis locis*) : واخرج على ابن الليث عن بلده سنة احدى وستين « Ahmed chassa Ali, fils de Leïs, de sa ville, dans l'an 261. » Il n'a pas aperçu qu'il se contredisait lui-même à deux lignes de distance. En effet, il avait écrit plus haut : وجاء الخجستاني الى على بن الليث

à Bestham, et s'empara de cette ville. De là, il se dirigea vers Niçabour, où se trouvait Aziz-ibn-as-Sari. Aziz s'enfuit. Ahmed prit ses bagages et s'empara de Niçabour, dont il invita la population à reconnaître les Thahirides (commencement de l'année 262, de J. C. 875). Il écrivit à Rafi, fils d'Harthemah [1], qui avait été, comme lui, au service de Mohammed, fils de Thahir, et l'invita à venir le trouver. Rafi y consentit, et Ahmed le fit général de son armée.

Ahmed écrivit ensuite à Naam et l'engagea à venir le joindre, afin de s'entendre avec lui touchant les affaires de la province. Naam ne voulut point avoir confiance en lui, à cause de la conduite qu'il avait tenue envers son frère Ibrahim. Il marcha vers Hérat, combattit Thahir, fils d'Hafs, le tua et s'empara de son gouvernement [2]. Ahmed se dirigea contre

وزين له ان يقم بخراسان نايبا عنه فى اموره واقطاعه «Al-Khodjoustani alla trouver Ali, fils de Leïs, lui fit approuver qu'il restât dans le Khoraçan comme préposé à l'administration de ses affaires et de ses fiefs.» La demande d'Al-Khodjoustani à Ali impliquait le départ de celui-ci du Khoraçan, départ qui est encore plus clairement indiqué par Ibn-Khaldoun dans les mots suivants : فلما ارتحلوا عن خراسان «Lorsqu'ils (c'est-à-dire Iacoub et Ali) furent sortis du Khoraçan...»

[1] Ce personnage devint, par la suite, maître du Khoraçan. Voyez ma traduction de l'Histoire des Samanides, par Mirkhond, p. 115; l'*Historia priorum regum Persarum*, etc. fol. 10 r. et Khondémir, *Habib essiier*, ms. pers. de la Bibl. roy., n° (d'entrée) 1750, f. 323 r. et v.

[2] وسار نعم الى هراة فحارب (lisez فحاربه) طاهر ابن حفص فقتله واستولى على اعمال طاهر Dans le passage correspondant à celui d'Ibn-Alathir que nous venons de transcrire, Ibn-Khaldoun rapporte ces faits à Ahmed et non à Naam. Voici ses propres paroles : وسار الى هراة فملكها من يد طاهر بن حفص وقتله ثم قتل

lui et lui livra plusieurs combats. Abou-Thalhah[1] Mançour, frère de Naam, était un jeune homme des mieux faits. Abd-allah, fils de Bélal, un des généraux de Naam, avait de l'inclination pour lui. Il envoya un émissaire à Ahmed, l'informa qu'il préparait un festin pour Naam et ses généraux, et qu'il les inviterait tel jour. Il lui ordonnait de marcher contre eux pendant ce repas, lui promettant de l'aider. Il lui demandait en retour qu'Abou-Thalhah lui fût livré. Ahmed y consentit, et Ibn-Belal exécuta son dessein. Pendant que Naam et ses officiers étaient à table, Ahmed fondit sur eux, s'empara de Naam et l'envoya à Niçabour, auprès de son lieutenant, qui le mit à mort. Plusieurs des compagnons de Naam se réunirent à Abou-Thalhah, tuèrent Ibn-Bélal et marchèrent vers Niçabour. Houceïn, fils de Thahir et frère de Mohammed, se trouvait dans cette ville, où il était venu d'Ispahan, espérant qu'Ahmed ferait prononcer la *khotbah* en son nom et en celui de son frère Mohammed. Abou-Thalhah[2] fit faire la khotbah au nom d'Houceïn, à Niçabour, et sé-

يعربى غركب (Mss. 2102). — Mais, dans une autre partie de son ouvrage (ms 2001), il s'exprime d'une manière plus conforme au récit d'Ibn-Alathir.

[1] Le manuscrit d'Ibn-al-Athir porte ici أبو طاهر *Abou Thahir*; mais on lit dans plusieurs autres passages أبو طلحة *Abou Thalhah*. Je n'ai pas hésité à préférer cette dernière leçon, qui est donnée en premier lieu par Ibn-al-Athir, fol. 96 v. Ibn-Khaldoun écrit *Abou Thalhah Mançour*. Au lieu de *Naam*, le même auteur écrit أبو حفص نَغَرَ. Beibars Mançouri (fol. 32 v.) écrit بغر.

[2] Ici le manuscrit (fol. 97. v.) porte non *Abou Thahir* أبو طاهر.

journa dans cette ville avec le prince Thahiride. Ahmed marcha d'Hérat contre lui, avec douze mille cavaliers, campa à trois journées de marche de Niçabour, et envoya son frère Abbas vers cette place. Abou-Thalhah sortit à la rencontre de l'ennemi et lui livra bataille. Abbas fut tué, et ses compagnons furent mis en déroute. Lorsque cette nouvelle parvint à Ahmed, il retourna à Hérat. Il n'apprit rien touchant le sort de son frère, et offrit des sommes considérables à celui qui lui en apporterait des nouvelles. Mais personne n'ayant osé le faire, Rafi, fils d'Harthemah, consentit à tenter l'entreprise. Il demanda un sauf-conduit à Abou-Thalhah, et l'obtint. Il alla trouver Abou-Thalhah, à la faveur de ce sauf-conduit, apprit d'une manière certaine ce qui était arrivé à Abbas, et en informa Ahmed. Ensuite Abou-Thalhah envoya Rafi à Beihac بيهق et à Boucht, pour recueillir les tributs en son nom, et lui adjoignit deux généraux. Rafi leva les contributions, s'empara de ses compagnons, et marcha vers une bourgade du territoire de Khawab (حواب?), pour aller rejoindre Ahmed. Il s'arrêta dans cet endroit, où se trouvait déjà Hali, fils d'Iahia, al-Kharidji, auprès duquel il campa. Cette nouvelle étant parvenue à Abou-Thalhah, il monta à cheval en toute hâte, arriva pendant la nuit au-

mais *Ibn Thahir* ابن طاهر. Deux lignes plus bas on lit *Abou Thalhah* ابو طلحه, puis on retrouve l'orthographe Abou Thahir. J'avertirai, une fois pour toutes, que je continue à préférer la leçon Abou Thalhah.

près de la bourgade, et tomba sur Hali et ses compagnons, pensant que c'était Rafi. Celui-ci s'enfuit sain et sauf. Abou-Thalhah, ayant reconnu sa méprise, après un combat acharné, cessa l'attaque contre Hali et le traita avec bonté, ainsi que ses soldats. Ensuite il envoya une armée vers Djordjan, où se trouvait Thabit, fils d'Haçan, fils de Zeïd, joint aux Deïlémites. L'armée d'Abou-Thalhah avait pour chef Ishac-as-Sari. Elle combattit les Deïlémites dans Djordjan, en fit un grand carnage et les chassa de la ville (redjeb 263, de J. C. 877).

Bientôt Ishac se révolta contre Abou-Thalhah. Celui-ci marcha vers lui, s'occupant sur la route à chasser et à se divertir. Ishac fondit sur lui et tua ses compagnons. Abou-Thalhah prit la fuite vers Niçabour. Les habitants de cette ville, méprisant sa faiblesse, le chassèrent de leurs murs. Il campa à une parasange de là, rassembla des troupes et combattit les Niçabouriens; puis il supposa une lettre des citoyens de Niçabour à Ishac, par laquelle ils appelaient ce général, promettant de lui prêter assistance contre Abou-Thalhah. En même temps, il adressait, sous le nom d'Ishac, une autre lettre aux habitants de Niçabour. Dans cet écrit, le prétendu Ishac s'engageait à les secourir contre Abou-Thalhah, et leur ordonnait de garder avec soin les rues de leur cité. Ishac, abusé par la fausse lettre des Niçabouriens, partit en toute hâte. Lorsqu'il approcha de Niçabour, Abou-Thalhah alla à sa rencontre, l'attaqua à l'improviste, le tua et le jeta de

son cheval dans un puits qui se trouvait près de là. On ne sut point ce qu'il était devenu. Ses compagnons prirent la fuite ; quelques-uns d'entre eux s'introduisirent dans Niçabour et Abou-Thalhah les y serra de près. Ils écrivirent à Ahmed et le mandèrent d'Hérat ; il arriva auprès d'eux, en deux jours et deux nuits. Les habitants de Niçabour lui ouvrirent leurs portes, et il entra dans la ville à la faveur de l'obscurité. Abou-Thalhah se retira auprès d'Haçan, fils de Zeïd, prince du Thabaristan[1], qui lui donna un corps de troupes auxiliaires, avec lequel il revint vers Niçabour. Mais n'ayant obtenu aucun avantage, il marcha vers Balkh et y assiégea Abou-Daoud-Mohammed[2]. Une troupe nombreuse se réunit à lui (265, ou, selon d'autres, 266 ; de J. C. 878, 879).

Ahmed marcha contre Haçan, fils de Zeïd, pour le punir d'avoir prêté assistance à Abou-Thalhah. Haçan demanda du secours aux habitants de Djordjan, qui lui en accordèrent. Mais Ahmed les combattit, les mit en déroute, et leur imposa un tribut de quatre millions de dirhems (mois de ramadan 265, mai 879). Quant à Haçan, il rentra dans le Thabaristan et se retira à Amol[3].

La même année, Iacoub, fils de Leis, mourut, et son frère Amr régna à sa place. Après avoir fait

[1] Voyez, sur ce prince, une note de ma traduction de l'Histoire des Samanides, p. 227, note 18.

[2] On peut consulter, sur cet individu, Hamza-Isfahani, édition Gottwaldt, p. 234.

[3] Ibn-Alathir, fol. 98 r. 123 r. Ibn-Khaldoun, Ms. 2401, fol. 12 r. Ms. 2001, fol 320 v. Beibars Mançouri, fol. 34 r.

la paix avec le khalife Mo'tamid, Amr n'eut rien de plus pressé que d'entrer dans le Khoraçan. A cette nouvelle, Ahmed revint de Djordjan vers Niçabour. Amr le combattit, fut mis en déroute et retourna à Hérat. Ahmed entra victorieux à Niçabour, le jeudi 25 de dhou'lcadeh 266 [1] (8 juillet 880), en fit sortir le préposé d'Amr et les partisans de ce prince, et y fixa sa résidence. Keïkan, autrement appelé Iahia, fils de Mohammed, et les jurisconsultes de Niçabour, avaient de l'inclination pour Amr, parce que le khalife l'avait nommé gouverneur du Khoraçan [2]. Ahmed, voulant les occuper et les mettre hors d'état de lui nuire, fit venir plusieurs jurisconsultes qui professaient les dogmes des habitants de l'Irac, les traita avec bonté et leur montra de la considération. Ils manifestèrent de l'opposition contre Keïkan et l'attaquèrent ouvertement; car ce personnage professait les dogmes des habitants de Médine.

Grâce à cet artifice, Ahmed se mit à l'abri de la malveillance de ses adversaires. Alors il se dirigea vers Hérat, y assiégea Amr, fils de Leïs, dans l'année 267 (880-881 de J. C.), et ne put parvenir à s'en rendre maître. De là il marcha vers le Sédjistan, assiégea sur sa route رمل سى et ne réussit point à s'en emparer. Il eut alors recours à la ruse, et ga-

[1] Hamza Isfahani, édition déjà citée, p. 235.

[2] Ibn-al-Athir porte seulement: لتوليه السلطان اياه الى الخجستانى ان يوقع بينهم ليشغل بعضهم ببعض. Je lis: لتولية السلطان اياه خراسان فاراد الخجستانى ان يوقع الفتنة الخ.

gna un cardeur de coton, dont la maison était située à côté du mur. Il fut convenu qu'Ahmed ferait creuser un chemin souterrain qui conduirait de son camp dans la demeure de cet homme, et par lequel ses compagnons s'introduiraient dans la ville; mais deux des soldats d'Ahmed demandèrent un sauf-conduit aux habitants de la place, et découvrirent le complot au gouverneur. Le cardeur de coton fut arrêté et sa maison démolie. Ahmed dut renoncer à s'emparer de la ville par ce moyen[1].

Après la défaite d'Amr par Ahmed, le khalife fit mettre en prison Mohammed, fils de Thahir, fils d'Abd-allah[2], et plusieurs des parents de ce prince. Amr soupçonnait Mohammed de correspondre avec Ahmed et Houceïn, fils de Thahir, parce que tous deux faisaient prononcer son nom sur les *minbers* du Khoraçan.

Cependant le lieutenant d'Ahmed, à Niçabour, tenait une conduite répréhensible, et assistait les gens sans pudeur et les malfaiteurs. Les habitants, irrités, se réunirent et fondirent sur le préposé d'Ahmed. Amr leur donna un secours de troupes, à l'aide duquel ils s'emparèrent du gouverneur. Les compagnons d'Amr séjournèrent à Niçabour. Dès que cette nouvelle parvint à Ahmed, il retourna à Niçabour, où il passa tout le reste de l'année 267. Il se con-

[1] Ibn-al-Athir, fol. 98 r. et v.

[2] Le manuscrit d'Ibn-al-Athir (fol. 120 r.) porte : fils d'Abd-Allah, fils de Thahir. Je n'ai point hésité à corriger cette leçon, d'après l'histoire et d'après les détails donnés précédemment par Ibn-al-Athir.

duisit mal envers les habitants de la ville, fit frapper ceux d'entre eux dont il put s'emparer, et ruina les maisons de Maad, fils de Mouslim[1]. A partir de cette époque, il cessa de faire mention, dans la prière, de Mohammed, fils de Thahir, et fit prier pour Mo'tamid et pour lui-même. Il fit aussi battre en son nom des dinars et des dirhems; puis il s'avança vers l'Irac et parvint jusqu'à Semnan. Mais les habitants de Reï se fortifièrent pour lui résister, et il retourna dans le Khoraçan[2].

Cependant Amr écrivit à Abou-Thalhah, qui était encore occupé au siége de Balkh, et l'invita à venir à Hérat. Abou-Thalhah ayant obéi à cet ordre, Amr le traita avec considération, lui donna une forte somme d'argent, lui fit de grandes promesses, et le laissa dans le Khoraçan en qualité de lieutenant. Pour lui, il retourna dans le Sédjistan. Ahmed marcha vers Sarakhs, où se trouvait un lieutenant d'Amr. Abou-Thalhah alla à sa rencontre et fut mis en déroute. Ahmed le poursuivit, le joignit à Khoulm, et le vainquit une seconde fois. Abou-Thalhah se retira vers le Sédjistan, et Ahmed séjourna dans le Thokharistan, à Thaïcan طايكان; mais il fut bientôt rappelé par la nouvelle d'un soulèvement des habitants de Niçabour, qui s'étaient emparés de la mère d'Ahmed et de ce qu'elle possédait.

Les Thahirides ayant perdu toute espérance de

[1] On peut consulter, touchant ce personnage, les détails étendus que j'ai donnés ailleurs. (*Histoire des Samanides*, pag. 130, 131.)

[2] Ibn-al-Athir, fol. 98 v. 120 r. et v.

ramener Khodjoustani, Ahmed, fils de Mohammed, fils de Thahir, qui résidait à Kharezm, dont il était vice-roi, envoya Abou'l-Abbas-an-Naufeli, avec cinq mille hommes, pour le chasser de Niçabour. Lorsque cette nouvelle parvint à Ahmed-al-Khodjoustani, il fit défendre à Nauféli de répandre une goutte de sang. Nauféli, irrité de ce message, fit arrêter les députés et ordonna de les frapper et de leur couper la barbe. Non content de ces mauvais traitements, il voulait tuer les ambassadeurs d'Ahmed. Tandis qu'on cherchait des barbiers pour raser ces malheureux, on annonça l'approche de l'armée d'Ahmed. Les soldats de Nauféli, distraits par cet avis, laissèrent les envoyés, qui s'enfuirent auprès de leur maître. Ahmed rangea ses soldats en bataille, fondit sur Nauféli, tua un grand nombre de ses compagnons et le fit lui-même prisonnier. Nauféli fut amené devant le vainqueur, qui lui dit : « Certes, si des ambassadeurs se rendaient dans le pays des infidèles, ils ne recevraient aucun mauvais traitement. Et tu as osé donner de pareils ordres au sujet de mes envoyés ! » Nauféli répondit : « J'ai mal agi. » Ahmed reprit : « Pour moi, j'agirai bien à ton égard. » Puis il ordonna de le tuer. Après cette exécution, Ahmed apprit qu'Ibrahim, fils de Mohammed, fils de Thalhah, était à Merve et avait imposé, en deux ans, quinze tributs aux habitants de cette ville. Il marcha d'Abiverd contre lui et l'atteignit après un jour et une nuit de marche. Il le prit dans son lit, séjourna à Merve et y leva un

tribut; puis il en donna le gouvernement à Mouça-Balkhi. Après le départ d'Ahmed, Houceïn, fils de Thahir, se rendit à Merve et en traita les habitants avec bonté.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, tandis qu'Ahmed était dans le Thokharistan, il reçut la nouvelle de la prise de sa mère à Niçabour, et se mit aussitôt en marche. Lorsqu'il approcha d'Hérat, un esclave d'Abou-Thalhah, qui était connu sous le nom de Sal-deh-Hézar سال ده هزار, vint le trouver, lui demandant la vie sauve. Ahmed avait été d'avance informé de sa venue. Or il avait un esclave préposé à la garde de ses trésors, et appelé Ramdjour رامجور[1]. Il lui dit, comme par manière de plaisanterie : « Ton maître Sal-deh-Hézar m'a demandé une amnistie, comme tu sais; aie soin de le bien traiter[2]. » Ramdjour porta envie à cet esclave, et craignit qu'il n'obtînt la prééminence sur lui. Il chercha dès lors une occasion de se défaire d'Ahmed. Celui-ci avait un autre esclave nommé Cotlough قتلغ[3], qui était chargé du soin de son vin. Ahmed, ayant un jour bu de cette liqueur, aperçut quelque chose dans la cruche; et pour punir Cotlough de sa négligence, il ordonna de lui arracher un œil. Cotlough, furieux

[1] Ibn-al-Athir (fol. 99 r.) écrit ici وأمخور, *Wamhour*; mais, plus bas, on lit uniformément, sauf une seule exception, رامجور, *Ramdjour*, et c'est cette dernière leçon que j'ai préférée.

[2] فانظر كيف يكون برك به فقدها (sic) عليه رامجور (sic)

[3] C'est uniquement par conjecture que je lis ainsi le nom de cet esclave. Le manuscrit porte seulement قتلع et قبلع.

de cet acte de cruauté, s'aboucha avec Ramdjour, et tous deux convinrent de tuer Ahmed.

A son arrivée à Niçabour, Ahmed dressa une longue lance dans la cour de sa maison, et dit : « Il faut que les habitants de cette ville déposent ici des grains, jusqu'à ce que cette lance soit entièrement recouverte. » Ces paroles jetèrent la crainte dans Niçabour; beaucoup de *reïs* et de marchands se cachèrent; les citoyens, épouvantés, eurent recours à la prière, et supplièrent Abou-Othman et d'autres compagnons d'Abou-Hafs le religieux de prier Dieu de les délivrer. Mais un événement qui arriva la nuit suivante, et dans lequel il n'entrait rien de surnaturel, vint mettre fin à la fois à leurs terreurs et à leurs supplications.

Peu de temps après son retour de Thaïcan, dans le mois de chevval 268, Ahmed, s'étant enivré, s'endormit profondément, et ses compagnons se dispersèrent. Ramdjour le tua pendant son sommeil. Puis il s'empara du sceau d'Ahmed, et l'envoya à l'écurie avec l'ordre de faire sortir un certain nombre de bêtes de somme. On obéit, et Ramdjour fit monter sur ces animaux plusieurs personnes qu'il envoya à Djordjan, auprès d'Abou-Thalhah, pour l'informer de l'événement et lui commander de venir le trouver. Ensuite Ramdjour ferma la porte de l'appartement d'Ahmed et se cacha. Les généraux se présentèrent dès le matin à la porte d'Ahmed et la trouvèrent fermée. Ils attendirent une grande heure. Ce retard les ayant effrayés, ils ouvrirent la porte et virent Ahmed assassiné. Ils

s'informèrent des détails de ce meurtre; le chef de l'écurie leur apprit la conduite de Ramdjour et l'envoi du sceau d'Ahmed. Ils cherchèrent Ramdjour, et, après quelques démarches infructueuses, ils le découvrirent, par suite d'un événement dont voici le détail : un jeune garçon d'entre les habitants de la maison où Ramdjour s'était réfugié demandait du feu à des voisins. On lui dit : « Que ferez-vous avec du feu, dans un jour aussi chaud que celui-ci? — Nous préparerons, répondit-il, de la nourriture pour le général [1]. — Quel est ce général? lui demanda-t-on. Il répliqua : « Ramdjour. » Cela fut rapporté à plusieurs autres des généraux, qui s'emparèrent de Ramdjour et le tuèrent. Ahmed était généreux, libéral, brave, d'un commerce agréable, plein de justice et de bonté pour ceux qui avaient été ses compagnons avant son élévation. Il ne changea point à leur égard, et leur montra toujours la même humilité et la même politesse [2].

Tels sont les faits de la vie d'Ahmed-ben-Abdallah, al-Khodjoustani, que nous a présentés Ibn-al-Athir, et qui avaient entièrement échappé aux recherches de nos illustres maîtres, d'Herbelot et de Guignes. Ces détails peuvent servir à rectifier les renseignements donnés par Soyouthi, dans le passage cité plus haut. Cet auteur s'est sans doute trompé

[1] Le manuscrit porte les mots suivants : فقيل تتخذ طعاما, au lieu de فقيل, je lis فقال et j'ajoute للقايد après طعاما.

[2] Ibn-el-Athir, fol. 99 v. Ibn-Khaldoun, ms. 2001, fol. 321 v. Beibars Mançouri, fol. 35 v.

en mettant le Kerman et le Sédjistan au nombre des conquêtes d'Ahmed. Rien ne prouve que la seconde de ces deux provinces soit sortie de la puissance d'Amr-ben-Leis pour entrer sous celle du fils d'Abd-allah. Soyouthi a commis une autre erreur, lorsqu'il a placé le meurtre d'Ahmed à la fin de l'année 267 de l'hégire. En effet, nous avons vu plus haut que, d'après Ibn-al-Athir, Ibn-Khaldoun et Beïbars Mançouri, cet événement arriva seulement dans le dixième mois de l'année suivante (mai 881 de J. C.). Le témoignage de ces auteurs est confirmé par celui d'Abou'l-Méhacin, qui s'exprime ainsi : « Dans l'année 268, fut tué Ahmed, fils d'Abd-allah, al-Sédjistani (*sic*), qui s'était révolté dans le Khoraçan. Ses esclaves l'assassinèrent à la fin de l'année[1]. »

ÉTUDES

SUR LES ANCIENS TEMPS DE L'HISTOIRE CHINOISE.

Recherches sur la civilisation chinoise au IX^e siècle avant notre ère, d'après le livre de Meng-tseu; par M. Ed. Biot.

Le livre qui porte le nom de Meng-tseu et qui contient la substance des exhortations morales adres-

[1] وفيها قتل احمد بن عبد الله الجستاني الخارج بخراسان ، قتله غلمانه في آخر السنة *Nodjoum ezzahiret*, ms. ar. 660, fol. 10 v. 671, fol. 13 v. Cf. le *Mirat ezzéman*, 6^e partie, ms. 640, fol. 202 r.

sées par ce philosophe aux princes de son temps et à ses disciples, nous présente deux espèces de documents historiques. Les uns se rapportent au premier âge de la Chine, au temps de ses anciens chefs, Yao, Chun, Yu, Tching-thang, Wen-wang, Wou-wang et son frère Tcheou-koung, dont les actions exemplaires sont rappelées principalement d'après le texte des livres sacrés, *Chou-king* et *Chi-king*. Les autres sont relatifs à l'état des mœurs et des habitudes, au temps de Meng-tseu même, et ils sont assez nombreux pour former par leur réunion une sorte d'esquisse de l'état social de cette époque. Je vais tenter de tracer cette esquisse en suivant, pour le livre de Meng-tseu, la même méthode d'investigation que j'ai employée pour le *Chi-king*[1]. Ce nouvel essai complétera ce que le livre des Vers nous a déjà montré de la désorganisation du monde chinois, et de la misère de la basse classe, depuis le VIIIe siècle avant notre ère. Quant aux documents que le livre de Meng-tseu fournit sur les temps antérieurs au commencement de la décadence de la dynastie Tcheou, j'en ai déjà fait amplement usage dans mon mémoire sur la constitution politique de la Chine au XIIe siècle avant notre ère; je renverrai le lecteur à ce travail, actuellement imprimé dans le tome II des Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

A l'époque où vivait Meng-tseu (de l'an 400 à

[1] Recherches sur les mœurs des anciens Chinois, d'après le *Chi-king*, Journal asiatique, année 1843.

l'an 314 avant notre ère), la Chine boréale, l'ancienne Chine jusqu'au Kiang, était divisée entre sept royaumes principaux, tout à fait indépendants et presque toujours en guerre les uns avec les autres. Chacun d'eux avait ses barrières ou portes de frontières, où l'on interrogeait les arrivants (Meng-tseu, liv. II, ch. VIII, art. II), et où l'on percevait un droit de douane. Depuis la chute de l'empereur Tcheou, Yeou-wang, l'an 776 avant J. C. et la réintégration de son fils, le faible Ping-wang en 770, avec l'aide des Tartares, les rois feudataires ne s'étaient plus assujettis à aucun lien de dépendance envers la famille souveraine des Tcheou. A l'époque de Meng-tseu, il n'y avait même plus que le simple souvenir de la seconde époque de la décadence des Tcheou, pendant laquelle les rois élisaient entre eux un chef à vie, substitué à l'autorité virtuelle de l'empereur, et chargé de maintenir, en son lieu et place, la paix intérieure de l'empire. On se rappelait seulement les noms des cinq plus fameux de ces chefs [1], semblables aux maires du palais sous nos rois fainéants. Pour exprimer le relâchement progressif du lien de dépendance et d'association qui faisait la tranquillité du monde chinois, Meng-tseu dit : « Les cinq principaux chefs, successivement choisis par les rois, ont été coupables envers les trois empereurs (Tching-thang, Wen-wang, Wou-wang), en ne se conformant

[1] Ces cinq grands chefs des princes furent, d'après les commentateurs, Houan-koung de Thsi, Wen-koung de Tsin, Mou-koung de Thsin, Siang-koung de Soung, Tchoang-koung de Thsou.

pas à leurs principes sacrés. Les rois actuels sont coupables envers les cinq chefs principaux. Les grands officiers du temps actuel sont coupables envers les rois actuels. » (Meng-tseu, liv. II, ch. VI, art. 22 [1].)

Selon le récit de Meng-tseu (même livre, même chapitre, article 26). Houan, kong ou prince du royaume de Thsi, qui fut le premier chef élu par les rois sans le concours de l'empereur ou roi souverain Tcheou, convoqua les autres rois à une réunion, dans le pays de Kouei-khieou [2], attacha la victime, plaça sur elle le contrat d'alliance entre les rois, et, sans frotter ses lèvres ni celles des confédérés avec le sang de la victime, suivant l'usage rituel, il fit adopter par tous cinq préceptes ou commandements administratifs, dont les articles durent être suivis, par chaque roi, comme règles générales de gouvernement. Voici ces préceptes, tels que nous les donne Meng-tseu.

Premier précepte. Tue ceux de tes fils qui sont mauvais; ne change pas l'héritier nommé. N'élève pas une concubine au rang de femme légitime.

Deuxième précepte. Élève aux honneurs les hommes sages. Entretiens (par des subventions annuelles) les hommes capables. Par là, tu mettras en évidence les hommes vertueux.

Troisième précepte. Honore les vieillards. Protége les enfants orphelins. N'oublie pas de bien recevoir les voya-

[1] Je rappellerai que, pour toutes les citations que j'extrais de Meng-tseu, je suis l'édition de M. Stan. Julien et son excellente traduction. On pourra ainsi vérifier aisément les passages que j'indique.

[2] Cette réunion eut lieu l'an 678 avant J. C. d'après le *Tchou-chou-ki-nien*. Voyez ma traduction de cette chronique, Journal asiatique, 1841. Le lieu de la réunion y est appelé *Pe-hing*.

geurs de tout rang (littéralement, les hôtes et les voyageurs).

Quatrième précepte. Défends aux officiers civils de transmettre leurs charges à leurs enfants. Empêche que le même individu ne remplisse deux places à la fois. Dans le choix des officiers, prends des hommes capables. Ne tue pas de ta propre autorité les officiers supérieurs ou ministres (*king*).

Cinquième précepte. Ne fais pas arbitrairement des digues et chaussées sur les rivières. Ne mets pas d'obstacles à la libre vente des produits de la terre. N'accorde point d'investiture feudataire sans avertir (le chef de la confédération).

« Les rois actuels, dit Meng-tseu, violent ces cinq préceptes observés par les cinq grands chefs des princes. Ainsi, les rois actuels sont coupables envers les cinq chefs des princes. C'est une faiblesse que de laisser les vices des princes s'augmenter, et c'est une faute grave que d'encourager les princes aux vices. Aujourd'hui, les grands officiers ou ministres encouragent tous les vices des princes. Ainsi, les grands officiers de notre temps sont coupables envers les rois actuels. »

Les divers articles de ce règlement général, établi par Houan-koung, présentent des indications curieuses pour l'étude des mœurs dans la Chine de cette époque. Trois souverains, en des temps antérieurs, Kie de la dynastie Hia, Cheou de la dynastie Chang, Yeou-wang de la dynastie Tcheou, s'étaient perdus par leur fol amour pour des concubines. En outre, Yeou-wang avait indisposé les princes feudataires et excité une insurrection, en dégradant, pour plaire à sa maîtresse, celui de ses fils qu'il avait nommé précédemment prince héritier. Des contestations

sanglantes pour la succession au pouvoir s'étaient élevées, l'an 781 avant notre ère, entre les fils du prince de Tsin, royaume qui occupait la plus grande partie du Chan-si actuel. Les trois articles du premier précepte sont établis pour prévenir le renouvellement de ces désordres. Le premier article, celui qui enjoint au père de tuer ses méchants fils, était une conséquence de la polygamie dès lors habituelle aux princes chinois : en effet, on sait que l'avénement de chaque prince, chez les peuples polygames, est presque toujours signalé par la mise à mort de tous ses frères.

Les second et quatrième préceptes recommandent aux rois de conserver le libre choix des charges administratives, et de ne pas permettre aux officiers de s'arroger l'hérédité de leurs emplois. Ces recommandations sont la continuation du principe fondamental établi par Wen-wang et ses successeurs, pour arrêter le morcellement des principautés feudataires [1]. Meng-tseu (liv. I, chap. v, art. 13) adresse la même observation au prince de Theng, qui réclamait ses conseils. Les rois ou princes devaient avoir entre eux un système de fédération héréditaire, et ne point permettre qu'il dégénérât, par l'hérédité des charges, en un véritable système féodal. Aussi, Houan-koung défend-il par le quatrième précepte l'accumulation de plusieurs charges administratives sur une seule tête. Il recommande aux rois d'appeler à leur cour et de s'attacher par

[1] Voyez le *Chou-king*, livre des Tcheou, chapitre *Mou-chi*.

des rémunérations annuelles les hommes capables, afin de se créer un entourage de bons officiers. Houan-koung se dirigeait d'après les conseils du fameux ministre Kouan-tchong, qui passe pour avoir été le plus habile politique de ce temps. Le troisième article du cinquième précepte défend aux rois de morceler leur royaume par des investitures d'ordre secondaire en faveur de leurs parents, comme l'avait fait le prince de Tsin (royaume du nord, l'an 764 avant J.C.[1]). Le chef de la confédération des princes devait être consulté et donner son approbation. Autrefois, c'était à l'empereur que cette autorisation devait être demandée. Le troisième article du quatrième précepte défend aux princes de faire mourir arbitrairement leurs grands officiers ou ministres, sans un jugement régulier. Ainsi, en 763, le prince de Tching avait tué un de ses préfets. (Voyez ma traduction du *Tchou-chou-ki-nien* à cette date.)

Les deux premiers articles du troisième précepte: « Honore les vieillards et protége les enfants orphelins, » se rapportent à des établissements de secours pour les vieillards infirmes et les enfants orphelins, comme on en voit la trace dans les premières institutions des Tcheou, d'après plusieurs passages du *Tcheou-li*, des odes du *Chi-king* et autres documents. Le troisième article du même précepte recommande

[1] Tchao-Heou de Tsin inféoda, l'an 744 avant J. C. à son frère Tchin-sse, la principauté de Khio-ouo. De là résultèrent de grands troubles. Tchin-sse et ensuite le fils de Tchin-sse se révoltèrent contre le fils de Tchao. (Voyez le *Tchou-chou-ki-nien*, à cette date.)

de bien recevoir les officiers qui ont droit à l'hospitalité de la cour (*pin*), et les hommes du peuple qui voyagent (*liu*). L'ancien formulaire de la réception des officiers envoyés par leurs princes se trouve dans le huitième discours, deuxième partie du *Tcheou-yu*[1]. Le précepte de Houan-koung recommande, en termes généraux, l'hospitalité pour les voyageurs de tout rang, et son objet probable était d'encourager le développement du commerce, interrompu par les guerres intestines. Nous avons vu les odes du *Chi-king* attribuer l'établissement des premières maisons de repos pour les voyageurs, à l'ancien chef du Chen-si, Koung-lieou, vers le XIX^e siècle avant notre ère. Meng-tseu, dans ses voyages, reçoit l'hospitalité chez des hommes riches, ou s'arrête avec ses disciples dans des maisons destinées aux voyageurs (liv. II, ch. VIII, art. 38). Alors, comme aujourd'hui, ces maisons étaient des salles ouvertes, où l'on entrait pour dormir et se mettre à l'abri du mauvais temps.

Le premier article du cinquième précepte enjoint à chaque roi de ne pas faire arbitrairement des travaux sur les rivières. Le second leur recommande de ne pas empêcher la libre circulation des produits de la terre. L'importance du premier de ces articles s'explique par la configuration des pays où se trouvaient les principaux royaumes qui s'allièrent avec

[1] Le *Tcheou-yu* est la première partie du *Koue-yu*, recueil des discours administratifs, attribué à Tso-kieou-ming, disciple de Confucius.

celui de Thsi. C'étaient ceux de Soung, de Tching, de Thsai situés dans le Ho-nan, celui de Thsou, qui s'étendait jusqu'au Hoai. Comme le royaume de Thsi, ils touchaient tous à la vallée inférieure du fleuve Jaune, depuis ses premiers épanchements au-dessous de Hoai-khing-fou, jusqu'aux divers bras qui se prolongeaient au nord et au nord-est[1]. Le Hoai, qui traversait le royaume de Thsou, se rattachait à la rivière Sse par laquelle avait lieu, dès les anciens temps, un transport de denrées. Les bras du fleuve Jaune et les cours d'eau voisins servaient à tous les transports de ces divers royaumes, et les canaux qui en étaient dérivés fécondaient la meilleure partie de leur territoire. Des travaux exécutés isolément dans chaque royaume pouvaient interrompre les communications et déverser les grandes eaux sur les royaumes voisins. La lutte perpétuelle et nécessaire avec le fleuve Jaune et les autres rivières était donc un lien naturel entre la plupart des royaumes confédérés. Dans ce même chapitre VI, article 39, Meng-tseu, qui habita principalement le royaume de Thsi et le royaume voisin de Tseou, signale la difficulté de la conduite des eaux entre les divers royaumes. Il dit au préposé des travaux du royaume de Thsi : « Yu a déchargé dans les quatre mers le trop plein des rivières. Aujourd'hui, vous ne savez que décharger vos eaux sur les royaumes voisins. » Chaque royaume rejetait ainsi sur ses

[1] Voyez mon mémoire sur les déplacements du cours inférieur du fleuve Jaune, Journal asiatique, 1843.

voisins l'excédant de ses eaux, et il suffit de regarder sur une carte cette partie de la Chine, pour concevoir les désordres qui devaient résulter de la tenue irrégulière des rivières[1].

Le deuxième article du cinquième précepte se lie au premier, et est destiné à assurer, en temps de disette, la circulation des grains d'un royaume à un autre. Ces disettes, dont plusieurs missionnaires en Chine ont dépeint l'horreur dans ces derniers temps[2], étaient déjà fréquentes à cette époque ancienne, par l'uniformité de la culture de la vallée, presque entièrement limitée au riz. Si la récolte manquait par des inondations ou des sécheresses, il y avait immédiatement disette.

Meng-tseu décrit en termes énergiques la misère du peuple à son époque. Il se plaint (liv. I, ch. I, art. 24) des princes de Thsin et de Thsou, qui accablent leurs sujets de corvées militaires et empêchent le cultivateur de labourer, de sarcler pour nourrir ses parents. « Dans ces royaumes, dit-il, les pères et mères souffrent du froid et de la faim; les fils se séparent de leurs parents âgés, et s'éloignent avec leurs femmes et leurs enfants. » Dans le royaume de Wei, on trouvait sur les chemins des hommes morts de faim (liv. I, ch. I, art. 14). Pendant des années de disette (liv. I, ch. II, art. 45) qui avaient désolé le

[1] Voyez le cinquième discours du premier empereur de la dynastie Soung, dans la collection *Wou-sien-yuen-kien*.

[2] Voyez les Annales de la propagation de la foi, mai 1845, et années précédentes.

petit royaume de Tseou, des milliers de vieillards s'étaient jetés de désespoir dans les fossés et canaux; des milliers de jeunes gens avaient émigré dans les pays voisins. Meng-tseu attribue ces désordres, en partie à l'ambition des princes qui ne veulent qu'accroître leurs royaumes, en partie à l'irrégularité de la perception de la taxe territoriale, détournée de sa première simplicité par l'hérédité des charges. « Depuis Wou-wang, s'écrie-t-il (liv. I, chap. VI, art. 32, 33), les générations se sont perverties; des sujets ont tué leurs princes; des fils ont tué leurs pères. C'est pour remédier à ces maux que Koung-tseu a fait son *Tchun-thsieou*, et y a compris les faits relatifs à l'empereur. » On sait que ce livre est la chronique des rois du pays de Lou, où naquit Koung-tseu ou Confucius, comme l'ont appelé les missionnaires des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Ce grand moraliste espérait corriger les princes de son temps, en leur montrant les suites funestes de la mauvaise conduite de leurs prédécesseurs. Le nom bizarre de *Tchun-thsieou*, littéralement le printemps et l'automne, indique, par abréviation, que ce livre embrasse les événements de chaque année. D'après Meng-tseu (liv. II, ch. II, art. 32), il existait dans les royaumes de Tsin et de Thsou, des livres analogues sous les noms plus bizarres encore de *Ching*, le « quadrige, » et de *Thao-wo*, « la bête féroce. » Ces livres sont perdus depuis le III^e^ siècle avant notre ère.

Les principes de Meng-tseu sur l'administration se résument dans l'axiome qui forme encore la base

du système gouvernemental de la Chine (liv. I, ch. I, art. 20). Le dessous du ciel, c'est-à-dire l'empire chinois, ou plutôt le monde entier, doit être comme un seul royaume. Tout royaume doit être comme une seule famille. Yao, Chun, Yu et tous les autres sages souverains de l'antiquité chinoise n'ont fait ainsi que développer le premier système patriarcal.

Meng-tseu demande constamment aux princes de son temps (liv. I, ch. II, art. 28, et ch. V, art. 11), que l'impôt territorial soit réduit à ce qu'il était sous les anciens souverains, $\frac{1}{9}$ ou $\frac{1}{10}$ sur le produit brut en grain, en soie, en chanvre, et que ce prélèvement soit fait chaque année par des inspecteurs spéciaux, après examen de la récolte. Il rappelle l'ancienne division régulière des terres, réparties par lots de 100 *meou* pour chaque famille, entre les familles de colons réunies au nombre de huit dans un *thsing* de 900 *meou*. Il demande que l'on règle, selon l'usage des Tcheou, l'étendue des terres affectées à l'entretien de chaque charge administrative (liv. II, ch. IV, art. 10 et suivants). J'ai donné les bases de ce classement territorial, d'après Meng-tseu, dans mon mémoire sur la constitution politique de la Chine au XII[e] siècle avant notre ère, lu devant l'Académie des inscriptions en 1844[1]. Le *Tchun-thsieou* de Confucius nous apprend que

[1] Ainsi que je l'ai annoncé plus haut, ce mémoire est imprimé actuellement, et fera partie du tome II des mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

depuis la 15e année de Siouen-koung, c'est-à-dire depuis l'an 594 avant J. C. des essais avaient été faits dans le royaume de Lou, pour fixer la taxe territoriale à une redevance fixe en grains pour chaque *meou* cultivé[1]. Ce mode de redevance fixe, renouvelé sous Ngaï-koung[2], avait dû se propager dans les royaumes voisins. En outre, Meng-tseu demande qu'on prélève un droit sur les places occupées par les vendeurs dans le marché ou la place publique, et que l'on supprime tout droit aux barrières d'entrée des villes (liv. I, ch. III, art. 41). Ce rétablissement complet des anciens usages était-il possible à l'époque de Meng-tseu?

L'examen annuel du produit brut par des inspecteurs était admissible dans une colonie limitée comme la première colonie d'Yao et de Chun; mais à l'époque de Meng-tseu, cette inspection eut exigé l'emploi d'une grande quantité d'agents fidèles dans chaque royaume, et le revenu public se serait trouvé, chaque année, dépendre de leur fidélité, très-difficile à contrôler. La taxe fixe par *meou* assurait la fixité du revenu. Il fallait seulement qu'elle fût réglée à un taux convenable. De même, la flétrissure lancée par Meng-tseu (liv. I, ch. III, art. 4) contre celui qui avait, le premier, prélevé un droit sur la quantité

[1] L'étendue du *meou* peut être évaluée approximativement à 50 ares, sous les Tcheou. Voyez mon mémoire sur la propriété territoriale en Chine. *Journal asiatique*, 1838.

[2] Tchun-thsicou de Confucius, XIIe année de Ngaï-koung, 482 av. J. C.

et l'espèce des denrées exposées en vente dans les marchés, est-elle bien judicieuse? N'y a-t-il pas beaucoup à objecter aux excellentes intentions du philosophe, qui voudrait qu'il ne fût perçu dans le marché qu'un droit fixe sur l'emplacement des boutiques? Contentons-nous de remarquer que les plaintes contre le droit d'octroi des villes se sont renouvelées dans tous les temps: car ce droit a excité toujours les réclamations simultanées du peuple des villes qui consomme, et du peuple des campagnes qui apporte les objets de consommation. Nous sommes plus d'accord avec Meng-tseu, lorsqu'il demande la suppression du droit exigé des voyageurs aux frontières des royaumes, tant pour leur bagage que pour leur personne (liv. I, ch. III, art. 42). Ces droits de douane, perçus par chaque royaume, étaient des obstacles opposés à la circulation commerciale, et nous voyons actuellement, en Allemagne, des états d'une étendue analogue à celle des petits royaumes qui composaient la Chine du temps de Meng-tseu, trouver un grand avantage à se lier, par une fédération douanière, pour favoriser l'échange de leurs produits vendables.

Selon Meng-tseu, tout cultivateur, chef de famille, devait avoir à cultiver une étendue de 100 *meou*, et de plus, auprès de sa maison, un espace de 5 *meou*, qui formait le verger planté en mûriers, en jujubiers, en légumes (liv. II, ch. VIII, art. 48). Cette étendue totale s'appelait un domaine ou une métairie de 5 *meou* (liv. I, ch. I, art. 13 et 48; liv. II, ch. VII,

art. 42)[1]. Le cultivateur devait avoir cinq poules et deux truies (liv. II, ch. vii, art. 42), ou encore, des porcs, des chiens (liv. I, ch. i, art. 13 et 48; car, dès lors, les chiens d'une certaine espèce étaient, en Chine, un objet de consommation. Meng-tseu dit qu'un domaine ainsi cultivé pourra nourrir jusqu'à huit individus. Il y joint un terrain de 25 *meou* pour le jeune homme de vingt ans qui n'est pas encore marié (liv. I, ch. v, art. 19). Enfin, il recommande d'empêcher les cultivateurs de quitter leurs cantons.

Meng-tseu demande donc une révision annuelle des terres, proportionnellement au nombre des familles et des individus en état de travailler dans chaque famille. C'est exactement le règlement exposé dans le *Tcheou-li*, sections Ti-kouan et Ta-sse-tou, et reproduit par Ma-touan-lin, au commencement de sa section de l'impôt des terres. Mais il ne s'agit pas ici d'une loi agraire comme celles de Rome. Il faut se rappeler que le cultivateur chinois d'alors n'était qu'un colon à métayage, et, dans les idées de Meng-tseu, conformes au texte du *Tcheou-li*, tout le sol devait appartenir au prince qui devait, chaque année, répartir la jouissance du sol entre ses sujets, en assignant à ses principaux officiers une portion de revenu. L'hérédité des charges, contre laquelle Meng-tseu s'élève, avait amené l'hérédité des propriétés au profit d'un certain nombre de familles.

[1] J'emploie ici le mot *domaine* dans le sens qu'on lui donne en différentes parties de la France, entre autres en Bourgogne.

et ce commencement de morcellement de la propriété territoriale rendait impossible la révision annuelle de la division entre les colons, sous l'inspection de l'autorité supérieure. De là, les reproches de Meng-tseu contre la tolérance de cette vicieuse hérédité.

Cependant, les princes disposaient encore d'une grande quantité de terrain : ils avaient des parcs immenses réservés à eux seuls (liv. I, ch. I, art. 10). Autrefois, une partie du produit de ces parcs en gibier et en poisson était abandonnée au peuple par les bons princes (liv. I, ch. I, art 42; et ch. II, art. 7); mais, à l'époque de Meng-tseu, l'entrée de ces parcs réservés était interdite au peuple, et le braconnier était condamné à mort (liv. I, ch. II, art. 8). Dans les années de disette, les princes transportaient des masses de colons d'un district à un autre (liv. I, ch. I, art. 10). Chaque royaume avait des greniers de réserve, où s'accumulait une partie des grains prélevés annuellement par l'état, et qui devaient être ouverts aux époques de disette (liv. II, ch. VIII, art. 28), pour livrer les grains à un prix modéré. Confucius fut administrateur de ces greniers dans le royaume de Lou. Mais Meng-tseu reproche aux princes de spéculer sur cette vente et d'augmenter ainsi la misère du peuple, au lieu de la soulager. Meng-tseu se plaint plusieurs fois de la nourriture imparfaite du peuple, qui ne peut manger de la viande (liv. I, ch. I, art. 13 et 48). Dans plusieurs chapitres du *Tso-tchouen*, la chronique de Tso-kieou-ming, auteur

contemporain de Confucius, les individus aisés de chaque canton sont appelés ceux qui mangent de la viande[1]. Cette locution prouve que la majorité du peuple ne se nourrissait que de végétaux.

La marche des grandes réunions d'hommes armés pour la chasse ou pour la guerre, était un fléau redouté comme la levée de l'ost dans notre moyen âge. Tout était dévoré sur le passage des armées (liv. I, ch. II, art. 4 et 8). Les troupes de guerriers se recrutaient toujours par les colons corvéables (liv. I, ch. I, art. 31). Point d'approvisionnements et grand désordre.

Meng-tseu demande l'intervention d'une autorité sage pour régler le prélèvement de la taxe sur les produits territoriaux, la pêche des étangs, l'abatage des bois (liv. I, ch. I, art. 12; liv. I, ch. II, art. 8). Il demande l'inspection régulière des écoles de canton (liv. I, ch. I, art. 13), négligées ou abandonnées à la seule concurrence[2]. Il se plaint que les vieillards du peuple ne puissent porter des habits de soie (liv. I, ch. I, art. 13 et 48). Ses plaintes réitérées montrent la misère de son époque.

On trouve dans le livre de Meng-tseu une foule de détails qui confirment ceux que j'ai déjà extraits du *Chi-king*. Le travail des défrichements et des irriga-

[1] Entre autres, voyez le discours de Thsao-kouei, dixième année de Tchoang-kong de Lou, l'an 684 avant J. C.

[2] J'ai examiné, dans la première partie de mon essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine, les données que fournit le livre de Meng-tseu sur les anciennes écoles chinoises. Je me dispenserai donc de les reproduire ici.

tions sur les flancs des montagnes est rappelé liv. II, ch. v, art. 27. Le sarclage des mauvaises herbes est recommandé liv. I, ch. v, art. 30. Les émigrants emportaient leur petite charrue sur leur dos (liv. I, ch. v, art. 24). Les habits les plus communs étaient en laine (liv. I, ch. II, art. 13 et 16; ch. v, art. 23). Les souliers ordinaires étaient confectionnés en paille (liv. I, ch. v, art. 23). On se couvrait la tête d'un chapeau en paille ou en peau, attaché avec des rubans (liv II, ch. I, art. 28; ch. II, art. 54; ch. IV, art. 42). Mais, ces détails du costume, et d'autres que je pourrais rapporter sur les armes, les titres des officiers, la division des troupes, les insignes et étendards, les instruments de musique et les sacrifices aux esprits feraient répétition avec ceux que j'ai déjà notés dans mon travail sur le *Chi-king*[1]. Je ne reproduirai pas non plus, d'après

[1] Meng-tseu cite diverses sortes de métiers usités de son temps. Il parle des charpentiers (*tsiang*) (liv. I, ch. II, art. 35) et de leurs instruments, le compas et le fil à plomb (liv. II, ch. II, art. 35, 45, 59; ch. VII, art. 79). Il parle du polisseur de pierres précieuses (liv. I, ch. II, art. 36); des ouvriers qui fabriquent les chars (liv. II, ch. VIII, art. 7), et de ceux qui font les flèches, les cuirasses (liv. I, ch. III, art. 48); des ouvriers qui font les cercueils, même article. Ceux-ci étaient des menuisiers, tandis que le travail de la charpente était assigné aux *tsiang*, qui sont même chargés, dans la section *Kao-kong-ki* du *Tcheou-li*, des travaux de nivellement et du tracé des plans pour les édifices, villes et canaux. Meng-tseu disserte (liv I, ch. IV, art. 20 et 21) sur l'importance qu'on doit attacher à la bonne confection du cercueil de ses parents, comme premier témoignage de piété filiale envers eux. Il note (liv. I, ch. I, art. 32) le sacrifice d'un bœuf ou d'un mouton égorgé pour frotter de son sang une cloche neuve, et en faire ainsi l'inauguration. Il

Meng-tseu, le tableau des allocations territoriales affectées à chaque charge administrative, parce que je l'ai donné tout entier dans mon mémoire sur la constitution politique de la Chine, au temps des premiers souverains Tcheou. J'extrairai seulement ici du livre de Meng-tseu quelques détails qui me semblent plus propres à donner une idée du caractère de son siècle.

Meng-tseu parle fréquemment de simples locations de travail (liv. II, ch. I, art. 55 et ch. III, art. 46). Il cite, dans ce second passage, un philosophe qui s'était engagé pour garder les troupeaux, en recevant la nourriture et cinq peaux d'agneau pour ses gages. Ainsi se font encore, chez nous, les engagements des bergers. L'interrogateur de Meng-tseu dit que ce philosophe s'est vendu, et lui demande si cette vente de soi-même est permise ou non aux sages. L'emploi

cite (l. VII, ch. I, art. 3) l'usage du moxa pour guérir les maladies invétérées. On brûlait, à cet effet, sur la partie malade, de l'armoise séchée pendant trois ans. Il rappelle (liv. I, ch. VI, art. 8) les encouragements donnés à l'éducation des vers à soie par la première rédaction du *Li-ki*, celle qui a été perdue au temps de Thsin-chi-hoang. Il cite les jeux d'échecs ou de dames, pour lesquels les Chinois ont un si grand goût (liv. II, ch. II, art. 55 et ch. V, art. 34). Il mentionne (liv. II, ch. IV, art. 34) les gardiens des postes des villes qui font leur ronde en agitant une clochette à battant de bois; dans le Tcheou-li, cette clochette est portée par tous les officiers chargés de publier des édits ou avertissements. Enfin, c'est dans Meng-tseu que l'on trouve (liv. I, ch. VI, art. 22) la mention des dialectes ou patois du pays de Thsi (partie du Chantoung actuel), et du pays de Thsou ou de la Chine centrale vers le Hou-kouang, et nous voyons ainsi, à la date du IVe siècle avant notre ère, l'existence de ces idiomes locaux qui paraissent être aujourd'hui si répandus dans toute la Chine.

des esclaves, signalé par le Tcheou-li, article *Tchi-jin*, s'était répandu, avec les guerres intérieures, entre les petites principautés. On peut croire, jusqu'à un certain point, que le Tcheou-li ne parle que des captifs étrangers, vendus dans le marché pour devenir esclaves; mais, du temps de Meng-tseu, l'esclavage s'étendait sur les Chinois vaincus. Ainsi, on voit (liv. I, ch. II, art. 43) que dans les expéditions de royaume à royaume chinois, on tuait les vieillards, on emmenait les femmes et les enfants enchaînés, on détruisait les temples et les édifices sacrés, après les avoir pillés. Cependant, Meng-tseu ne se sert pas encore du caractère *nou*, esclave; il dit (liv. I, ch. III, art. 49), en parlant des hommes dégradés par leur conduite au dernier rang de la société: « Celui qui n'est ni vertueux, ni sage, est le serviteur (*yu*) des autres hommes.... S'il rougit réellement de sa condition, il ne peut mieux se relever qu'en pratiquant la vertu. »

Meng-tseu cite un eunuque et un médecin d'ulcères en faveur à la cour du royaume de Thsi (liv. II, ch. III, art. 42 et 45). Il nie que Koung-tseu, son maître, ait eu des rapports intimes avec eux, comme quelques individus le prétendaient. « Si Koung-tseu, dit-il, avait eu de pareilles relations, comment serait-il Koung-tseu? » D'après cette exclamation, le métier de médecin semble avoir été alors, en Chine, bien voisin de celui de jongleur ou de charlatan, comme il est chez les peuplades sauvages. On trouve aussi dans Meng-tseu (liv. I, ch. III, art. 48) la mention

de la devineresse qui tire l'horoscope des nouveau-nés. Les Chinois ont eu toujours, comme les autres peuples orientaux, un penchant marqué pour croire qu'on pouvait prédire l'avenir.

Meng-tseu cite plusieurs sectes philosophiques qui s'étaient élevées de son temps, et combat leurs errements en zélé apôtre de la doctrine de Koung-tseu. Deux de ces philosophes fuyaient le monde et les grands: l'un, nommé Touan-kan-mo, sauta par dessus un mur, pour éviter le prince de Thsi qui voulait le voir. Un autre, nommé Sie-lieou, fermait sa porte à son prince, Mou-koung de Thsin. «Tous deux, dit Meng-tseu, étaient excessifs dans leurs principes. Le sage visite les princes, lorsque ceux-ci réclament instamment de le voir (liv. I, ch. VI, art. 24).» Meng-tseu et Koung-tseu, en effet, apportèrent leurs conseils à divers princes de leur époque. Un troisième chef de secte, nommé Tchin-tchouan, et issu d'une famille riche du pays de Thsi, faisait consister la suprême vertu dans l'abstinence. Il restait trois jours sans manger; il refusait tout aliment de la part de son frère, parce qu'il blâmait son extrême richesse. Il gagnait misérablement sa vie, en faisant des souliers de paille, et obligeait sa femme à filer du chanvre (liv. I, ch. VI, art. 37-40). «Celui-là, dit Meng-tseu, perdait son temps en occupations indignes d'un sage.» Même réflexion est faite par Meng-tseu sur le sectaire Me-ti, qui affichait une sordide économie (liv. I, ch. V, art. 41). La secte de Me faisait profession d'aimer tous les hommes,

tandis qu'une autre, dont le chef s'appelait Yang-tchou, faisait profession d'égoisme. « Yang-tchou, dit Meng-tseu, ne songe qu'à lui; il ne s'arracherait pas un cheveu pour être utile au monde entier. Meng-tseu aime tous les hommes. Toute action, quelque ignoble qu'elle fût, lui serait indifférente si elle était utile à autrui. La secte d'Yang ne reconnait pas ses devoirs même envers son prince. La secte de Me ne sait pas distinguer les devoirs envers les parents et les simples devoirs d'homme à homme. Toutes deux ravalent l'homme à l'état de brute. » Meng-tseu dit que ces deux sectes ont infecté le monde entier, littéralement le dessous du ciel, suivant l'expression consacrée; ce qui signifie simplement qu'elles étaient très-répandues dans la partie de la Chine où il vivait.

Un homme du pays de Thsou (Chine centrale, province actuelle de Hou-kouang), nommé Hiu-hing, était venu, dans le petit royaume de Theng, fonder une école philosophique, basée sur ce principe, que chacun devait se suffire à lui-même (liv. I, ch. v, art. 23). Ses disciples s'habillaient de laine commune, tissaient des souliers de paille, des paniers de bambou, et gagnaient ainsi leur vie. Hiu-hing disait que sa doctrine était la véritable application des principes énoncés dans les paroles attribuées par la tradition à l'ancien chef souverain Chin-noung. « Le sage se réunit avec son peuple pour labourer, manger, cuire des aliments et gouverner. » Meng-tseu prouve à un admirateur de cet Hiu-hing, qu'un homme ne peut pas faire tous les états, que chacun

doit nécessairement se servir du travail des autres, et que l'échange des produits du travail est la base de la société. Il revient (liv. I, ch. VI, art. 12) sur l'utilité de l'échange des produits du travail. L'ancien chef Chin-noung, antérieur à Hoang-ti, d'après le *Hi-tse*, appendice de l'*Y-king*, avait fait ses règlements pour une société naissante. Suivant le *Hi-tse*, il apprit aux hommes l'art de cultiver la terre, et, en supposant que ses paroles eussent dû s'interpréter comme le faisait Hiu-hing, elles s'adressaient à des colons dispersés qui devaient savoir se suffire à eux-mêmes.

Comme Koung-tseu, son maître, Meng-tseu voulait que le sage gardât une juste réserve dans ses relations avec les princes, et prenait pour principe de ses démarches l'amour de l'humanité et de la justice, représentées à ses yeux par l'exemple des anciens empereurs. Dès le commencement de son premier livre, on le voit refuser au prince de Weï de lui parler d'intérêt matériel, 利 *li*, profit ou avantage. Il réfute un docteur nommé Soung-keng, qui voulait aller mettre la paix entre les deux rois de Thsi et de Thsou, en leur prouvant qu'il était de leur intérêt de ne pas se battre. « Ton intention est bonne, lui dit Meng-tseu, mais ton argument est mauvais. Tu pourras réussir, mais alors les rois de Thsi, de Thsou, et les hommes de leurs armées, ne songeront qu'à leurs intérêts. Si l'intérêt matériel (seul) engage le sujet à servir son prince, le fils à

servir son père, le frère à servir son frère aîné, alors tous abandonneront la voie de la vertu et de l'humanité. Ils prendront l'intérêt matériel pour guide de toutes leurs actions : or, une société fondée sur une pareille base ne peut subsister. Tu parviendrais mieux à ton but en leur inspirant à tous le respect de l'humanité et de la vertu : alors ils renonceraient à prendre pour guide l'intérêt matériel, et de là résulterait une société réelle, une société telle que celle qu'ont instituée les anciens princes. Or, le développement d'une telle société a pour conséquence nécessaire la soumission du monde entier à son chef. Qu'est-il besoin de parler d'intérêt matériel aux princes que tu veux réunir? »

Meng-tseu, comme Koung-tseu, soutint toute sa vie, la cause de l'humanité et de la justice contre celle de l'intérêt matériel, le *li*, 利 profit ou avantage immédiat que chaque prince lui demandait, en le questionnant sur l'utilité de sa doctrine. Malgré le profond respect que les Chinois ont affiché après eux, pour leurs principes moraux, malgré les honneurs suprêmes qu'ils ont décernés à la mémoire de ces deux philosophes, l'histoire atteste que, depuis le commencement de notre ère jusqu'à nos jours, l'intérêt matériel, immédiatement applicable, est la base effective de la conduite habituelle de la majeure partie des Chinois. Koung-tseu et Meng-tseu ont donc plus réussi pour la forme que pour le fond dans l'action qu'ils ont exercée sur leurs compatriotes.

NOTICE

Sur le voyage de M. de Wrède dans la vallée de Doân et autres lieux de l'Arabie méridionale, par M. FRESNEL[1].

L'année 1843 a été marquée par deux explorations du plus haut intérêt, l'une et l'autre dans le midi de la péninsule arabique : celle de M. Arnaud (Thomas-Joseph), de Lurs (Basses-Alpes), à Mareb ou Saba, et celle de M. de Wrède, dans la vallée de Doân (Dawân), entre la région visitée par M. Arnaud et le Haḍramaut proprement dit. Toutes deux ont pensé coûter la vie aux voyageurs qui les avaient entreprises, et ce n'est qu'après des fatigues inouïes qu'ils ont pu rentrer dans la contrée du Levant où l'Européen jouit de quelque tranquillité. Toutes deux ont enrichi la géographie, l'archéologie et l'histoire, d'une masse de faits absolument neufs. Mais je dois me borner ici à parler du voyage de M. de Wrède.

La plus remarquable des vallées où il a pénétré est celle de Doân, dont le nom rappelle les *Toani* de Pline (*Hist. natur.* lib. VI, 32), les *Daveni* d'Étienne de Byzance (*De urbibus*, art. *Dave*), et enfin les *Doreni* de Ptolémée, quoique ce dernier ait encore une ville de *Deva*, qui semble être la même que le

[1] Voir le Bulletin de la Société de géographie, janvier 1845, n° 13.

Dave d'Étienne de Byzance, et dont la position, relativement à *Socchor* (ou Scheḥr), convient assez bien à Doàn. Mais voici une observation philologique qui ne peut guère laisser de doute sur l'identité des modernes Doànis avec les *Daveni* du géographe byzantin. En nous donnant, *sub voce* Δαύη, les différentes formes que peut prendre, en grec, le nom du peuple dont il s'agit, τὸ ἐθνικόν, ou *gentilitium*, cet auteur remarque, au sujet de la forme Δαυηνός, que les Arabes la préfèrent aux autres, ᾧ τύπῳ φιληδοῦσιν Ἄραβες, *quâ formâ Arabes gaudent*. Effectivement, le *nomen gentilitium* arabe est *Daw'ani* (Doàni); mais le *n* ou le *noun* de ce mot n'est pas servile; c'est une lettre radicale faisant partie essentielle du nom du pays auquel l'adjectif se rapporte. Or, le génie des langues grecque et latine admettant le νῦ ou l'*n* comme lettre désinentielle servant à former les dérivés appelés *gentilitia*, les Grecs crurent apparemment que le *noun* de *Daw'ani* n'appartenait point au nom de lieu, et réduisirent, en conséquence, ce nom à Δαύη, *Dave* ou *Deva*, au lieu de *Dauàn* (Daw'àn) avec un *n*.

Les *Toani* de Pline (avec un *T* au lieu du *D*) ne se rencontrent que dans un passage du chapitre XXXII du livre VI de l'*Historia naturalis*, où l'auteur fait l'énumération des peuplades de l'Arabie méridionale comprises entre le promontoire *Syagrum* (*Ra's Schaugra*) et les bords du golfe Arabique. Dans cette revue, il omet les noms de deux des quatre grandes nations qui, selon Strabon, occupaient tout cet espace; je

veux parler des *Minæi* et des *Catabani* (dont à la vérité il fait mention ailleurs, et auxquels il rend pleine justice). Or, comme les deux autres grandes nations, à savoir les Chatramotites (Hadramautites) et les Sabéens, sont distinctement nommées dans cette liste, il est naturel de croire que les noms de tribus qui figurent avec les deux dernières appartiennent pour la plupart à des subdivisions des deux grands peuples omis dans la liste en question, et accusés par Strabon, c'est-à-dire aux Minæi et aux Catabani. Si l'on observe d'ailleurs que les Toani ouvrent la série de Pline, et que cet auteur procède d'Orient en Occident, on admettra facilement qu'il est plus convenable *a priori* de rapporter les Toani aux Minéens qu'aux Catabani; car Strabon nous apprend que les Minéens se trouvaient entre les Chatramotites et les Sabéens, tandis que les Catabani occupaient la pointe méridionale de la Péninsule, entre l'Océan et la mer Rouge, vers le détroit de Bâb-el-Mandeb. Je ne dissimulerai point cependant que les Toani, considérés comme une fraction des Minéens, auraient dû figurer, dans l'énumération de Pline, immédiatement après les Chatramotites, et non à côté des *Ascitæ*, qui dépendent du pays de Mahrah.

Ptolémée, quoique en général très-pauvre de statistique, nous avertit que les Minéens occupaient un rang très-distingué entre les peuples arabes: *Postea Minæi, gens* MAGNA; *sub quibus Doreni et Mocritæ.*

Quant à Strabon, il ne nous permet aucune hé-

sitation sur la position géographique des Minæi, et c'est à lui que nous devons de savoir avec certitude que la vallée de Doàn faisait partie de leur territoire, ce qui est confirmé d'ailleurs par plusieurs renseignements de l'*Historia naturalis*. Voici le passage de Strabon, passage que l'on ne saurait trop reproduire, parce qu'il tranche la question :

. . . . . Κατοικεῖ δὲ τὰ μέγιστα τέτταρα ἔθνη τὴν ἐσχάτην λεχθεῖσαν χώραν. Μειναῖοι μὲν ἐν τῷ πρὸς τὴν Ἐρυθρὰν μέρει· πόλις αὐτῶν ἡ μεγίστη Κάρνα [ἡ Καρανά], ἐχόμενοι δὲ τούτων Σαβαῖοι· Μητρόπολις δ' αὐτῶν Μαριάβα· τρίτοι δὲ Καταβανεῖς, καθήκοντες πρὸς τὰ στενὰ καὶ τὴν διάβασιν τοῦ Ἀραβίου κόλπου. Τὸ δὲ βασίλειον αὐτῶν Τάμνα καλεῖται· πρὸς ἕω δὲ μάλιστα Χατραμωτῖται· πόλιν δ' ἔχουσι Καβάτανον. . . . .

Ac ultima [1] quidem regio, de qua ante diximus (il s'agit de l'Arabie méridionale) a quatuor maximis nationibus inhabitatur, à Minæis, in parte ad Rubrum mare sita; maxima eorum civitas Carna, sive Carana (El-Karn). Hoc sequuntur Sabæi, quorum metropolis est Mariaba (Mareb ou Saba). Tertii sunt Catabanenses (Kataba) qui ad angustias, et Arabici sinus transitum pertinent. Eorum regia dicitur Tamna. Ad orientem maxime sunt Chatramotitæ, urbem Cabatanum habentes.

[1] Le mot ἐσχάτην du texte grec ne permet pas de confondre les Minéens avec les habitants de la vallée de *Mina* (ou *Mouna*), près de la Mecque, et prouve, jusqu'à l'évidence, que la mer Rouge de Strabon est l'océan Indien, et nullement le golfe que nous appellons mer Rouge, et qu'il appelait golfe Arabique (Ἀράβιος κόλπος). Par rapport au géographe grec, comme par rapport à nous, l'ultima *regio*, ou la région *extrême*, ne peut s'entendre que de la côte méridionale (ou sud-est) d'Arabie, qui, pour nous comme pour lui, est la plus reculée. Homère a dit : *ἔσχατοι ἀνδρῶν* (ceux qui habitent aux extrémités de la terre).

Des quatre grandes nations mentionnées par Strabon, il en est trois dont les noms subsistent encore, les Haḍramautites, les Sabéens et les Cabatani (ces derniers dans le sud du Yaman proprement dit, vers le méridien d'Aden). Or, comme nous savons, par le rapport des Arabes modernes, qu'entre le Haḍramaut et Saba (ou Mareb) gît une vallée riche et populeuse, la vallée de Doàn, qui envoie des colons (fort respectés) à Djeddah et autres villes commerciales d'Arabie, voire jusqu'au Caire, il est impossible de ne pas admettre que les *Minæi* de Strabon, situés entre les Chatramotites et les Sabéens, coïncident, du moins en partie, avec les Doanis, placés comme eux entre le Haḍramaut et Saba ou Mareb. Il y a plus; nous lisons dans Ptolémée : *Minæi, gens magna;* et M. de Wrède nous apprend qu'au premier coup d'œil qu'il jeta sur la vallée de Doàn, il compta, sur une distance d'une heure, cinq villes et trois villages (*Bulletin de la Société de géographie*, t. III, p. 45, 3ᵉ série). Au nombre de ces derniers est le village de *Garn* ou *Karn* (avec le *kâf* surmonté de deux points), dont le *Karna* ou *Karana* de Strabon n'est sans doute que la transcription. A la vérité, le nom de *Minæi* s'est perdu, à moins que l'on ne veuille le retrouver dans le torrent de *Manwa* مَنْوَى, l'un des premiers affluents, ou, plutôt, l'une des sources du torrent de Doan; car il n'est pas possible de le chercher dans la vallée de Mina ou Mouna, près de la Mecque, puisqu'il s'agit ici de l'Arabie méridionale, et que Strabon

place le territoire des Minæi vers la mer Érythrée, c'est-à-dire vers l'océan Indien, sur la côte ou près de la côte méridionale d'Arabie, *in parte ad Rubrum mare sita*.

Mais la description que Pline nous donne de la vallée occupée par les *Minæi* ne peut convenir qu'à celle de Doàn, dans les limites géographiques où nous sommes placés, c'est-à-dire entre le Ḥaḍramaut d'une part, et Saba ou Kataba de l'autre. Voici son texte : « Minæis fertiles agros palmetis ar-« bustisque, in pecore divitias. » Cela est exactement vrai de la vallée de Doàn. La suite du texte de Pline, relative aux tribus voisines des Minæi, est également vraie aujourd'hui comme de son temps : « Cerbanos et Agræos armis præstare, maxime Cha-« tramotitas. » Tout le monde reconnaît en Arabie la supériorité militaire des Haḍramis ou Haḍâremèh (Chatramotites), dont un grand nombre émigrent vers l'Inde, et vont exercer leur courage dans les armées des princes musulmans indépendants de la compagnie anglaise. S'ils ne font pas sentir leur prépondérance dans l'Arabie centrale, c'est qu'ils en sont séparés par des déserts infranchissables. Il est bon d'observer ici, qu'à l'époque de l'invasion de la loi nouvelle, le Haḍramaut ne fut pas conquis. Il accepta librement l'islamisme et conserva son indépendance. Quant aux Minéens, peuple agricole, ils sont soumis depuis longtemps aux Arabes des déserts circonvoisins, parmi lesquels figurent les hommes de *Hadjar* ou *Haquiar*, qui sont bien certainement les

Agræi des géographes grecs et de Pline. C'est au profit des Bédouins qu'ils exploitent leur riche vallée de Doân. Ceux d'entre eux qui souffrent impatiemment le joug des hommes du désert s'expatrient ou émigrent pour un temps, et s'établissent dans les différentes villes commerciales de l'Arabie, où ils jouissent de la plus haute considération sous le nom de Hadramis ou Hadaremèh (Chatramotites), nom qui n'appartient réellement qu'à leurs voisins du Hadramaut, mais que personne ne leur conteste, à cause de leur supériorité physique et morale sur les autres races arabes (les vrais Hadramis exceptés). Le prévôt des marchands de Djeddah, le schaykh Ahmad-Baghlaf, est originaire de Doân. Ce peuple, que l'on peut appeler *primitif*, sans abuser d'une épithète trop prodiguée de nos jours, est à peine connu de nom des modernes Européens, dont il ne recherche, d'ailleurs, en aucune façon, la connaissance ni l'estime, fier et jaloux qu'il est de sa supériorité relative, envieux qu'il est de notre supériorité absolue. Mais il jouissait, dans l'antiquité grecque et romaine, d'une si haute réputation sous le nom de *Minæi*, que l'on fit descendre les Minæi de Minos, et les Rhadamei, leurs voisins, de Rhadamanthe, afin qu'il ne manquât rien à leur illustration dans le cercle des idées gréco-romaines : « Ac Minæi, a rege « Cretæ Minoë (ut existimant) originem trahentes ; » et, deux lignes plus loin, « Rhadamei, et horum « origo Rhadamantus putatur, frater Minoïs. » (*Hist. nat.* lib. VI, XXXII.)

Or, le fait ethnologique sur lequel je crois devoir insister ici, c'est que, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Doàn et le Haḍramaut ont envoyé des colonies de tous côtés, en Asie et en Afrique, et n'en ont eux-mêmes jamais reçu d'autres que l'antique colonie des Joctanides, qui remonte à Yokṭân, mentionné au chapitre x de la Genèse, et qui se substitua à la tribu autochtone de 'Âd dans l'Arabie méridionale. Cette tribu de 'Âd, qui est le dernier terme de l'antiquité arabe, est personnifiée, au chapitre iv de la Genèse, par *Ada*, l'une des deux femmes de Lamech, descendant de Caïn; car «*Ada* enfanta Jabel, qui fut père des pasteurs et de ceux qui demeurent sous les tentes.» La tribu autochtone de 'Âd était donc antédiluvienne. Selon les Arabes, elle subsistait encore après le déluge, et eut pour prophète Eber ou *Aaber*, un des ancêtres d'Abraham, qui a donné son nom aux Hébreux, et que les Arabes appellent encore du nom de Hoûd[1]. Mais elle fut

[1] *Ce Hoûd*, dont les Arabes ont fait *Yahoûd* (nom collectif des juifs) comme nous avons fait *Hébreux* de *Eber*, a son tombeau dans la partie orientale du Haḍramaut, près d'un puits sulfureux nommé Bir-Barahoût, où, selon les Arabes, sont mises en dépôt les âmes prédestinées à l'Enfer. Ainsi que je l'ai fait observer dans une note publiée en 1839 (*Journ. asiat.* troisième série, t. VIII, p. 83), le Bir-Barahoût correspond exactement au *Stygis aquæ fons* de Ptolémée; et, comme Pline nous apprend que, de son temps, on faisait descendre de Minos les Minæi, voisins des Haḍramautites, il est tout naturel d'identifier le juge des Enfers avec le patriarche Hoûd (ou 'Eber). Quant au prophète ou patriarche Sâleh ou Schalekh, je l'identifie avec Dionysos ou Bacchus, parce que son tombeau est situé sur le mont Loûs ou Noûs, qui est le *Nysa* d'où Dionysos a

remplacée, dans l'Arabie méridionale, par les enfants de Joctan, que les Arabes nomment Kaḥṭân, et qui est le père de toutes les tribus yamanites. Les enfants de Joctan sont encore en possession de l'Arabie méridionale, et considèrent, avec raison, leur patrie (Doân et le Hadramaut) comme une terre vierge.

Doân et le Hadramaut (à l'est du Yaman proprement dit) constituent donc réellement une *officina gentium*, d'où la plus belle race humaine, la race rouge, celle de Himyar, Édom, Phœnix ou Erythras (car tous ces mots signifient la même chose), rayonne éternellement vers les limites de la race noire et de la race blanche.

Voilà le pays que M. de Wrède a exploré au péril de ses jours.

Je vis pour la première fois ce voyageur lorsqu'il passait par Djeddah, en 1843, venant d'Égypte et allant explorer une terre inconnue; mais ce n'est qu'au commencement de cette année, et au Caire, que j'ai pu voir une partie des résultats de son travail, nommément:

1° Une carte de Doân et autres vallées, qui s'étend en latitude depuis les rivages de l'océan Indien jusqu'à la région des sables ou Aḥkâf (de 13° 30' jusqu'à 16° ou 17°), et, en longitude, depuis le 44° jusqu'au 37° degré est de Paris.

2° Une collection de desseins coloriés ou aqua-

tiré son nom. On sait que Bacchus était Arabe selon la tradition la plus savante.

relles (figures ou portraits, paysages, vues perspectives, etc.).

3° Une longue inscription ḥimyarique, copiée sur une digue de la vallée de Lébénèh.

4° Une liste inédite des rois ḥimyarites, extraite d'un manuscrit arabe.

La carte du pays visité par M. de Wrède, représentant un système de montagnes (peut-être les plus hautes de l'Arabie), offrait de grandes difficultés. A en juger par le témoignage des hommes du pays, auxquels nous l'avons fait voir au Caire, et par les renseignements que j'avais pris à Djeddah des colons ḥaḍramis (de Doàn), elle rend, avec une exactitude suffisante, les mouvements du terrain et le cours des eaux. Elle est, d'ailleurs, tracée par un dessinateur habile, qui a bien voulu prêter à M. de Wrède le secours de son talent graphique. Quant aux noms de lieux, nous les avons fait écrire, au Caire, en caractères arabes, par des schaykhs ou des marchands originaires de la contrée à laquelle ces noms se rapportent, et je les ai transcrits en lettres européenes (selon la prononciation française), d'après le système adopté par la société géographique de Londres et par mon savant ami M. Edward William Lane, dans ses publications classiques sur l'Égypte. Au moyen de ce sytème de transcription, on peut représenter assez correctement l'orthographe des mots arabes, et mettre le lecteur à même d'établir des comparaisons rationnelles entre les noms antiques et les noms modernes.

En ce qui touche les figures, la vérité des costumes m'a été attestée par un homme de Ribâṭ (ville de Doân), que j'avais amené avec moi du Hédjâz au Caire. Il a certifié que toutes les femmes de son pays (sa fiancée comprise) ont le visage, le cou, les bras et les pieds teints en jaune avec le kourkoum (racine de kurkumâ), ainsi que le rapporte M. de Wrède, et qu'on le voit sur son aquarelle représentant une femme de Ribâṭ.

L'inscription dont nous lui sommes redevables est écrite dans le même caractère que les incriptions himyariques de Mareb (ou Saba), Hisn-Ghorâb, etc. et ne fournit pas une seule variante essentielle à l'alphabet que j'ai livré au Journal asiatique. Mais le style paléographique de l'inscription de Lébénèh se fait remarquer, comme celui de l'inscription trouvée à Hisn-Ghorâb, par ces formes aiguës ou étoilées qui ont succédé (à quelle époque?) au parallélogramme ou trait carré du caractère sabéen, et, ailleurs, au triangle isocèle du caractère cunéiforme, tel qu'on le voit dans l'inscription du monument persépolitain de *Cambyse*(?), à un jour de marche au nord de Suez, sur la rive occidentale de l'ancien lit du golfe Héroopolite.

L'inscription de M. de Wrède offre un grand nombre de noms de lieux, entre autres celui du Hadramaut, écrit *defective*, c'est-à-dire sans *waw*, quoique la lettre ne soit pas ici *mater lectionis*, puisque la voyelle du *mim* est un *fatha* (ce mot y est répété deux fois). Elle offre cela de particulier

que la première ligne est en gros caractères, et semble représenter un titre.

La liste des rois ḥimyarites comble une lacune considérable qui se trouvait au commencement des listes données par Abou'lféda, Nouwayri, Hamzah d'Ispahan, etc. et que ces historiens ont eu la bonne foi d'avouer, nommément les quinze générations qui, selon Nouwayri, manquaient entre Himyar et Hârith-ibn-Schaddâd, surnommé Er-Râïsch (Ditator), «quod prædis, opibus, captivis, in regiones Iemanæ inventatis, homines ditârit.» (*Historia imp. vetust. Ioctanid.* p. 51.)[1]. Parmi les noms des successeurs directs de Himyar, que fournit cette liste, est celui de Ḍhou-Anas, ou, au cas oblique, Dhi-Anas, que l'on peut encore lire Dhi-Ons=Ḍionysus (?). Il est à regretter que M. de Wrède n'ait pas pu acquérir le manuscrit dont cette liste est extraite, et dont on ne lui demandait que trente thalers. Espérons que les secours intelligents des sociétés savantes de l'Europe fourniront à M. de Wrède, avec la légitime récompense de ses travaux passés, le moyen d'en entreprendre de nouveaux; car le champ de l'exploration est vaste, et il y reste beaucoup à récolter.

Quant à la relation proprement dite (journal de voyage, description du pays, des mœurs, etc.), je ne la connais que par la notice publiée dans le Bulletin de la Société de géographie, et par certains faits que l'auteur me communiqua verbalement au

[1] Mais la liste de M. de Wrède nous en offre un plus grand nombre.

Caire, et qui furent discutés dans plusieurs conversations. Tout ce que j'en puis dire à présent, c'est qu'elle offrira, dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, de bien graves sujets de méditation.

Culture et férocité, belles habitations, beaux jardins, une entente admirabe de la conservation et de la distribution des eaux pluviales, et pas la moindre sécurité pour les personnes!.. Un orgueil national fondé sur d'antiques traditions d'indépendance éternelle et de conquêtes fabuleuses, mais pas la moindre liberté. Un fanatisme religieux qui repousse invinciblement l'étranger hétérodoxe, et subit les lois du bédouin impie. Une forte tendance à l'émigration, mais avec intention de retour, et un dédain profond pour tout ce qui n'est pas originaire de la «terre vierge.»

Dans l'ordre physique, le Baḥr-es-Sâfi (ou les abîmes que recouvre un sable léger) est peut-être la plus grande singularité que présente la surface du globe.

Paris, 28 juillet 1845.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 12 septembre 1845.

Sont nommés membres de la Société :

MM. Goldenthal, docteur en philosophie à Leipzig;

Orianne, conseiller à la Cour royale de Pondichéry.

On donne lecture d'une letttre de M. Orianne, conseiller à la Cour royale de Pondichéry et président du Conseil général des établissements français dans l'Inde, dans laquelle il annonce l'envoi de plusieurs ouvrages sur le droit hindou.

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, dans laquelle il demande à toutes les sociétés savantes des détails sur leur histoire, leurs ressources et leurs publications. M. Mohl est chargé de fournir à M. le ministre de l'instruction publique une réponse détaillée.

Séance du 10 octobre 1845.

M. Burggraff, professeur de littérature arabe à Liége, est présenté et nommé membre de la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique accusant réception de la note sur la Société asiatique, note qui lui a été remise par M. le secrétaire-adjoint.

Il est donné lecture de la note remise par M. Mohl à M. le ministre de l'instruction publique. Les remercîments du Conseil sont adressés à M. Mohl.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 septembre 1845.

Par M. Lassen. *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlands*, vol. III, 1 et 2, in-8°.

Par l'auteur. *Géographie historique du bassin de la mer Caspienne*, par M. Hommaire de Hell. Strasbourg, in-8°, 1845.

Par l'auteur. *Extrait d'un mémoire historique sur l'Inde*, par M. Reinaud. Paris, 1845, in-8°.

Par l'auteur. *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, par M. Éd. Biot. Première partie. Paris, 1845, in-8°.

Par l'auteur. *Kritische grammatik der Sanskrita Sprache*, von Franz Bopp. Berlin, 1845, in-8°.

Par M. Roediger. *Gesenius hebraische Grammatik neu bearbeitet*, von Roediger. Leipzig, 1845, in 8°.

Par l'éditeur. *Prabodha Chandrodaya*, edidit, scholiisque instruxit Brockhaus. Leipzig, 1845, in-8°.

Par la Société de géographie de Bombay. Cinq cahiers du Journal de cette Société. Bombay, in-8°.

Séance du 10 octobre 1845.

Par la Société ethnographique américaine :

Notes on Africa, the Sahara and Soudan, by Hodgson. In-8°, New-York, 1845.

Transactions of the American ethnological Society. Vol. I, in-8°, New-York, 1845.

American antiquities, by Bradford. New-York, 1841, in-8°.

Rambles in Yucatan, by Norman. New-York, 1844, in-8°.

Par la Société asiatique de Bombay. Journal de la Société asiatique de Bombay, n° VIII, in-8°, 1844.

Par M. Neumann. *Mexico nach chinesischen Quellen*. Augsbourg, 1845, in-8°.

Par l'Institut national de Washington. *Third bulletin of the Proceedings*. Washington, 1845, in-8°.

Par l'auteur. *Tarikh-i-Asham*, récit de l'expédition de Mir Djumlah au pays d'Assan, traduit de l'hindustani par M. Théodore Pavie. Paris, 1845, in-8°.

Par l'auteur. *Manuel de la chimie*, par M. Perron, en arabe, vol. III, in-4°. Boulac, 1845.

Par la Société de géographie. *Journal of the royal geographical Society in London*, vol. XV, n° 1, in-8°, 1845, London.

Par l'auteur :

Th. Juynboll sermo, de H. Weyers. Groningue, in-8°, 1844.

Juynboll oratio de hodierna studii linguarum orientalium conditione. Franeker, 1842, in-8°.

Juynboll oratio, de H. Hamakero. Groningue, in-4°, 1837.

Juynboll disputatio, de Amoroso. Leyde, in-4°, 1828.

Juynboll commutatio ad quæstionem litterariam. Louvain, in-4°, 1824.

Par les éditeurs. Journal des Savants, septembre 1845.

Par la Société de géographie. Bulletin de la Société de géographie, juillet 1845.

LETTRE A M. E. CH. DIETRICH,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ DE MARBOURG,

PAR RAPPORT À SON OUVRAGE INTITULÉ : *ABHANDLUNGEN FÜR SEMITISCHE WORTFORSCHUNG*; LEIPZIG, 1844.

Monsieur,

C'est une idée heureuse pour les recherches étymologiques de réunir les mots des langues de la souche sémitique en groupes homogènes, pour découvrir et comparer ce qu'ils ont de commun dans leur signification, pour leur assigner une racine commune et développer l'idée qui a guidé les peuples en donnant les noms aux objets. Le hasard n'a jamais

formé un mot; cependant quelquefois une occasion assez insignifiante en a créé; ce qui se voit particulièrement dans la langue hébraïque. A côté des étymologies formées par accident, à ce qu'il semble, telles que le nom de Kaïn, *possession*, parce qu'Ève dit : « Je possède un homme par le Seigneur. » ותלד את קין ותאמר קניתי איש את יהוה׃ (Gen. IV, 1).

Nous rencontrons les étymologies significatives, telles que le nom d'Adam, ארם, de ארמה, *terre*; le nom d'Ève, *vie*, חיה, la vie par excellence; « car, dit Adam, elle est mère de toute vie, » כי הוא היתה אם כל־חי׃ (Gen. III, 20); elle est appelée aussi אשה, homme-femme (Männin), parce qu'elle fut prise de l'homme, יקרא אשה כי מאיש לקחה זאת׃ (Gen. II, 23), et enfin les étymologies prophétiques, telles que le nom d'Abel de הבל, *evanescere*, *res vana*, parce qu'il devait être tué dans la fleur de l'âge, etc. Ce qui est un fait par rapport aux noms propres, l'est aussi par rapport aux noms communs, et cette vérité vous a guidé heureusement dans vos recherches. D'autres déjà vous avaient précédé dans cette voie, et dernièrement encore, pour la langue polonaise en particulier, M. Srzeniawa, dont l'ouvrage devrait être, à mon avis, à la main de tout linguiste; mais seulement par des indices jetés çà et là, et qui furent perdus pour l'étymologie. Plusieurs aussi s'étaient engagés dans cette voie un peu trop témérairement; ils y marchaient à l'aventure, et profitaient si peu pour la connaissance approfondie des rameaux sémitiques, que, encore aujourd'hui, cet arbre majestueux, avec ses riches et belles ramifications, est resté, par rapport à l'étymologie, un véritable תהו ובהו. La raison m'en paraît très-simple; les grandes lumières de la linguistique sémitique, les Buxtorf, les Gesenius, les Ewald, les Freitag et autres, n'en déplaise à ces hommes éminents, ne peuvent être rangés parmi les étymologistes; ce sont des savants d'une science positive et historique, que je comparerais volontiers à ces naturalistes collecteurs, qui ne s'occupent des éléments des produits de la nature que pour savoir les ranger et les nommer. D'autres, s'occupant presque exclusivement des élé-

ments des langues, attachés à soumettre à une espèce d'analyse chimique les matériaux linguistiques, absorbés dans la contemplation des branches magnifiques qui s'échappent du tronc des langues indo-germaniques, n'ont jeté qu'en passant un coup d'œil rapide sur les idiomes sémitiques. Quant à ceux qui voulaient que l'hébreu fût la mère commune de toutes les langues, ils ont, pour démontrer la similitude des enfants prétendus avec la mère, négligé les recherches nécessaires sur la mère même; aussi leurs prétentions, n'étant point du tout fondées, ont disparu avec leurs auteurs.

Les lexicographes, ceux particulièrement qui ont travaillé sur la langue hébraïque, ont commis une autre faute dont les conséquences ne peuvent qu'être très-pernicieuses; c'est d'avoir employé, comme moyen presque infaillible de fixer la signification d'un mot douteux, la comparaison de ce mot à un autre en apparence semblable dans une langue de même souche. De savants grammairiens se sont opposés à cette prétention; mais ils tombaient dans la faute opposée, c'est de vouloir expliquer une langue uniquement par elle-même. La manière d'agir des uns est trop large, celle des autres trop étroite; il faut garder le juste milieu; et comme les recherches multipliées de la linguistique moderne ont démontré jusqu'à l'évidence que toutes les langues sortent d'une même source commune, d'une langue primitive que nous ne connaissons plus et qui a disparu depuis longtemps, ne laissant après elle que les éléments dont se sont formés les idiomes nombreux de notre globe, il nous est permis, nécessaire même, de recourir aux différentes langues pour vérifier et expliquer les faits isolés.

Une source féconde d'erreurs, que je ne puis passer sous silence, est l'opinion constante, je dirais l'axiome, des hébraïsants qui prétendent que les monosyllabes sémitiques doivent être rangés sous un verbe à trois lettres; on va encore plus loin, on prétend que tous les mots hébreux doivent être à la suite d'un verbe comme dérivant de lui. Or rien

n'est plus faux : les verbes, en hébreu comme dans toute autre langue, sont eux-mêmes des dérivés et non des racines, ce qui pourrait être démontré par mille exemples.

Enfin, ce qui a encore empêché la connaissance approfondie de la langue hébraïque, c'est l'autorité trop respectée des rabbins, l'autorité trop longtemps sacrée de la masore avec tout l'étalage de points, d'accents et de fables. Ne serait-il pas temps enfin d'entendre la voix de tant d'hébraïsants qui ont parlé contre la vieille Masore, de marcher sur nos propres pieds, et de nous débarrasser des langes dans lesquels nous enveloppent l'école masorétique, le Talmud et la Cabbale ?

Dans votre ouvrage, monsieur, vous avez fait un grand pas et vous avez évité des écueils dangereux contre lesquels tant d'autres sont allés se heurter ; nous ne pouvons donc que vous engager à continuer vos études sur les langues sémitiques, afin que nous puissions voir bientôt de nouveaux groupes de mots propres à produire la lumière. J'aurais désiré pouvoir entrer dans une analyse détaillée de votre ouvrage, mais les justes bornes d'une lettre et mes occupations multipliées ne me le permettent pas. Je ne puis cependant finir sans vous adresser quelques observations sur deux passages de la préface. Vous dites, à la page 8 : « Ein « hauptsächlicher Grund jener Identificirung des semitischen « mit dem indo-germanischen.... .mag der Satz sein, dass « jedem der Hauptsprachlaute für sich eine bestimmte « Grundanschauung zukomme. » Les linguistes qui comparent les langues sémitiques avec celles de la souche indo-germanique, ou bien aussi avec celle de la souche malaie, établie à côté des deux autres par G. de Humboldt, n'identifient point ces langues différentes ; mais ils les placent en regard, ils établissent entre elles une espèce de comparaison, de parallèle, pour démontrer que les idiomes indo-germaniques, comme les sémitiques et toutes les langues de l'univers, quelle que soit d'ailleurs leur physionomie, viennent cependant d'une seule langue mère et ont les mêmes

racines; de même que les peuples de race noire, brune, jaune ou blanche, descendent tous du même père, et ont tous la même origine : accusera-t-on cependant celui qui prétend assigner la même origine au nègre de l'Afrique et au blanc de l'Europe de vouloir identifier les races? Une autre observation se rapporte au passage suivant : « Die nun » zugänglicher gewordene Sprachgeschichte hat gelehrt, dass » auch die ältesten einfachsten Sprachwurzeln Sylben nicht » Buchstaben sind, etc. » Ces paroles portent à cet endroit, à ce qu'il me semble encore, contre les linguistes qui excluent de la signification d'un mot la voyelle qui y est entrée. Tout le monde sera d'accord avec vous, monsieur, que les racines les plus anciennes et les plus simples des langues sont des syllabes; car les consonnes sont muettes et elles n'existent pour le son, et par conséquent pour la langue, que par leur union avec une voyelle; la consonne séparée de la voyelle est morte, la voyelle la rappelle à la vie. Si néanmoins la voyelle donne la vie, elle ne donne point la signification; si j'excepte toutefois quelques idiomes de l'Océanie[1], dans lesquels la voyelle semble jouer le rôle qu'ont dans les autres langues les consonnes. Sa signification ne dépend que de la consonne, ce qui est prouvé par tous les faits, même dans les langues océaniennes, vu que le système vocal chez ces peuples n'est qu'un remplaçant des consonnes tombées ou mouillées, ce dont chacun se peut facilement convaincre en les comparant aux langues malaie et javanaise. Si vous entendiez, contre toute apparence cependant, par syllabe une réunion de deux ou de plusieurs consonnes, si vous entendiez par racines les verbes, et encore les verbes à trois lettres, auxquels vous voudriez réduire les monosyllabes mêmes, alors votre opinion serait en contradiction ouverte avec tout ce que nous offrent les langues primitives, qui toutes sont monosyllabiques dans leurs racines; je vais plus loin et je

[1] Voir la Notice sur la langue de l'Océanie orientale, Journal asiatique, juin 1844.

dis que les langues les plus cultivées et les plus riches, telles que le sanscrit, le grec, sont monosyllabes, et leurs mots à plusieurs syllabes sont tous des mots composés. On peut s'en convaincre facilement en considérant les plurisyllabes de la langue allemande, et mieux encore en examinant la langue chinoise dans ses caractères et dans ses mots, langue trop peu étudiée, quoique rendue aujourd'hui assez accessible par les travaux multipliés et profonds d'Abel-Rémusat, de son savant disciple Stanislas Julien, d'Endlicher et d'autres, et qui rectifierait tant d'erreurs dans nos ouvrages linguistiques. Toute formation dans les langues n'est que composition et non mutation, flexion ou accroissement. Il nous coûte beaucoup de nous défaire des idées qui nous sont venues de l'habitude de regarder les terminaisons et tout ce qui se change dans les langues, comme des parties accidentelles qui, en soi, et isolées n'ont aucune signification; cependant, il faut s'en débarrasser, car elle est fausse et produit d'autres erreurs qui empêchent la linguistique de marcher librement au grand but qu'elle s'est proposé.

Agréez, etc.

MOSBLECH.

NOTE SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU *DABISTAN*.

EXTRAIT D'UNE LETTRE
ADRESSÉE PAR SIR GORE OUSELEY À M. TROYER.

Dans le discours préliminaire qui est placé en tête de la traduction anglaise du Dabistan[1] se trouvent réunis les renseignements qui ont pu être recueillis, jusqu'à présent, sur l'auteur de cet ouvrage. Sir William Jones fit connaître, le

[1] Voyez le *Dabistan, or school of manners*. Paris, 1843. Prelim. disc. p. VII, tom. XII.

premier, aux orientalistes, ce livre, dont il attribua la composition à un voyageur musulman, natif du Kachmir, appelé *Mohsan*, et portant le surnom de *Fani*, « le périssable. » Mais, sir Gore Ouseley, président du comité des traductions, à Londres, a bien voulu m'écrire dernièrement[1] : « que sir William Jones, qu'il avait eu, dans sa première jeunesse, le bonheur de connaître, a acquis la conviction, avant sa mort, que Mohsan Fani n'était pas l'auteur du Dabistan. »

C'est bien aussi l'opinion de MM. William Erskine et Vans Kennedy[2]. Le premier de ces orientalistes cite la notice qui se trouve sur Mohsan Fani dans le *Gul-i-rana*, « Rose charmante, » de Latchi Narayân, qui fleurit à Hyderabad vers la fin du XVIIIe ou le commencement du XIXe siècle. Voici les paroles de M. Erskine[3] : « Mohsan, natif de Kachmir, était un homme savant et un poëte de quelque mérite, disciple de Molla Yacoub, qui était un soufi du Kachmir. Après avoir complété ses études, il alla à Delhi, à la cour de l'empereur Schah Djihan, qui, à cause de sa grande réputation et de ses hautes connaissances, le nomma *sadder* (président de la cour de justice) d'Allahabad. Là, il devint disciple du scheikh Mohib Ullah, docteur éminent de cette ville et auteur d'un traité intitulé *Tasvitch*. Mohsan Fani occupa ce poste honorable jusqu'à ce que Schah Djihan conquît Balkh, à laquelle époque Nazer Mohammed Khan, le *wali* ou « prince » de Balkh, ayant pris la fuite, toute sa propriété fut pillée. Il advint que dans sa bibliothèque se trouva un exemplaire du *Divan* de Mohsan, qui contenait une ode à la louange du wali fugitif. L'empereur en fut si offensé qu'il disgracia le sadder et lui ôta sa place ; mais il lui accorda généreusement une pension. Mohsan, comme Latchmi nous en informe, se retira dans son pays natal, où il passa le reste de ses jours sans aucun emploi public, heureux et respecté. Sa maison

[1] En mai 1844. On sait que nous avons eu à déplorer, depuis, la mort de cet excellent orientaliste.

[2] *Dabistan*, etc. p. VII-IX.

[3] *Bombay transact.* vol. II, pag. 374.

fut fréquentée par les hommes les plus distingués du Kachmir, et, entre autres, par les gouverneurs de la province. Il enseigna dans sa maison, étant accoutumé à faire, dans son cours, lecture des écrits de certains auteurs éminents, sur lesquels il donna des commentaires moraux et philosophiques. Plusieurs savants distingués, parmi lesquels furent Taher Gâuri et Hadji Aslem Salem, sortirent de son école. Il mourut l'an 1081 de l'hégire (A. D. 1670). Il est à observer que Latchmi ne mentionne pas le Dabistan comme production de Mohsan Fani, quoique, s'il l'eût composé, ce livre eût certainement été son ouvrage le plus remarquable. »

Erskine, après avoir récapitulé diverses circonstances, mentionnées dans le Dabistan, de la vie de l'auteur, conclut qu'il n'est pas probable que Mohsan Fani et l'auteur du Dabistan aient été la même personne. Le savant Vans Kennedy s'accorde avec lui par les mêmes raisons.

Sir Gore Ouseley me fait connaître, dans sa lettre, un autre ouvrage contenant une notice sur Mohsan Fani; c'est le *tazkirah* ou mémoire, dont le titre est مجمع النفايس *Madjma un 'nefâïs*, « collection de choses précieuses, » composé par سراج الدين على خان ارزو, *Siradj-uddin Ali khan Arzou*, qui naquit à Gwalior, l'an de l'hégire 1101 (A. D. 1689), et qui publia son ouvrage en 1164 (A. D. 1750) et mourut à Luknâu en 1169 (A. D. 1755). Il dit : « Scheikh Mohisan Fani était un des natifs les plus respectables du Kachmir, renommé pour sa science et ses vertus, et, de plus, bon poëte. Il fut le disciple de Molla Serf, Kachmirien comme lui. Il était très-considéré par les savants ainsi que par les nobles et eut pour disciples Tahir Ghani, Hadji Aslem Salem et une foule des personnages de la cour de Schah Djihan, qui le distinguait à cause de ses qualités éminentes. Il fut revêtu du costume sacré de derwisch par le fameux scheikh Mohibullah, d'Allahabad, qu'il célébra dans un de ses poëmes. Il fut le compagnon intime du prince Dara Schikoh.

Par suite de quelque mésaventure de Zafer Khan, gouverneur du Kachmir, Mohsan Fani se rendit à Delhi, où il com-

posa beaucoup de poésies. Son diwan consiste en six ou sept mille couplets; chaque ode se compose généralement d'environ sept stances. »

Ce dernier passage, moins long que le précédent, n'en diffère pas quant à l'idée générale qu'il donne du caractère de Mohsan Fani. Cependant, il est à faire remarquer que l'auteur du Dabistan[1] raconte ce qui se passa entre un *gosain*, « chef de secte, » nommé Tara Lotchana, qu'il a connu personnellement dans le Guzerat, en 1645, et le gouverneur du Kachmir, Zafer Khan, que l'on peut prendre avec assez d'assurance pour le même qui est cité dans le Tazkirah, et il fait mention de la mésaventure de ce gouverneur; il dit expressément que Zafer Khan, à cause d'une dispute entre les *sunnis* et les *schiites* du Kachmir, perdit sa considération, et, obligé de se retirer, se rendit à Kaboul, où il reçut d'un de ses parents des coups de poignard, dont il se releva cependant après quelque temps; et puis, ayant perdu sa place et sa fortune, il demeura sans emploi à Lahore. L'auteur du Dabistan, donnant tous ces détails, ne fait pas la moindre allusion à ses relations avec Zafer Khan, par suite desquelles il aurait été induit à venir à Delhi, comme il est dit dans le passage cité. Au contraire, d'après son propre récit, il séjourna, pendant l'époque des mésaventures de Zafer Khan, dans plusieurs villes du Pendjab et du Guzerat. S'il a jamais fait un séjour à Delhi, ce n'a pu être qu'après avoir composé le Dabistan, dans lequel il ne nomme pas cette ville, parmi tant d'autres places où il dit avoir demeuré.

Ces deux passages du Gul-i-rana et du Madjma-un-'nefâis s'accordent donc pour amener la conclusion que le Mohsan Fani mentionné dans ces deux ouvrages n'est pas l'auteur du Dabistan.

Molla Firoz, le savant éditeur du Desâtir, à Bombay, selon une note marginale qu'il a trouvée annexée à un chapitre d'un exemplaire du Dabistan en sa possession, suppose que

[1] Voy. la trad. angl. du *Dabistan*, vol. II, pag. 157, 158.

l'auteur de cet ouvrage pourrait être Amir Zulfikar Ali al Hussini, dont le nom poétique était Mobed Schah. Erskine, qui cite cette note, ne croit pas devoir atribuer à cette supposition un poids suffisant pour l'accepter.

Cependant, sir Gore Ouseley a trouvé dans la préface du même taskirah de Siradj-uddin Ali Khan Arzou, dont nous venons de citer un passage, un autre endroit dans lequel un Molla Mobed est expressément désigné comme auteur du Dabistan; le voici, communiqué textuellement par sir Gore Ouseley :

مقدّمه بعضی از ارباب تواریخ گفته اند اوّل کسی که شعر گفت آدم بود علیه السّلام در مرثیه قابیل و در شعرای فارسی اختلافست جمعی به بهرام گور و بعضی به پسر عمرو لیث و در دبستان ملا موبد مسطور است که فرنوش نام پادشاهی بود در عهد ابادیان

En voici la traduction : « Quelques historiens ont dit que le premier qui prononça des vers fut Adam, que la paix repose sur lui, dans l'élégie de *Kabil (sur la mort de Habil)*[1]; mais, parmi les poëtes persans, il y a dissidence sur ce sujet : plusieurs sont pour Bahram Gor[2], quelques-uns pour le fils d'Amru Láith[3], et, dans le Dabistan de *Molla Mobed*, il est écrit Fernosch[4], qui fut le nom d'un roi du temps des Abadiens. »

[1] Les musulmans disent *Kabil* et *Habil*, pour Caïn et Abel.

[2] Bahram Gor, le treizième, ou, selon quelques auteurs, le quatorzième roi des Sassanides, régna de l'an 420 à 438 de notre ère.

[3] Amru Láith fut le deuxième sultan de la dynastie des Soffarides, qui sont les princes de la famille de Láith. (D'Herbelot.) Il mourut l'an de l'hégire 289 (A. D. 901).

[4] Fernosch n'est pas dans l'exemplaire du Dabistan d'après lequel la traduction anglaise a été faite, et semble un mot du Desatir, où se trouve *fernud*, *ferzad*, « le sage, l'intelligent. » *Nushad* est interprété « loi, » dans le Dabistan. *Fernud*, dit le baron Hammer-Purgstal (voyez *Heidelb. Jahrb.*

Sir Gore Ouseley aurait donc découvert dans ce passage le nom du véritable auteur du Dabistan. Il ne faut pas omettre de dire que l'honorable président n'a pas voulu décider s'il faut lire موبد ou موید, « victorieux, » dans son manuscrit de 524 pages, qui est écrit dans un mauvais chikestah à peine lisible.

Dans les deux mots *Mollah Mobed*, le premier, *Mollah*, étant positivement le titre honoraire, le second, *Mobed*, doit être pour le nom distinctif de la personne. De même, dans le nom de *Mobed Schah*, cité plus haut, le mot *Schah* signifie « éminent, » titre d'honneur assez fréquent. On pourra bien accepter *Molla Mobed* et *Mobed Schah* comme désignant la même personne.

Il me reste à citer une autre induction que Mobed Schah fut réellement le nom de l'auteur du Dabistan, je la trouve dans les Voyages en Perse de sir William Ouseley (vol. III, p. 564). On y lit : « Le professeur Haughton, du collége de la compagnie des Indes orientales à Hayleybury (maintenant sir Graves Chamney Haughton), possède un précieux exemplaire manuscrit du Dabistan, qu'il m'a montré obligeamment (en 1821), et par lequel il paraîtrait que l'auteur de ce livre fut Mobed Schah, et que Mohsan Fani fut seulement un poëte cité dans le commencement de l'ouvrage[1].

A. Troyer.

1823, p. 592), est le mot allemand *vernunft*, composé de la racine *fer*, « lumière, feu, » et *nud*, « principe, fondement; » conséquemment, *fernud*, « principe de lumière. »

[1] Voyez le *Dabistan*, traduction anglaise, vol. I[er], prélim. disc. pages x, xi et 3.

LETTRE DE M. CH. BROSSELARD [1].

Monsieur le baron,

Je viens de terminer la deuxième partie du Dictionnaire français-berbère, et je compte faire parvenir, par le courrier du 30 de ce mois, mon manuscrit à M. Jaubert, afin qu'il en fasse officiellement la remise au ministre. Ce travail, résultat des recherches que j'ai faites en Algérie depuis quinze mois, contient plus de 4,000 mots nouveaux de la langue berbère, appartenant aux divers dialectes des Chaouïas de la province de Constantine, des Beni-Mzab et des Rouaras du Sahara, et enfin des tribus kabyles de l'ouest de l'Algérie. Il formera un volume d'environ 250 pages, complément nécessaire de celui qui a déjà paru.

Je ne me suis épargné, pour rendre mon travail aussi complet que possible, et digne du haut intérêt que veut bien y prendre le gouvernement, ni aucunes peines, ni aucuns sacrifices. Je puis dire qu'il a été élaboré au milieu même des tribus dont le langage faisait l'objet de mes investigations. J'ai parcouru la province de Constantine en tout sens, du nord au sud, de l'est à l'ouest; j'ai visité presque seul des pays qui n'avaient pas encore été sillonnés par les colonnes françaises, et où les milices turques même ne passaient pas autrefois sans appréhension. J'ai pénétré dans les montagnes de l'Auras, avant qu'une expédition eût été dirigée sur cette contrée, et je n'y ai dû, dans plusieurs circonstances périlleuses, ma conservation et celle de mes compagnons qu'à la connaissance seule de la langue de ces

[1] Cette lettre est adressée à M. le baron Baude, conseiller d'État, par M. Brosselard, membre de la Société asiatique, et attaché à l'administration civile de l'Algérie. M. Brosselard a pris part à la composition de la portion du dictionnaire berbère qui a *été récemment* publié par le ministère de la guerre. Dans tous ses travaux il a eu, pour compagnon Sidi Ahmed, imâm de Bougie, et d'origine berbère.

barbares. Je me suis avancé, à la fin de l'hiver dernier, dans le Sahara, jusqu'à plus de 20 lieues au sud de Biskra, après avoir visité Sidi Ok'ba et vingt-cinq villages ou ksours du Zab; mon intention était même de pousser jusqu'à Tougourt, dont j'étais à moins de trois journées. Ce pays, outre l'avantage que j'y aurais trouvé, pour ma mission spéciale, de pouvoir réunir sur les lieux mêmes les éléments du vocabulaire berbère de l'Ouad-Rir', m'offrait encore un intérêt d'un autre ordre et bien puissant dans l'étude, si nouvelle et si importante pour nous, de ses ressources jusqu'ici à peu près inconnues, et des relations de toute nature qu'il est possible de nouer avec ses habitants, et, par ceux-ci, avec les contrées plus reculées dans l'intérieur de l'Afrique. Un ordre du général commandant supérieur de Constantine, de ne pas aller plus loin, est venu m'arrêter dans cette excursion que j'avais tout espoir de mener à bonne fin. Plus tard, un voyage de Constantine à Bône, et de ce dernier point à Philippeville par terre, route magnifique et à peine explorée jusqu'ici, m'a permis d'étudier avec soin les populations kabiles de la côte, paisibles pasteurs dont la physionomie contraste tant avec celle de leurs frères établis un peu plus à l'ouest. Enfin, j'ai parcouru, en dernier lieu, les points les plus intéressants de la province d'Oran, et j'ai pu, dans ces diverses excursions, recueillir, non souvent sans d'extrêmes difficultés, tous les documents qui se rattachaient à ma mission officielle.

. . . . Je n'ai rien remis encore au ministère sur la grammaire berbère; mais tous les matériaux en sont rassemblés, et je pourrais m'occuper de la rédaction de cet ouvrage dans les moments de loisir que me laisserait ma position administrative.

BIBLIOGRAPHIE.

Grammaire persane de sir William Jones, seconde édition française, revue, corrigée et augmentée par M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut royal de France. Un vol. in-12 de IV et 129 pages. Paris, 1845, Imprimerie royale. (Se trouve chez Benj. Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7.)

De toutes les grammaires persanes écrites en langues européennes, la plus claire, la plus commode et la plus agréable à lire, est celle dont le titre précède. Malgré les nombreuses omissions et les vices de rédaction qui la déparent, la grammaire persane-française de W. Jones méritait d'être réimprimée. La première édition de cet ouvrage, publiée à Londres en 1772, était devenue extrêmement rare. On doit donc remercier M. Duprat d'avoir songé à en donner une nouvelle; et l'on ne peut qu'applaudir au choix qu'il a fait de M. Garcin de Tassy, pour présider à cette réimpression. Il est seulement à regretter que ce professeur distingué ait borné son travail à un très-petit nombre d'observations et d'additions, et n'ait pas cherché à combler les lacunes, à rectifier les erreurs que présente l'ouvrage de W. Jones.

Il ne m'appartient pas de me charger d'une tâche devant laquelle un savant aussi compétent a reculé. Je me propose seulement de signaler quelques-unes des plus graves omissions commises par W. Jones.

Dans quelques mots arabes employés en persan, la lettre ا *élif* se change assez souvent, chez les poëtes, en ی *ya*. Ce changement, dont j'ai eu occasion de donner plusieurs exemples dans un des précédents volumes du Journal asia-

tique [1], s'appelle اماله *imaleh*. W. Jones et son nouvel éditeur, ont oublié d'en parler.

W. Jones fait observer (p. 18) que si des noms finissant en ه *h* se trouvent en rapport d'annexion avec d'autres noms ou adjectifs, le *hè* prend le signe *hamzèh* [2]. Cette remarque est juste, mais seulement pour les noms dans lesquels le *hè* est formatif, comme بنده *bendèh*, esclave; دریچه *deritchèh*, fenêtre. Car si le *hè* est radical, comme dans راه *rah* ou ره *rèh*, chemin, شاه *chah* ou شه *chèh*, roi, il doit prendre seulement le *kesrèh*. La même observation s'applique au passage suivant (page 22) : « Quand un nom finit en ه, l'unité est exprimée par le signe *hamzèh*..... comme چشمهٔ *chahma-è*, « une seule fontaine. » Quand le *hè* final est radical, il faut substituer au *hamzèh*, pour indiquer l'unité, le یای وحدت *yaï vihdet*, ou *ya* d'unité, comme راهی ou رهی, un chemin.

W. Jones aurait dû faire observer que le *ya* d'unité se place quelquefois après le qualificatif, et non après le substantif auquel il se rapporte, comme dans cet hémistiche du sultan Thoghril-ben-Arslan, cité par le savant anglais [3] :

دی روز چنان وصال جان فروزی

Hier une si agréable entrevue avec ma bien-aimée......

Outre le *ya* d'unité, les Persans emploient le *ya* d'indétermination, ou یای تنکیر, qui sert, comme notre mot *un*, *une*, à rendre indéterminé le nom appellatif. Ce *ya* s'adjoint au pluriel, ainsi qu'au singulier, et répond alors à notre mot *des*. Ex. روزگاری, un espace de temps; کسانی, des personnes; امرائی, des émirs [4].

Le *ya* emphatique ou de respect یای تعظم, sur lequel S. de Sacy a donné des détails circonstanciés [5], a été également omis par W. Jones. En voici un exemple tiré de Mir-

[1] IVe série, tom. II, pag. 129.

[2] Page 105.

[3] Firichtah, ap. Wilken, Mirchondi *Historia Gaznevidarum*, p. 167, n.

[4] *Le Livre des Conseils*, pag. 14, 15.

khond : بفرمان پادشاهی که هرگز نمرد و نمیرد, « Par l'ordre de *ce roi puissant*, qui n'est jamais mort et qui ne mourra jamais [1]. »

Je pourrais en dire autant du *ya* de convenance, یای لیاقت [2].

Le même silence est gardé par Jones, touchant le mode de formation des noms diminutifs.

Dans le *Chah-nameh*, le pronom affixe singulier de la 3e personne est employé quelquefois comme sujet du verbe à la place de او. Ex. :

پشیمان شدش زآنکه او گفته بود

Il se repentit de ce qu'il avait dit [3].

W. Jones fait observer (page 34) que les mots آن et از آن, devant les pronoms personnels, les changent en possessifs. Il y a deux remarques à faire sur ce passage : 1° Les mots از آن n'ont pas besoin d'être suivis d'un pronom personnel pour indiquer la possession. Ex. : کارشناس نام خود و از آن پدر باز گفت, « Carchinas prononça son nom et celui de son père [4] ; » بعد از وفات او سلطنت از آن بوزوق باشد, « . . . . . Après sa mort, la souveraineté appartiendra à Bouzouk [5]. » 2° La proposition از seule suffit pour indiquer la possession, comme dans cette phrase de Mirkhond : این قلعه از سلطانست, « Cette forteresse appartient au sultan. »

W. Jones remarque (p. 48) que le ی, ajouté à la 1re et à la 3e personne du prétérit, forme le conditionnel, qu'il nomme potentiel, comme بالیدی, je m'affligerais. Il aurait pu ajouter

[1] *Histoire des Sultans Ghourides*, pag. 21.

[2] Voyez le *Livre des Conseils*, pag. 47, 48; *Semahet, le Parterre des Fleurs*, pag. 67.

[3] *Sohrab, a Poem*, etc. pag. 102.

[4] *Anvari-Soheili*, édit. de Calcutta, 1816, pag. 231.

[5] Mirkhond, *Vie de Djenguiz-Khân*, pag. 26.

que cette lettre sert quelquefois aussi à exprimer le conditionnel passé, comme dans ces mots de Sâdi : كربهٔ ابو هريره را بلقمهٔ ننواختى, « Il n'aurait pas caressé le chat d'Abou Horeïra, en lui donnant une bouchée. » Un *élif* intercalé avant le د final de la troisième personne du singulier de l'indicatif, en fait un optatif. Ce temps n'est usité qu'à la troisième personne du singulier, comme دهاد, qu'il donne. بركت مدهاد خداى ترا, « Que Dieu ne te donne pas sa bénédiction [1] ! »

Cependant S. de Sacy a cité [2] un exemple de la seconde personne du même nombre ; mais je doute fort qu'on pût en rencontrer un de la première, quoique W. Jones ait rapporté le mot ميرام, « que je meure. » Il est bon d'observer que l'on ne peut pas employer cette forme déprécative dans les verbes où la troisième personne du prétérit se termine en اد, comme افتادن, « tomber, » نهادن, « placer. »

Un grand nombre de verbes persans forment leurs impératifs, et par conséquent leurs aoristes, d'une manière très-irrégulière. Cette formation irrégulière de l'impératif peut être ramenée, sauf un petit nombre d'exceptions, à quelques règles faciles à retenir. W. Jones a essayé de présenter toutes ces irrégularités sous une forme systématique [3]. Il est à regretter que le nouvel éditeur français n'ait pas conservé cet utile travail, en le perfectionnant, au lieu de ranger simplement les verbes irréguliers par ordre alphabétique. Il aurait pu aussi compléter la liste de W. Jones. Voici dix-neuf verbes à joindre à ceux rapportés dans la grammaire persane :

[1] Mirkhond, *Histoire des Samanides*, pag. 13 de mon édition.

[2] *Journal des Savants*, 1824, pag. 200.

[3] Seulement Jones a eu le tort de ranger parmi les verbes irréguliers des verbes qui forment leur impératif très-régulièrement, comme آختن, *dégainer*, impératif آج ; آزاردن, *vexer*, impératif آزار. M. Garcin de Tassy a eu soin de faire disparaître ces mots de son édition.

IMPÉRATIF.

آر	آرَستن, préparer.
آكين	آكَندن, remplir.
آور pour آر	آوردن, apporter.
بالا بال	بالودن ou باليدن, croître, augmenter.
بخشا	بخشودن, pardonner.
تن	تنودن, rouler.
توان	توانستن, pouvoir.
خاى	خائيدن ou خايستن, mordre.
دوش	دوختن, traire.
ريس	رشتن, filer.
روب	رفتن, balayer.
سنج	سختن, peser.
شاى	شايستن, convenir.
كشون	كشتن, disperser.
كار كرد	كاشتن ou كشتن, tourner.
كند	كندن, tomber en pourriture.
نور	نوشتن, rouler, ployer.

La table des verbes irréguliers rapportée par W. Jones, peut donner lieu à quelques observations. Ainsi, بايستن signifie *attendre*, et non *accepter*; سودن ne veut pas dire *flatter*, mais *frotter*, *broyer*. Enfin, گذاشتن, *laisser*, ne fait pas à l'impératif گذر. Ce dernier mot est l'impératif de گذشتن *passer*.

Un des chapitres les plus défectueux du livre de W. Jones est celui qui a pour objet la composition et la dérivation des mots. Le savant anglais commence par traiter des adjectifs composés d'un substantif et d'un participe présent, ou, pour parler plus exactement, de la deuxième personne du singu-

lier de l'impératif. Il donne plus de cent exemples de cette forme d'adjectifs. Le choix est certainement assez nombreux; mais il aurait pu être plus judicieusement fait. Ainsi, il était peut-être oiseux de nous donner quatre exemples d'adjectifs, dans la composition desquels entre le participe افشان (répandant), et cinq d'adjectifs, où figure le participe افكن (jetant).

Entre les diverses manières de former des noms composés, omises par W. Jones, on peut citer celle qui consiste à faire suivre un adjectif, pris adverbialement, d'un participe passé, comme نو رسيده et نو خاسته, *adolescent*. D'autres mots composés se forment d'un substantif ou d'un participe précédé du pronom personnel خود lui-même. Ex. : خود راى, *entêté, opiniâtre*, خود بين, *égoïste*.

W. Jones fait observer que l'on forme des noms d'action composés de deux troisièmes personnes du prétérit, ou de cette personne et de la seconde de l'impératif. Il aurait dû ajouter que de pareils noms sont produits par la jonction de deux secondes personnes de l'impératif. Ex. : تكوبو[1], *course prompte* (littéralement, *cours* et *cours*).

W. Jones a également omis de parler des noms de nombre distributifs et multiplicatifs.

Mais la portion la plus imparfaite de la Grammaire persane, c'est, sans contredit, celle qui traite de la syntaxe. Ici les omissions sont en tel nombre, que nous devons renoncer à les signaler au lecteur. Nous préférons clore cet article par l'indication de quelques erreurs que nous avons cru remarquer dans les exemples rapportées par W. Jones.

A la page 23, le mot پلنك *pileng* est traduit deux fois par *tigre*. Cette méprise était excusable du temps de W. Jones; mais personne n'ignore maintenant, grâce aux savantes et judicieuses observations de M. Quatremère[2], que le mot پلنك désigne la panthère.

[1] Au lieu de la conjonction و, on emploie quelquefois dans ces sortes de mots la lettre *elif*, comme dans تكاپو.

[2] *Histoire des Mongols de la Perse*, tom. I, pag. 161, 162.

Dans ce vers (page 92) :

خورشید می زمشرق ساغر طلوع کرد
گر برگ عیش می طلبی ترک خواب کن

Le soleil du vin s'est levé à l'orient de la coupe, si tu veux obtenir la provision du plaisir, quitte ton sommeil.

L'expression برگ عیش est rendue par : « Si tu désires effeuiller le plaisir ; » le traducteur ayant donné à برگ le sens de *feuille*, qu'il a en effet. Mais ici l'emploi de می, vin, dans le premier hémistiche, me paraît fixer le sens que doit avoir برگ dans le second, et je n'hésite pas à traduire ce mot par « provision ».

Ce vers du *Chah-nameh*

من این گرز یکزخم برداشتم
سپه را هم آنجای بگذاشتم

est ainsi rendu (page 104) : « Mais je levai ma hache d'armes, et d'un seul coup j'ouvris un passage à mes troupes. » Le vrai sens est celui-ci : « Je frappai un coup de cette massue, et je laissai mon armée dans l'endroit où elle était. »

Dans la fable de l'*Anvari-Soheïli*, rapportée à la fin de la Grammaire persane, on lit, en parlant d'un jardin : شمامهٔ ریحان روح افزایش دماغ جانرا معطر ساختی. « L'odeur qu'exhalaient ses basilics parfumait le cerveau des génies. » Au lieu de جانّ, *les génies*, W. Jones a lu جان, *l'âme*, et traduit : « Les exhalaisons de son basilic rafraîchissaient les esprits et parfumaient l'âme[1]. »

Ce vers de la même fable :

[1] Cette faute a été indiquée par Silvestre de Sacy, *Journal des Savants*, 1824, p. 208.

گنبد گردنده زروی قیاس
هست به نیکی و بدی حق شناس

est ainsi traduit : « Celui qui a formé le firmament avec de justes proportions, connaît l'exacte rétribution du bien et du mal. » Il fallait dire : « Le ciel qui tourne continuellement, » etc. En effet, گردنده est le participe présent de گردیدن, *tourner*, et non celui de کردن, *faire*.

La première édition de la Grammaire persane de W. Jones se terminait par un court traité de la prosodie persane. M. Garcin de Tassy a retranché ce morceau, et l'on ne peut qu'approuver cette suppression. En effet, comme l'a dit M. Reinaud : « W. Jones . . . . . , qui avait composé un traité spécial de la poésie asiatique, n'était pas en état de scander un seul vers. Il a accompagné certains fragments de poésie qu'il cite, d'un tableau indiquant leur valeur métrique ; mais ce tableau, il l'a tiré des commentateurs nationaux sans en avoir l'intelligence[1]. »

C'est surtout sous le rapport de la correction des exemples en vers cités par Jones, que le travail de M. Garcin de Tassy présente une utilité réelle. Ce savant, qui a fait une étude particulière de la métrique des nations musulmanes, a pu corriger le texte de plusieurs des vers rapportés dans la grammaire persane. Il a cependant encore laissé subsister quelques fautes de prosodie. C'est ainsi que dans le vers cité, page 29, il faut lire چو, au lieu de چون. En effet, ce vers, étant sur le mètre متقارب, doit commencer par une syllabe brève.

Le vers (page 116)

هرکه نکوئی کند آنش رسد
وهرکه بدی کرد زیانش رسد

[1] *Notice historique et littéraire sur M. le baron S. de Sacy*, deuxième édition, pag. 46, 47.

présente trois fautes contre la prosodie, ainsi que S. de Sacy l'a déjà fait observer [1], en rendant compte de la huitième édition anglaise de la Grammaire de W. Jones. En effet, la mesure étant : مستفعلن مستفعلن مستفعل, il faut lire تكون dans le premier hémistiche, et ورندى dans le second.

DEFRÉMERY.

Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, dans le IXe siècle de l'ère chrétienne, texte arabe imprimé en 1811, par les soins de feu LANGLÈS, membre de l'Institut; publié avec des corrections et additions, et accompagné d'une traduction française et d'éclaircissements, par M. REINAUD; 2 vol. in-18 de plus de 650 pages; chez Frank, libraire, Paris, rue Richelieu, et Leipzig, Kœnigstrasse; prix : 8 fr.

Voyage au Darfour, par le cheikh Mohammed-Ebn-Omar-el-Tounsy, réviseur en chef à l'école de médecine au Caire; traduit de l'arabe par le Dr PERRON, directeur de l'école de médecine du Kaire; ouvrage accompagné de cartes et de planches et du portrait du sultan Abou-Madian; publié par les soins de M. Jomard; précédé d'une préface contenant des remarques sur la région du Nil blanc supérieur, par le même; dédié à S. A. Mohammed-Aly. In-8°. Paris, 1845. Chez Duprat.

M. Perron pria, au commencement de son séjour en Égypte, son maître d'arabe de lui donner pour thème à traduire le récit de ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique, et c'est ainsi que fut composé par le cheikh Mohammed et traduit par M. Perron, l'ouvrage ci-dessus. On en doit la publication à la généreuse sollicitude de M. Jomard, dont le

[1] *Journal des Savants*, loc. laud.

temps et le savoir sont toujours à la disposition de tout homme qui en a besoin pour que ses découvertes géographiques puissent être livrées au public. La sécurité avec laquelle les musulmans peuvent traverser l'intérieur de l'Afrique rend leur secours extrêmement précieux pour l'exploration du Soudan, et, quoiqu'ils soient loin de posséder les connaissances que l'on exige aujourd'hui d'un voyageur européen, ils nous fournissent néanmoins des idées exactes sur les mœurs des pays qu'ils visitent, et servent de précurseurs à des voyageurs européens futurs. M. Perron annonce un second volume des voyages du scheikh Mohammed, qui contiendra ses voyages dans le Borgou, pays entièrement inconnu aux Européens, et tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique et à la civilisation de cette partie du monde, lui doivent la plus vive reconnaissance pour la constance qu'il a mise à obtenir du cheikh ces renseignements précieux et à les rendre accessibles au public européen.

Histoire de l'Afrique, de Mohammed-ben-Abi-el-Raini-el-Kairouani, traduite de l'arabe par MM. Pélissier et Rémusat. Paris. 1845. Grand in-8°, 516 pages.

Cet ouvrage forme le volume VII de l'Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du Gouvernement. L'auteur traite de l'histoire générale du Maghreb jusqu'au XIII° siècle, et à partir de ce temps de l'histoire de Tunis jusqu'en 1681.

La langue hébraïque est-elle un dialecte du sanscrit? Genève, 1845. In-8°, 27 pages.

Le titre de cette brochure indique assez que l'auteur, M. Louis Delatre, répond affirmativement à la question qu'il pose. C'est un des nombreux essais que l'on voit faire au-

jourd'hui pour prouver l'identité radicale des langues, par la seule comparaison des sons, abstraction faite de la grammaire. Comme cette méthode porte en elle le danger de livrer la linguistique à l'arbitraire et aux inventions les plus fantastiques, on a le droit de demander à ses partisans de fixer rigoureusement les régles de leur procédé, pour qu'on puisse le discuter avec l'espoir d'arriver à un résultat utile à la science.

AVIS

AUX ABONNÉS DU JOURNAL ASIATIQUE.

Le bureau de la Société asiatique ayant choisi provisoirement M. Benjamin Duprat (7, rue du Cloitre Saint-Benoît, à Paris), pour libraire de la Société, les *abonnés* sont priés de s'adresser à lui pour renouveler leur abonnement pour l'année 1846. Il est bien entendu que les *membres* de la Société asiatique continueront, comme auparavant, à s'adresser au bureau de la Société, pour le payement de leur cotisation.

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1845.

LA RHÉTORIQUE

DES NATIONS MUSULMANES,

D'APRÈS LE TRAITÉ PERSAN INTITULÉ : *HADÂYIK UL-BALÂGAT*,

Par M. GARCIN DE TASSY.

(2e EXTRAIT.[1])

CHAPITRE IIe.

DE TROPE, استعاره[2].

Comme le trope est une espèce de métaphore, nous devons expliquer d'abord ce qu'on entend par *réalité*, حقيقت, et par *métaphore*, مجاز.

Dans la terminologie arabe, on donne le nom de *réalité* au mot qu'on emploie dans le sens propre

[1] Ce second extrait complète la première partie ou l'exposition, بيان. Il me reste encore à faire connaître trois parties du *Hadayik ulbalâgat*: les figures, بديع, qui formeront deux extraits; enfin les énigmes معمّا et les plagiats, سرقات, qui seront l'objet de deux derniers articles.

[2] Proprement *emprunt*.

qui lui est attribué, معنى موضوع له, dans le dictionnaire, ou comme une expression technique de jurisprudence ou d'art, et on donne le nom de *métaphore* au mot qui n'est pas employé dans le sens qui lui est originairement attribué, معنى غير موضوع له. Or ce sens figuré ne peut être connu s'il n'y a dans le contexte *quelque chose qui y corresponde*, قرينة (un accompagnement), tandis que le sens propre nommé وضع, *position*, est évident de lui-même sans avoir besoin d'expression qui lui serve d'accompagnement, قرينة. La métaphore doit donc nécessairement avoir un lien, علاقة, réel ou métaphorique avec l'objet qu'on veut désigner; dans le cas contraire, la métaphore est fautive. Si on dit, par exemple: خذ هذا الفرس, « prends ce cheval, » et qu'on montre un *livre*, l'emploi de cette expression n'est pas exact, parce qu'il n'y a aucun rapport entre ces deux objets.

La réalité, حقيقة, et la métaphore, مجاز, sont ou verbales, c'est-à-dire fixées par la lexicographie, لغوى, ou relatives aux lois, شرعي, ou spécialement notoires, عرفي خاص, c'est-à-dire relatives à quelque science ou à quelque art particulier, ou généralement notoires, عرفي عام, et on les classe selon cette nomenclature.

Ainsi, par exemple, l'emploi du mot *lion*, اسد, pour un animal particulier, est une réalité verbale ou lexicographique, حقيقة لغوى, et en parlant d'un *brave*, شجاع, c'est une métaphore de la même espèce, مجاز لغوى. De même le mot صلوة, prière,

pris pour عبادت, dévotion, est une *réalité de jurisprudence*, حقيقت شرعى ; et employé pour *invocation*, دعا, c'est une *métaphore de jurisprudence*, مجاز شرعى. Ainsi encore, dans la terminologie des grammairiens, فعل est un mot spécial, لفظ مخصوص, signifiant *verbe*, c'est ce qu'on nomme une réalité notoire spéciale, حقيقت عرفى خاص ; mais pris dans le sens de *créer*, حدث, c'est une métaphore notoire spéciale, مجاز عرفى خاص. Enfin le mot دابه, pris pour signifier un *quadrupède*, چهارپا, est une réalité généralement notoire, حقيقت عرفى عام, et appliqué à l'homme, انسان, c'est une métaphore généralement notoire, مجاز عرفى عام. Les mots اسد, صلوة, فعل et دابه, qui ont été cités, sont à la fois des exemples de réalité et de métaphore, et les mots سبع et شجاع, عبادت et دعا, لفظ مخصوص et حدث, چهارپا et انسان, qui ont aussi été mentionnés, indiquent le sens réel et métaphorique des quatre premières expressions.

Il a été dit plus haut que la métaphore, مجاز, doit avoir nécessairement un lien, علاقه, quelconque avec l'objet qu'on veut désigner. Si ce lien est autre qu'un rapport de comparaison, c'est-à-dire, par exemple, s'il est relatif à la cause, سببيه, s'il est nécessaire, لزوم, etc. on nomme la métaphore *substituée*, مرسل[1]. Si c'est au contraire un rapport de comparaison, تشبيه, on nomme la métaphore

[1] A la lettre, *renvoyée*, c'est-à-dire *médiate*. C'est ainsi que j'ai rendu le mot مرسل dans mon premier article; mais je préfère la traduction que j'ai adoptée cette fois.

trope, استعاره. Dans ce dernier cas, quand on omet l'objet comparé, مشبه, et qu'on mentionne celui auquel on compare, مشبه به, on nomme cette figure *trope évident*, استعاره بالتصريح ; en voici un exemple dans ce vers d'Açadi[1] :

مهش مشک سای وشکری فروش
دو نرگس کمان کش دو گل درع پوش

Sa lune[2] est parfumeuse[3], son père est marchand de vin[4], ses deux narcisses[5] sont des tireurs d'arcs, ses deux roses sont cuirassées[6].

Si au contraire on laisse l'objet auquel on compare et qu'on mentionne l'objet comparé, on nomme cette métaphore *trope par métonymie*, استعاره بالكنايه. On en trouvera plus loin des exemples.

L'essence du trope est de mettre l'objet auquel on compare, مشبه به, au lieu et place de l'objet comparé, مشبه, tellement, qu'il est peu important que ce dernier objet soit ou ne soit pas exprimé. Dans ces deux cas, on nomme l'objet auquel on compare *l'objet qui est emprunté*, مستعار منه, et l'objet comparé, *l'objet pour lequel on emprunte*, مستعار له.

[1] Il s'agit d'Açadi, surnommé Túci, c'est-à-dire de la ville de Tous, en Khoroçan. Voy. sect. I^re, ch. 1^er, dans mon premier extrait.

[2] C'est-à-dire son visage.

[3] À la lettre, *frotteuse de musc*.

[4] C'est-à-dire ses lèvres douces comme le sucre, ressemblent au vin par leur incarnat.

[5] C'est-à-dire ses deux yeux.

[6] C'est-à-dire ses deux joues sont couvertes.

Les rhétoriciens diffèrent d'opinion sur la question de savoir si le trope est du nombre des *métaphores verbales*, مجاز لغوى (figures de mots), ou des *métaphores intellectuelles*, مجاز عقلى (figures de pensées). Ceux qui pensent que le trope est une figure de mots donnent pour raison que dans cette phrase, par exemple, رايت اسدا يرمى, « j'ai vu un lion qui lançait des flèches, » phrase où le mot *lion* signifie un homme brave, ce mot, qui est employé dans l'origine pour désigner un animal particulier, est ici *l'objet auquel on compare*, مشبه به, et n'est pas *l'objet comparé*, مشبه, qui est le brave. Dans ce cas, l'emploi de ce mot, quant à la lexicographie, est fait dans un sens qui ne lui appartient pas, et c'est ce qui constitue la figure de mots.

Les rhétoriciens de l'avis contraire disent en faveur de leur opinion que lorsqu'on emploie le mot *lion* pour indiquer *l'objet comparé*, qui est *le brave*, on met en son lieu et place *l'objet auquel on le compare*, c'est-à-dire *un animal particulier*. Or, dans ce cas, le mot *lion* est pris pour *le brave* lui-même, et non pour autre chose. Et comme cette manière d'employer le mot *lion* a rapport à l'esprit, عقل, et non à *l'expression*, لغت, le trope est, disent-ils, *une métaphore intellectuelle*, c'est-à-dire une figure de pensées et non de mots.

Si dans le trope on n'emploie pas pour l'objet comparé, مشبه, même, celui auquel on le compare, مشبه به, il n'est pas exact d'accompagner l'emploi du trope d'une expression d'étonnement,

comme, par exemple, dans ces deux vers arabes :

قامت تظلّلنى من الشمس
نفس اعزّ علىّ من نفسى
قامت تظلّلنى ومن عجب
شمس تظلّلنى من الشمس

Elle est debout me garantissant du soleil, cette âme qui m'est plus chère que ma propre âme.

Elle est debout me garantissant, et j'ai lieu de m'étonner qu'un soleil me garantisse du soleil.

Si le poëte ne prend pas la personne dont il parle pour le soleil lui-même, l'expression d'étonnement n'est pas juste; mais des auteurs pensent que, dans l'espèce, on ne peut pas prétendre que *le soleil* soit pris dans le sens qui lui est ordinairement attribué, موضوع له, car on sait bien que l'homme n'est pas identique avec le soleil; auquel cas, le poëte a pu avec raison exprimer l'étonnement du fait dont il s'agit.

La différence entre le *trope*, استعاره, et le *mensonge*, كذب, c'est que le fondement du trope repose sur une sorte d'explication, تاويل, car on attribue à l'objet comparé, مشبه, la qualité, جنس, de l'objet auquel on le compare, مشبه به, et on y joint un *accompagnement*, قرينه, pour indiquer que l'expression ne doit pas être prise dans le sens qui lui est ordinairement attribué, موضوع له, ce qui est contraire au mensonge, où il n'y a ni explication ni accompagnement.

Quelquefois ce que je nomme *accompagnement*, قرينه, consiste en une seule chose, comme dans ce vers d'Açadi :

روانرا بشمشاد پوینده رنج
خرد را بمرجان گوینده گنج

L'âme est troublée par ce buis qui marche; la raison se retire à cause de ce corail qui parle.

Les mots پوینده, « marchant, » et گوینده, « parlant, » sont l'accompagnement, قرینه, des mots شمشاد, « buis, » pris pour la *taille de la maîtresse*, et de مرجان, « corail, » pris pour les *lèvres*.

Quelquefois cet accompagnement, qui équivaut à ce qu'on nomme le contexte, consiste en plusieurs choses, comme dans ce vers de Khacâni :

چون از مه نو زنی عطارد
مریخ هدف شود مر آنرا

Lorsque, au moyen du croissant de la lune, tu voudras frapper Mercure, ce sera Mars que tu atteindras.

Ici les mots هدف, « but, » et زدن, « frapper, » sont des accompagnements, قراین, qui indiquent que, par le *croissant de la lune*, il faut entendre l'*arc*.

On divise le trope, استعاره, de la même manière que la comparaison, تشبیه, eu égard aux considérations suivantes :

1° Relativement à l'objet qui est emprunté, مستعاره منه; et à celui pour lequel on emprunte, مستعاره له;

2° Relativement au sujet de la comparaison, وجه

شبه, ce qu'on nomme dans le trope *sujet comprenant*, وجه جامع, c'est-à-dire, l'idée commune aux deux objets que réunit le trope.

3° Relativement à la réunion de ces trois choses.

4° Enfin, par rapport à des considérations autres que les trois précédentes.

Ces quatre considérations seront développées dans quatre sections différentes.

SECTION PREMIÈRE.

Classement du trope relativement à l'objet qui est emprunté et à celui pour lequel on emprunte.

Sous ce point de vue, le trope se divise en deux espèces. La première, nommée وفاقيّة, « concordante, » est celle dans laquelle on peut réunir en la même personne ou chose les deux objets du trope, comme, par exemple, dans le verset suivant du Coran, où le trope consiste à employer *vie*, حيات, pour *direction*, هدايت, أَوَ مَن كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَاهُ, « n'avons-nous pas vivifié celui qui était mort, » ce qui signifie « n'avons-nous pas dirigé celui qui était égaré. » Dans cette comparaison, la *vie* est l'objet emprunté, et la *direction* l'objet pour lequel on emprunte. Or la réunion de ces deux choses dans la même personne est possible.

La seconde espèce, nommée *opposante*, عناديّة, est celle dans laquelle les deux objets du trope ne peuvent pas être réunis dans la même personne ou

chose. C'est, par exemple, lorsque l'on compare à un *vivant*, un *mort* dont les belles actions sont restées sur la page du siècle; ou bien à un *mort*, un *vivant* qui est ou insensé, ou sans énergie, ou endormi. Il est évident que dans ces deux cas la réunion de l'idée de *vie* et de *mort* dans le même individu est impossible.

Une variété de cette espèce de trope, c'est l'emploi qu'on en fait par manière de plaisanterie ou de dérision, ce qui a déjà été expliqué précédemment à propos de la comparaison[1], lorsqu'on dit, par exemple : رايت اسدا, « j'ai vu un lion, » et qu'on veut parler d'un poltron, et رايت حاتما, « j'ai vu un Hatim; » en voulant désigner un avare.

SECTION II.

Classement du trope par rapport à l'idée commune qui en en réunit les deux objets[2].

Sous ce point de vue le trope se divise en quatre classes.

La première se compose des tropes dont le sujet, وجه جامع, ou l'idée commune est à la fois comprise et dans l'objet emprunté et dans celui pour lequel on emprunte, comme, par exemple, le mot قطع dans ce verset du Coran[3] : وقطعناهم في

[1] A la fin de la section II du chapitre 1er du premier extrait.

[2] وجه جامع à la lettre, *le sujet comprenant ou réunissant* (les deux objets du trope) ; ce qui équivaut à ce qu'on nomme dans la comparaison وجه شبه, le sujet de la comparaison des deux objets.

[3] VII, 167.

الارض امما, « nous les avons divisés (coupés) en nations sur la terre. » En effet, le mot قطع est employé pour signifier *couper* (*séparer*) *l'un de l'autre des corps qui sont réunis*. Or, dans le verset que nous venons de citer, la *division des nations*, قطع امم, est *l'objet pour lequel on emprunte*, et la *séparation des corps*, قطع اجسام, *l'objet emprunté*. L'idée commune, c'est la dissolution de la jonction et de l'union, et elle se trouve comprise dans les deux objets du trope; mais elle a plus d'énergie dans l'objet emprunté que dans l'autre[1].

En voici un autre exemple emprunté à Abd ul-Wâci Jabali :

بر سیرت لطیف تو گفتار تو دلیل
بر نسبت شریف تو کردار تو گواه

Tu es comme un discours et une preuve à l'égard de ta conduite délicate; et quant à ton noble lignage, tu es une action et un témoignage.

Ce vers signifie : « tes discours et tes actes attestent ta conduite délicate et ton noble lignage. » Or cette attestation est exprimée dans le trope par les mots گواه, « témoignage, » et دلیل, « preuve. »

La seconde espèce est celle dans laquelle le sujet qui réunit les deux objets du trope, وجه

[1] L'auteur du Mutawwal dit à ce sujet que tel est le trope qui consiste à assimiler à la reprise, ضمّ, d'une déchirure dans un vêtement, la réparation, ضمّ, des mailles d'une cuirasse. L'idée commune الجامع est ici de rattacher, ضمّ, et elle est comprise dans les deux objets de trope; mais elle a plus d'énergie dans le premier.

جامع, n'est compris ni dans l'un ni dans l'autre, comme, par exemple, lorsqu'on se sert du mot *lion* pour indiquer un homme brave; car ici l'idée commune, c'est la *bravoure*, chose qui n'est réellement comprise ni dans l'homme ni dans le lion.

Le vers suivant, de Hakîm Ansari[1], offre un exemple de ce genre de trope :

در دست زمان سفید شد زاغت

کس زاغ سفید کرد جز جادو

Ton corbeau est devenu blanc dans la main du temps. Nul autre qu'un magicien n'a pu changer ainsi sa couleur.

Ici l'auteur entend par le *corbeau* la *jeunesse*, et le sujet du trope, c'est la *noirceur*.

La troisième espèce, c'est lorsque le sujet qui réunit les deux objets ou l'idée commune est manifeste à la première vue, comme dans ce vers de Nizâmi :

هنوزم هندوان آتش پرستند

هنوزم چشم چون ترکان مستند

Mes nègres adorent encore le feu; mes yeux sont encore langoureux (ivres) comme ceux des Turcs.

Le trope consiste ici à désigner, par les nègres, les cheveux ou les moustaches, et par le feu, la joue. Or l'idée commune est, dans le premier cas, la *noirceur*, et, dans le second, l'*éclat*, ce qui est évident au premier coup d'œil.

[1] Sur ce poëte, voy. de Hammer, *Gesch. der Redek. Pers.* pag. 46.

La quatrième espèce, c'est lorsque le *sujet réunissant*, وجه جامع, est caché, et que les gens seulement d'un esprit cultivé peuvent le deviner.

Le vers arabe suivant, où l'auteur parle de son cheval, qui était bien dressé, offre un exemple de ce trope, nommé *extraordinaire*, غريبه

واذا احتبى قربوسه بعنانه

علك الشكيم الى انصراف الزائر

Il (le cheval) mâche son mors (paisiblement), jusqu'au retour du visiteur[1], lorsque ce dernier a lié sa bride à l'arçon de sa selle.

Dans le trope de *lier l'arçon de la selle avec la bride*, la chose empruntée, مستعار منه, c'est le mot احتبا, qui signifie proprement *lier le pied au genou de manière à former un anneau*, ce qui est dit ici de la bride qu'on attache à la selle. Or le sujet de la réunion des deux objets est caché.

Quelquefois le trope ordinaire, عاميه, et commun, متبذله, acquiert de la singularité, غرابت, par l'application qu'on en fait[2], comme dans ce vers de Khacâni, qu'il adresse au soleil :

از فیض تو در دو گاهواره

دو هندو طفل شیر خواره

De ton abondance, les deux petits nègres, dans leurs deux berceaux, se nourrissent de lait.

[1] C'est-à-dire du cavalier qui l'a laissé pour aller faire une visite.

[2] La même chose a lieu pour la comparaison. Voyez à la fin du § 2, section IV du chapitre 1er, dans le premier extrait.

Ici le poëte, par les deux petits nègres, entend la prunelle de l'œil, et par le lait, l'éclat du soleil. Il veut dire : la prunelle de l'œil tire du soleil sa faculté de voir, de même que l'enfant tire sa force du lait qui le nourrit. Or, quoique les choses qui sont mentionnées dans ce trope soient isolément communes, toutefois, à cause de leur réunion, elles acquièrent de la singularité; car ici le *sujet réunissant*, c'est le profit que retire une chose noire et petite d'une chose blanche et brillante, et non pas simplement le noir et le blanc.

SECTION III.

Classement du trope, tant par rapport à la chose pour laquelle on emprunte que pour la chose empruntée, et relativement à l'idée qui les réunit.

Les deux objets du trope, مستعار له ومستعار منه, peuvent être l'un et l'autre sensibles, حسى, ou l'un et l'autre intellectuels, عقلى, et aussi un des deux peut être sensible et l'autre intellectuel. Quant au sujet qui réunit les deux objets et qu'on nomme *sujet réunissant*, وجه جامع, il peut être de trois sortes, savoir : ou *sensible*, ou *intellectuel*, ou *varié*, مختلف, c'est-à-dire intellectuel et sensible à la fois, parce que les sens ne peuvent atteindre à l'intelligence, tandis que l'intelligence peut atteindre les sens, ainsi qu'il a été expliqué à l'article du sujet de la comparaison[1]. Ces différentes conditions forment six genres de tropes distincts.

[1] Chapitre 1er, section II du premier extrait.

Le premier, c'est lorsque les trois choses dont le trope est formé sont sensibles, comme dans ce vers de Khacâni :

گاو سفالین که آب لالهٔ تر خورد
ارزن زرینش از مسام بر آید

Le millet doré sort des pores du flacon de terre qui a absorbé l'eau de la fraîche tulipe.

Ici le poëte compare le vin à la tulipe, et l'humidité qui transpire du vase de terre, au millet doré. Ce qui réunit ces deux objets, c'est la couleur, la forme et la quantité, et ces trois choses sont sensibles.

Le second, c'est lorsque les deux objets du trope sont sensibles, et que le sujet réunissant, وجه جامع, est intellectuel, comme dans ce passage du Coran : وآية لهم الليل نسلخ منه النهار, « et un signe pour eux[1], c'est la nuit, de laquelle nous arrachons le jour. » Ici, l'objet de l'emprunt, مستعار له, c'est l'apparition des ténèbres de la nuit, et la chose empruntée, مستعار منه, c'est un individu auquel on aurait arraché la peau; enfin, le lien des idées, وجه جامع, c'est l'agencement de l'apparition des ténèbres de la nuit et de la disparition du jour, qui est pareil, en quelque façon, à l'écorché après l'écorchement. Or, la combinaison de ces choses est une affaire de l'esprit et non des sens.

[1] C'est-à-dire une marque de notre puissance, propre à faire une impression sur eux (c'est Dieu qui parle). Ces mots sont tirés de la surate XXVI, v. 37.

La troisième, c'est lorsque l'objet de l'emprunt, مستعارله, est sensible, et que l'objet emprunté, مستعارمنه, et le sujet réunissant, وجه جامع, sont intellectuels, comme dans ce vers de Maçûd-i Sad[1] :

کره پوینده در مصاف فکن
مرگ تابنده از نیام برآر

Lance dans les rangs (de l'ennemi) la montagne mouvante (ton cheval); tire du fourreau la mort éclatante (ton épée).

Ici le poëte représente l'épée par la mort, et l'idée commune, c'est que l'une et l'autre font périr.

La quatrième, c'est lorsque l'objet emprunté, مستعارمنه, est sensible, et que celui pour lequel on fait l'emprunt, مستعارله, ainsi que ce qui les lie, وجه جامع, sont intellectuels, comme dans ce vers de Khacâni :

تیغ او آبستنی فتح است اینک بنگرش
نقطهای چهره بر آبستنی دارد گواه

Son épée est grosse de la victoire; la voilà, regarde-la; les taches de sa face témoignent de sa grossesse.

Ici le poëte a employé le trope de la grossesse en parlant de l'épée qui va remporter la victoire.

[1] C'est-à-dire Maçûd, fils de Sad; car entre deux noms propres l'izafat remplace le mot بن fils. Sur cet idiotisme, voyez mon édition de la Grammaire persane de Jones, pag. 17. Maçud, fils de Sad, est un ancien poëte persan, dont M. de Hammer parle dans son intéressante Histoire de la poésie persane, pag. 41.

pour signifier qu'elle se prépare, et qu'elle est sur le point d'avoir lieu, et l'idée commune, وجه جامع, c'est la disposition et la préparation.

La cinquième, c'est lorsque les trois choses sont intellectuelles.

La sixième, c'est lorsque le *sujet réunissant*, وجه جامع, étant composé, il y a quelque chose de sensible et quelque chose d'intellectuel, et que l'objet pour lequel on emprunte, مستعار له, et celui qui est emprunté, مستعار منه, sont tous les deux sensibles, comme lorsqu'on dit : رايت شمسا, *j'ai vu un soleil*, c'est-à-dire un homme pareil au soleil par sa position brillante et son importance. Un tel trope est du nombre de ceux qui se distinguent par leur singularité, ندرت. D'ailleurs, à la rigueur, il y a ici deux tropes, et c'est pour cela que Sukâki [1], dans son *Miftâh ul-ulûm*, ne compte que cinq espèces de tropes ou *emprunts*, استعاره, savoir : l'emprunt de la chose sensible pour la sensible, استعاره محسوس لمحسوس, par un lien commun sensible, بوجه حسى, ou intellectuel, او بوجه عقلى ; l'emprunt de la chose intellectuelle pour l'intellectuelle ; استعاره معقول لمعقول, celui de la chose sensible pour l'intellectuelle, استعاره محسوس لمعقول, et enfin l'emprunt de la chose intellectuelle pour la sensible, استعاره معقول لمحسوس.

[1] Surnom du célèbre rhétoricien Sirâj-uddin Abû-Yacûb Yuçûf, qui a écrit en arabe le مفتاح العلوم ou « la clef des sciences, » ouvrage didactique, dont on donne ici un passage.

SECTION IV.

Classement du trope, d'après des considérations différentes des trois précédentes.

En premier lieu, eu égard à l'expression empruntée, لفظ استعارة, le trope est de deux espèces, le *réel* ou *original*, اصلية, et le *dépendant* ou *secondaire*, تبعية. Le premier est celui dont l'expression empruntée est un nom générique, اسم جنس, comme quand on emploie le mot *lion* pour signifier « un homme brave, » et le mot *rose* pour signifier « la joie. » Il en est de même d'un nom propre qui s'emploie comme nom générique dans un sens connu, comme lorsqu'on appelle tropologiquement *Hatim* un homme généreux, et *Rustam*, un brave.

Sukâkî dit à ce sujet, dans l'ouvrage cité plus haut : « On nomme cette espèce de trope réel ou original, اصلية, parce que le trope est fondé sur la comparaison de la chose pour laquelle on emprunte, المستعار له, à la chose empruntée, المستعار منه; mais la comparaison n'est autre chose que la qualification, وصف, de l'objet comparé, مشبه, ce qui a lieu par son assimilation, بكونه مشاركا, sous un point de vue, avec l'objet auquel on le compare, مشبه به. Or, la réalité ou l'originalité, اصل, dans la chose qualifiée, الموصوفية, ce sont les vérités, حقائق, qui la font connaître. Ainsi, nous nommons *blanc*, ابيض, un corps, à cause de sa blancheur manifeste, صاف. De là, le nom d'*ori-*

ginal ou *réel* se donne aux tropes qui expriment les vérités dont il s'agit. »

Le trope dépendant ou secondaire, تبعيه, est celui dans lequel l'expression empruntée, لفظ مستعار, est, ou un verbe, ou un mot qui y ressemble, شبيه فعل[1], ou une particule, حرف; et on l'appelle ainsi parce que, ni le verbe, ni la particule n'ont la propriété de pouvoir être qualifiés (à la manière des substantifs), et cependant l'essence du trope gît dans la qualification بناى استعاره بر موصوفيه, comme Sukâkî l'explique dans le passage qui précède. Or, dans le trope dépendant ou secondaire, l'objet qualifié, موصوف, c'est le sens du nom d'action du verbe et les dépendances du sens des particules. Ainsi, l'emploi de l'expression *trope*, استعاره, n'a lieu que par imitation, تبعيت, et n'est ni original, ni réel.

Il résulte de ce qui précède, que la comparaison dans le trope formé au moyen d'un verbe ou de ses dépendances, se tire du sens du nom d'action de ce verbe, et, dans le trope formé au moyen d'une particule, de celui qui en dépend. Or, ce qui dépend du sens de la particule, c'est la chose contre laquelle on l'échange, comme par exemple, lorsqu'on dit : « من *de*, sert (en arabe) pour exprimer le

[1] C'est-à-dire le nom d'agent, ou participe présent اسم فاعل, et le nom de patient ou participe passé اسم مفعول. M. de Sacy, dans sa Grammaire arabe, tom. II, pag. 527, 2ᵉ édition, donne ce nom à un simple adjectif lorsqu'il peut être considéré comme représentant le verbe.

point du départ : الى, *à*, pour exprimer la fin ou le terme; في *dans*, pour exprimer la circonstance de lieu; كي, *afin que*, pour exprimer *le but*, *etc.* » Or, le commencement, la fin, la circonstance de lieu, le but, tout cela n'est pas le sens de ces prépositions; mais ce sont des dépendances de leur sens. Aussi les grammairiens ont-ils défini les prépositions, « ce qui indique le sens qui est dans une autre chose, » ما دلّ على معنى في غيره.

On peut donner, pour exemple du trope formé d'un verbe ou de ce qui est assimilé au verbe, le vers suivant de Sanâyi [1] :

دهن مملوك تو نخندد خوش
تا سر تيغ تو نگريد زار

La bouche de ton esclave ne sourira pas agréablement, tant que le tranchant de ton épée ne pleurera pas abondamment.

Ici le poëte a employé l'expression de pleurer, pour indiquer le sang qui dégoutte de l'épée, et le mot emprunté est *un verbe à l'aoriste*, accompagné de la négation.

Dans l'expression arabe, الحال ناطقة بكذا, *la circonstance s'exprime ainsi*, c'est-à-dire *indique telle chose*, دالة بكذا, le mot emprunté est ناطقة, nom d'agent ou participe présent, et le mot remplacé est دالة. La comparaison a lieu entre *l'action de parler*,

[1] Sur ce poëte, voyez mon premier extrait, section III du chapitre 1er.

نطق, et *l'indication*, دلالت, et non entre *parlant*, ناطق, et *indiquant*, دالّ.

On trouve un exemple du trope exprimé par une particule dans ce verset du Coran[1] : فالتقطه آل فرعون ليكون لهم عدوًّا وحزنًا « Les gens de Pharaon le prirent (Moïse), afin qu'il fût pour eux un ennemi et un chagrin. » Or, ici dans, ليكون, la conjonction ل, que les Arabes nomment *le lâm de motif ou causal*, لام تعليل, est employé *tropiquement*, ou plutôt : le sens qui en dépend. En effet, le but que Pharaon se proposa en prenant Moïse, ne fut pas la haine et le chagrin, mais bien l'amitié et l'intention de l'adopter pour son fils. Toutefois, comme en définitive cela se changea en haine et en chagrin, on a remplacé par ces deux choses, dans le texte du Coran, l'amitié et l'adoption, et le mot emprunté à cet effet, لفظ مستعار, c'est la conjonction ل; mais le trope se trouve en réalité dans le sens qu'on a en vue et qui dépend de ل, sens que cette conjonction amène par voie de conséquence, تبعيت, et non par voie d'originalité ou de réalité, اصالت.

Dans le trope dépendant ou secondaire, *l'équivalent ou l'analogue*, قرينه, de l'emprunt, استعاره, c'est donc ou le participe présent, فاعل, ou le passé, مفعول, ou un mot dépendant d'une particule, مجرور. Par ex. dans l'expression نطقت الحال بكذا, « la circonstance a ainsi parlé », la *relation*, اسناد, de نطق, *parler*, à حال, *état*, *circonstance*, est l'équivalent ou

[1] XVIII, 7.

l'analogue, قرينه, du trope ou emprunt, استعاره, parce qu'en effet, نطق, *parler*, ne se rapporte réellement pas à حال, *état*. Et ceci offre un exemple du trope dépendant d'un nom d'agent, فاعل. Voici un vers arabe où il l'est d'un nom de patient, مفعول :

جمع الحق لنا في امام

قتل البخل واحيا السماحا

La justice s'est concentrée, à notre égard, en un imâm qui a tué l'avarice et vivifié la générosité.

Le rapport, نسبت, qui est ici entre قتل, *tuer* et بخل, *l'avarice*, entre احيا, *vivifier* et سماحت, la *générosité*, est un rapport *d'analogie*, قرينه, et les mots *tuer* et *vivifier* sont des tropes ou des emprunts, استعاره.

Les paroles du Coran : فبشرهم بعذاب اليم « Annonce-leur un châtiment douloureux [1] », offrent un exemple de l'emploi, dans ce cas, du mot dépendant d'une particule. En effet, le mot عذاب, *punition*, qui est un génitif, est l'analogue ou l'équivalent, قرينه, d'un autre mot ; car بشاره, *l'annonce*, dans ce verset, est un trope ou emprunt, pour انذرهم, *menace-les*.

En second lieu, les objets du trope peuvent être ou ne pas être indiqués d'une manière détournée. C'est ce qu'on nomme, تجريد, dépouillement et, ترشيح, indication détournée (proprement *distilla-*

[1] III, 20.

tion). Sous ce point de vue, le trope se divise en trois espèces.

1° Le trope retranché (divorcé), استعاره مطلقه, où rien de ce qui a rapport aux attributions, ملايمات, ni aux qualités, صفات, de l'objet pour lequel on emprunte, مستعار له, ni de celui qui est emprunté, مستعار منه, ne se trouve mentionné, comme dans ce vers d'Abd ulwâci Jabalî :

شگوفه بر سر شاخ است چون رخسارهٔ جانان
بنفشه بر لب حوبست چون جرارهٔ دل بر

La fleur sur le rameau est pareille à la joue des belles. La violette, sur les lèvres d'Ève, est comme le scorpion qui enlève le cœur.

Dans ce vers, le poëte a employé le trope du scorpion pour les moustaches naissantes, et il n'a mentionné, en aucune façon, les attributions, ملايمات, des deux objets du trope, المستعار له والمستعار منه.

2° Le trope dépouillé, استعارهٔ مجرده, où l'on mentionne seulement les qualités et les attributions de l'objet de l'emprunt, مستعار له, comme par exemple dans ce vers de Khacânî :

از شورش آه من همه شب
بادام تو دوش نا غنوده

A cause du bruit de mes soupirs, tes amandes n'ont pas dormi pendant toute la nuit dernière.

Ici le poëte a employé le trope de *l'amande* pour

l'œil, et le verbe *dormir* est mentionné comme une des attributions, ملايمات, de l'œil.

3° Le trope, indiqué d'une manière détournée, à la lettre, *distillé*, استعارةٌ مرشحه, où on mentionne seulement les qualités et les attributions de l'objet qu'on emprunte. Dans ce cas-ci, il faut entendre par qualité, صفت, une expression qui en remplace une autre, قايم بغير, et non un qualificatif, نعت, proprement dit; car Ibn-Hâjib [1] dit en effet, dans son *Tarif*, que le qualificatif, النعت, est un appositif, تابع, qui indique le sens du mot qu'il suit.

Le vers suivant d'Anwari offre un exemple du trope indiqué d'une manière détournée, مرشحه :

در خفیه گر نه عزم خروج است باغ را
چون آبگیرها همه پر تیغ و جوشن است

Si le jardin n'avait pas secrètement le dessein de faire une attaque, les étangs seraient-ils tous pleins d'épées et de cuirasses?

Ici le poëte a employé comme trope *l'épée* et *la cuirasse*, pour *les flots de l'étang*. Or, *l'attaque* est une des attributions de l'épée; et ce dernier mot, ainsi que la cuirasse, exprime l'objet emprunté, المستعار منه.

Sukâki[2] dit : le propre du ترشیح, c'est de paraître

[1] Jurisconsulte qui vivait dans la première moitié du XIII° siècle. Voyez Ibn Khallican, traduction de M. le baron M. G. de Slane, tom. II, pag. 195.

[2] Voyez la note de la page 440.

oublier, تناسى, la comparaison, تشبيه, et de détourner l'attention de ce qui la rappelle, comme dans ce vers d'Abû Tamâm [1] :

ويصعد حتى يظنّ الجهول
بان له حاجةً في السماء

Et il monte jusqu'à ce que les insensés s'imaginent qu'il a affaire dans le ciel.

Ici l'action de monter ou l'ascension exprime la dignité élevée de la personne dont il s'agit, et le second hémistiche est l'attribution de cette expression tropique, مستعار منه.

Quelquefois le dépouillement, تجريد, et l'indication détournée, ترشيح, se trouvent réunis l'un et l'autre dans un même trope, comme dans ce vers de Khacânî :

بدرد جيب آسمان وبُرد
گوى زرآشكار بندد صبح

La balle d'or déchire la robe du ciel et la coupe; elle arrête manifestement l'aurore.

Ici le poëte a employé, au lieu de *soleil*, l'expression *balle d'or*; or les mots *ciel* et *aurore* sont convenables, ملايم, à l'objet pour lequel on emprunte, مستعار له, qui est le soleil, et les expressions *robe* et *déchirer*, s'adaptent à l'objet emprunté, مستعار منه, qui est *la balle*.

[1] Célèbre poëte arabe. Voyez de Sacy, *Chrest. arabe*, tom. III, pag. 35.

L'indication détournée, ترشيح, dans le trope, استعاره, est plus éloquente que le dépouillement, تجريد, et que le retranchement absolu, اطلاق, parce que le trope n'est que l'énergie de la comparaison, مبالغه در تشبيه, c'est-à-dire qu'on substitue tout à fait l'objet auquel on compare, مشبه به, à l'objet qui est comparé, مشبه. Or, la mention des qualités qui conviennent, ملايم, au premier, augmente naturellement l'éloquence de ce genre de comparaison.

Sukâkî dit à ce sujet dans le *Miftâh* : « Pour le trope réel, الاستعاره الحقيقه, il faut que la comparaison entre les deux objets, dont l'un remplace l'autre, soit évidente par elle-même, ou qu'on puisse facilement la concevoir; sans cela, le trope n'est plus trope, il rentre dans la classe de l'énigme, تعميه, et des mots couverts, الغاز. »

Une autre espèce de trope est celle qui a lieu par mode de similitude; بر سبيل تمثيل, c'est lorsque les objets du trope, مستعار له ومستعار منه, et l'idée commune qui les unit, وجه جامع, sont chacun tirés, منتزع, de plusieurs choses, comme par exemple lorsqu'on dit à une personne qui hésite sur un point : انّى اراك تقدّم رجلا وتوخّر اخرى « Je vois que tu avances un pied et que tu recules l'autre. » Et comme aussi dans ce vers d'Anwari :

خرد زان تيره گشت لحق مرا گفتا كه با من هم

بگر مهتاب بيماى بگل خورشيد اندای

Ma raison s'est obscurcie [1] ; mais Dieu m'a dit : Veux-tu donc, comme moi, mesurer la lune avec un *gaz* [2], et couvrir le soleil de boue?

Enduire le soleil de boue et mesurer la lune, c'est un trope pour exprimer un acte insensé.

L'auteur du *Talkhis* appelle cette espèce de trope, *métaphore composée*, مجاز مركب. Sukâki dit à ce sujet, dans le *Miftâh* : « Ce qu'on nomme la *comparaison de similitude*, تشبيه التمثيل, est une sorte de trope ; car toutes les comparaisons sont des similitudes à la manière du trope ; il n'y a pas au fond de différence [3]. »

Le trope, par métonymie, كناية [4], est celui où on exprime l'objet comparé, مشبه, et où celui auquel on le compare, مشبه به, n'est exprimé que par un analogue, قرينه. Or, dans ce cas, cet analogue est un trope d'imagination, استعارة تخييليه.

[1] Je ne traduis pas زان, qui est pour از آن « à cause de cela, » ou « à cause de lui ou d'elle », parce que ces mots se rapportent à ce qui précède dans la pièce de poésie d'où ce vers est tiré.

[2] Nom d'une mesure persane et de l'instrument qui sert à la déterminer.

[3] Taftazâni raisonne ainsi pour prouver l'identité de ces comparaisons عدم تغيرات تمثلات : « Dans le trope, dit-il, la chose empruntée المستعار doit être le mot qui remplace l'objet auquel on compare المشبه به, et qui a été substitué عاريه à l'objet comparé المشبه ; mais s'il n'en est pas ainsi, et que ce mot particularise seulement l'objet auquel on compare المشبه به, il n'y a plus de substitution عاريه. »

[4] Sukâki dit, dans le *Miftâh*, que le trope par métonymie doit avoir le parfum, رايحه, de la comparaison.

Le mode de ce trope consiste donc à mentionner l'objet comparé, مشبه, et à indiquer quelques-unes des circonstances inhérentes à l'objet auquel on le compare, مشبه به, et qui est supprimé. Ainsi, la mention de l'objet comparé, مشبه, et la suppression de celui auquel on compare, حذف مشبه به, tel est le trope par métonymie, كنايه; et énoncer, en rapport avec l'objet comparé qui est exprimé les circonstances inhérentes, لوازم, à l'objet auquel on compare, qui est supprimé, telle est la définition du trope d'imagination, استعارهٔ تخييليه.

Cette espèce de trope se subdivise en trois variétés, à cause que les circonstances inhérentes, لوازم, qui sont particulières à l'objet auquel on compare, مشبه به, et qu'on exprime en vue de l'objet comparé, براى مشبه, sont au nombre de trois: 1° ou bien elles constituent l'objet auquel on compare, مشبه به; 2° ou bien l'objet auquel on compare en dépend tout à fait; 3° ou bien enfin aucun de ces deux cas n'a lieu.

Exemple du premier cas:

فلسان حالى بالشكاية انطق

La langue de mon état[1] exprime ma plainte mieux (que je ne pourrais le faire réellement).

Dans cet hémistiche arabe, on compare *l'état* à une personne qui parle, ce qui est un trope par

[1] Sur cette expression, voyez la préface de mon ouvrage intitulé *Les Oiseaux et les Fleurs*, pag. 8.

métonymie, استعاره بالكنايه, et la mention de la *langue*, sans laquelle on ne saurait parler, c'est le trope d'imagination, استعارهٔ تخييليه.

Exemple du deuxième cas : مخالب المنية نشبت به, « les griffes de la mort sont tombées sur lui. »

Dans cette expression métaphorique, le poëte a comparé la *mort* à un *lion* ; mais il n'a pas mentionné *l'objet de la comparaison*, مشبه به, qui est cet animal, et c'est ce qui constitue le trope par métonymie. En second lieu, il a parlé des *griffes* qui rendent complet le corps du lion et en font partie, pour signifier la mort qui est *l'objet comparé* مشبه, ce qui est le trope d'imagination.

Exemple du troisième cas : زمام الحكم في يده « la bride de la sagesse est dans ses mains. »

Ici la sagesse est comparée à une chamelle par un trope de métonymie, استعاره بالكنايه, et la bride, qui est une dépendance non constitutive, غير مقومه, de l'objet auquel on compare, مشبه به, est mentionnée pour l'objet comparé, مشبه, et c'est un trope d'imagination, استعارهٔ تخييليه.

Au reste, les rhétoriciens éminents ne sont pas d'accord sur cette distinction du trope par métonymie et du trope d'imagination. On trouve leurs opinions exposées, avec les preuves à l'appui, dans le *Mutawwal* du savant Taftâzâni.

CHAPITRE III.

DE LA MÉTAPHORE SUBSTITUÉE, مجاز مرسل.

On entend par là une expression qui est employée dans un sens différent de celui qui lui est ordinairement attribué, موضوع له, mais dans laquelle le rapport, علاقه, entre le sens réel et le métaphorique n'est pas une comparaison. C'est comme lorsqu'on dit, par exemple : فلان درین کار دستی دارد « Un tel a la main (une main) pour cette affaire », c'est-à-dire : Il a pour cette affaire une aptitude تحذق particulière. Ici le rapport entre les deux sens est celui de la chose, حال, avec le lieu où elle se passe, محل; car la main est le lieu, محل, de la manifestation dont il s'agit. Le rapport doit être général, نوعی, et non individuel شخصی. Il y en a plusieurs espèces; nous allons en mentionner quelques-unes.

La première, c'est lorsqu'on donne au tout le nom de la partie, comme dans ce vers de Sanâyî :

عشق را بحر بود دل را کان
شرع را دیده بود دین را جان

Il fut un océan pour l'amour et une oreille pour le cœur, un œil pour la loi et une âme pour la religion.

Ici le but de l'assimilation, تمثیل, c'est d'employer le mot *œil* dans le sens de *gardien*.

La seconde espèce, c'est lorsqu'on désigne la partie par un mot qui désigne le tout, comme dans ce

verset du Coran[1] : يجعلون اصابعهم في اذانهم « Ils mettent leurs doigts dans leurs oreilles », c'est-à-dire *l'extrémité de leurs doigts.*

La troisième espèce, c'est lorsqu'on exprime l'effet, مسبب, par le nom de la cause, سبب, comme dans ces vers de Sanâyi :

ای زخود گشته سیر جوع این است

وی دوتا از ندم رکوع این است

O toi qui es rassasié, vois ce que c'est que la faim ; ô toi qui es courbé à cause du repentir, vois ce que c'est que la prosternation.

Être rassasié est pris ici dans le sens d'*être dégoûté*, et le rassasiement est la cause du dégoût de la nourriture.

La quatrième espèce consiste à donner à la cause, سبب, le nom de l'effet, مسبب, comme dans cette expression arabe, امطرت السماء نباتا, « Le ciel fait pleuvoir des végétaux. »

Par *végétaux* on entend ici la pluie, qui est la cause de leur développement.

La cinquième espèce, c'est lorsqu'on donne à une chose un nom qui ne lui convenait que dans un temps écoulé, comme dans ce vers d'Attar[2] :

[1] II, 18.

[2] Farid-uddin, surnommé Attar, est un célèbre poëte mystique, dont l'ouvrage intitulé : *Pand-nâmah*, ouvrage qui ressemble à l'Ecclésiaste de Salomon, et encore plus à l'ecclésiastique, a été publié et traduit en français par l'illustre S. de Sacy.

حمد بیحد مر خدای پاک را
آنکه ایمان داد مشت خاک را

Louange infinie au Dieu de toute pureté qui a donné la foi à une poignée de terre!

Par cette dernière expression, le poëte entend Adam, qui fut d'abord en effet une poignée de terre.

La sixième, c'est lorsqu'on donne à une chose un nom qu'elle aura postérieurement, comme dans ce passage du Coran[1] : انى ارانى اعصر خمرا « Je me vois pressant le vin. » Par le vin, on entend ici le raisin dont le suc devient ensuite du vin.

La septième, c'est lorsqu'on indique le lieu, محلّ, à la place de ce qui s'y trouve, حال (c'est-à-dire le contenant pour le contenu) comme dans ce verset du Coran[2] : فليدعُ ناديه « qu'il convoque son assemblée », c'est-à-dire les gens de son assemblée.

La huitième, c'est lorsqu'on nomme la chose, حال, pour le lieu où elle se passe, محلّ, comme dans cet autre passage du Coran[3] واما الذين ابيضّت وجوههم ففى رحمة الله « Quant à ceux dont les visages blanchiront (au jour de la résurrection), ils seront dans la miséricorde de Dieu. » Par le mot de *miséricorde* on entend ici *le Paradis*, qui est le lieu de la miséricorde de Dieu.

La neuvième, c'est lorsqu'au lieu de la chose ou

[1] Chapitre XII, intitulé *Surate de Joseph*, verset 36.

[2] XCVI, 17.

[3] III, 103.

nomme son instrument, comme dans ce vers de Sanâyi :

متوسط میان صورت وهوش
شده زین سو زبان وزان سو گوش

Elle tient le milieu entre le corps et l'esprit. De ce côté-ci il y a la langue, et de celui-là l'oreille.

Ce vers est la description complète de la parole, نفس. Le poëte veut dire que la parole retire ses avantages de l'esprit, عقل, et les procure au corps; or la langue est l'instrument de l'enseignement, et l'oreille, de l'instruction qu'on reçoit.

En résumé, dans le rapport, علاقه, de la métaphore substituée, مجاز مرسل, il faut qu'on puisse trouver une relation nécessaire entre les objets, نوعی از استلزام, et qu'on puisse s'autoriser de l'exemple des écrivains éloquents.

CHAPITRE IV.

DE LA MÉTONYMIE, كنايه.

Ce mot, كنايه, est le nom d'action d'un verbe arabe signifiant *laisser la clarté*, ترك تصريح, *s'exprimer d'une manière obscure*. Mais comme expression technique, il signifie donner au *sujet*, لازم, le sens qui convient à l'*attribut*, ملزوم, ce qui est le contraire de la métaphore, مجاز, où on ne s'occupe que de l'attribut, ملزوم, comme nous l'avons expliqué plus haut.

La métonymie est de trois espèces : la première, c'est lorsque, par cette figure, on veut seulement faire connaître l'essence même du sujet, موصوف, (l'objet qualifié). La deuxième, c'est lorsqu'on veut indiquer une qualité, صفتی, d'entre les qualités du sujet. Et ici, par l'expression de qualité, صفت, il faut entendre une chose, معنی, qui est mise à la place d'une autre, et non pas ce qu'on entend, en terme de syntaxe, par le mot *qualité*, صفت, qui signifie proprement un adjectif. La troisième, c'est lorsque le but de la métonymie est l'affirmation, اثبات, ou la négation, نفی, d'une qualité du sujet.

Quant à la première espèce de métonymie, celle dans laquelle on a pour but l'essence même du sujet, ذات موصوف, elle se subdivise en prochaine, قریب, et éloignée, بعید. La prochaine, c'est lorsqu'on mentionne une qualité qui est particulière au sujet spécial qu'on a en vue, et qu'on a seulement l'intention d'indiquer par là l'essence même de l'objet, comme dans ce vers de Khacâni, où il s'adresse au soleil :

بالات شجاع ارغوان تن

زیر تو عروس ارغنون زن

Au-dessus de toi est le brave au corps d'argawân[1], en bas la mariée musicienne.

[1] C'est-à-dire rouge. Selon le *Burhân-i câti*, l'argawân est un arbre dont les fleurs sont très-rouges et odorantes, et qui possède des qualités médicinales décrites dans ce célèbre dictionnaire persan. Des Orientaux m'ont assuré qu'il faut entendre par là *l'arbre de Judée* (*Cercis siliquastrum*).

Par la première expression le poëte entend la planète Mars, qui est au-dessus du soleil, et par la seconde, Vénus, qui est au-dessous.

La métonymie éloignée, بعید, c'est lorsqu'on mentionne quelques qualités propres en tant que réunies à un sujet spécial. Le but qu'on se propose par là, c'est de pouvoir particulariser le sujet dont il s'agit, comme, par exemple, dans le vers suivant de Maçùd-i-Sad[1] :

بخواه آن طبع را قوّت بخواه آن کام را لذت

بخواه آن چشم را لاله بخواه آن مغز را عنبر

Demande cette chose qui fortifie le tempérament; demande cette satisfaction du gosier; demande cette tulipe pour les yeux[2]; demande ce sédiment pour le cerveau.

Par la réunion de ces qualités, le poëte veut désigner le vin. Il est clair qu'une seule ne serait pas suffisante pour l'indiquer.

La seconde espèce de métonymie, کنایه, celle par laquelle on veut seulement exprimer la qualité elle-même, نفس صفت, et non l'essence du sujet, نفس موصوف, se divise aussi en *prochaine* et *éloignée*. La première est celle qui exprime sans intermédiaire, بی وسایط, c'est-à-dire médiatement, le transport, انتقال, du sujet, لازم, à l'attribut, ملزوم, et cette première espèce se subdivise encore en deux

[1] Sur ce poëte, voyez ma note précédente, pag. 439.

[2] C'est-à-dire : je pense « cette chose qui rend les yeux aussi rouges que la tulipe. »

variétés : 1° celle dans laquelle la métonymie est évidente, واضع ; 2° celle dans laquelle elle est cachée, خفى. On trouve un exemple du premier cas dans l'expression citée précédemment[1], طويل النجاد, (long de baudrier) pour signifier *de haute taille*. Le vers suivant, de Sanâyi, en fournit un autre exemple :

طبیعتی نی ازو مخمرتر
سالکی نی ازو مشمرتر

Il n'y avait pas de caractère plus actif que le sien, il n'y avait pas de voyageur qui retroussât davantage sa robe.

Retrousser sa robe ou la relever dans sa ceinture, c'est une métonymie pour signifier, se préparer à voyager.

Le proverbe arabe, عريض القفا, « large d'occiput, » nous offre un exemple de la seconde variété ; c'est une métonymie pour indiquer un sot[2].

La métonymie éloignée, بعيد, de la subdivision dont il s'agit, est celle dans laquelle le transport du sujet, لازم, à l'attribut, ملزوم, a lieu par des intermédiaires, وسايط, comme dans l'exemple cité dans mon premier extrait[3], كثير الرماد, « abondant en cendres » pour indiquer un *hôte généreux*.

En voici un autre exemple, dans le vers suivant de Nizâmi :

[1] Premier extrait, introduction de l'exposition.

[2] Les Provençaux disent aussi en proverbe : « Grosso testo paou de sen. »

[3] Dans l'introduction de l'exposition.

بزرگی بایدت دل در سخا بند
سر کیسه به برگ گندنا بند

S'il te faut la grandeur, mets ton cœur dans la balance (de l'équité); et ferme le sac de ton argent avec une queue de porreau.

Serrer l'ouverture d'un sac d'argent avec une queue de porreau, c'est une métonymie de l'empressement dans la générosité; or ici il y a transport, انتقال, du sens d'attacher avec une *queue de porreau* à celui de *n'être pas serré* en parlant de l'ouverture d'un sac d'argent; parce que, de cette manière, le sac est promptement ouvert, et qu'ainsi on en distribue le contenu sans retard.

La troisième espèce de métonymie, كنايه, avons-nous dit, c'est lorsqu'on a pour but d'affirmer, اثبات, ou de nier, نفى, une qualité, صفتى, dans le sujet. On trouve un exemple de l'affirmation des qualités dans ce vers arabe :

ان السماحة والمروة والندى
فى قبة ضربت على ابن الحشرج

La bonté, la générosité, la libéralité, tout se trouve dans une tente qu'on a dressée pour le fils de Haschraj.

L'intention du poëte est ici d'affirmer que les qualités qu'il a énoncées se trouvent dans la personne qu'il loue; mais il ne s'exprime pas d'une manière claire.

Voici actuellement un exemple de la négation de qualités dans ce vers de Hakim Açadi :

نکو گفت دانا که دختر مباد
چو باشد بجز خاکش افسر مباد

Oh! qu'a bien dit ce sage : Périssent les filles, qu'elles n'aient que la terre en partage, et pas de couronne[1] !

On distingue encore dans la métonymie, كنايه, quatre espèces d'indications[2], savoir : 1° l'indication détournée, تعريض, lorsque le sujet, موصوف, n'est pas mentionné, مذكور; ainsi, lorsqu'on dit, en parlant d'un individu qui persécute la religion musulmane, المسلم من سلم المسلمون من يده ولسانه, « Le fidèle est celui par la main et par la langue de qui les musulmans sont délivrés. » Par cette façon de s'exprimer, on a l'intention de nier qu'un tel individu qui persécute la religion musulmane soit un fidèle.

L'auteur du *Kaschschâf* dit que la métonymie, الكنايه, consiste à mentionner la chose sans employer l'expression qui lui est propre, et que l'indication détournée consiste à mentionner une chose qui en indique une autre qu'on ne mentionne pas. C'est comme lorsque quelqu'un vient demander l'aumône à un autre, et qu'il lui dit : جيتك لاسلم عليك « Je suis venu pour te saluer. » Mais que le ton qu'il prend, et la manière dont il s'exprime indiquent suffisamment sa vraie intention.

2° La désignation lointaine, تلويح[3], c'est lorsque

[1] C'est-à-dire « qu'elles soient sous terre, qu'elles meurent. »

[2] تعريض تلويح رمز اشارت.

[3] Le mot تلويح signifie proprement « faire briller de loin. »

dans la métonymie, le transport du sujet, لازم, à l'attribut, ملزوم, a lieu par le moyen de plusieurs intermédiaires, وسايط, comme dans l'exemple déjà cité, كثير الرماد[1], *abondant en cendres*, pour signifier *un hôte généreux*.

3° L'allusion, رمز, c'est lorsque la métonymie a peu d'intermédiaires, ou que dans la réunion du sujet et de l'attribut, ou des deux objets assimilés, il n'y a pas d'obscurité, comme dans l'exemple cité plus haut, عريض القفا, large d'occiput.

4° L'indication, ايما, ou l'allégorie, اشارت, lorsqu'il n'y a ni obscurité, خفا, ni plusieurs intermédiaires, وسايط, comme dans ce vers arabe :

اوما رايت المجد القى رحله
في آل طلحة ثم لم يتحول

N'as-tu pas vu la gloire décharger ses bagages dans la famille de Talha, et ne pas se retirer.

L'expression *décharger ses bagages*, en parlant de la gloire, est une métonymie, كنايه, pour exprimer la gloire de la famille dont il s'agit, et l'expression *ne pas se retirer*, est une autre métonymie pour signifier la durée et la continuité de cette gloire.

Les rhétoriciens conviennent tous que la métaphore, مجاز, et la métonymie, كنايه, sont plus éloquentes, ابلغ تر, que la réalité, حقيقت, et l'évidence, تصريح, et que le trope, استعاره, est plus

[1] Plus haut, et dans le premier extrait, introduction de l'exposition.

éloquent encore, قوی تر, que la comparaison, تشبيه. Ils disent que la cause pour laquelle la métaphore, مجاز, et la métonymie, كنايه, sont plus éloquentes que la simple énonciation des choses, c'est que, dans ces figures, on transporte *l'attribut*, ملزوم, au *sujet*, لازم. Ainsi, lorsqu'on dit: آفتابی را دیدم «j'ai vu un soleil,» et qu'on a l'intention de désigner une belle femme, c'est une expression plus éloquente que de dire simplement, معشوقی دیدم [1] «j'ai vu une belle femme;» car ceci est pareil à une instance en justice sans témoins pour l'appuyer. En effet, l'existence de tout attribut, ملزوم, démontre celle du sujet, لازم, à cause qu'on ne saurait séparer le sujet de l'attribut.

Et le motif pour lequel le trope, استعاره, est plus éloquent, قوی تر, que la comparaison, تشبيه, c'est parce qu'il suffit que le sujet de la comparaison, وجه شبه, soit plus parfait, کامل تر, dans l'objet auquel on compare, مشبه به, que dans l'objet comparé, مشبه, tandis que dans le trope, استعاره, on emploie l'objet comparé, مشبه, précisément à la place de celui auquel on le compare, مشبه به, sans qu'il y ait la moindre comparaison, تشبيه; et en outre il faut qu'il y ait un accompagnement, قرينه, pour remplacer l'objet auquel on compare, مشبه به [2], ce qui est pareil à une action juridique, appuyée par des témoins.

[1] A la lettre, *une maîtresse*, une femme digne d'être une maîtresse.

[2] Voyez pag. 448.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOTICE

Sur les IIIe et IVe volumes de l'Histoire des sultans Mamlouks de l'Égypte, écrite en arabe par Taki-eddin Ahmed Makrizi : traduite en français, et accompagnée de notes philologiques, historiques et géographiques, par M. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de la Société royale d'Upsal.

Des circonstances, tout à fait indépendantes de ma volonté, et qui se rattachaient à des intérêts bien chers, m'ont empêché de rendre compte, comme je l'aurais désiré, de la troisième partie de l'ouvrage de Makrizi, imprimée en 1842 ; et lorsqu'il m'a été permis de m'occuper de ce travail, déjà la quatrième était près de paraître.

Après m'être ainsi laissé prévenir par l'activité si laborieuse du savant traducteur de l'Histoire des Mamlouks, il ne me restait plus qu'à chercher les moyens de réparer un trop long retard. En réunissant dans un seul article les deux livraisons dont se compose le tome second, je pourrai mettre enfin le lecteur au courant de cette intéressante publication.

Les deux volumes que je me propose d'analyser ne le cèdent en rien aux premiers sous le rapport

de l'érudition; c'est la même abondance de documents offerts au philologue, au géographe, à l'historien, et si, comme le dit M. Charles de Rémusat, «la première qualité du critique est de savoir admirer», notre tâche sera facile.

M. Quatremère nous fait successivement connaître les règnes de Melik-Mansour-Kelaoun, de 1279 à 1290 de l'ère chrétienne; de Melik-Aschraf-Khalil, 1290-1294; de Melik-Naser-Mohammed-ben-Kelaoun, 1294-1295; de Melik-Adel-Ketbogâ-Mansouri, 1295-1297; et de Melik-Mansour-Lâdjin-Mansouri, 1297-1299; puis il nous montre Melik-Naser-Mohammed-ben-Kelaoun rétabli sur le trône, et nous prépare, par un récit rapide des faits, jusqu'en 1309, aux graves événements de ce long règne qui doit changer presque entièrement la face de l'Égypte.

C'est pendant cette période de trente années, que l'on voit peu à peu disparaître les dernières traces de la domination chrétienne en Syrie, et que se dénoue tristement, mais non pas sans gloire, ce grand drame des croisades, si plein d'émotions et de souvenirs.

Depuis la mort de saint Louis, l'Europe restait indifférente aux progrès des sultans d'Égypte. Édouard, devenu roi d'Angleterre, n'avait pas oublié son inutile expédition de 1270; il concentrait toute son attention sur la guerre d'Écosse et la conquête du pays de Galles.

En France, Philippe le Hardi et Philippe le Bel

étendaient leurs domaines par des traités ou des héritages, et ne songeaient qu'à fortifier l'autorité royale; les deux peuples étaient d'ailleurs à la veille de cette lutte désastreuse qui devait les isoler, pendant cent ans, du reste du monde.

L'Espagne était le théâtre d'une croisade perpétuelle contre les Maures, et la situation se trouvait compliquée de la récente invasion des Mérinides, des guerres particulières qui divisaient les États chrétiens, et des projets d'agrandissement de la maison d'Aragon, appelée à jouer un rôle important dans le royaume des Deux-Siciles.

Les Allemands sortaient à peine du grand interrègne qui avait suivi la mort de Frédéric II, et travaillaient lentement à leur réorganisation féodale. Le Nord était en proie à des dissensions sans cesse renaissantes, tandis que les Paléologues s'efforçaient de se maintenir à Constantinople, et que l'Italie s'agitait convulsivement sous le joug de fer de Charles d'Anjou.

Au milieu de ce mouvement général des esprits vers des questions de politique intérieure, il était difficile que les chrétiens d'Orient pussent obtenir, des puissances de l'Europe occidentale, des secours efficaces; aussi, chaque jour était-il marqué pour eux par quelque nouveau revers: Césarée, Arsouf, Safad, Jaffa avaient succombé sous les armes de Bibars; la principauté d'Antioche n'existait plus; c'est à peine si quelques places tenaient encore, Tortose, Markab, Saint-Jean-d'Acre, etc. Le comte

de Tripoli, Bohémond VII, qui pouvait seul défendre, avec les Hospitaliers et les Templiers, les derniers remparts du christianisme en Syrie, était hors d'état de résister à un ennemi, que n'avaient pu humilier les Mongols, maîtres de Bagdad et alliés des Arméniens.

D'un autre côté, il faut le reconnaître, les sultans Mamlouks n'étaient pas moins redoutables par leur adresse diplomatique, que par la supériorité de leurs armes. Il est curieux de voir, dans Makrizi, avec quel soin Melik-Mansour-Kelaoun se mettait au courant des affaires de l'Europe; son ambassade auprès d'Alphonse X, ses traités avec les rois d'Aragon et des Deux-Siciles[1], ses relations avec les Génois[2], devenus les maîtres du commerce de la mer Noire depuis la chute de l'empire latin de Constantinople, prouvent combien ce prince se préoccupait de la politique de l'Occident et de la marche des événements qui pouvaient plus tard réagir sur l'Égypte.

En Syrie, le sultan endort les chrétiens par des négociations habilement conduites; il traite tantôt avec les Templiers, tantôt avec la princesse de Tyr, Marguerite; tantôt avec le roi de la petite Arménie[3], ami des Mongols, et il ne néglige aucune occasion d'acquérir de nouvelles provinces; en 1285, il prend Markab; Laodicée, en 1287; en 1289,

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. III, pag. 8, 23, 47, 50, 51, etc.

[2] *Id. id.* pag. 81, etc. — [3] *Id. id.* pag. 177, 172, 186.

Tripoli, après avoir fait raser le château de Marakia[1]. Son successeur n'a plus qu'un pas à franchir: Saint-Jean d'Acre est emportée d'assaut, en 1291, par Melik-Aschraf; Tyr et Tortose ouvrent leurs portes et sont détruites[2]; les débris des Templiers et des Hospitaliers se dispersent; c'en est fait de la domination chrétienne en Orient.

Dès lors nous n'avons plus à mentionner que quelques vaines entreprises des rois de Chypre sur les côtes de Syrie[3], et la seule question qui pourrait offrir de l'intérêt serait de rechercher si la condition des chrétiens, sujets des sultans mamlouks, fut douce et supportable. Il paraîtrait, d'après Makrizi, qu'ils furent traités, jusqu'au règne de Mohammed-ben-Kelaoun, par les musulmans, sur un véritable pied d'égalité, ce qui explique suffisamment leur attitude calme et paisible au milieu d'une population ennemie.

«Le luxe des chrétiens, même au Caire et à Fostat, dit notre historien[4], était au plus haut point; ils montaient à l'envi des chevaux fringants et des mules couvertes d'ornements somptueux. Ils se revêtaient des habits les plus magnifiques, portaient des turbans de couleur blanche, et occupaient les emplois les plus importants.» Mais en 1301, un

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. III, p. 56, 61, 64, 69, 81, 101, 102, 106, 109.

[2] *Id. id.* pag. 124, 126, 131, 141, 148 et suiv.

[3] *Id. id.* pag. 63 et suiv. tom. IV, pag. 128, 190, 195, etc.

[4] *Id. id.* pag. 177.

vizir du souverain du Magreb, étant arrivé en Égypte, fit des remontrances au sultan et aux émirs sur un état de choses aussi contraire à la loi musulmane, et il provoqua contre les *tributaires* اهل الذمة (c'est le nom qu'on donnait aux chrétiens et aux juifs) un premier édit de persécution. Il fut décidé « que les chrétiens se distingueraient des musulmans en prenant des turbans bleus, les juifs des turbans jaunes, et les samaritains des turbans rouges; qu'aucun d'entre eux ne pourrait occuper un emploi dans le *diwan*, ou bureau du sultan, et que l'usage des mules et des chevaux leur serait à l'avenir interdit. » On menaça de la peine de mort ceux qui contreviendraient à cette ordonnance, et la populace, encouragée par l'intolérance de l'administration, dévasta les églises.

Dans toute l'étendue de l'Égypte et de la Syrie, les chrétiens réclamaient contre ces injustes rigueurs, mais leurs plaintes n'étaient point écoutées, et ils furent obligés de se soumettre; un grand nombre qui tenaient à conserver leur rang, et qui rougissaient de porter des turbans bleus et de monter sur des ânes, embrassèrent l'islamisme. Les autres s'engagèrent à observer le règlement prescrit. Il n'y eut d'exception que pour la ville de Karak, dont la population, presque entièrement chrétienne, conserva le turban blanc.

Les églises restèrent fermées en Égypte l'espace d'une année; mais elles furent rouvertes sur la de-

mande des ambassadeurs de Lascaris et d'autres souverains, et la persécution cessa.

On trouve çà et là, dans Makrizi, des détails curieux sur les rapports des Francs et des musulmans, mais il faut les chercher avec une grande attention, et les extraire d'un arsenal de faits toujours rangés par ordre chronologique. Souvent une simple indication sert à signaler des événements qui nous semblent de la plus haute importance, et sur lesquels nous aimerions à lire de longs développements, tandis que les Orientaux les apprécient tout autrement et en font à peine le sujet de quelques remarques; puis, un peu plus loin, on est tout étonné de rencontrer des renseignements nombreux et exacts, sur des troubles intérieurs, sur des mouvements politiques, dont on n'avait jamais songé à découvrir l'origine, à démêler les diverses transformations. Déjà les historiens arabes les plus renommés ont été mis à contribution pour éclaircir la période des croisades; mais on ne se ferait pas une idée parfaitement juste de leur manière d'écrire, si on les jugeait d'après les extraits qui en ont été publiés. Lorsqu'on passe en revue les emprunts faits à ces écrivains, par Renaudot, de Guignes, d'Herbelot, Silvestre de Sacy, et plus spécialement par Dom Berthereau et par M. Reinaud, on est frappé de la variété des détails que ces savants ont su recueillir, et l'on pourrait croire que les fragments dont ils ont enrichi leurs ouvrages sont détachés d'un récit régulier et suivi, d'une composition parfaitement liée dans

toutes ses parties; mais il n'en est point ainsi: les écrits des historiens mahométans ne sont, en général, que des chroniques, où les faits les plus divers sont racontés dans une sorte de pêle-mêle, et souvent des matériaux précieux échappent aux investigations de l'érudit.

Le livre de Makrizi, en particulier, n'est pas autre chose qu'un tableau chronologique très-circonstancié, et M. Quatremère rend à la science un véritable service, en donnant la traduction complète d'une œuvre dont on pourra désormais considérer l'ensemble. Non-seulement l'illustre orientaliste nous met à même de juger d'un point de vue général le caractère d'un des plus curieux monuments de l'école historique arabe, mais encore il nous ouvre une mine féconde, où nous pourrons ressaisir le fil de bien des traditions perdues ou ignorées.

Il serait facile de reconstruire, avec Makrizi, l'histoire des incursions des Mongols, qui, maîtres de Bagdad, disputaient sans cesse la Syrie aux sultans mamlouks[1]; de faire ressortir la politique incertaine du roi de Sis ou de la petite Arménie, et du prince des Géorgiens[2]; de montrer avec quel soin les souverains de l'Égypte cherchaient à étendre leurs relations, en envoyant des ambassadeurs dans

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. III, pag. 25, 33, 34, 35, 38, 42, 48, 50, 61, 64, 69, 91, 140, 150, et pour la lettre d'Ahmed, pag. 158, etc. et tom. IV, pag. 26, 29, 120, 125, 128, 132, 146, 150, 156, 160, 164, 176, 198, 204 et suiv.

[2] *Id.* tom. III, p. 58, 63, 164; tom. IV, pag. 60, 85, 116, 227, 228, 270, 279, 283.

l'Yémen, à Ceylan, dans l'Inde[1]; attaquant en Nubie le roi Simamoun, qui cédait à des forces supérieures sans être jamais abattu, et dont la défense rappelle celle des anciens Numides[2]; ou profitant des révolutions qui éclataient à Tunis pour affermir leur suprématie du côté de l'Occident[3]; nous pourrions retracer les révoltes des *Aschirs*[4], l'adroite conduite des sultans qui reconnaissaient l'autorité spirituelle d'un khalife sans pouvoir, et se servaient de ce fantôme de roi pour réprimer les mouvements de l'Arabie[5]; mais ce qui doit appeler surtout notre attention, c'est la situation même de l'Égypte et de la Syrie, sous un gouvernement d'une effrayante mobilité; c'est la nature même de ce gouvernement, qui dépendait entièrement des émirs, qui subordonnait toutes choses au despotisme du sabre.

Pendant la période dont nous avons à rendre compte, c'est-à-dire dans l'espace de trente années, cinq sultans passent sur le trône; le premier, Kelaoun règne paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée en 1290; originaire du Kapdjak, incorporé par Melik

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. III, pag. 45, 73, 81, 146, 259, 273; 59 et 176; 81, 98, 104; t. IV, pag. 24, 26, 183, etc. Voyez aussi, dans l'appendice (tom. III, pag. 176), tout ce qui a rapport à l'ambassade du roi de Ceylan.

[2] *Id.* tom. III, pag. 90, 98, 104, 107; t. IV, p. 183, 245, etc.

[3] *Id.* tom. III, pag. 57; tom. IV, pag. 26.

[4] *Id.* tom. III, pag. 33, 43; tom. IV, pag. 149.

[5] *Id.* tom. III, pag. 138, 140; tom. IV, pag. 45, 49, 126, 188, 199.

Saleh parmi les Mamlouks *bahris*, il avait, après diverses aventures, été nommé *atabek* des armées d'Égypte sous le règne de Melik-Adel-Selamesch. Parvenu au souverain pouvoir, il ne songe qu'à se faire pardonner sa nouvelle position par ses anciens compagnons d'armes; au lieu de prendre, dans sa correspondance, la qualité de sultan, il se contente du titre modeste de *mamlouk* (l'esclave)[1]. Deux fois l'émir Sonkor-Aschkar, *naïb* ou gouverneur de la Syrie, jaloux de la haute fortune de Kelaoun, lève l'étendard de la guerre civile et se fait proclamer sultan; deux fois Kelaoun lui accorde sa grâce, et la clémence du maître s'étend sur tous ceux qui ont pris part à la révolte. Un caratère élevé, une bravoure à toute épreuve et cette générosité, qui est souvent la meilleure des politiques, assurent au prince *bahri* le respect et la soumission des émirs. Makrizi nous apprend que Kelaoun avait à son service sept mille Mamlouks; trois mille sept cents d'entre eux, arméniens ou circassiens, avaient été placés dans les tours (*borodj*) de la citadelle, d'où ils prirent le nom de *bordjis*[2]; et l'on sait que c'est du sein des Mamlouks *bordjis* que sortit la seconde dynastie des sultans d'Égypte, vers la fin du XIV[e] siècle.

Melik-Aschraf, fils et successeur de Kelaoun, bien loin d'adopter la même ligne de conduite que son père, se montre hautain et vindicatif. Il veut

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. III, pag. 5.
[2] *Id. id.* pag. 3.

que les émirs tremblent devant lui, et ses actes de violence lui aliènent les esprits. À peine sur le trône, il se trouve blessé de l'arrogance du vice-roi d'Égypte, Torontai, et le fait mettre à mort. Dans une autre circonstance, le naïb de la citadelle de Damas reçoit, pour une parole un peu vive, une rude bastonnade en présence du sultan; il est condamné à partager les travaux des prisonniers, appliqué à la torture, traité de la manière la plus outrageante, puis réintégré peu de temps après dans ses fonctions. Il en est de même du kadi-al-kodat, Ebn-Bint-al-Aazz, qui reçoit son pardon après une punition ignominieuse; Melik-Aschraf semble oublier qu'il se crée ainsi des ennemis puissants et irréconciliables; de plus, il accorde toute sa confiance au visir Schems-Eddin-Ben-Assalous [1], qui, enivré d'orgueil et plein de mépris pour les autres, veut accroître sans fin les prérogatives attachées à son rang et frappe indistinctement sur tous ceux dont il redoute l'ambition. En 1293, au mois de moharrem, six émirs sont étranglés par suite des menées d'Ebn-Assalous, en présence du sultan. Parmi eux se trouve Lâdjin, vice-roi de Syrie; la corde d'un arc, qui servait à l'exécution et qui lui serrait le col, se rompt, et, sur l'intercession des assistants, Melik-Aschraf pardonne au coupable, persuadé qu'il ne survivra pas à son supplice; mais Lâdjin, auquel la fortune réservait le trône, est rappelé à la vie, et,

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, tom. III, pag. 120, 134, etc.

n'écoutant que le désir de la vengeance, il s'unit à l'émir Baïdara, ennemi d'Ebn-Assalous, et trame un complot contre la vie du chef de l'État.

Il faut lire dans Makrizi le récit animé de ces événements, la résistance de Melik-Aschraf surpris par ses meurtriers au milieu d'une partie de chasse, et les horribles détails de son assassinat. Melik-Aschraf était âgé d'environ trente ans; il en avait régné un peu plus de trois. C'était un prince intrépide, d'une activité extraordinaire et qui fut victorieux dans toutes ses guerres. Il avait conquis les villes de Saint-Jean-d'Acre, de Tyr, de Beirout [1], etc. « Ce monarque, dit notre historien, malgré l'impétuosité de son caractère, se distinguait par le charme de sa conversation et laissait apercevoir dans ses entretiens avec les gens de lettres un esprit supérieur et un talent plein d'une extrême finesse; » il aurait fallu ajouter qu'il ne sut pas se plier aux exigences de sa situation, ni même la comprendre. Le gouvernement était tout entier entre les mains des émirs et Melik-Aschraf n'avait pris d'avance aucune des mesures nécessaires pour lutter avec avantage contre une aristocratie militaire aussi solidement organisée.

La mort de Melik-Aschraf ne fut, à proprement parler, que le résultat d'une révolution de palais; Baïdara, le chef du complot, crut l'occasion favorable pour saisir le pouvoir et se fit proclamer

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. III, p. 121, 126, 131, 141, 148, etc.

sultan par quelques affidés; mais la majorité des émirs ne tarda pas à se prononcer contre lui, et, après un combat qui coûta la vie à l'usurpateur, le second fils de Kelaoun, Melik-Naser-Mohammed fut élevé sur le trône.

Ce jeune prince entrait à peine dans sa dixième année, et la direction des affaires fut confiée à l'émir Ketbogâ, nommé naïb-assaltânah (vice-roi) en remplacement de Baïdara, et à l'émir Schoudjaï successeur du vizir Ebn-Assalous. Le nouveau règne fut inauguré par des supplices; les assassins de Melik-Aschraf, recherchés avec soin, eurent la tête tranchée; Lâdjin échappa presque seul; il trouva une retraite assurée dans le minaret de la mosquée de Thouloun[1], qu'il devait faire réparer quelques années plus tard.

Le vizir Ebn-Assalous, privé de ses charges, se croyait, par la défaite de Baïdara, à l'abri de tout danger, mais Schoudjaï redoutait sa présence, et les indignes traitements que l'on fit subir à l'ancien favori de Melik-Aschraf hâtèrent sa fin. Jeté en prison et livré à de barbares exécuteurs, soumis à tous les genres de tortures, «il reçut, en une seule fois, onze cents coups de fouet,» et, quelques jours plus tard, il expirait.

La mort d'Ebn-Assalous fut bientôt vengée; Schoudjaï et Ketbogâ se partageaient l'autorité; et

[1] Voyez, à propos de la mosquée d'Ebn-Thouloun, les détails que nous avons donnés dans notre Mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes, pag. 47.

la bonne intelligence ne pouvait être de longue durée entre ces deux ministres[1]. Le premier, soutenu par la considération universelle dont il se voyait environné et fier de ses premiers succès, résolut de rester seul à la tête du gouvernement; il commença donc à tramer des intrigues contre l'émir Ketbogâ, cherchant à gagner par ses largesses les émirs *bordjis* et les Mamlouks du sultan. Mais Ketbogâ, prévenu de ces menées, sut les déjouer habilement, et le meurtre de son ennemi le rendit plus influent que jamais.

C'est à cette époque que Lâdjin reçut sa grâce. Ketbogâ avait besoin d'un allié fidèle pour l'exécution de ses desseins ambitieux; il s'attacha Lâdjin par ses bienfaits. Il était facile, en effet, de prévoir que le ministre de Mohammed-ben-Kelaoun chercherait à se frayer une route au trône: maître absolu des affaires, il s'entourait déjà des attributs de la toute-puissance, et n'attendait qu'une occasion favorable pour se saisir de la couronne. Une sédition excitée parmi les Mamlouks la lui offrit: Mohammed-ben-Kelaoun n'était pas d'un âge à se faire respecter; les émirs le déposèrent (1295), et mirent à sa place Ketbogâ; Lâdjin fut nommé aussitôt *naïb*, ou vice-roi d'Égypte.

Le règne de Ketbogâ (Melik-Adel-Zein-eddin-Ketbogâ-Mansouri) dura deux ans et dix-sept jours; ce fut une époque de deuil, marquée par la disette, par des maladies épidémiques, par une effrayante

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 8.

mortalité[1]. Dans l'espace d'un seul mois, le nombre des décès dont on put avoir connaissance s'éleva à douze mille sept cents. Les habitants du Caire furent réduits à manger de la chair humaine, et Makrizi rapporte qu'on trouva sur une pauvre femme un sac qui renfermait encore un pied et une main d'enfant. Ketbogâ s'efforça vainement de mettre un terme à tant de maux, et bientôt il subit les funestes effets de la douleur publique et du mécontentement général. Quelques mesures impolitiques indisposèrent contre lui les émirs et précipitèrent sa chute; la fuite seule put le soustraire à une mort imminente (1297).

Le moment était venu où Lâdjin, qui avait échappé deux fois, presque miraculeusement, à ses ennemis, allait se voir porté au souverain pouvoir. Tous les émirs, en corps, se présentèrent devant lui, et s'accordèrent à le reconnaître pour sultan; mais ils lui imposèrent pour condition, « d'être, à leur égard, comme l'un d'entre eux; de ne jamais rien décider sans avoir pris leur avis, de ne point donner trop d'autorité à ses Mamlouks, et de ne leur laisser prendre aucune prééminence. » Lâdjin s'engagea par serment, et à deux reprises, à ne point s'écarter de la ligne qui lui était tracée; il reçut de tous les officiers de l'état le serment de fidélité, et adopta le titre de *Melik-Mansour-Hosam-eddin-Lâdjin-Mansouri*[2].

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 22 et suiv. — [2] *Id. id.* pag. 38, 41, 46 et suiv.

La situation du nouveau sultan était fort délicate; d'un côté Mohammed-ben-Kelaoun grandissait, et son nom pouvait servir de drapeau, si quelque mouvement insurrectionnel venait à éclater; de l'autre, les émirs entendaient ne rien céder de leurs droits et de leurs prérogatives; aussi Lâdjin montre-t-il une adresse infinie dans toute sa conduite. Il envoie le fils de Kelaoun à Karak, et lui dit au moment du départ: « Si je savais que tout le monde voulût vous reconnaître pour sultan, je vous abandonnerais l'empire, mais on ne vous y laisserait pas asseoir; je suis votre *mamlouk* et celui de votre père, je m'engage à vous garder le trône; restez donc à Karak jusqu'à ce que vous ayez pris plus d'âge, que vous ayez achevé votre éducation, et acquis l'expérience des affaires; alors vous reprendrez possession de votre couronne. » Le jeune prince se met en route, mais ce n'est qu'après avoir exigé de Lâdjin le serment qu'on épargnera sa vie, car il redoute une trahison.

A l'égard des émirs, Lâdjin sent toute sa faiblesse; il les ménage parce qu'il les craint, mais en même temps il se prépare à les combattre, et il cherche à s'appuyer sur des amis dévoués et fidèles. Son mamlouk, Mankoutimour, homme actif et de résolution, est élevé aux premières charges de l'état, sans respect pour les engagements pris, et l'on peut déjà prévoir le résultat d'une lutte que le sultan n'ose encore engager d'une manière ouverte. Après lui avoir reproché l'oubli de ses promesses, les

émirs prononcent son arrêt; à leur tête se trouvent Kurdji et Tagdji; le sultan est frappé mortellement au milieu d'une partie d'échecs, et Mankoutimour lui-même est massacré quelques heures après.

Lâdjin était brave, généreux, et mettait une extrême bonne foi dans ses rapports avec les personnes qui l'entouraient; il joignait à ces qualités un caractère plein de douceur. Il avait fallu un concours de circonstances extraordinaires pour le déterminer à frapper le sultan Melik-Aschraf, et ce crime était toujours présent à sa pensée; « celui qui a tué sera tué », répétait-il souvent, et le jour même où il exprimait cette appréhension au kadi-el-kodat Hosam-eddin, il périt assassiné. Sa mort ne devait point mettre fin aux troubles sans cesse renaissants qui menaçaient l'Égypte d'une véritable anarchie; le mal avait jeté de trop profondes racines, et l'on pouvait s'attendre au retour des événements qui avaient marqué la fin des règnes précédents. Tagdji et Kurdji se disputent d'abord la puissance souveraine, et bientôt, par une convention particulière, le trône est assuré à Tagdji; mais cet accord n'est point ratifié par les émirs, qui égorgent les deux compétiteurs, et proclament une seconde fois Mohammed-ben-Kelaoun[1].

Cette révolution avait eu pour auteurs principaux Bibars le *djaschenkir*, nommé bientôt ostadar, et Selar, élevé au rang de *naïb-assaltânah* pour l'Égypte; ces deux hommes se partagent l'autorité

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans maml.* t. IV, p. 114, 126, etc.

de 1299 à 1309[1] et forment deux partis dont la rivalité présage au pays de nouveaux malheurs. Mohammed-ben-Kelaoun, sultan pour la seconde fois, reste complétement effacé, et il est obligé de laisser la direction des affaires à ces redoutables *maires du palais*; cependant, dans quelques circonstances graves, il sait payer de sa personne. La perfidie de quelques émirs et la victoire de Hems avaient livré la Syrie aux Mongols en 1299; une bataille sanglante s'engage en 1303 dans les plaines de Damas, le sultan s'y distingue aux yeux de ses peuples par sa bravoure et son intrépidité. Un triomphe d'une pompe inaccoutumée suit ce succès et rend plus pénible encore à Mohammed-ben-Kelaoun l'état de dépendance dans lequel il se trouve. Il ne songe plus qu'à sortir de tutelle; mais les émirs Bibars et Selar ont si bien pris leurs mesures pour conserver les rênes du gouvernement, que leur position semble inattaquable. Plusieurs années s'écoulent, et le jeune sultan ne voit aucun adoucissement à son sort; dévoré d'inquiétude, en proie à une profonde tristesse, il conçoit tout à coup une résolution hardie, et, annonçant l'intention de faire le pèlerinage de la Mecque, il se rend à Karak, s'installe dans la citadelle et signifie aux émirs qu'il se décide à quitter le rang de sultan, « afin de vivre désormais tranquille. » Il savait que la force même des événements le tirerait bientôt de sa retraite.

La fuite du sultan laissait en présence les par-

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, p. 144-288.

tis de Selar et de Bibars; ce dernier était porté par les Mamlouks *bordjis*, et son rival, redoutant les suites funestes d'une collision, devait lui abandonner sans résistance une autorité bien précaire.

C'est là que se termine la quatrième partie de l'Histoire des sultans mamlouks, publiée par M. Quatremère. Dans la livraison suivante, on verra Mohammed-ben-Kelaoun appelé une troisième fois au trône, s'assurer définitivement du pouvoir par la mort de Bibars et par celle de tous les émirs qui lui étaient suspects, et déployer les talents et les grandes qualités qui l'ont mis au premier rang des monarques de l'Égypte.

Nous avons raconté rapidement les révolutions dont l'empire des Mamlouks avait été le théâtre de 1279 à 1309 de notre ère; mais, pour tracer le tableau complet de cette période, il aurait fallu insister davantage sur les guerres des Mongols [1], sur les expéditions des émirs contre les Druses et dans le pays de Sis [2]; montrer quelles étaient les relations des sultans avec les princes aragonais, avec les Mérinides du Magreb, les souverains de Tunis, les rois de Chypre, auxquels ils enlèvent l'île d'Arwad près de Tripoli [3]; il aurait fallu parler de l'Arabie et des affaires du Yémen, de l'Abyssinie, de la Nubie; puis, reproduire le récit des ravages exercés par les Arabes

[1] Voyez plus haut, p. 471, et M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, p. 151, 168, 179, etc.

[2] *Id. id.* pag. 170 et suiv.

[3] *Id. id.* pag. 24, 26, 128, 133, 183, 190, 195, 246, etc.

du Saïd en 1302 et de la terrible vengeance qu'on tira de leurs excès [1]; tous ceux qui en prononçant le mot *dakik* دقيق faisaient sentir le *kaf* arabe, étaient aussitôt massacrés, et l'on sait que, vingt ans auparavant, les Français, victimes des *Vêpres siciliennes*, périssaient de la même manière, avec le mot *ciceri*. Ce fait rappelle également l'épreuve à laquelle les juifs du pays de Galaad avaient soumis ceux de la tribu d'Éphraïm, en leur faisant articuler le mot *schibboleth* (épi), qu'ils prononçaient *sibboleth*.

On trouve dans Makrizi une foule d'indications bonnes à recueillir et qui se rattachent à mille sujets différents; les phénomènes naturels, par exemple, qui sont venus frapper les esprits, sont enregistrés avec beaucoup de soin : tantôt c'est une comète dont la queue semble toucher la terre (1299) [2]; tantôt une inondation qui fait surgir une nouvelle île du milieu du Nil [3], un tremblement de terre [4] qui menace la Syrie et l'Égypte d'une ruine complète; tantôt une nuée de sauterelles qui couvre l'horizon et dérobe aux yeux la vue du ciel (1300, 1302) [5]; ailleurs, c'est une grêle dont les grains présentent la figure d'hommes et de singes [6]; un épouvantable fléau causé par les rats [7]; le déplacement d'une montagne qui traverse, à la suite

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 186, 194 *et passim*. — [2] *Id. id.* pag. 106. — [3] *Id.* tom. III, pag. 51. — [4] *Id.* tom. IV, p. 217. — [5] *id.* tom. III, p. 91, et tom. IV, p. 144. — [6] *Id. id.* pag. 191. — [7] *Id.* t. IV, pag. 135.

d'un orage, la vallée de Bârin, بارين (1307), sans perdre une seule roche, et sur un espace de plus de cent coudées [1]; ou bien encore un animal monstrueux vomi par le Nil [2], etc. etc.

On ne saurait croire combien la Chronique de Makrizi contient de faits de ce genre, semés au milieu de récits de guerres et de combats, ou de détails relatifs à l'administration. Nous aurions désiré pouvoir nous étendre un peu plus sur le fond même de l'ouvrage; mais nous avons hâte d'en venir à une partie du travail de M. Quatremère, d'une importance au moins égale, pour ne pas dire supérieure à celle de la traduction de l'auteur arabe; nous voulons parler du commentaire et de l'appendice qui accompagnent cette traduction.

Toutes les fois que M. Quatremère, dans l'analyse qu'il fait d'un texte, rencontre sur sa route quelques mots d'une acception douteuse ou dont l'explication n'a pas été donnée d'une manière assez explicite par les lexicographes, il en recherche le sens exact et ne hasarde jamais une opinion sans l'appuyer de nombreux passages d'auteurs orientaux. De là un arsenal complet de notes on ne peut plus instructives, dont il n'est point nécessaire de faire ressortir ici toute la valeur; nous avons, à cet égard, porté sur les deux premières livraisons de l'Histoire

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 261.

[2] *Id. id.* pag. 197.

des Mamlouks un jugement qui se trouve pleinement confirmé par les volumes que nous avons actuellement sous les yeux.

Parmi les observations dont M. Quatremère a su enrichir son travail, il en est quelques-unes qui ont pris une très-grande extension et qui sont de véritables mémoires; nous commencerons par les indiquer le plus succinctement qu'il nous sera possible, pour ne point dépasser les limites qui nous sont tracées.

Au premier rang paraît le mot *berid* بريد, qui tire son origine du terme latin *veredus* et qui désigne *la poste*, «des chevaux établis à de certaines distances pour le transport des courriers et des dépêches, et quelquefois le courrier lui-même.» Il signifiait aussi «un espace de quatre parasanges ou douze milles.» Ce fut le khalife Moaviah qui institua le *berid*; à l'époque où les princes Bouides exercèrent l'autorité souveraine à Bagdad, sous le titre d'*émir-al-omra*, ils supprimèrent *la poste* et établirent les coureurs سعاة. Lors de l'avénement des princes de la famille de Zenghi, on fit monter les courriers sur des dromadaires, et les choses restèrent ainsi réglées jusqu'au règne de Bibars-Bondokdari, qui réunit sous ses lois la Syrie, l'Égypte, Alep et les bords de l'Euphrate, et qui rétablit le *berid*.

Dans chacun des relais de poste, مراكز البريد, étaient disposés des hommes, des chevaux parfaitement

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 87.

équipés; à ces établissements étaient attachés des *émirs-akhor*, des *schâdd* (inspecteurs) qui avaient la charge de se procurer les fonds معالم, les chevaux, les gratifications, les instruments nécessaires.

A chaque poste, on trouvait des tablettes de cuivre et quelquefois d'argent qui avaient la grandeur de la paume de la main, portant d'un côté le nom du prophète, de l'autre les titres du prince régnant. Lorsqu'un homme était promu au rang de chef du *berid*, on lui délivrait une de ces plaques. Le courrier de la poste la plaçait à son cou, jointe à une écharpe شرابة de soie jaune qu'il laissait flotter entre ses épaules.

Les dépêches étaient ordinairement transmises par les *beridis*, mais pour l'envoi des nouvelles importantes, on se servait très-fréquemment de pigeons[1]. L'idée des télégraphes n'était pas encore venue.

[1] Les pigeons destinés à ce genre de service, الحمام الرسايلى, étaient disposés, pour le transport des dépêches, à la manière des chevaux de la poste dans toute l'Égypte, dans la Syrie et la contrée qui environne Alep. En 1290, le nombre de ces oiseaux s'élevait à dix-neuf cents. On se rappelle de quelle manière le visir Iakoub-ben-Keles, voulant satisfaire le désir que témoignait le khalife Aziz de manger des cerises de Balbec, fit attacher aux pattes de six cents pigeons deux petits sachets de soie qui renfermaient une cerise; en sorte que, dans l'espace de trois jours, il put offrir au prince un bassin rempli de ces fruits. M. Quatremère (tom. IV, pag. 115 et suiv.) nous apprend que le mot *tâir*, طاير, ou *tair* طير, qui signifie proprement un oiseau, désigne un pigeon que l'on employait pour porter une lettre. *Le lieu d'où l'on faisait partir les pigeons se nommait Moutar*, مطار, *et celui qui avait la charge de lâcher les pigeons, moutaïr*, مطيّر.

La poste était organisée dans quatre directions différentes; 1° du Caire à Aswan par Barnascht, Miniet Alkaid, Wana, Siatem, Dehrout, Iklaousana, Miniet-Ebn-Khasib, Oschmounein, Deirout-Alschérif, Menhi, Manfalout, Osiout, Tama, Maragah, Balansoun, Djirdjeh, Balianah, Hou, Koum-Ahmar, Khan-alderenba, Kous, Hadjrah et Idoua[1].

2° Du Caire à Alexandrie par Kafioub, Menouf, Mahallet-al-Marhoum, Nahrâriiah et Turkomaniiah, ou bien par Djeziret-al-Kitt, Wardan, Tarraneh, Zawiat-Moubarek, Damanhour et Loukin[2].

3° Du Caire à Damiette par Saadiah, Baïtounah, Oschmoun-Arromman et Fareskour[3].

4° Du Caire à Gazah par Mansourah, Gorâbi, Katia, Maan, Moutaïleb, Sawadah, Warrâdah, Biralkadi, Alarisch, Kharroubah, Zakah, Rafah et Salkah[4]. La route qui de *Gazah* se dirigeait vers *Karak* traversait Balakis, Hebroun, Djenbâ, Zou-

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 91 :
برنشت — منية القايد — ونا — سياتم — دهروط — اقلوسنا —
ديروط الشريف — المنهى — المراغة — بلسون — البلينة —
الكوم الاحمر — خان الدرنبا — الهجرة — ايدوا

[2] *Id. id.* حزيرة القط — التركمانية — النحرارية — محلة المرحوم
— زاوية مبارك — لوقين

[3] *Id. id.* السعدية — بيتونة — اشمون الرمان

[4] *Id. id.* العرابى — قطيا — معن — المطيلب — الوّرادة —
الوّرادة — بير القاضى — العريش — الخروبة — الزعقة — الرفح
السلقة

wair, Safiah et Khafar[1], *et celle de Damas*, Djebnin, Beit-Diras, Ludd, Aoudja, Tirah, Kakoun, Fahmeh, Djinin, Hittin, Zerin, Aïn-Djalout, Beisan, Irbed, Tafas, Râs-Al-mâ, Sanamein, Ghabâghib et Kisweh[2].

A partir de Damas, les relais se divisaient; la route de Birah passait à Kousair, Katifah, Iftirak, Kastel, Kârâ, Ghasoulah, Semsin, Hems, Rousten, Hamah, Latmin, Djarabolos, Maarrâ, Abad, Amâr, Kinnaserin, Alep, Albab et Beit-Barah[3]. La route de Safad traversait Bouraidj, Kalous, Oraïnabah, Noran et Djoubb-Iousouf[4], et la route de Karak, Katibah, Berdiah, Bourdjabiad, Hosban, Kanbas, Diban, le gué de Moudjab et Safar[5].

Il y avait de plus quelques embranchements secondaires qui se trouvent mentionnés par M. Quatremère d'après Khalil-Daheri.

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 92 : بلاقس – جنبا – الزوير – الصافية – الخفر

[2] *Id. id.* بيت دراس – العوجا – الطيرة – قحمة – حطين – زرعين – عين جالوت – اربد – طفس – راس الماء – الصمين – الكسوة – غباغب –

[3] *Id. id.* القصير – القطيفة – الافتراق – القسطل – العسولة – حمص – الرستن – لطمين – جرابلس – المعرّا – ابّعد – امار – الباب – بيت برة

[4] *Id. id.* البرج – القلوس – الارينبة – نعران – جب يوسف

[5] *Id. id.* القتيبة – برديه – البرج الابيض – حسبان – قنبس – ديبان – قاطع الموجب – الصفر

Cette organisation subsista jusqu'au règne de Melik-Mouwaiad-Abou'l-Nasr-scheikh.

A côté de ces intéressants détails, on peut placer l'explication du mot *naubah*, نوبة [1] qui signifie *un relai*, « ce qui se fait à des intervalles réglés et successifs, et par suite, un corps de troupes, qui, à tour de rôle, fait son service auprès du prince ou dans une place de guerre; » de là vient que Peyssonnel traduit *noubé* par *garnison*. Les Turcs, ainsi que nous l'a fait observer M. le chevalier Am. Jaubert, ont adopté ce terme pour exprimer, en *style militaire*, ce que nous appelons *une faction*. Il existait un dignitaire appelé *ras-naabah-announeb*, راس نوبة النوب, qui servait d'intermédiaire entre les Mamlouks du sultan et leur souverain. Le *ras-naubat-al-omra*, راس نوبة الامراء, dont la charge était tantôt supprimée, tantôt en exercice, avait une sorte d'inspection sur les autres émirs et décidait dans leurs contestations.

Un peu plus loin, nous trouvons une dissertation complète sur le mot *rif*, ريف [2] qui fait au pluriel *ariáf*, ارياف ou *roiouf*, ريوف, et qui désigne, non pas une province proprement dite, mais en général *une campagne, un lieu cultivé*. Dans l'Égypte et surtout chez les chrétiens, quelques écrivains ont appliqué cette dénomination à l'Égypte inférieure, attendu que cette partie du pays présente les plaines les plus vastes et les plus fertiles; mais pour la plupart des historiens et des géographes, ce nom a toujours

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 11.
[2] *Id. id.* pag. 205.

indiqué *les campagnes*, et surtout les campagnes qui s'étendent sur les deux rives du Nil et qui constituent la seule partie fertile de l'Égypte. Il est difficile de réunir un plus grand nombre de passages que ne l'a fait M. Quatremère pour justifier son opinion et nous ne pensons pas qu'elle puisse être contestée; on sait, du reste, que le mot *rif* a conservé la même acception en Algérie.

A l'occasion d'un tremblement de terre survenu en 1303 de l'ère chrétienne, et qui causa les plus grands désastres en Égypte et en Syrie, le savant académicien se demande [1] si, comme on le croit généralement, le colosse de Memnon fut renversé par l'effet d'une catastrophe semblable. Dans sa pensée, c'est plutôt « une main ennemie, celle de Cambyse ou de quelque autre conquérant non moins barbare, qui aura, vers une époque ancienne et après de longs efforts, mutilé ce vaste monolythe. Les parties supérieures, tombées sur le sol, auront été brisées péniblement et transportées au loin, pour être employées en guise de matériaux. » Cette hypothèse est appuyée de considérations très-spécieuses [2].

Si nous passons maintenant aux remarques philologiques de M. Quatremère, les mots se présentent en foule; ici nous avons à citer 1° حرمدان, signifiant « une caisse, une valise [3]; » 2° رقعة,

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, p. 217.

[2] Voyez à ce sujet le mémoire de M. Letronne *sur la statue vocale de Memnon.*

[3] M. Quatremère, *Hist. des sult. maml.* tom. III, pag. 41.

« étoffe[1]; » 3° زناری, « couverture de drap[2]; » 4° رنك, « armoiries, bannière, marque distinctive[3]; » 5° بلخش, « balais, espèce de rubis[4]; » 6° شقق, « une pièce d'étoffe, une pièce de métal[5]; » 7° صولق, « poche de cuir que l'on portait à la ceinture du côté droit[6]; » 8° عتابی, « espèce d'étoffe, *tabis*[7]. » 9° میزر, « une pièce d'étoffe de laine que l'on roule autour du turban ou dont on enveloppe ses épaules[8]; » 10° دست, « vêtements, paquets d'habits, et en même temps, un plat, un chaudron, un échiquier, une feuille de papier, un désert, la place d'honneur, le trône, la puissance, une chance favorable, succès, pompe, appareil[9]; » 11° تبع, « un bonnet[10]; » 12° مداس, « un soulier, une sandale[11]; » 13° كوفية, « une sorte de bonnet[12]; » 14° وصل, « une bande, une languette de papier ou de bois[13].

Là, nous voyons le sens de certaines expressions douteuses éclairci ou confirmé par de nombreux exemples tirés des auteurs orientaux : 1° اطلس, « ras, uni, désignant aussi, un visage dépourvu de barbe, et une étoffe telle que le satin[14]; » 2° اطلاق,

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, pag. 71, et tom. I, p. 135. — [2] *Id.* tom. IV, p. 82. — [3] *Id.* tom. III, p. 14 et 15. — [4] *Id. id.* p. 71; M. A. Jaubert pense que ce mot de *rubis balais* ou *balay* dérive de la ville de Balkh ou de Badakhchan, ville ou pays d'où provient cette *pierre précieuse*. — [5] *Id.* tom. IV, p. 211. — [6] *Id.* tom. III, pag. 151. — [7] *Id. id.* pag. 70, et tom. I, p. 211. — [8] *Id.* tom. IV, pag. 124; ce mot manque dans la table générale, pag. 323. — [9] *Id. id.* p. 236. — [10] *Id. id.* p. 252. — [11] *Id. id.* p. 13. — [12] *Id. id.* pag. 269. — [13] *Id. id.* p. 310. — [14] *Id.* tom. III, p. 69.

« les sabots[1]; » 3° ركخاناه, « un lieu où l'on dépose le harnachement des chevaux[2]; » 4° طشتخاناه, « lieu qui renferme les étoffes, les vêtements[3]; » 5° جملون, « une voûte en ogive[4]; » 6° خمّارة, « un cabaret[5]; » 7° طبقة, « chambre ou petit édifice, caserne des Mamlouks[6]; » 8° منظرة, « appartement au rez-de-chaussée où le maître de la maison se tient pendant le jour et reçoit ses visites[7]; » 9° بلاط, « un palais, un pavé, une plaque de pierre ou de marbre, une dalle, une nef couverte, comprise dans une mosquée[8]; » 10° مفصّص, « incrusté de carreaux, plus ou moins grands, de marbre ou autre substance, couvert de mosaïques et فسيفساء ψῆφος, « un fragment doré[9]; » 11° موكّل, « qui est préposé à une chose, qui lui est inhérent[10]; » 12° ناووس, ναός, « tombeau[11]; » 13° دمنة, « un vestige, une ruine qui rappelle l'existence d'une habitation ancienne[12]; » 14° رجل, « un pilastre[13]; » 15° زلط, « un caillou[14]; » 16° دقّاق, « un marteau[15]; » 17° قرمية, « une tige, une souche[16]; »

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, p. 196; أطلاق n'est pas indiqué dans la table générale. — [2] *Id.* tom. III, pag. 115. — [3] *Id. id.* — [4] *Id.* pag. 267. — [5] *Id.* tom. IV, pag. 164; cette étymologie est préférable à celle du savant illustre qui faisait venir, par métathèse, *cabaret* du mot *kharabeh* خرابة. — [6] *Id. id.* pag. 14. — [7] *Id. id.* pag. 15. — [8] *Id.* tom. III, pag. 270-277; voyez aussi le Journal asiatique d'avril 1842, 3° série, t. XIII, pag. 344 et 345, où le sens de *nef* est donné par M. Reinaud au mot بلاط. — [9] *Id. id.* — [10] *Id.* tom. IV, pag. 98. — [11] *Id.* tom. III, pag. 168. — [12] *Id. id.* pag. 215. — [13] *Id. id.* pag. 279. — [14] *Id.* tom. IV, pag. 197. — [15] *Id. id.* pag. 51. — [16] *Id. id.* pag. 4.

18° غرارة, « sac, mesure[1]; » 19° مزبلة, « boîte dans laquelle on renfermait le fumier[2]; » 20° شبيب, « fouet, coup de fouet[3]; » 21° مرجع, « une mesure[4]; » 22° شربة, « un vase, une tasse[5]; » 23° عقبة, « une barque[6]; » et معدية, « barque servant pour le passage des hommes et des animaux[7]; » 24° فوّار, « jet d'eau[8]; » 25° قاعة, « salle[9]; » 26° مقصورة, « sanctuaire[10]; » 27° شمسة, « une lucarne carrée et, de plus, un parasol[11]; » 28° دبّوس, « arme de guerre, fer court et pesant, aiguille[12], etc. »

Dans un autre ordre d'idées, nous mentionnerons 1° ندب, « jeu de flèches, exercices guerriers[13]; » 2° خطّة, « jeu du *khittah*, tirage au sort[14], » 3° مهمّ, « une fête, une réjouissance, une noce[15]; » 4° وقيد, « illumination[16]; » 5° ملها, « instruments de musique[17]; » ou bien encore, 1° نول, « un métier[18]; » 2° قزّاز, « un tisserand[19]; » 3° فراشخاناه, « un garde-meuble[20], » etc. Ailleurs, nous trouvons : 1° درج, signifiant « une feuille de papier[21], » et درجة pris dans

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans maml.*, t. III, p. 55, et t. I, p. 132. — [2] *Id.* t. IV, p. 122. — [3] *Id. id.* p. 6. — [4] *Id.* t. III, p. 277. — [5] *Id.* t. IV, p. 210. — [6] *Id.* t. III, p. 74, et t. I, pag. 143. — [7] *Id.* tom. III, pag. 156. — [8] *Id. id.* pag. 284. — [9] *Id.* tom. IV, pag. 22, et tom. I, p. 47. — [10] *Id.* tom. III, p. 263, et tom. I, p. 164. — [11] *Id.* tom. III, p. 280. — [12] *Id. id.* p. 137. — [13] *Id.* tom. IV, p. 97. — [14] *Id.* tom. III, p. 74. — [15] *Id. id.* p. 54. — [16] *Id.* tom. IV, p. 131. — [17] *Id. id.* p. 102. — [18] *Id.* tom. III, pag. 103. — [19] *Id. id.* ce mot est écrit قزّاز dans la table générale. — [20] *Id. id.* pag. 115. — [21] *Id.* tom. IV, pag. 121.

le sens « d'un petit espace de temps, d'une minute[1]; » 2° طرّة, « le commencement d'une lettre, le chiffre d'un prince[2]; » 3° اطلاق, « confirmation judiciaire de ce qui a été concédé par un des monarques précédents, ou un nouveau bienfait[3]; » 4° وصىّ, « un exécuteur testamentaire, celui qui a été chargé de réaliser les intentions d'un mourant[4]; » 5° عدل, « un arbitre négociateur, un notaire[5]; » 6° مستور, « un homme qui, par esprit d'humilité, se dérobe à la vue des hommes en se réfugiant dans une retraite, en se livrant à toute l'austérité des pratiques de la vie religieuse, » et, en Égypte, « celui qui a une position honorable[6]; » 7° ميعاد, « un rendez-vous, une leçon religieuse, une lecture de dévotion[7]; » 8° غيبة, « extase, absence d'esprit[8]; » 9° ختم, « cérémonie dans laquelle on faisait une lecture complète de l'Alcoran, et qui avait lieu près du tombeau d'un personnage marquant[9]. »

Malgré les nombreuses citations que nous venons de faire, nous sommes encore bien loin d'avoir épuisé le savant commentaire qui nous est donné par M. Quatremère. Ici nous devons indiquer le mot اكديش, désignant « un homme ou un animal qui appartient à deux races, mélange et réunion de deux choses différentes (cheval *Akdisch*)[10]; » كّ, le

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, p. 216. — [2] *Id. id.* pag. 308. — [3] *Id. id.* pag. 65. — [4] *Id. id.* pag. 109. — [5] *Id. id.* pag. 111. — [6] *Id. id.* pag. 31. — [7] *Id. id.* pag. 47. — [8] *Id. id.* pag. 100. — [9] *Id.* tom. III, p. 139. — [10] *Id. id.* p. 46; voyez aussi, pag. 20, sur le mot *djalik*, cheval extrêmement vif.

khoï, « espèce d'oiseau qui offre une grande ressemblance avec le pélican[1]. » Là, c'est le mot وافدى pris dans le sens « d'étranger[2]; » بنو الاصفر, « les Romains[3]; » المسالمة, « les Coptes[4]; » تازيك, « un Persan[5]; » قراغول, « préposé à la garde des routes[6]; » درب, « chemin étroit, qui se trouve tracé, soit au travers des montagnes, soit au travers du désert[7]; » شحنة, « gouverneur chargé de maintenir la police dans les villes, un chef, un préposé[8]; » رسول, « sergent chargé d'exécuter les arrêts[9]; » عون, « satellite qui accompagne un officier de justice ou de police[10]; » محفدار, « l'officier chargé du soin des litières du sultan[11]; » امير مجلس, « l'émir *medjlis*[12]; » الجالية, « la capitation[13]; » حشرى, « succession dévolue au fisc[14]; » زكاة الدولبة, « impôt levé sur ceux qui employaient des machines circulaires, دولاب »[15]; مودع, « caisse où l'on déposait les fonds assignés à telle ou telle destination[16], » etc. etc.

Et quand on songe qu'il n'est pas une seule des expressions que nous avons rapportées qui ne soit accompagnée d'un grand nombre de passages arabes, servant à justifier chacune des assertions de l'auteur,

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, tom. III, p. 74. — [2] *Id.* tom. IV, p. 245. — [3] *Id.* tom. III, p. 127. — [4] *Id.* tom. IV, pag. 66. — [5] *Id. id.* pag. 155. — [6] *Id.* tom. III, p. 190 et 195; le mot قراغول, ou plutôt قراقول, signifie « sentinelle, » ou, plus littéralement selon M. Jaubert, « un esclave noir ou un esclave faisant son service de nuit. » — [7] *Id.* tom. III, p. 236. — [8] *Id. id.* p. 190 et 195. — [9] *Id. id.* p. 136. — [10] *Id. id.* — [11] *Id. id.* p. 151. — [12] *Id. id.* pag. 97. — [13] *Id. id.* pag. 132. — [14] *Id. id.* pag. 133. — [15] *Id. id.* pag. 2 et 3. — [16] *Id.* tom. IV, pag. 107.

on reste émerveillé de cette érudition si variée, qui semble se jouer des difficultés.

Il nous reste à parler, pour compléter cette partie de notre travail, du soin avec lequel M. Quatremère s'est attaché à donner le sens exact de certaines formes de verbes peu usités. On sait combien ces formes si diverses modifient profondément la valeur du radical. Tous les dictionnaires sont à cet égard insuffisants; et M. Quatremère ne manque jamais, dans ses utiles publications, d'ajouter des notions nouvelles à toutes celles que nous possédons. Les deux volumes de l'Histoire des sultans mamlouks, dont nous rendons compte, nous offrent une série d'interprétations que nous nous bornerons à énumérer, et qui ne fourniront pas une des pages les moins intéressantes des *additamenta* de nos lexicographes modernes. 1° اعتقد, signifie: « croire au mérite, à la sainteté d'un homme; avoir pour lui de la considération, de la vénération[1]; » 2° انهمك avec في, et quelquefois avec على, « être voué, être passionnément adonné à une chose quelconque[2]; » 3° بهرج, « altérer, falsifier, » et, à la deuxième forme, « se parer avec excès[3]; » 4° حدث, à la cinquième forme, « avoir l'inspection, l'autorité la juridiction sur une chose[4]; » 5° جفل, à la première, quatrième et septième forme, « fuir, s'échapper à la hâte, » et à la deuxième, « forcer de fuir, d'émigrer[5]; » 6° حسن, à

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 225. — [2] *Id. id.* pag. 101. — [3] *Id. id.* pag. 269. — [4] *Id. id.* pag. 108. — [5] *Id. id.* pag. 145.

la cinquième forme, «croître, augmenter, renchérir[1];» 7° حطّ, suivi de على, «calomnier quelqu'un, en dire du mal, le diffamer[2];» 8° خدم, «servir, offrir son hommage, donner un témoignage de respect, d'une politesse pleine de soumission[3];» 9° راك, «déterminer, régler par une opération cadastrale la valeur des terres ou autre objet[4];» 10° رمل, à la deuxième forme, «répandre du sable sur l'écriture[5];» 11° زرق, «frapper, lancer (le naphte) au moyen d'un tube[6];» 12° رمّك, «imprégner, incruster[7];» 13° سعد, à la première et à la sixième forme, suivi de على, «s'emporter contre quelqu'un[8];» 14° سلّ, à la cinquième forme, «s'écarter, se détacher, se débander[9];» 15° طرح, avec على, «imposer une denrée à un homme, le forcer de l'acquérir à un prix excessif que l'on a fixé soi-même[10];» 16° طعم, à la deuxième forme, «greffer un arbre, incruster[11];» 17° عال, à la deuxième forme (عوّل) «prendre la résolution de..., se disposer à...[12];» 18° عصر, «presser, serrer, comprimer fortement les jambes ou la tête d'un homme entre des pièces de bois qui forment comme un étau[13];» 19° عقر, à la troisième forme, «boire avec quelqu'un[14];» 20° فرض, avec على, «im-

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, p. 131; حس n'est pas indiqué dans la table générale. — [2] *Id. id.* pag. 247. — [3] *Id.* tom. III, p. 119. — [4] *Id.* tom. IV, p. 65. — [5] *Id. id.* pag. 165. — [6] *Id. id.* pag. 147. — [7] *Id. id.* pag. 307. — [8] *Id. id.* pag. 260. — [9] *Id. id.* pag. 11. — [10] *Id. id.* pag. 42. — [11] *Id.* tom. III, pag. 114. — [12] *Id.* tom. IV, pag. 275. — [13] *Id.* tom. III, pag. 94. — [14] *Id.* tom. IV, pag. 102.

poser[1]; » 21° قرّر, à la deuxième forme, « tourmenter un homme pour lui arracher un aveu[2]; » 22° كسر, « interrompre, suspendre, arriérer, » et, à la septième forme, « être interrompu, arriéré[3]; » 23° كفت, à la deuxième forme, « plaquer, recouvrir d'une feuille de métal[4]; » 24° ندب, « s'évertuer, s'occuper d'une chose avec zèle, avec ardeur[5]; » 25° نفر, « mettre en mouvement pour une expédition, » et, à la dixième forme, « faire lever quelqu'un[6]; » 26° هاف, « être frappé, torréfié par un vent brûlant[7]; » etc.

Cette nomenclature, quelque sèche qu'elle puisse paraître, suffit pour donner une idée de l'érudition inépuisable de M. Quatremère; mais ce que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, ce sont les développements dans lesquels il entre à chaque pas pour justifier ses explications, les leçons qu'il substitue à des textes fautifs, et ces nombreux passages d'auteurs originaux qui s'encadrent si bien avec les remarques les plus judicieuses. Chaque page nous révèle le nom de quelque écrivain nouveau que M. Quatremère a pris soin de compulser. Abou'l-Mahâsen, Nowairi, Soiouti, Abou'l-féda, Ebn-Khallikan ne sont pas seuls invoqués; Imad-eddin-Isfahani, Ebn-Athir, Taki-eddin-Fâsi, Ebn-Aias, Ebn-Abi-'Ssorour, Ebn-Abi-Osaibah, Bedr-eddin-Aïntabi, Ebn-Batoutah, Khalil-Dahéri, Ebn-

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, p. 186. — [2] *Id. id.* pag. 3. — [3] *Id. id.* pag. 51. — [4] *id.* tom. III, p. 114. — [5] *Id.* tom. IV, pag. 97. — [6] *Id.* tom. III, pag. 121. — [7] *Id.* tom. IV, pag. 279.

Assal, Djeberti, Djemâl-eddin-Ebn-Wâsel, Ahmed-Askalâni, Ebn-Khaldoun, Makarri, Ebn-Awâm, Ebn-Kadi-Schohbah, Abd-Elhakam, Fakhr-eddin-Razi, Tabari, Dzéhébi, Sakhawi et bien d'autres qu'il serait trop long de mentionner, fournissent à leur savant interprète d'importantes observations et des notices biographiques souvent fort curieuses[1].

Nous arrivons maintenant à une partie de l'Histoire des sultans Mamlouks, qui n'offre pas un moins grand intérêt; nous voulons parler de l'appendice qui se trouve joint aux III[e] et IV[e] volumes. Indépendamment des traités de Kelaoun avec les Templiers d'Antartous, la princesse de Tyr, le roi de la petite Arménie, les Francs de la ville d'Akka[2], etc. traités que nous avons rappelés plus haut, et dont le texte est reproduit avec une scrupuleuse exactitude, M. Quatremère nous donne, sur les rapports des sultans d'Égypte avec les khans des Mongols, des documents d'une valeur réelle; c'est, 1° la lettre de Ahmed aga sultan, fils de Houlagou, écrite en 1282, et dans laquelle il annonce sa conversion à la foi musulmane, avec la réponse de Kelaoun[3]; 2° le récit de l'arrivée des ambassadeurs du sultan Mahmoud-Gazan, souverain des Tatars, en 1302, la lettre dont ils étaient porteurs et la réponse qui leur fut faite[4]; 3° une dissertation particulière sur les

[1] M. Quatremère, *Histoires des sultans mamlouks*, tom. III. Voyez particulièrement pag. 48, 49, 50, 77, 78, 79, etc. tom. IV, pag. 17, 18, 137, 173, 193, 246, 254, 281, etc. — [2] *Id.* tom. III, pag. 166, 172 et suiv. — [3] *Id. id.* pag. 158, 185, etc. — [4] *Id.* tom. IV, pag. 289 et suiv.

usages qui s'observaient dans la chancellerie égyptienne[1], pour les correspondances ouvertes avec les sultans mongols.

Dans les lettres que l'on adressait aux grands khans du pays d'Iran, l'usage voulait que l'on écrivit sur une feuille de papier de Bagdad. Après la formule *Au nom de Dieu*, et une ligne de la *khotbah* (l'introduction) خطبة, on commençait par le *togrâ*, qui était tracé en or incrusté, الذهب المزمّك[2], et qui contenait, comme tous les *togrâ*, les titres du sultan; puis viennent de longs détails sur le *torrah*, طرّة[3], l'alamah, علامة, le tamgah, طمغاء, la turdjemah, ترجمة, etc.

Lorsqu'on écrivit à Usbeck, monarque du Kabdjak, on se servit d'une feuille entière de papier de Bagdad; mais, s'il s'agissait du souverain de Tebriz et de Bagdad, on ne prenait qu'une demi-feuille de papier. On devait, plus tard, en agir de même avec Tamerlan et son fils Schah-Rokh. Si la correspondance avait lieu avec les grands officiers de l'empire mongol, on écrivait sur un tiers de feuille ou sur du papier ordinaire.

On ne peut voir sans étonnement ces formes de l'étiquette orientale, si rigoureusement observées par des princes qui s'honoraient du titre de *mamlouks*; les souverains de l'Occident n'ont jamais été aussi loin.

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 307. Le chef de la chancellerie était désigné par le titre de *kâtim-al-sirr* كاتم السرّ, «qui cache le secret.» Voyez, sur ce mot, une note intéressante de M. Quatremère (tom. IV, p. 317-321).

[2] Voy. plus haut, pag. 497, not. 7. — [3] *Id.* pag. 494, not. 2.

À l'occasion des traités conclus par les sultans d'Égypte avec les Francs, M. Quatremère nous donne des notions géographiques fort nombreuses sur les différentes villes dont il est fait mention; il retrouve dans *Anton*[1], qu'on prenait pour le monastère de Saint-Antoine, un quartier situé près de la ville d'Alexandrie, appelé en grec τὸ Ἔννατον; dans *Nesteraveh*, نستروة[2], la *Stario* ou *Strion* de Marino Sanudo. Il nous montre Karak, كرك[3], nom qui signifie *forteresse* en syriaque, la Χαράκμωβα de Ptolémée, relevée en 1137, sous le règne de Foulques d'Anjou, par un gentilhomme nommé Payen, et acquérant, grâce à son admirable position, une très-haute importance. Cette ville, qu'il ne faut pas confondre avec Montréal ou *Schaubak*, était la clef de la route du désert; les caravanes qui se rendaient de Damas à la Mecque ou qui en revenaient, toutes les troupes de marchands, toutes les armées qui faisaient le voyage de la capitale de la Syrie à celle de l'Égypte, devaient forcément passer sous les murs de cette place ou dans ses environs. La juridiction de Karak s'étendait depuis *Ola*, العلى, jusqu'à *Zizah*, زيزة, l'espace de vingt journées de chameau, dans un pays abrupte, rempli de défilés. « Si un seul homme, dit Schahin-Daheri, se place au milieu d'un des passages, il peut fermer le chemin à cent cavaliers. » On comprend dès lors combien les musulmans de-

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. III, pag. 235 et 236. — [2] *Id. id.* pag. 236. — [3] *Id. id.*

vaient attacher de prix à la possession de Karak; Saladin s'en rendit maître après la mort de Renaud de Châtillon, et les sultans Mamlouks, la considérant comme un des remparts de l'Égypte, y déposaient leurs trésors. Nous avons vu que Mohammed-ben-Kelaoun, après avoir résigné l'empire, avait choisi la ville de Karak pour retraite, assuré qu'il n'y serait point inquiété.

M. Quatremère passe ensuite en revue plusieurs places citées dans les traités ou peu connues. 1° Salt[1] (Σάλτων), située vis-à-vis d'Ariha (Jéricho), saccagée par les Mongols et reconstruite par Bibars; 2° la forteresse de *Schoumaïmis*, شميميس[2], relevée par Schircouh, prince de Hems; 3° Bostra, ou Bosra[3], dont Burckhardt a décrit les ruines; 4° Tadmor[4], l'ancienne Palmyre; 5° Alatroun[5], ville située dans les environs de Ramlah en Palestine; 6° Iskenderouneh[6], entre Tyr et Ptolémaïde, que l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem appelle *Alexandroschène*, la même que *Scandalium* et *Escandelion*; 7° *Kaïmoun*, قيمون[7], le bourg de Καμμωνά, dont parle Eusèbe; 8° *Karn*, القرن[8], la *Coroun Hamah*, قرون حماة, d'Abou'lféda; 9° la forteresse *Berdj-miar*[9], située au milieu des montagnes qui font partie du canton occupé par les Anzeyris (Nozaïris); 10° la ville de *Safithat*, صافيتا[10], dont le nom est écrit صفيطة par

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. III, p. 246. — [2] *Id. id.* p. 248. — [3] *Id. id.* p. 248-255. — [4] *Id. id.* p. 255. — [5] *Id. id.* p. 256. — [6] *Id. id.* — [7] *Id. id.* p. 260. — [8] *Id. id.* p. 261. — [9] *Id. id.* p. 261. — [10] *Id. id.* p. 262.

Burckhardt; 11° le lieu nommé *Maroun*[1], indiqué sur la carte de MM. Robinson et Smith, etc.

Nous voyons, ailleurs, que la province de Bika[2], ou Béka, l'ancienne Cœlé-Syrie, conserve encore aujourd'hui la même dénomination; qu'on avait coutume de désigner par le mot الفتوحات, *les conquêtes*[3], les villes que les sultans d'Égypte avaient enlevées aux rois de la petite Arménie, et qui étaient situées près de la rivière de Djahân, ou plutôt *Djeihan*, جيحان. Plus loin, M. Quatremère nous apprend que, dans les contrées situées à l'orient du Jourdain, les montagnes, en beaucoup d'endroits, sont percées de grottes profondes, et que ces retraites naturelles, qu'il était si aisé de convertir en forteresses à peu près imprenables, furent choisies souvent comme postes militaires[4]. On peut lire encore d'intéressants détails sur la ville de Maden, en Arménie[5]; sur celle de Karkar[6], près de la rive occidentale de l'Euphrate; sur Iskendriah[7], dans la petite Arménie, etc.

Damas, capitale de la Syrie, est aussi l'objet de remarques précieuses : tantôt il est question de la porte *Alfaradis*[8], باب الفراديس; tantôt de la banlieue, البرّ[9], ou des noms qui ont été donnés à la ville elle-même, tels que celui de جلّق[10]; mais ce que nous devons particulièrement signaler, c'est une notice

[1] M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. III, p. 262. — [2] *Id. id.* pag. 257. — [3] *Id. id.* pag. 260. — [4] *Id. id.* p. 259. — [5] *Id. id.* pag. 33. — [6] *Id. id.* pag. 61. — [7] *Id. id.* pag. 63. — [8] *Id. id.* p. 72. — [9] *Id. id.* p. 80. — [10] *Id.* tom. IV, p. 261.

sur la *grande mosquée des Ommiades*, considérée comme l'une des merveilles du monde, construite par le khalife Walid, et que les barbares soldats de Tamerlan devaient renverser de fond en comble au commencement du xv[e] siècle[1]. Cette notice est rédigée d'après le récit de Mohammed-ben-Schaker, historien estimable, auteur de l'ouvrage intitulé عيون التوارىح (les Sources des histoires), et d'après deux écrits d'Abou'l-baka, sur l'histoire de Damas et de la Syrie. Les nombreux développements dans lesquels M. Quatremère est entré à ce sujet expliquent très-bien l'admiration enthousiaste des Orientaux pour ce magnifique monument.

Nous avons terminé l'analyse des deux nouvelles livraisons de l'Histoire des Mamlouks, et si cette analyse, bien imparfaite, d'une œuvre aussi considérable, inspire le désir de lire et de consulter le livre de notre illustre maître, le but que nous nous proposions aura été rempli.

L'*erratum*, que M. Quatremère a donné à la suite de son appendice nous dispense de toute remarque critique; les résultats d'un si grand travail sont d'ailleurs beaucoup trop importants pour que nous puissions songer à rechercher ces légères imperfections typographiques, inséparables de toute publication de longue haleine. Cependant, nous devons exprimer le regret que MM. Didot, ordinairement si exacts pour toutes les éditions qui sortent de leurs

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. III, p. 265 et suiv.

presses, aient laissé échapper des erreurs qui sautent aux yeux : *la pièce* pour *la porte* [1], par exemple, et, dans le titre courant de la IV[e] partie, *Mansour-Eddin Mansouri* et *Mansour-Lâdjin* [2].

Nous ne terminerons pas non plus cette notice, sans émettre le vœu que le savant traducteur de Makrizi fasse suivre son ouvrage d'une table raisonnée des matières, qui indiquerait avec quelques détails les mots nouvellement expliqués par lui, et qui serait un complément nécessaire des dictionnaires arabes les plus estimés.

Nous pourrions craindre de paraître trop exigeant, si nous ne savions avec quel zèle M. Quatremère poursuit sa laborieuse mission. Chaque jour il agrandit le cercle de nos connaissances sur la philologie orientale et sur l'histoire générale des peuples de l'Asie et de l'Afrique, et, en voyant se multiplier les productions de sa plume, on se rappelle ces vers de Hariri, qui lui sont si heureusement applicables :

وشغلي الدرس والتبحّر
في العلم طلابي وحبّذا الطلب [3]

En même temps qu'il mettait la dernière main au

[1] M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, tom. IV, pag. 212, الباب انفتح بشقتيه.
[2] *Id. id.* pag. 40-95 et 97-125.
[3] Hariri, séance IX : « L'étude est ma seule occupation ; je cherche à pénétrer les profondeurs de la science : est-il un plus noble but ? »

tome II[e] de l'Histoire des sultans Mamlouks, de Makrizi, il publiait le premier volume des Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, rédigeait une notice du manuscrit d'Abou-Rihan-Albirouni, que possède la Bibliothèque de l'Arsenal, sur la chronologie des Arabes; continuait l'impression du texte turk oriental d'Ali-Schir et de sa Chrestomathie persane, et trouvait encore le temps de donner au Journal des Savants des articles de critique et d'histoire. Mentionner de tels travaux, n'est-ce point faire le meilleur éloge de l'illustre professeur que l'Europe compte, avec raison, parmi les plus fermes soutiens de la littérature orientale?

SÉDILLOT.

EXTRAIT

Du voyage en Orient de Mohammed ebn-Djobaïr (man. de la Bibliothèque publique de Leyde, n° 320, pag. 194 et suiv.), texte arabe, suivi d'une traduction française et de notes, par M. Amari.

ذكر مدينة مسينة من جزيرة صقلية اعادها الله تعالى

هذه المدينة موسم تجار الكفار، ومقصد جوارى البحر من جميع الاقطار، كثيرة الارفاق برخآء الاسعار، مظلمة الافاق بالكفر لا يقرّ فيها لمسلم قرار، مشحونة بِعَبَدةِ الصلبان تغصّ بقاطنيها، وتكاد تضيق ذرعا (1) بساكنيها،، مملوة نَتْنًا ورجسا، موحشة لا تُؤنِسُ لغريب انسًا،، اسواقها نافِقَة حفيلة، وارزاقها واسعة بارغاد العيش كفيلة،، لا تزال بها ليلك ونهارك فى امان، وان كُنْتَ غريب الوَجْه واليَد واللسان،، مستندة الى جبال قد انتظمت حضيضها وخنادقها والبحر يعترض امامها فى الجهة الجنوبية منها ومرساها اعجب مراسى البلاد البحرية لان المراكب الكبار تدنو فيه من البرّ حتى تكاد تمسكه ذرعًا،

وينصب منها الى البرّ خشبة ينصرن عليها والحمّال يصعد بحمله اليها ولا يحتاج الى زواريق فى وسقها ولا فى تفريغها الا ما كان مرسيا على البعد منها يسيرًا فتراها مصطفّة مع البرّ كاصطفان الجياد فى مرابطها واصطبلاتها وذلك لإفراط عمق البحر فيها وهو زقاق معترض بينها وبين الارض الكبيرة بمقدار ثلاثة اميال ويقابلها منه بلدة تعرف بِرِيّة وهى عمالة كبيرة وهذه المدينة مسينه راس جزيرة صقلية وهى كثيرة المدن والعمائر والضياع وتسمِيتُها تطول وطول هذه الجزيرة صقلية سبعة ايام وعرضها مسيرة خمسة ايام وبها جبل البركان المذكور وهو يأتزر بالسحب لإفراط سموّه ويعتمّ بالثلج شتاء وصيفًا دائمًا وخصب هذه الجزيرة اكثر من أن يوصف وكفى بانّها ابنة الاندلس فى سعة العمارة وكثرة الخصب والرفاهة مشحونة بالارزاق على اختلافها مملوة بانواع الفواكه واصنافها لكنّها معمورة بعَبَدة الصلبان يمشون فى مناكبها ويرتعون فى اكنافها والمسلمون معهم على املاكهم وضياعهم قد حسنوا السيرة فى استعمالهم واصطناعهم وضربوا عليهم إتاوة فى فصلين من العام يودونها وحالوا بينهم وبين سعة فى الارض كانوا يجدونها والله عز وجل يصلح احوالهم ويجعل العقبى الجميلة مالهم بمنّه وجبالها كلها بساتين مثمرة بالتفاح والشاه

بلوط والبندق والاجاص وغيرها من الفواكه وليس في
مسينه هذه من المسلمين الا نفر يسير من ذوي المهن
ولذلك لا يستوحش بها المسلم الغريب واحسن مدنها
قاعدة ملكها والمسلمون يعرفونها بالمدينة والنصارى يعرفونها
ببلارمه وفيها سكنى الحضريين من المسلمين ولهم فيها
المساجد والاسواق المختصّة بهم والارباض كثير (1) وسائر
المسلمين بضياعها وجميع قراها وسائر مدنها كَشُرْقُوسَه
وغيرها لكن المدينة الكبيرة التي في مسكن ملكهم غليام
اكبرها واحفلها وبعدها مسينه وبالمدينة ان شاء الله
يكون مقامنا ومنها نومل سفرنا الى حيث يقضي الله عز
وجل من بلاد المغرب ان شاء الله وشان ملكهم هذا
عجيب في حسن السيرة واستعمال المسلمين واتّخاذ الفتيان
المجابيب وكلهم او اكثرهم كاتم ايمانه متمسك بشريعة
الاسلام وهو كثير الثقة بالمسلمين وساكن اليهم في احواله
والمهمّ من اشغاله حتى ان الناظر في مطبخته رجل من
المسلمين وله جملة من العبيد السود المسلمين وعليهم
قائد منهم وُوزَرَاؤُه وحجّابه الفتيان وله منهم جملة كبيرة
هم اهل دولته والمرتسمون بخاصّته وعليهم يَلُوحُ رونق
مملكته لانهم مُتّسعون في الملابس الفاخرة والمراكب الفارهة
الكثيرة .

وما منهم الا من له الحاشية والخول والاتباع ولهذا الملك
القصور المشيدة والبساتين الانيقة ولا سيما بحضرة مملكته
المدينة المذكورة وله بمسينه قصر ابيض كالحمامة مطلّ
على ساحل البحر وهو كثير الاتّخاذ للفتيان والجوارى
وليس فى ملوك النصارى اترف فى الملك ولا انعم ولا ارفه
منه وهو يَتَشَبَّهُ فى الانغماس فى نعم الملك وترتيب قوانينه
ووضع اساليبه وتقسم مراتب رجاله وتفخيم ابهة الملك
واظهار زينته بملوك المسلمين ومُلْكُه عظيم جدًّا وله
الاطبا والمنجمون وهو كثير الاعتناء بهم شديد الحرص
عليهم حتى انه متى ذُكر له ان طبيبًا او منجمًا اجتاز
ببلده امر بامساكه وادرّ له ارزاق معيشته حتى يسليه
عن وطنه والله يعيذ المسلمين من الفتنة به بمنّهِ وسنُّهُ
نحوِ الثلاثين سنة كفى الله المسلمين عاديتها وبسطته ومن
عجيب شانه المتحدث به انه يقرأ ويكتب بالعربية وعلامته
على ما اَعْلَمَنَا به اَحَدُ خدمتهِ المختصّين به الحمد لله
حق حمده وكانت علامة ابيه الحمد لله شكرا لانعمه واما
جواريه وحظاياه فى قصره فمسلمات كلهن ومن اعجب ما
حَدَّثَنَا به خديمهُ المذكور وهو يحيى من فتيان الطراز
وهو يُطرز بالذهب فى طراز الملك ان الافرنجية من
النصرانيات تقعُ فى قصره فتعود مسلمةً يُعيدها الجوارى

المذكوراتُ مسجّةً وضُنّ على تكثّمُ من ملكهنّ فى ذلك كلّه
ولهنّ فى فعل الخير امور عجيبة واعلمنا انه كان فى هذه
الجزيرة زلازل مرجفة ذعر لها هذا المُشْرِك فكان يتطلّع فى
نصرة فلا يسمع الا ذاكرًا لله ولرسوله من نسائه وفتيانه
وربّما لحقتهم دهشة عند رويته فكان يقول لهم ليذكر
كل احد منكم معبوده ومن يُدِينُ به تَسْكِينًا لهم واما
فتيانه الذين هم عيون دولته واهل عمالته فى مملكه فهم
مسلمون ما منهم الا من يصوم الاشهر تَطَوُّعًا وتَأَجُّرًا
ويَتَصَدَّقُ تَقَرُّبًا الى الله وتَزَلُّفًا ويفتك الاسرى ويربى الاصاغر
منهم ويزوّجهم ويحسن اليهم ويفعل الخير ما استطاع
وهذا كلّه صُنْعٌ من الله عز وجلّ لمسلمى هذه الجزيرة وسرٌّ
من اسرار اعتنا (a) الله عز وجل بهم لَقِينَا منهم بمسينه
فتى اسمه عبد المسيح من وجوههم وكبرائهم بعد تقدمة
رغبةٍ منه الينا فى ذلك فاحتفل فى كرامتنا وبرّنا واخرج
الينا عن سرّه المكتون بعد مراقبة منه فى مجلسه ازال لها
كل من كان حوله مِمّن يَتَّهِمُهُ من خدامه مُحافِظَةً على نفسه
فسألنا عن مكة قدسها الله وعن مشاهدها المُعَظَّمَة
وعن مشاهد المدينة المقدسة ومشاهد الشام فاخبرناه
وهو يذوب شوقًا وتَحَرُّقًا واستهدى منّا بعض ما استَحْضَنّاه

(a) اعتنا

من الطرق المباركة من مكة والمدينة قدسهما الله ورغب في ان لا نبخل عليه بما امكن من ذلك وقال لنا انتم مدلون باظهار الاسلام فائزون بما قصدتم له راجعون ان شاء الله في متجركم ونحن كاتمون ايماننا خائفون على انفسنا متمسكون بعبادة الله واداء فرائضه سرًّا معتقلون في ملكة كافر بالله قد وضع في اعناقنا رِبْقَةُ (1) الرقِّ فغايَتُنا التَبَرُّك بلقاء امثالكم من الحجّاج واستهداء ادعيتهم والاغتباط بما يتلقاه منهم من تحف تلك المشاهد المقدسة لنتّخذها عدّةً للايمان وذخيرة للاكفان فتَقَطَّرَتْ قلوبنا له اشفاقًا ودعَوْنا له بحسن الخاتمة واتحفناه ببعض ما كان عندنا مِمّا رغب فيه وابلغ في مجازاتنا ومكافاتنا واستكتمنا سائر اخوانه من الفتيان ولهم في فعل الجميل اخبارٌ مأثورَةٌ وفي افتكاك الاسرى صنائع عند الله مشكورة وجميع خدمتهم على مثل احوالهم ومن عجيب شان هولاء الفتيان انهم يحضرون عند مولاهم فيَحِينُ وَقْتُ الصلاة فيخرجون افذاذًا من مجلسه فيقضون صلاتهم وربما يكونون بموضع تلحقه عين ملكهم فيسترهم الله عزوجل فلا يزالون باعمالهم ونياتهم وبِنصائحهم الباطنة للمسلمين في جهاد دائم والله ينفعهم ويجمل خلاصهم بمنّه ولهذا الملك بمدينة مسينة

1 Je lis رِبْقَةَ الرقّ

المذكورة دار صنعة (1) يحتوى على الاساطيل على ما لا يُحْصَى عدد مراكبه وله بالمدينة مثل ذلك فكان نزولنا فى احد الفناديق واقمنا بها تسعة ايام فلما كان ليلة الثلثا الثانى عشر للشهر المبارك المذكور والثامن عشر لدجنبر (2) ركبنا فى زورق متوجهين الى المدينة المتقدم ذكرها وصِرْنا قريبا من الساحل بحيث ينصره راى العين وارسل الله علينا ريحًا شرقيّةً رُخَاءً طيبةً زَجَّتْ الزورقَ أُهْنَأَ تَزْجِيَةٍ وسرنا نسرح اللحظ فى عمائر وقرى مُتَّصِلَةٍ وحصون ومعاقل فى قنن الجبال مشرفة وابصرنا عن يميننا فى البحر تسع جزائر قد قامت خيالا مرتفعة على مقربة من برّ الجزيرة اثنان منها تخرج منها النار دائمًا وابصرنا الدخان صاعدًا منها ويظهر بالليل نارًا احمرَ ذاتَ أَلْسُنٍ تصعد فى الجوّ وهو البركان المشهور خبره وأُعْلِمْنا ان خروجها من منافس فى الجبلين المذكورين يصعد منها نفس نارى بقوّة شديدة يكون عنه النار وربما قذف فيها الحجر الكبير فتلقى به (3) الى الهواء لقوّة ذلك النفس وتمنعه من الاستقرار والانتهاء الى القعر وهذا من العجب المسموعات الصحيحة واما الجبل

[1] Lacune dans le manuscrit. Il faut suppléer sans doute le mot البحر

[2] دجنبر.

[3] Lacune dans le manuscrit.

الشائع الذى بالجزيرة المعروف بجبل النار فشانه ايضا عجيب وذلك ان نارًا تخرج منه فى بعض السنين كالسيل العرم فلا تمرّ بشىء الا احرقته حتى تنتهى الى البحر فتركب ثبجه على صفحه حتى تغوص فيه فسبحان المبدع فى عجائبِ مخلوقاته لا اله سواه الى ان حللنا عشى يوم الاربعا بعد يوم الثلثا المورخ مرسى مدينة سقلودى (١) وبينها وبين مسينه مجرى ونصف مجرى

ذكر مدينة شقلودى (٭٭٭) من جزيرة صقلية اعادها الله

فى مدينة ساحلية كثيرة الخصب واسعة المرافق منتظمة اشجار الاعناب وغيرها مرتبة الاسواق تسكنها طائفة من المسلمين وعليها قنّة جبل واسعة مستديرة فيها قلعة لم يُرَ امنع منها اتخذوها عدّة للاسطول بمحاوزهم (١) من جهة البحر من جهة المسلمين نصرهم الله وكان إقلاعُنا منها نصف الليل فجئنا مدينة ترمة (١) ضحوة يوم الخميس بسير رويد وبين المدينتين خمسة وعشرون ميلا فانتقلنا منها من ذلك الزورق الى زورق ثانِ اكتريناه لكون البحريين صحبونا فيه من اهلها

¹ شفلودى

¹ بمحوزهم

¹ ترمة

ذكر مدينة ترمةَ من الجزيرة المذكورة قصمها الله

هى احسن وضعًا من التى تقدّم ذكرها وهى حصينة تركب البحر وتشرف عليه وللمسلمين فيها ربض كبير لهم فيه المساجد ولها قلعة سامية منيعة وفى اسفل البلدة حَمَّةٌ قد أَغْنَتْ اهلها عن اتّخاذ حمام وهذه البلدة من الخصب وسعة الرزق على غاية والجزيرة باسرها من اعجب بلاد الله فى الخصب وسعة الارزاق فاقمنا بها يوم الخميس الرابع عشر للشهر المذكور ونحن قد ارسينا فى وادٍ باسفلها ويطلع فيه المدّ من البحر ثم ينحسر عنه وبتْنا بها ليلة الجمعة ثم انقلب الهوى غربيًّا فلم نَجِد للاقلاع سبيلا وبيننا وبين المدينة المقصودة المعروفة عند النصارى ببلارمه خمسة وعشرون ميلا فخشينا طول المقام وحمدنا الله تعالى على ما انعم به من التسهيل فى قطع المسافة فى يومين وقد تلبث الزواريق فى قطعها على ما أُعْلِمْنا به العشرين يوما والثلاثين يوما ونيفا على ذلك فاصبحنا يوم الجمعة منتصف الشهر المبارك على نية من المسير فى البرّ على اقدامنا فعقدنا لطيتنا (1) وتحملنا بعض اسبابنا وخلفنا بعض الاصحاب على الاسباب الباقية فى الزورق وسرْنا فى طريق كانها السوق عمارةً

(1) فبعّدنا لطيتنا

وكثرةَ صادرٍ ووارِدٍ وطوائفُ النصارى يتلقوننا فيبادرون
بالسلام علينا ويونسوننا فراينا من سياستهم ولين مقصدهم
مع المسلمين ما يوقع الفـ[1] في نفوس اهل الجهل عصم الله
جميع امة محمد صلى الله عليه وسلم من الفتنة بهم بعزّته
ومنّه فانتهينا الى قصر سعد وهو على فرسخ من المدينة وقد
اخذ بنا الاعيا فملنا اليه وبتْنا فيه وهذا القصر على ساحل
البحر مشيد البنا عتيقه[2] قديم الوضع من عهد ملكة
المسلمين للجزيرة لم يزل ولا يزال بفضل الله مسكنا للعُبّاد
منهم وحوله قبور كثيرة للمسلمين اهْل الزهادة والورع
وهو موصوف بالفضل والبركة مقصود من كل مكان وبازائه
عين تعرف بعين المجنونة وله باب وثيق من الحديد وداخله
مساكن وعلالى مشرفة وبيوت منتظمة وهو كامل مرافق
السكنى وفي اعلاه مسجد من احسن مساجد الدنيا بها[3]
مستطيل ذو حنايا مستطيلة مفروشة بحصر تُطبِقُه لم يُرَ
احسن منها صنعةً وقد علق فيه نحو الاربعين قنديلا
من انواع الصفر والزجاج وامامه شارع واسع مستدير
باعلى القصر وفي اسفل القصر بئر عذبة فبتْنا في هذا المسجد

[1] Lacune dans le manuscrit. الفتنة ?

[2] عَتِيقٌ.

[3] Faut-il lire بهاءٌ ou supprimer tout à fait ce mot?

احسن مبيت واطيبه وسمعْنا الاذان وكُنّا قد طال عهدنا
بسماعه وأَكْرَمَنا القومُ الساكنون فيه وله امام يصلى
بهم الفريضة والتراويح في هذا الشهر المبارك وبمقربة من
هذا القصر نحو الميل الى جهة المدينة قصر اخر على صفته
يعرف بقصر جعفر وداخله سقاية تغور بماء عذب وابصرنا
للنصارى في هذه الطريق كنائس معدّة لمرضى النصارى
ولهم في مدنهم مثل ذلك على صفة مارستانات المسلمين
وابصرنا لهم بِعَكَّة وبِصُور مثل ذلك فعجبنا من اعتنائهم
بهذا القدر فلما صلينا الصبح توجهنا الى المدينة لجئْنا
لندخل فَمُنِعْنا وحُمِلْنا الى الباب المتّصل بقصور الملك
الافرنجى اراح الله المسلمين من مكلته وادينا الى المستخلف
من قِبله ليسالنا عن مقصدنا وكذلك فعلهم بكلّ غريب
فسلك رحاب وابواب وساحات ملوكية وابصرنا من
القصور المشرفة والميادين المنتظمة والبساتين والمراتب
المتّخذة لاهل الخدمة ما راع ابصارنا، وادهل افكارنا، وتذكرنا
قول الله عزّ وجلّ (1) ولولا ان يكون الناس امة واحدة لجعلنا
لمن يكفر بالرحمن لبيوتهم سقفا من فضة ومعارج عليها
يظهرون وابصرنا فيما ابصرناه مجلسًا في ساحة فسيحة
قد احدق بها بستان وانتظمت جوانبها بلاطات

[1] Koran, sur. XLIII, vers. 32.

والمجلس قد اخذ استطالة تلك الساحة كلّها فعجبنا من
طوله واشراق مناظره فأُعْلِمْنا انها موضع غدا الملك مع
اصحابه وتلك البلاطات والمراتب حيث تقعد حكامه واهل
الخدمة والعمالة امامه فخرج الينا ذلك المستخلف يتهادى
بين خديمين يحفّان به ويرفعان اذياله فابصرنا شيخا
طويل السبلة ابيضها ذا ابهة فسالنا عن مقصدنا وعن
بلدنا بكلام عربي لبّن فاعلمناه فاظهر الاشفاق علينا وامر
بانصرافنا بعد ان احفى في السلام والدعا فعجبنا من
شانه وكان اول سواله لنا عن خبر القسطنطينية العظمى
وما عندنا منه فلم يكن عندنا ما نعلمه به وقد نُعِيَتْ
خبرها بعد هذا وكان من اغراب ما شاهدناه من الامور
الفتانة ان احدا (1) مَنْ كان قاعدا عند باب القصر من
النصارى قال لنا عند انصرافنا عن القصر المذكور تحفظوا
مما عندكم يا حُجّاج من العُمّال المُمَكِّسين لئلا يقفوا
عليكم وظنّ ان عندنا تجارة تقتضي التمكيس فاستجاب
له احد النصارى فقال ما اعجب امرك يدخلون (2) حرم
الملك ويخافون من شي ما كنت اودلهم الا الآفا من الرباعيات
انهضوا بسلام لا خوف عليكم فقضينا عجبا مما شاهدناه
وسمعناه وخرجنا الى احد الفنادق فنزلنا فيه وذلك

(1) أَحَدَ .

يوم السبت السادس عشر للشهر المبارك والثانى والعشرين لدجنبر وفى خروجنا من القصر المذكور سلكنا بلاطا متصلا مُشينا فيه مسافة طويلة وهو مسقف حتى انتهينا الى كنيسة عظيمة البنا فأُعْلِمْنا ان ذلك البلاط ممشى الملك الى هذه الكنيسة

ذكر المدينة التى هى حضرة صقلية اعادها الله

هى بهذه الجزائر امّ الحضارة، والجامعة بين الحسنَيَين غضارة ونضارة، فما شئتَ بها من جمال مخبر ومنظر، ومراد عيش يانع (1) اخضر، عتيقة انيقة، مشرقة مونقة، تتطلع بمرأى فتّان، وتتخايل بين ساحات وبسائط كلّها بستان، فسيحة السكك والشوارع، تروق الابصار بحسن منظرها البارع، عجيبة الشان، قرطبية البنيان، مبانيها كلّها بمنحوت الحجر المعروف بالكذّان، يشقّها نهر معين ويطرد فى جنباتها اربع عيون قد زخرفت منها لملكها دنياه فاتخذها حضرة ملكه الافرنجى اباده الله تنتظم بلبّتها قصوره انتظام العقود فى نحور الكواعب، ويتقلب من بساتينها وميادينها بين نزهة وملاعب، فكم له فيها لا عمرت به من مقاصير ومصانع، ومناظر ومطالع، وكم له بجهاتها من دياراتها من ديارات

(1) واخضر

قد زخرف بنيانها، ورقه (1) بالاقطاعات الواسعة رهبانها، وكنائس قد صيغ من الذهب والفضة صلبانها، وعسى الله عن قريب ان يصلح لهذه الجزيرة الزمان، فيعيدها دار ايمان، وينقلها من الخوف للامان، بعزته انه على ما يشا قدير وللمسلمين بهذه المدينة رسم باقٍ من الايمان يعمرون اكثر مساجدهم ويقيمون الصلاة باذان مسموع ولهم ارباض قد انفردوا فيها بسكناهم عن النصارى والاسواق معمورة بهم وهم التجار فيها ولا جمعة لهم بسبب الخطبة المحظورة عليهم ويصلون الاعياد بخطبة ودعاهم فيها للعباسى ولهم بها قاضٍ يرتفعون اليه فى احكامهم وجامع يجتمعون للصلاة فيه ويحتفلون فى وقيده فى هذا الشهر المبارك واما المساجد فكثيرة لا تحصى واكثرها محاضر لمعلمى القران وبالجملة فهم غربا عن اخوانهم المسلمين تحت ذمة الكفار ولا (2) لهم فى اموالهم ولا فى حريمهم ولا ابنائهم تلافاهم الله بصنع جميل بمنّه ومن جملة شبه هذه المدينة بقرطبة والشى قد يشبه بالشى من احدى (3) جهاته ان لها مدينة قديمة تعرف

[1] وَرَقَّهُ

[2] Lacune dans le manuscrit.

[3] احدى

بالقصر القديم فى فى وسط المدينة الحديثة وعلى هذا المثال موضوع قرطبة حرسها الله وبهذا القصر القديم ديار كانها القصور المُشَيَّدة لها مناظر فى الجو مظلمة تحار الابصار فى حسنها ومن العجب ما شاهدناه بها من امور الكفران كنيسة تعرف بكنيسة الانطاكى ابصرناها يوم الميلاد وهو يوم عيد لهم عظم وقد احتفلوا لها رجالاً ونساءً فابصرنا من بنيانها مراى يعجز الوصف عنه ويقع القطع بانه اعجب مصانع الدنيا المزخرفة جدرها الداخلة ذهب كلّها وفيها من الواح الرخام الملوَّن ما لم يُرَ مثله قط قد رصعت كلها بفصوص الذهب وكللت باحجار الفصوص لخضر ونُظِمَ اعلاها بالشمسيات المذهبات من الزجاج فتخطف الابصار بساطع شعاعها وتحدث فى النفوس فتنة نعوذ بالله منها واعلمنا ان بانيها التى (1) تنسب اليه انفق فيها قناطير من الذهب وكان وزيراً لجدّ هذا الملك المشرك ولهذه الكنيسة صومعة قد قامت على اعمدة سوارٍ من الرخام وعلت (2) قبة على اخرى سوار كلها فتعرف بصومعة السوارى وهى من اعجب ما يبصر من البنيان، شرفها الله عن قريب بالاذان، بلطفه وكريم صنعه وزى النصرانيات فى هذه

(1) الذى.

(2) وَعَلَتْهَا.

المدينة زىّ نساء المسلمين فصيحات الأَلْسُن ملتحفات متنقبات خرجْنَ فى هذا العيد المذكور وقد لبسن ثياب الحرير المذهب والتحفْنَ لُحُف الرائقة وانتقبن بالنقب الملوّنة وانتعلن الاخفاف المذهبة وبرزن لكنائسهن او كُنُسِهِنَّ حاملات جميع زينة نساء المسلمين من التحلّى والتَخَضُّب والتعطّر فتذكرنا على جهة الدُعابة الاديبة قول الشاعر

إنّ مَنْ يدخل الكنيسة يوماً
يَلْقَ فيها جَآذِراً وظِباءَ

ونعوذ بالله من وصف يدخل مدخل اللغو، ويودى الى اباطيل اللهو، ونعوذ به من تقييد، يودى الى تفنيد، انه سبحانه اهل التقوى واهل المغفرة وكان مقامنا بهذه المدينة سبعة ايام ونزلنا بها فى احد فنادقها التى تسكنها (1) المسلمون وخرجنا منها صبحة يوم الجمعة الثانى والعشرين لهذا الشهر المبارك والثامن والعشرين لشهر دجنبر الى مدينة اطرابُنش بسبب مركبَيْن بها احدهما يتوجه الى الاندلس والثانى الى سبتة وكنا اقلعنا الى الاسكندرونه وفيها حُجّاج وتجار من المسلمين فسلكنا على قرى متصلة وضياع متجاورة وابصرنا محارث

(1) يسكنها

ومزارع لم نر مثل تربتها (1) طيبا وكرما واتساعا فشبهناها بقنبانية قرطبة او هذه اطيب وامتى ويتنا في الطريق ليلة واحدة في بلدة تعرف بعلقه وهي كبيرة متسعة فيها السوق والمساجد وسكانها وسكان هذه الضياع التي في هذه الطريق كلها مسلمون وتنا منها سحر يوم السبت الثالث والعشرين لهذا الشهر المبارك والتاسع والعشرين لدجنبر ياجتزنا بمقربة منها على حصن تعرف بحصن الحمة (2) وهو بلد كبير فيه حمامات كبيرة وقد فجرها الله ينابيع في الارض واسالها عناصر لا يكاد (3) البدن يحملها (4) لافراط حرها (5) فاجزنا منها واحدةً على الطريق فنزلنا اليها عن الدوابّ وأرحنا الابدان بالاستحمام فيها ووصلنا الى اطرابنش عصر ذلك اليوم فنزلنا فيها في دار اكتريناها

ذكر مدينة اطرابنش من جزيرة صقلية اعادها الله

هي مدينة صغيرة الساحة ، غير كبيرة المساحة ، مسورة بيضا كالحمامة مرساها من احسن المراسى واوفقها للمراكب ولذلك ما يقصد الروم كثير اليها ولا سيما

(1) تربتها — (2) الحمّة — (3) لا يكاد — (4) يحملها — (5) حرّها

المقلعون الى برّ العدوة فان بينها وبين تونس مسيرة يوم وليلة فالسفر منها اليها لا يتعطل شتآء ولا صيفا الا ربثما (1) تهبّ الريح الموافقة فمجراها في ذلك مجرى المجاز القريب وبهذه المدينة السوق والحمام وجميع ما يحتاج اليه من مرافق المدن لكنّها في لهوات البحر لاحاطته بها من ثلاث جهات واتّصال البرّ بها من جهة واحدة ضيقة والبحر فاغرٌ فاهٍ لها من سائر الجهات فاهلها يرون انه لا بُدّ له من الاستيلاء عليها وإنّ تراخَ مَدَى ايامِها ولا يعلم الغيب الا الله تعالى وهي مرفقة موافقة لرخاء السعر بها لانها على محرث عظيم وسُكّانها المسلمون والنصارى ولكلا الفريقَيْن فيها المساجد والكنائس وبركنها (2) من جهة الشرق مائلاً الى الشمال على مقربة منها جبل عظيم مفرط السُمُوّ متّسع في اعلاه قنة تنقطع عنه وفيها معقل للروم وبينه بين الجبل قنطرة ويتصل به في الجبل للروم بلد كبير ويقال ان حريمه من احسن حريم هذه الجزيرة جعلها الله سبيا للمسلمين وبهذا الجبل الكروم والمزارع واعلمنا ان به نحو اربعمائة عين متفجرة وهو يعرف بجبل حامد (3) والصعود اليه هيّن من احدى جهاته وهم

(1) ربثما.
(2) برُكْنِها. — (3) حامد.

يرون ان منه يكون فتح هذه الجزيرة ان شاء الله ولا سبيل ان يتركوا مسلما يصعد اليه ولذلك ما اعدّوا فيه ذلك المعقل الحصين فلو احسّوا بحادثة حصّلوا حرمهم فيه وقطعوا القنطرة واعترض بينهم وبين الذى فى اعلاه متصل به خندق كبير وشان هذا البلد عجيب فمن العجب ان يكون فيه من العيون المتفجرة ما تقدم ذكره واطرابنش فى هذا البسيط ولا ماء لها الا من بئر على البعد منها وفى ديارها آبار قصيرة الارشية ماؤها كلها شريب لا يُساع (1) وأَلْفَيْنا المركَبَيْن الذين يرومان الاقلاع الى المغرب بها ونحن ان شاء الله نؤمّل ركوب احدهما وهو القاصد الى برّ الاندلس والله بمعهود صنعه الجميل كفيل بمنّه وفى غربى هذه البلدة اطرابنش المذكورة ثلاث جزائر فى البحر على نحو فرسخين منها وهى صغار متجاورة احداهما (2) تعرف (3) والاخرى بيابسة والثالثة تعرف بالراهب (4) نُسِبَتْ الى راهب يسكنها فى بناء اعلاها كانه الحصن وهو مَكْمَن العدو والجزيرتان لا عمارة فيهما ولا يعمر الثالثة سوى الراهب المذكور

[1] يُساع.
[2] احداها.
[3] Lacune dans le manuscrit; suppléez بمليطمه.
[4] بالراعب.

شهر شوال عرفنا الله يمنه وبركته

استهلّ هلاله ليلة السبت الخامس من يناير بشهادة ثبتت
عند حاكم اطرابلس المذكورة بانه ابصر هلال شهر
رمضان ليلة الخميس ويوم الخميس كان صيام اهل مدينة
صقلية المتقدم ذكرها فعيّد الناس على الكمال بحساب
يوم الخميس المذكور وكان مصلانا في هذا العيد المبارك
باحد مساجد اطرابلس المذكورة مع قوم من اهلها
امتنعوا من الخروج الى المصلى لعذر كان لهم فصلينا
صلاة الغرباء جبر الله كل غريب الى وطنه وخرج اهل
البلد الى مصلاهم مع صاحب احكامهم وانصرفوا بالطبول
والبوقات فعجبنا من ذلك ومن إغضاء النصارى لهم عليه
ونحن قد اتفق كراؤنا في المركب المتوجه ان شاء الله الى
برّ الاندلس ونظرنا في الزاد والله المتكفل بالتيسير
والتسهيل ووصل الأمر من ملك صقلية بعقلة المراكب بجميع
السواحل بجزيرته بسبب الاسطول الذي . . (1) وتعدّه (2)
فليس لمركب سبيل السفر الى ان يسافر الاسطول المذكور
حسبي تمد (3) سعيد ولا تمر قصده فباد الروم الجنويون

¹ Lacune dans le manuscrit.

² يعدّه ?

³ Probablement تسوية

اصحاب المركبَتَين المذكورتين في الصعود فيها وتحصنا من الوالى ثم امتد سبب الرشوة بينهم وبينه فاقاموا بمركبيها ينتظرون هوآ يُقلِعون به وفى هذا التاريخ المذكور وصلتنا اخبار موحشة من الغرب منها تَغَلُّب صاحب ميورقه على بجاية والله لا يحقق ذلك ويصل العاقبة والهدنة للمسلمين بمنّه وكرمه والناس بهذه المدينة يرجمون الظنون فى مقصد هذا الاسطول الذى يحاول هذا الطاغية تعميره وعدد اجفانه فيما يُقال ثلثمائة هُنَّ طرائد ومراكب ويقال اكثر من ذلك ويستصحب معه نحو مأية سفينة تحمل الطعام والله يقطع به ويجعل الدائرة عليه فمنهم من يزعم ان مقصده للاسكندرية حرسها الله وعصمها ومنهم من يقول ان مقصده ميورقه حرسها الله ومنهم من يزعم ان مقصده افريقية حماها الله ما كنّا لعهده في السلم بسبب الانباء الموحشة الطارية من جهة المغرب وهذا ابعد الظنون من الإمكان لانه مظهر الوفاء بالعهد والله يعين عليه ولا يحيقه ومنهم من يرى ان احتفاله انما هو لقصد القسطنطينية العظمى بسبب ما ورد من قبَلِها من النبأ العظم الشان، المهدى للنفوس بشائر تتضمن عجائب من الحدثان، ويشهد للحديث الماثور عن المصطفى صلى الله عليه وسلم بصدق

البرهان ، وذلك بانه ذكر ان صاحبها توفى وترك الملك
بعده لزوجه ولها ابن صغير فقام ابن عم له في الملك
وقتل الزوج المذكورة وثقف الابن المذكور ثم ان ابنة
القائم المذكور عطفته الرحم على الابن المعتقل فاطلق
سبيله وكان ابوه قد امره بقتله فرمت به الاقدار الى
هذه الجزيرة بعد خطوب جرت عليه فوردها على حالة
ابتذال ، ومهنة استعمال ، خادمًا لاحد الرهبان ،
مسدلا على شارته الملوكية سترا من الامتهان ، فغشى
الامر ، وذاع السرّ ، ولم يغن عنه ذلك الستر ، فاستخبر
عن امر الملك الصقلي غليام المذكور فقُلّ واستنطق
واستفهم فزعم انه عبد لذلك الراهب وخديمه ثم ان
طائفة من الروم الجنويين المسافرين الى القسطنطينية اثبتوا
صفته وحققوا انه هو مع مخائل ودلائل ملوكية لاحت
منه عليها فيما ذُكِرَ لنا ان الملك غليام خرج في يوم
زينة له وقد اصطف الناس للسلام عليه واحضروا الفتى
المذكور في جملة الخاصّة فصنع الجميع خدمة للملك وتعظيما
لطلوعه عليهم الا ذلك الفتى فانه لم يزد على الايما (1) في
السلام فعُلِمَ ان الهمّة الملوكية منعته من المدخل مدخل
السوقة فاعتنى به الملك غليام واكرم مثواه واذكى عيون
الإيهام ،

الاحتراس عليه خوفا من اغتيال يلحقه بتدسيس من
ابن عمّه الثائر عليه وكانت له اخت موصوفة بالجمال علق
بها ابن العمّ الثائر على الملك المذكور فلم يمكنه
تزويجها بسبب ان الروم لا تنكح في الاقارب لحماه للحب
المضنى ، والهوى المضمر المعنى ، والسعادة التى تقضى
بصاحبها الى العاقبة الحسنى وترى على اخذها والتوجه
بها الى الامير مسعود صاحب الدروب وقونية وبلاد
العجم المجاورة للقسطنطينية وقد تقدم ذكره عنايته في
الاسلام في ما مضى من هذا التقييد وحسبك ان صاحب
القسطنطينية لم يزل يودى الجزية اليه ويصالحه على ما
يجاوره من البلاد فاسلم مع ابنة عمّه على يده وسبق له
صليب ذهب قد احمى عليه في النار فوضعه تحت قدمه
وهي عندهم اعظم علامات الترك لدين النصرانية والولا
بخدمة دين الاسلام وتزوّج ابنة العمّ المذكورة وبلغ هواه
واخذ جيوش المسلمين الى القسطنطينية فدخلها بهم
وقتل من اهلها نحو الخمسين الفا من الروم واعانه
الاغر...ن (؟؟) على فعله وهم اهل الكتاب من فرق وكلامهم
بالعربية وبينهم وبين سائر الفرق من جنسهم عداوة
كامنة وهم لا يرون اكل لحم الخنزير فشفوا نفوسهم من
اعاديهم وفرج الله تبع الكفر بعضه ببعض واستولى المسلمون

على القسطنطينية ونقلت اموالها كلها وهي ما لا يأخذها الاحصاء لا الامير مسعود وجعل من المسلمين فيها ما ينيف على الاربعين الف فارس واتصلت بلادهم بها وهذا الفتح اذا صح من اكبر شروط الساعة والله اعلم بغيبه الغنا هذا الحديث بهذا الجزيرة مستفيضا على ألسنة المسلمين والنصارى محققين له لا شك عندهم فيه أثبات به مراكب الروم التي وصلت من القسطنطينية وكان اول شوال (1) مستخلف الملك بالمدينة لنا يوم احضرنا لديه عند دخولنا المدينة عنا عندنا من خبر القسطنطينية فلم يكن عندنا علم ولا تعرفنا معنى السوال عنها الا بعد ذلك وتحققوه ايضا من جهة ملكها هذا الصبي وما كان من اتباع الثائر عليه اياه عمونا بروم اغتياله فهو اليوم بسبب ذلك عند صاحب صقلية محترس محافظ عليه لا يكاد يصل لحظ العيون اليه واخبرنا انه رطيب غصن الصبا محتدم جمرة الشباب صقعل رونق الملك عليه نظر (2) في علم اللسان العربي وغيره بارع في الادب الملوكي ذو دهاء على فتوة سنه وغربة شبيبته فالملك الصقلي على ما يذكر بروم توجيه الاسطول المذكور الى القسطنطينية انفة لهذا

(1) ... شوال

(2) ... ناظر.

الصبى المذكور وما جرى عليه وكيف ما توجه الامر فيه من هذه المقاصد فالله عزّ وجلّ ينكصه خاسرًا على عقبه ، ويعرفه شوم مذهبه ، ويجعل قواصف الرياح حاصفة به ، انه على ما يشاء قدير وهذا الخبر القسطنطينى حقّقه الله من اعظم عجائب الدنيا وكوائنها المرتقبة ولله القدرة البالغة فى احكامه واقداره

شهر ذى القعدة عرفنا الله يمنه وبركته

استهلّ هلاله ليلة الاثنين الرابع من شهر فبرير ونحن بمدينة اطرابلش المتقدم ذكرها منتظرين انسلاخ فصل الشتاء واقلاع المركب الجنوى الذى أمّلنا ركوبه الى الاندلس ان شاء الله عزّ وجلّ والله سبحانه يمن بمقصدنا وييسر مرامنا بمنّه وكرمه وفى مدة مقامنا بهذه البلدة تعرّفنا ما يؤلم النفوس تعرفة من سوء حال اهل هذه الجزيرة مع عباد الصليب بها دمرهم الله وما هم عليه معهم من الذلّ والمسكنة والمقام تحت عُهدة الذمة وفى ملكة المالك الى دواهى طوارق الفتنة فى الدين على من كتب الله عليه الشقاء من ابنائهم ونسائهم وربّما يتسبب الى بعض اشقالخهم اسباب تكالية تدعوه الى فراق دينهم فيقيها

[illegible]

قضية اتّفقتْ ى هذه السنين القريبة لبعض فقهاء مدينتهم التى هى حضرة ملكهم الطاغية ويعرف بابن زرعة ضغطته بالمطالبة حتى اظهر فراق دين الاسلام والانغماس ى دين النصرانية ومهر ى حفظ الانجيل ومطالعة سير الروم وحفظ قوانين شريعتهم فعاد ى جملة القسيسين الذين يستفتون ى الاحكام النصرانية وربما طرأ حكم اسلامى فيستفتى ايضا فيه لما سبق من معرفته بالاحكام الشرعية فيقع الوقوف عند فتياه ى كلا الحكمين وكان له مسجد بازآء داره اعاده كنيسة نعوذ بالله من عواقب الشقاوة وخواتم الضلالة ومع ذلك فاعلمنا انه يكتم ايمانه فلعله داخل تحت الاستثنا ى قوله الا من اكره وقلبه مطمئن بالايمان ووصل هذه الايام الى هذه البلدة زعيم اهل هذه الجزيرة من المسلمين وسيدهم القائد ابو القسم بن حمود المعروف بابن الحجر وهذا الرجل من اهل بيت بهذه الجزيرة توارثوا السيادة كابرًا عن كابرٍ وقُرِّر لَدَيْنا مع ذلك انه من اهل العمل الصالح مريد للخير محبٌّ ى اهله كثير الصنائع الاخراوية من افتكاك الاسارى وبث الصدقات ى الغربا والمنقطعين من الحُجّاج الى مآثر جمّة ومناقب كريمة فارتجّتْ هذه المدينة لوصوله وكان ى هذه المدّة تحت هجران من هذا الطاغية أَلْزَمَهُ داره بمطالبة توجهت

عليه من اعدائه افتروا (1) عليه فيها احاديث مزوّرة نسبوه فيها الى مخاطبة الموحّدين ايدهم الله فكادت تقضى عليه لولا حارس المدة وتوالتْ عليه مصادرات اغرمتْه نيفا على الثلاثين الف دينار مومنيّة ولم يزل يتخلى عن جميع دياره واملاكه الموروثة عن سلفه حتى بقى دون مال فاتفق فى هذه الايام رضى الطاغية عنه وامْرُهُ بالنفود لِمهن من اشغاله السلطانية فنفذ لها نفود المملوك المغلوب على نفسه وماله وصدرت عنه عند وصوله الى هذه البلدة رغبة فى الاجتماع بنا فاجتمعنا به فاظهر لنا من باطن حاله وبواطن احوال هذه الجزيرة مع اعدائهم ما يبكى العيون دما ، ويذيب القلوب الماء، فمن ذلك انه قال كنتُ اودّ لو أُباع انا واهل بيتى فلعلّ البيع كان يتخلصنا مما نحن فيه ويودى بنا الى الحصول فى بلاد المسلمين فتامّلْ حالا يودى بهذا الرجل مع جلالة قدره وعظم منصبه الى ان يتمنّى مثل هذا التمنّى مع كونه متقلا عيالا وبنين وبنات فسألْنا له من الله عزّوجلّ حسن التخلص مما هو فيه ولسائر المسلمين من اهل هذه الجزيرة وواجب على كل مسلم الدعاء لهم فى كل موقف يقفه بين يدى الله عزّوجلّ وفارقْناه باكيا مبكيا (2) واستمال نفوسنا

(1) افترَوا. — (2) مُبْكِيًا.

تشرق منزعه وخصوصية شمائله ورزانة حصا (1) وشمول مبرّته وتكرمته وحسن خلقه وخليقته وكنّا قد ابصرنا له ولاخوته ولاهل بيته بالمدينة ديارًا كانها القصور المشيّدة الانيقة وشانهم بالجملة كبير لا سيما هذا الرجل منهم وكانت له ايام مقامه هنا اعمال جميلة مع فقراء الحجّاج وصعاليكهم أصْلحتْ احوالهم ويسّرتْ لهم الكِرا والزاد والله ينفعه بها ، ويجازيه الجزا الاوفى عليها ،، بمنّه ومن اعظم ما مُنى به اهل هذه الجزيرة ان الرجل ربما غضب على ابنه او على زوجه او تغضب المراة على ابنتها فتلحق المغضوب عليه انفةٌ تؤديه الى التطارح في الكنيسة فيتنصّر ويتعمّد فلا يجد الاب للابن سبيلا ولا الام للبنت سبيلا فتخيّل حال من مُنى بمثل هذا في اهله وولده ويقطع عمره متوقعا لوقوع هذه الفتنة فيهم فهم الدهر كلّه في مداراة الاهل والولد خوف هذه الحال واهل النظر في العواقب منهم يخافون ان يتفق على جميعهم ما اتّفق على اهل جزيرة اقريطش من المسلمين في المدّة السالفة فانه لم تزل بهم الملكة الطاغية من النصارى والاستدراج الشى بعد الشى حالًا بعد حالٍ حتى اضطرّوا الى التنصّر عن اخرهم وفرّ منهم من قضى الله بنجاته وحقّتْ كلمة

خصاله ،

العذاب على الكافرين والله غالب على امره لا اله سواه ومن عظم هذا الرجل المجودى المذكور فى نفوس النصارى اباده الله انهم يزعمون انه لو تنصّر لمّا بقى فى الجزيرة مسلمٌ الا وفعل فعله إتباعًا له واقتداءً به تكفل الله بعصمته جميعهم ونجاهم ممّا هم فيه بفضله وكرمه ومن العجب ما شاهدناه من احوالهم التى تقطع النفوس اشفاقًا وتذيب القلوب رأفةً وحنانًا ان احد اعيان هذه البلدة وجّهَ ابنهُ الى احد اصحابنا الحجّاج راغبًا فى ان يقبل منه بنتًا بكرًا صغيرة السنّ قد راهقت الادراك فان رضيها تزوجها وان لم يرضها زوّجها (1) ممن رضى لها من اهل بلده ويخرجها مع نفسه راضية بفراق ابيها واخوتها طمعًا فى التخلص من هذه الفتنة ورغبةً فى الحصول فى بلاد المسلمين فطاب الاب والاخوة نفسًا لذلك لعلّهم يجدون السبيل للتخلص الى بلاد المسلمين بانفسهم اذا زالت هذه العلقة المقيدة عنهم فتأجّرَ هذا الرجل المرغوب اليه بقبول ذلك واغناه على استغنام هذه الفرصة المودية الى خير الدنيا والاخرة وطال تعجبنا من حال يودى بانسان الى السماح بمثل هذه الوديعة المعلقة من القلب وإسلامها الى يدِ مَنْ يُغربها واحتمال الصبر عنها ومُكابَدة

1 Faut-il ajouter أخر ?

الشوق اليها والوحشة دونها كما انّا استغربنا حال الصبية صانها الله ورضاها بفراقِ مَنْ لها رغبةً في الاسلام واستمساكًا بِعُرْوَتِهِ الوُثْقَى والله عزّ وجلّ يعصمها ويكفلها ويُؤنسها بِنظم شملِها وبجمل الصنع لها بمنّه واستشارها الاب فيما همّ به من ذلك فقالت له إن امسكتنى فانت مسئُول عنّى وكانت هذه الصبية دون امّ ولها اخوان واخت صغيرة اشقّاء لها

TRADUCTION

De l'extrait du voyage de Mohammed Ebn-Djobaïr pendant l'année de l'hégire 581 (1184-1185 de J. C.) (1)[1].

SOUVENIRS DE LA VILLE DE MESSINE DANS L'ÎLE DE SICILE, QUE DIEU LA RENDE (*AUX MUSULMANS*)!

C'est dans cette ville, rendez-vous des navires de tous les pays, que se tient la foire des marchands infidèles : le séjour en est fort agréable pour le bon marché des denrées, mais sombre à cause des infidèles. Aucun musulman ne se trouve établi dans cette ville, qui regorge d'adorateurs des croix, et qui est si remplie d'habitants qu'elle contient à peine sa population. Messine est couverte d'immon-

[1] Voir les notes à la fin de la traduction.

dices, infecte, et si peu hospitalière que tu ne saurais y trouver un seul ami des étrangers. Elle offre cependant des marchés abondants et animés, et les moyens de satisfaire amplement à toutes les commodités de la vie. Tu demeureras en pleine sûreté en cette ville, de nuit comme de jour, quand même ta mine, ta bourse (2) et ton langage te dénonceraient comme étranger.

Les montagnes serrent Messine de si près que leurs flancs suivent exactement le pourtour des fossés de la ville. Elle est baignée par la mer du côté du midi; et quant à son port, aucun pays maritime n'en possède de plus merveilleux; car ici les navires s'approchent du rivage presque au point d'y toucher. On débarque au moyen d'une planche que l'on passe sur le quai, par laquelle le portefaix monte avec tout son fardeau, en sorte qu'il ne faut pas de canots pour charger et décharger les bâtiments, si ce n'est pour ceux qui restent à l'ancre à peu de distance. Tu vois donc les navires rangés le long du quai, comme des chevaux attachés à leurs poteaux ou dans leurs écuries: tout cela à cause de l'immense profondeur de la mer en cet endroit-ci. C'est un détroit de trois milles de largeur, qui sépare Messine du continent. Sur le rivage opposé à Messine est située une ville dite Rayah (*Reggio*), chef-lieu d'une grande province (3).

Messine est à l'extrémité de la Sicile, île d'ancienne renommée, couverte de villes, de bourgs et de hameaux (4). Sa longueur est de sept jours de

chemin, et sa largeur, de cinq jours. C'est en Sicile qu'existe le volcan dont nous avons fait mention, qu'on voit enveloppé de nuages, à cause de sa hauteur immense: en hiver comme en été, il est couvert de neiges éternelles.

L'abondance qui règne dans cette île dépasse toute description. Il suffit de dire qu'elle est fille de l'Espagne, sous les rapports de la population, de la fertilité et de l'abondance des biens. Douée largement de toute sorte de productions et enrichie de fruits de tous les genres et de toutes les espèces, la Sicile est habitée cependant par les adorateurs des croix, qui se promènent sur ses montagnes et font bonne chère dans ses champs (5). Les musulmans, avec leurs propriétés et leurs industries (6), demeurent en Sicile en compagnie des chrétiens, qui d'abord les traitèrent bien, mirent à profit leur intelligence et leur travail, et leur imposèrent une redevance qu'ils payent deux fois par an. Ainsi, les chrétiens sont venus se placer entre les musulmans et la richesse, sur le sol dont ces derniers tiraient auparavant une subsistance aisée. Puisse Dieu (qu'il soit exalté!) améliorer leur sort! Puisse-t-il, dans sa bonté, accorder un heureux succès à leurs entreprises! Ici, toutes les montagnes sont des vergers chargés de poires, de marrons, de noisettes, de prunes et d'autres fruits. A Messine, il n'y a de musulmans qu'une poignée de gens de service. Il tient à eux seuls que le voyageur musulman n'y soit pas traité tout à fait comme une bête fauve.

La plus belle ville de la Sicile, résidence du roi, est appelée par les musulmans la capitale et, par les chrétiens, Palerme. L'établissement principal des bourgeois musulmans (6) existe à Palerme : ils y possèdent des mosquées, des marchés exclusivement à eux, et plusieurs faubourgs. Le reste des musulmans habite les fermes, tous les villages et d'autres villes, comme, par exemple, Syracuse. Mais la première entre toutes, en étendue et en population, est toujours la grande ville, résidence de leur roi Guillaume ; et Messine ne vient qu'après elle. C'est à Palerme que nous nous arrêterons si Dieu le permet : et de là nous espérons partir, avec la permission de Dieu (qu'il soit exalté !) pour celui d'entre les pays de l'Occident que Dieu déterminera.

Le roi Guillaume est remarquable par sa bonne conduite, et parce qu'il se sert des musulmans et admet dans son intimité les pages eunuques qui, tous ou la plupart, cachent, il est vrai, leur religion, mais restent fidèles à l'islam. Le roi a une grande confiance dans les musulmans, et se repose sur eux pour ses affaires, même les plus délicates, au point que l'inspecteur de sa cuisine est un musulman et qu'il entretient une compagnie de nègres musulmans sous un commandant musulman. Il tire ses visirs et ses hadjebs (8) de ses nombreux pages (9), qui sont aussi les employés du gouvernement et les hommes de la cour. Le roi fait resplendir en eux tout l'éclat de son trône. En effet, ils déploient un grand luxe d'habillements somptueux et d'agiles che-

vaux, et ils ont tous, sans exception, leur train, leur cortége et leur suite.

Ce roi possède des palais magnifiques et des jardins délicieux, surtout dans la capitale de son royaume. Il a aussi à Messine un palais blanc comme une colombe, élevé sur le rivage de la mer, dans lequel sont employés un grand nombre de pages et de jeunes filles. Nul des rois chrétiens n'est plus doux (10) que celui-ci dans son gouvernement, et ne jouit de plus de délices et de biens. Guillaume se plonge dans les plaisirs de la cour comme les rois musulmans, qu'il imite encore dans le système de ses lois, dans la marche de son gouvernement, dans la classification de ses sujets, dans la magnificence qui relève la royauté et dans le luxe des ornements. Son royaume est très-vaste. Le roi témoigne beaucoup d'égards à ses médecins et à ses astrologues, et il tient tellement à en avoir que, s'il apprend qu'un médecin ou un astrologue voyage dans ses états, il ordonne de le retenir, et l'engage par une large pension, de manière à lui faire oublier son propre pays. Que Dieu, dans sa bonté, préserve tout musulman d'une pareille tentation! Le roi Guillaume a à peu près trente ans. Que Dieu accorde aux musulmans la prolongation de cette vie en parfaite santé!

Un des faits les plus singuliers que l'on raconte de ce roi, est qu'il lit et écrit l'arabe, et, qu'ainsi que nous l'a appris un de ses serviteurs intimes, il a adopté l'alamah (11) : « Louange à Dieu! juste est sa

louange. » L'alamah de son père était : « Louange à Dieu en reconnaissance de ses bienfaits ! » Quant aux filles et aux concubines qu'il tient dans son palais, elles sont toutes musulmanes. Le valet de cour dont nous avons fait mention, qui s'appelle Yahya (*Jean*), employé dans la manufacture de draps, où il brode en or les habits du roi (12), nous a appris à ce sujet un autre fait étonnant, c'est-à-dire que les chrétiennes franques (13) demeurant dans le palais royal étaient converties à la foi musulmane par lesdites jeunes filles. Il ajoutait que tout cela se passait à l'insu du roi, et que ces filles étaient très-actives dans les œuvres de charité.

Le même Yahya nous a raconté que, lors des violents tremblements de terre qui affligèrent la Sicile (14), il arrivait quelquefois que ce polythéiste (15), allant de côté et d'autre dans son palais, tout effrayé et chancelant, n'entendait que les voix de ses femmes et de ses pages priant Dieu et le prophète. A son arrivée, tout le monde était saisi de frayeur, mais le roi les rassurait en disant : « Que chacun de vous prie le Dieu qu'il adore ; quiconque aura foi dans son Dieu sentira la paix dans son cœur. »

Pour ce qui regarde les pages du roi, auxquels on confie les places principales du gouvernement et les emplois de l'administration, ils sont tous musulmans ; et, sans en excepter un seul, ils accomplissent le jeûne, soit personnellement, soit par compensation (16) ; ils font l'aumône pour se frayer

un chemin vers Dieu, rachètent les prisonniers, font élever les enfants musulmans, les marient, leur prêtent des secours et font du bien autant qu'ils le peuvent. Cela est un des mystères de Dieu (qu'il soit exalté!) et une de ses œuvres en faveur des musulmans de cette île. Que Dieu les aide toujours!

Nous rencontrâmes à Messine un page musulman, du nom d'Abd-el-Massih, personnage très-distingué et important, lequel nous avait fait demander une entrevue. Il s'empressa de nous recevoir d'une manière honnête et bienveillante, et après avoir bien regardé dans son salon et en avoir éloigné tous ses domestiques, par lesquels il craignait d'être compromis, il s'ouvrit enfin à nous sans réserve. Il nous fit des questions sur la Mecque (que Dieu la bénisse!), sur ses sanctuaires, sur ceux de Médine la sainte et de la Syrie; et, comme nous lui en donnions des nouvelles, il se pâmait de désir et de ferveur. Il demanda aussi si nous avions rapporté quelque souvenir des saints pays de Mecque et de Médine, et il nous pria de ne pas être avares envers lui des reliques dont nous pourrions disposer. Ensuite il nous dit : « Vous jouissez d'une entière liberté de professer l'islamisme, vous êtes les maîtres de faire tout ce que bon vous semble, et vous réalisez des bénéfices dans votre commerce, quand il plaît à Dieu, tandis que nous, nous sommes forcés de cacher notre religion pour sauver notre vie; nous sommes obligés d'observer en secret le culte et les préceptes de Dieu; nous nous

trouvons enchaînés dans le royaume de l'infidèle qui nous tient au cou la corde de l'esclavage. Ainsi, tout ce que nous pouvons faire de mieux pour nous sanctifier c'est d'approcher les pèlerins comme vous, de chercher à obtenir leurs prières en notre faveur, et de jouir de tous les souvenirs de ces sanctuaires bénis dont ils veulent bien nous faire cadeau, afin qu'ils nous servent de préparation à l'*iman* (17), et de trésors dans notre lit de mort. » A ces paroles, nos cœurs se fondaient d'attendrissement. Nous fîmes des vœux pour qu'il fût accordé à ce brave homme une bonne fin, et nous lui donnâmes quelques-uns des objets qu'ils désirait. De son côté, il ne savait comment nous remercier et nous récompenser, et il nous pria de garder le secret de la profession de foi des autres pages du palais ses confrères. Ceux-ci jouissent d'une grande renommée de bienfaisance, et la rançon des prisonniers est l'œuvre qui leur donnera le plus de mérite auprès de Dieu. On peut dire les mêmes choses sur le compte de tous leurs domestiques.

Un autre fait curieux relatif à ces pages, c'est que, se trouvant en présence de leur maître à l'heure de la prière, ils sortent de la chambre du roi l'un après l'autre, pour aller réciter leurs prières, ce qu'ils font souvent en quelque endroit, à portée de la vue du roi, mais Dieu (qu'il soit exalté !) jette un voile sur eux. Du reste, ils ne se lassent jamais de travailler à leur but, ni d'encourager secrètement les musulmans à la constante propagation de la foi.

Dieu les en récompensera, et dans sa bonté il leur accordera le salut!

Ce roi possède à Messine un arsenal renfermant un tel nombre de navires des flottes royales qu'il serait impossible de les compter. Il a un autre arsenal semblable, à Palerme.

Nous logeâmes dans une auberge (18), et après y avoir demeuré neuf jours, la nuit du mardi, 12 dudit mois saint (*de ramadhan*) et 18 décembre (19), nous fîmes voile pour Palerme sur un bateau. On cinglait si près de la côte que nous pouvions la distinguer fort nettement; et comme Dieu envoya une brise légère du levant, qui poussait la barque d'une manière délicieuse, tout en voyageant nous parcourions de nos regards une rangée continue de fermes et de villages, aussi bien que les châteaux et les forteresses nichées sur les sommets des montagnes. On remarquait à notre droite neuf îlots (20) sortant de la mer comme des épouvantails, plantés tout près de la terre de Sicile. Un feu non interrompu sortait de deux de ces îlots; car nous aperçûmes d'abord la fumée qui s'en échappait, et, à nuit close, nous vîmes une flamme rouge s'élançant dans l'air, en forme de langues. C'est l'effet du volcan que tout le monde connaît. On nous apprit que la flamme s'échappe de certains soupiraux de ces deux montagnes, par lesquels s'élève avec une force extrême un souffle igné, qui produit la flamme. Au milieu d'elle s'élance souvent une grosse pierre emportée dans l'air par la puissance du souffle igné qui l'empêche à

la fois de rester à sa place et de tomber au fond. Voilà un des récits merveilleux qui ne sont pas des fables. Quant à la haute montagne de la Sicile, que l'on appelle la montagne du feu, elle présente une autre singularité, c'est-à-dire que dans certaines années il en sort un feu, comme le torrent El-Arem (21), et que ce feu, après avoir brûlé tout ce qu'il trouve sur son passage, arrivé à la mer, soutient son comble pendant quelque temps au-dessus de la surface de l'eau et enfin se submerge tout à fait. Louange au Créateur pour les merveilles de ses créatures! il n'y a pas d'autre Dieu que lui. Vers le soir du mercredi, c'est-à-dire du jour qui suivit la nuit de notre départ de Messine, nous abordâmes dans le port de Cefalù. Entre cette ville et Messine on compte un jour et demi de navigation.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 14 novembre 1845.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

MM. Fallet, docteur en philosophie, à Courtelary, canton de Berne.

L. Mallard, élève de l'école des LL. OO. à Paris.

James, à Paris.

A. Mourier, attaché au cabinet de M. le ministre de l'instruction publique

Il est donné lecture d'une lettre de M. Roehrig, dans laquelle il annonce l'envoi d'une traduction d'une dissertation sur la langue des Tchouvaches, par M. Schott, à Berlin, et d'une autre d'un Essai sur les langues tatares, aussi par M. Schott. Ces dissertations sont renvoyées à la commission du Journal asiatique.

M. Dubeux lit une réponse à un article de M. Quatremère sur la Chronique de Tabari.

M. Dozon lit une Notice sur les rapports du roman malai de *Srî Rama* avec le *Râmayâna* sanscrit. Cette notice comprend une analyse du roman, et des fragments de traduction. Renvoi à la Commission du Journal.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 14 novembre 1845.

Par l'auteur. *Essai sur le nom et la langue des anciens Celtes*, par E. Galli. Saint-Étienne, 1843, in-8°.

Par l'auteur. *Mémoires sur les principes généraux du chinois vulgaire*, par M. Bazin. Paris, 1845, in-8. (Extrait du Journal asiatique.)

Par l'auteur : *Lettres à M. Reinaud sur la numismatique orientale*, par M. de Saulcy. Paris, 1845, in-8. (Extrait du Journal asiatique.)

Par l'auteur. *Spécimen des idiotismes de la langue turque*, recueillis par M. Roehrig. Breslau, 1843, in-8°.

Éclaircissements sur quelques particularités des langues tatares et finnoises, par M. Roehrig. Paris, 1845, in-8°.

Philippus Benna aus Aleppo Lobgedicht auf Friederich Wilhelm IV. Uebersezt von Roehrig. Breslau, 1844, in-fol.

Philippus Benna Lobgedicht auf Sultan Abd-ul-Medschid, übersezt von Roehrig. Breslau, 1844, in-8°.

LETTRE DE M. A. SPRENGER,

PRINCIPAL DU COLLÉGE DE DEHLI,

À M. GARCIN DE TASSY, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Dehli, ce 30 novembre 1845.

Mon cher Monsieur,

Vous savez probablement que je suis actuellement principal du collége de Dehli, établissement qui vaut beaucoup mieux que celui de Calcutta. Quelques-uns de nos maulawis écrivent élégamment le persan, et deux sont très-habiles en arabe; mais le mode d'enseignement est fort mauvais et excessivement ennuyeux. Les élèves lisent trois ouvrages sur la grammaire, le هداية النحو, le نحو مير, le كافية et le volumineux et absurde شرح ملا. Leur manière d'étudier la logique est encore plus absurde; ensuite ils s'enfoncent dans la poésie. Ils lisent en entier la vie de Timur, dont

nous avons *plusieurs* excellentes éditions, le نفحة اليمن, Hariri, et le Diwân de Mutanabbî, qui a été imprimé différentes fois à Calcutta, et dernièrement à Hougly. On vient de publier de cet ouvrage un commentaire persan par Maulawi Ibrâhîm, et un autre commentaire en arabe est sous presse à Calcutta. Les élèves lisent ces auteurs d'un bout à l'autre, mais tout le reste de la littérature arabe est pour eux *terra incognita*. Quant à la jurisprudence, ils sont insatiables. Ils lisent deux volumes du *Hidayah*, le *Scharh-i Wicâyah*, *etc.* et encore croient-ils n'avoir pas assez fait. J'ai l'intention de changer tout le plan des études. Dans ce but, je prépare une grammaire arabe en hindoustani, d'après de Sacy, et je publie une chrestomathie arabe (dont 180 p. sont imprimées), laquelle consiste en extraits de différents historiens. J'ai l'intention de faire trois ou quatre volumes. Le premier contiendra l'histoire de Mahomet et des quatre premiers khalifes; le second, celle des Ommiades; le troisième, celle des Abbassides, etc. En outre je publie le *Tarikh-i Yamini*.

Je pense que les travaux de la Société de traductions en langues vulgaires (*Vernacular translation Society*) vous sont connus. Parmi les ouvrages qui peuvent vous intéresser, et qui ont été dernièrement publiés, je dois citer : اصطلاحات اردو, « Vocabulaire des idiotismes hindoustanis; » deux grammaires hindoustanies, dont une d'un grand mérite; le *Guldasta* ou Bouquet (collection de poésies hindoustanies); un ouvrage sur la poétique et sur la versification hindoustanie[1], et un journal contenant les compositions olympiques des poëtes de Dehli, qui se réunissent une fois tous les quinze jours pour réciter leurs vers. Ce journal est intitulé : گُل رعنا, « la Rose fraiche, » et il en a paru huit numéros. Mais parmi les entreprises qui vous intéresseront le plus, je dois

[1] L'auteur de la lettre désigne par là une imitation urdû du *Hadayik al-balâgat*, ouvrage dont je possède un exemplaire manuscrit, grâce à l'obligeance de M. Boutros, et que j'ai eu l'occasion de citer dans mes articles sur la Rhétorique des nations musulmanes. — G. T.

mentionner la traduction (en urdu) de votre *Histoire de la littérature hindoustanie*, dont l'*alif* est entièrement traduit. Naturellement la traduction ne sera pas littérale et contiendra des renseignements puisés à d'autres sources; mais j'aurai soin que de toutes les façons votre opinion sur les auteurs soit traduite le plus littéralement possible.

Nous avons établi une imprimerie dont les maulawis du collége sont les propriétaires, et j'espère que vous verrez bientôt quelques bons auteurs arabes, persans et urdus publiés à Dehli. Je voudrais savoir si la Société asiatique de Paris pourrait se charger de vendre nos ouvrages et de les annoncer dans son journal. Il serait en effet à désirer que nos maulawis eussent une prompte vente de leurs publications, afin qu'ils fussent encouragés à faire davantage. Je vous serais reconnaissant d'insérer dans le Journal asiatique une note à ce sujet. Outre les livres ci-dessus mentionnés, vous pouvez indiquer comme étant sur le point de voir le jour, le *Khulâçat ul-tawârîkh*, en persan, l'original de l'*Ayeen akbery*, un abrégé en arabe de Tabarî (d'Abubekr), les traditions de Bokhary et le *Tafsîr-i Baïdhawî*. Toutefois je dois faire observer qu'on ne fera ces publications qu'autant que le débit des premiers ouvrages sera satisfaisant.

J'ai fait, il y a quelques jours, la connaissance de votre compatriote, M. Robert, qui arrive de la Tartarie, et qui doit partir bientôt pour le Boutan.

Le temps est actuellement frais, et dans mon jardin (qui est dans la ville et très-grand), les pois et autres végétaux européens sont fort avancés et me rappellent l'Europe.

Notre situation est incertaine. Nous aurons probablement une guerre avec le Panjab.

J'espère que vous m'écrirez bientôt, et que vous me donnerez toutes les nouvelles littéraires que vous saurez. Ici je ne vois pas même le Journal asiatique.

AVIS

AUX ABONNÉS DU JOURNAL ASIATIQUE.

M. Benjamin Duprat (rue du Cloître Saint-Benoît, n° 7, à Paris) ayant été nommé définitivement libraire de la Société asiatique, les *abonnés* sont invités à s'adresser dorénavant à lui pour le renouvellement de leur abonnement.

FIN DU TOME VI.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VI.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.